

DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN

D-2013/335
Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2012.
Approbation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux pour l'exercice 2012 ainsi que celui de la Régie des Sports et Loisirs présentés par le Maire, ont été arrêtés le 31 Janvier 2013. Concernant l'exercice 2012, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal et selon la nomenclature M4 pour la Régie des Sports et Loisirs. Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération.

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états suivants sont joints au Compte Administratif :

- Etats de la Dette,
- Etat des provisions,
- Etat des opérations financières,
- Détail des opérations pour compte de tiers,
- Variations du patrimoine entrées et sorties,
- Etat des travaux en régie,
- Etat des emprunts garantis,
- Etat des contrats de crédit-bail, de partenariats public-privé
- Etats des engagements donnés et reçus,
- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions,
- Etat des autorisations de programme
- Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,
- Etat du personnel,
- Actions de formation des élus,
- Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier,
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,
- Listes des établissements publics créés et des services individualisés dans un budget annexe.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

ARTICLE 1 :

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux ainsi que le compte annexe de la Régie des sports et loisirs, présentés par le Maire pour l'exercice 2012 sont approuvés. Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

ARTICLE 2 :

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2012 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	156 159 880.59	399 349 775.87	555 509 656.46
DEPENSES	194 525 216.20	349 729 300.77	544 254 516.97
Résultat de Clôture	- 38 365 335.61	49 620 475.10	11 255 139.49

D'où il résulte un résultat brut de l'exercice de : **49 620 475.10 euros**
 et un besoin de financement brut de la section d'investissement de : **38 365 335.61 euros**
 L'excédent brut global s'élève à : **11 255 139.49 euros**

Compte tenu des restes à réaliser suivants:

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	72 300 159.96		72 300 159.96
DEPENSES	78 358 456.28	3 398 619.00	81 757 075.28
Total	- 6 058 296.32	- 3 398 619.00	- 9 456 915.32

■ le résultat net de fonctionnement s'élève à : **46 221 856.10 euros**
 (49 620 475.10 - 3 398 619.00)

■ et le besoin de financement net de la section d'investissement est de : **44 423 631.93 euros**
 (38 365 335.61 + 6 058 296.32)

■ l'excédent net de clôture pour la Ville de Bordeaux s'élève à : **1 798 224.17 euros**
 (46 221 856.10 - 44 423 631.93)

ARTICLE 3 :

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2012 de la façon suivante :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

➤ Résultat de l'exercice :	excédent :	42 483 921.91
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	7 136 553.19
➤ Résultat de clôture à affecter :	excédent :	49 620 475.10

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement :

➤ Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	1 981 887.68
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	40 347 223.29
➤ Résultat comptable cumulé	déficit :	38 365 335.61
➤ Dépenses d'investissement engagées, non mandatées		78 358 456.28
➤ Recettes d'investissement restant à réaliser :		72 300 159.96
➤ Solde des restes à réaliser :		-6 058 296.32
➤ Besoin réel de financement :		44 423 631.93

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte 1068) **44 423 631.93 euros**

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2013) soit : **5 196 843.17 euros**

(49 620 475.10 - 44 423 631.93)

(Résultat brut – besoin réel de financement)

→ Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes R002 : excédent reporté 5 196 843.17	Dépenses D001 : solde d'exécution N-1 38 365 335.61	Recettes R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé 44 423 631.93

Les reports à inscrire en Décision Modificative 2013, sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	72 300 159.96		72 300 159.96
DEPENSES	78 358 456.28	3 398 619.00	81 757 075.28
Total	- 6 058 296.32	- 3 398 619.00	- 9 456 915.32

ARTICLE 4 :

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2012 du budget annexe « Régie des Sports et Loisirs » exécutées en comptabilité M4 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	2 678 526,01	4 379 266,40	7 057 792,41
DEPENSES	1 441 137,50	4 066 497,90	5 507 635,40
Résultat de clôture	1 237 388,51	312 768,50	1 550 157,01

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
DEPENSES			
Total	0.00	0.00	0.00

- L'excédent brut global s'élève à : **1 550 157,01 euros**
- L'excédent net de la section de fonctionnement s'élève à : **312 768,50 euros**, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.
- L'excédent net de la section d'investissement est de : **1 237 388,51 euros**, la section d'investissement ne comportant pas de restes à réaliser.
- L'excédent net de clôture pour le budget annexe Régie des Sports et Loisirs s'élève à : **1 550 157,01 euros** (312 768,50 + 1 237 388,51)

ARTICLE 5 :

La comptabilité M4 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement. Je vous propose d'affecter le résultat 2012 de la façon suivante :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter:

➤ Résultat de l'exercice :	déficit :	73 359,70
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	386 128,20
➤ Résultat de clôture à affecter :	excédent :	312 768,50

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

➤ Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	973 056,90
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	264 331,61
➤ Résultat comptable cumulé	excédent :	1 237 388,51
➤ Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :		0.00
➤ Recettes d'investissement restant à réaliser :		0.00
➤ Solde des restes à réaliser :		0.00
➤ Excédent net :		1 237 388,51

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

La section d'investissement présentant un excédent net de : **1 237 388,51 euros**

L'excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002 du budget 2013) s'élève à : **312 768,50 euros**

→ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes R002 : excédent reporté 312 768.50	Dépenses	Recettes R001 : excédent d'investissement 1 237 388.51

ADOPTE A LA MAJORITE

Le Maire quitte la séance à 16h10 et ne participe pas au vote

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le moment est venu de rendre compte du Compte Administratif qui préalablement me conduit, Monsieur le Maire, à féliciter et à remercier votre administration municipale, son Secrétaire Général et à travers lui les services, notamment les services des finances avec lesquels je travaille au quotidien en efficacité, dans la plus totale transparence. Je peux vous dire qu'ils ont un sens très élevé du service public.

Je voudrais également remercier le Receveur avec qui nous avons d'excellentes relations chacun étant dans son rôle, mais qui est pour nous également un soutien tout à fait précieux.

Le Compte Administratif de 2012 retrace comme il convient l'exécution budgétaire de l'exercice qui vient de s'écouler tant pour les recettes que pour les dépenses.

Après l'intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes, l'excédent net global s'élève à 1,8 million pour le budget principal et à 1.550.000 pour le budget annexe des sports, soit reportable un total de 3.350.000 que l'on retrouve évidemment dans la Décision Modificative dont nous allons évoquer les principes tout à l'heure.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 391,39 millions.

Taux de réalisation : 104,71.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 319 millions.

Taux de réalisation : 98,24, ce qui est à n'en pas douter un excellent taux.

Les frais de personnels, contrairement à beaucoup d'autres grandes collectivités, s'élèvent à 170.480.000. Ils n'ont évolué que de 1,23%. Compte tenu de la transformation de l'Ecole des Beaux Arts, si l'on inclut l'Ecole des Beaux Arts dans le périmètre nous arrivons à un taux de 2,08%.

Ces frais de personnel représentent bien évidemment, comme il est d'usage dans d'autres collectivités territoriales, la part la plus importante des dépenses de fonctionnement.

Augmentent également, il en va là, Monsieur le Maire, de votre souhait de proximité, les subventions versées aux associations avec 36,55 millions, qui sont en évolution de 7,5 points par rapport à 2011.

L'une des caractéristiques principales de ce Compte Administratif concerne l'investissement, puisque, c'est sans précédent, les dépenses d'investissements se sont élevées à 101,45 millions d'euros qui est un chiffre record.

Ce montant est supérieur de près de 13% à celui qui avait été inscrit au Budget Primitif de 2012.

Sur l'endettement, l'encours de la dette s'élève au 31 décembre à 199,9 millions, soit un complément de 16 millions par rapport à l'année précédente. Cela nous conduit à une capacité de désendettement de 3 ans, ce qui est tout à fait satisfaisant et qui est un ratio particulièrement flatteur au niveau là encore des grandes collectivités territoriales.

Quelques chiffres si vous le permettez.

Concernant l'Agenda 21, une réduction de 53% - je dis bien 53% - de la consommation d'eau des services entre 2006 et 2012.

Une réduction cumulée de 21% depuis 2008 de la consommation d'énergie des bâtiments communaux.

550 foyers bordelais équipés en kits d'économie eau-énergie.

50.000 heures d'insertion réalisées en 2012 pour un objectif initial fixé à 40.000 heures, donc largement dépassé.

Quelques autres éléments significatifs des services rendus aux Bordelais par votre administration :

15.553 enfants inscrits dans les écoles bordelaises.

297 tableaux numériques installés en 2012.

Concernant l'accueil de la petite enfance : 5.186 enfants accueillis en 2012 tous modes d'accueil confondus.

141.500 repas servis aux seniors.

60.000 personnes ont fréquenté la plage du Lac pendant la saison estivale.

440.714 personnes ont visité nos musées.

191.076 usagers se sont adressés au bureau d'accueil de la mairie, etc, etc.

Ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, c'est qu'il suffit de se rapporter au palmarès parmi les plus flatteurs dans la presse internationale et nationale qui place Bordeaux dans les villes particulièrement accueillantes, particulièrement dynamiques, on l'a vu récemment.

Je voudrais également féliciter nos services puisque l'AFNOR vient de vous confirmer, Monsieur le Maire, qu'en qualité d'accueil nous serons les premiers - je dis bien les premiers - de toutes les villes de notre strate.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques renseignements sur ce Compte Administratif.

Je reste à la disposition des uns et des autres s'il y avait des questions.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, le Code Général des Collectivités Locales prévoit que la séance pendant laquelle est discuté et voté le Compte Administratif est présidée par un président de séance et non pas par le maire. Je vous propose donc de désigner M. MARTIN qui est le doyen d'âge de cette assemblée pour présider cette séance.

Je mets cette proposition aux voix.

Qui est d'avis de l'approuver ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Donc je vous passe la présidence, Monsieur le Président.

(Monsieur le Maire cède la présidence de la séance à M. Hugues MARTIN à 15 h 45)

M. MARTIN. -

Merci. Monsieur le Maire.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Compte Administratif que vous nous soumettez au vote maintenant révèle, ou en tout cas nous confirme au moins deux choses : la politique que vous menez exerce une forte pression fiscale sur les Bordelais en même temps qu'elle montre des choix égoïstes au détriment notamment du social ou de la petite enfance.

Et j'y viendrai dans un troisième point, elle nous interroge sur un certain nombre d'autres questions.

Premièrement, sur la question de la pression fiscale que vous exercez sur la population, les ratios de ces comptes administratifs nous indiquent que finalement si la population de la strate paye 642 euros, à Bordeaux c'est 783,62 euros, ce qui est quand même sensiblement supérieur.

Je me suis amusé à rapprocher le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux de celui de la Ville de Toulouse. Quand on regarde par exemple à quelle enseigne est logée Toulouse, le produit des impositions directes à Toulouse est de 449,42 euros, quand, je le rappelle, à Bordeaux il est de 783,62 euros. Ce qui signifie que la population bordelaise, en tout cas en termes de produits d'imposition directs, est 70% plus rentable, si vous me permettez l'expression, que la population toulousaine, et puis évidemment ça confirme donc que le classement de la Ville de Bordeaux est au top des villes qui fiscalisent le plus. C'est-à-dire que parmi les plus grandes villes de France c'est Bordeaux qui a la pression fiscale la plus importante. C'était mon premier point.

Sur le second point : là encore en comparant le Compte Administratif 2012 de la Ville de Bordeaux et celui de la Ville de Toulouse on se rend compte de ce que ces villes ont réellement dépensé pour chacune de leurs politiques.

Evidemment, je ne m'étendrai pas sur chacune d'entre-elles. Je prendrai seulement deux exemples.

Sur la question de la petite enfance et plus globalement sur la question de l'éducation, Toulouse fait un effort particulier, en tout cas 70% supérieur à celui que Bordeaux consacre pour cette politique. Quand Bordeaux met 100 euros pour les écoles ou les crèches, Toulouse met 170 euros.

Sur le social c'est encore pire. Quand Bordeaux met 100 euros dans l'aide sociale, Toulouse fait un effort deux fois supérieur en dépensant 205 euros. Ce qui interroge sur un certain nombre de vos choix et qui illustre ce que nous dénonçons depuis un moment, c'est-à-dire une politique véritablement antisociale.

Troisièmement, ce sont des éléments sur les 95 factures que vous m'avez reproché de demander aux services.

Je ne vous parlerai pas de chacune d'entre-elles, même si beaucoup ont aiguisé, vous vous en doutez, ma curiosité, mais il y en a 3 peut-être sur lesquelles vous pourrez vous exprimer.

Parmi la montagne de factures de communication et de frais d'insertion on en trouve 2 pour un montant de 30.000 euros.

La Ville de Bordeaux a dépensé 30.000 euros pour acheter des insertions dans un petit « canard » qui édite notamment aux Chatrons ou à La Bastide, vous l'avez peut-être vu.

Si je vous interroge ce n'est pas parce que la ligne éditoriale de ce magazine semble particulièrement favorable à la majorité municipale, mais je me demande pourquoi on dépense autant d'argent alors que pour d'autres magazines gratuits : 20 Minutes, Bordeaux 7, que sais-je, nous ne sommes pas aussi généreux.

Je rappelle, 30.000 euros d'insertion dans un magazine qui est distribué à 40.000 exemplaires. Ça pose quand même une première question.

La deuxième facture qui nous a interrogés c'est celle par exemple adressée par M. Ossard(?), non pas parce que cette personne s'occupe de votre communication politique et électorale parce que ce serait du mauvais esprit, mais parce que cette facture aurait pu relever de la campagne « Osez Bordeaux » qui normalement aurait dû être financée dans le cadre de BGI, mais on y trouve d'autres factures particulières déjà financées par la société qu'il dirige.

Là aussi j'aurais bien voulu que vous nous éclairiez sur cette facture de ce monsieur.

Troisième facture particulièrement étrange c'est celle d'un « Call Center ». Je voulais vous interroger non pas parce que cette société est détenue par le conjoint d'une de vos adjointes, non pas non plus parce que cette société vous a accompagné dans différentes campagnes électorales, mais surtout parce que je me suis demandé à quelle occasion la Ville de Bordeaux avait pu avoir recours à ces prestations de phonie.

Vous considérez que c'est harceler les services. Moi je considère que nous avons cette mission de contrôle. Evidemment, toutes ces questions j'aurais pu les poser si j'avais pu obtenir ces factures avant.

Je reconnais que les services ont fait le maximum, mais j'attire votre attention sur le fait tout de même que je vous avais interrogé deux semaines auparavant pour savoir dans quelle mesure je pouvais avoir ces documents et que peut-être on aurait pu s'épargner ces questions. Mais je suis sûr en tout cas que vous allez y répondre dans ce Conseil.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, vous voyez pourquoi je ne présiderai plus la réunion des présidents de groupes de l'assemblée parce que je ne veux pas descendre à ce niveau de débat. Je ne ferai pas de remarques complémentaires là-dessus.

Simplement deux ou trois éléments de réponse.

J'ai sous les yeux un palmarès, parce que si on veut des palmarès on peut chacun s'envoyer des palmarès à la figure :

« Ce que les collectivités locales font de nos impôts - Les meilleurs élèves » :

Il se trouve que Bordeaux est placée avant Toulouse sur l'ensemble des critères. Il n'y a pas que la pression fiscale qui compte, naturellement. Nous sommes 10^{ème}, Toulouse est 11^{ème}.

Et si l'on prend les grandes villes de plus de 100.000 habitants, avant nous il y a Paris, Rennes, Strasbourg, puis Bordeaux, et dernière nous : Toulouse, Nantes, Montpellier, Lille, Lyon, Marseille et Nice.

Donc voyez que nous avons peu de leçons à recevoir en ce qui concerne la bonne gestion.

Sur les encarts publicitaires je peux lancer un concours de beauté avec la Région ou la Communauté Urbaine qui a dépensé par exemple 30.000 euros pour un encart d'un jour dans Sud-Ouest sur l'emploi. Donc voyez qu'il y a match nul, et notre encart à nous il était à longueur d'année.

Quant à la querelle sur les crèches, eh bien je vais vous dire que je mets au défi quiconque pendant cette campagne électorale qui s'amorce, y compris dans l'enceinte municipale si j'ai bien compris, - c'est une innovation là aussi, mais après tout il faut toujours innover - je mets quiconque au défi de nous mettre en difficulté sur ce point.

Nous avons fait un effort considérable depuis 2008 pour augmenter notre capacité d'accueil en crèche et de façon générale dans l'ensemble des réseaux d'accueil de la petite enfance bien entendu, ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes passés aux alentours de 5.400 enfants accueillis. Nous serons à 6.000 l'année prochaine. Ce qui représente les deux tiers d'une classe d'âge. Il y a très très peu de communes qui sont arrivées au même niveau.

Et quand on nous compare avec Strasbourg, encore faut-il comparer des choses comparables. Si on prend les seules places en crèche, Strasbourg est un peu devant nous, mais si on prend l'accueil des enfants, ce qui est la seule réalité qui compte, en crèche et dans toutes les formes d'accueil de la petite enfance, y compris les assistantes maternelles qui sont une formule d'accueil tout à fait performante qui correspond tout à fait aux attentes des familles, y compris avec les maisons d'assistantes maternelles, nous sommes largement devant Strasbourg.

Donc là-dessus je n'ai absolument aucun complexe. Quand on mettra les vrais chiffres sur la table on se rendra compte que Bordeaux est bien au-dessus d'un grand nombre de communes comparables, y compris...

Voilà ce que j'attendais avec impatience. Puisque je l'ai enfin, je vais pouvoir vous en donner la lecture intégrale :

« En juin 2008 la Ville de Bordeaux disposait de 3.619 places d'accueil pour la petite enfance tous modes de garde confondus : crèches municipales, crèches associatives et privées, assistantes maternelles.

3.619 places. On estime qu'il y a 3 enfants par place compte tenu des rotations évidentes, ce qui permettait l'accueil de 4.826 enfants.

5 ans après, fin avril 2013, la Ville de Bordeaux dispose de 4.571 places, soit presque 1.000 places supplémentaires, un peu plus de 900 places pour être exact, permettant l'accueil de 5.640 enfants.

Sur une population de 0-3 ans domiciliée à Bordeaux et estimée à 8.871 enfants, le taux de couverture représente aujourd'hui 64% de la classe d'âge.

Conformément au plan de mandature, l'objectif de 6.000 enfants accueillis d'ici fin 2014 sera atteint, ce qui nous permettra d'avoir un taux de couverture de 68% de la classe d'âge. Et même si on tient compte des structures privées et des crèches d'entreprises, nous serons à 70% d'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

Comparons-nous à d'autres. Si l'on prend simplement le nombre de places en crèches stricto sensu, nous avons un taux d'accueil par rapport à la population des moins de 3 ans de 29,9%.

Talence est à 27,4%,

Pessac à 26,5%

Villenave d'Ornon à 26,4%

Mérignac à 21,7%.

Donc pas de leçons à recevoir de qui que ce soit, notamment dans notre environnement immédiat.

Prenons maintenant le nombre de places - je dis bien de places.

Crèches et assistantes maternelles, tous modes de garde confondus, le ratio du nombre de places par rapport au nombre d'enfants est de 58,9% à Bordeaux, dont 29,9% en crèches et 29% en assistantes maternelles.

La moyenne nationale est de 28,6% pour les assistantes maternelles, donc nous sommes à peu près à la moyenne, et de 14,7% pour les places en crèches, nous sommes au double de la moyenne nationale.

Si on prend le taux global : 59% à Bordeaux.

52,5% à Nantes,

44,4% à Strasbourg,

42,9% à Nice,

23,5% à Montpellier. »

Voilà le succès de la politique d'accueil de la petite enfance que nous avons conduite depuis 5 ans maintenant. Je crois que nous avons tout lieu d'en être fiers.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord une remarque sur la présentation de ce Compte Administratif.

Nous ne partageons pas du tout la position émise par M. MARTIN lorsqu'il nous dit que ce Compte Administratif est d'une grande clarté et d'une lisibilité facile. Nous avons précisément constaté cette année exactement l'inverse.

Nous avons noté une détérioration, vous pourrez faire vous-même la comparaison, par rapport aux présentations qui étaient faites les années précédentes. Notamment le précédent rapport était beaucoup plus explicatif, beaucoup plus pédagogique, il y avait plus de données écrites, plus de tableaux, plus de camemberts illustratifs que l'on ne retrouve pas dans le Compte Administratif que vous nous soumettez aujourd'hui.

De même également ce qui ne facilite pas nos débats c'est qu'il n'y a pas eu de débats en commission finance dans la mesure où le Compte Administratif, ses annexes, tous ces documents comptables extrêmement fouillés et techniques ont été remis sur table, ce qui de fait interdisait aux élus présents à la commission d'avoir le temps de les étudier et de poser des questions pertinentes pour éclairer leur lanterne en vue du débat lors de notre assemblée d'aujourd'hui.

Donc nous avons perdu en clarté et en lisibilité du Compte Administratif par rapport aux années précédentes. C'est une constante que nous tenions à relever.

Si le débat avait pu avoir lieu notamment en commission, il est certain que nous vous aurions interrogé sur l'augmentation extrêmement conséquente que nous avons relevée par rapport au dernier Compte Administratif de tout ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, le produit des impositions directes par rapport à la population, les recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population, les dépenses d'équipements brutes par rapport à la population qui ont considérablement augmenté par rapport au Compte Administratif de l'année précédente.

Mais également, puisque vous parlez des strates qui sont comparables à la Ville de Bordeaux, dans chacun des postes que je viens d'évoquer - je ne vais pas vous noyer de chiffres - dans chacune de ces strates on voit que la Ville de Bordeaux se situe nettement au-dessus des chiffres officiels correspondants à la moyenne nationale des strates des Comptes Administratifs de l'année.

Tout cela aurait mérité quelques explications. M. MARTIN nous a sorti des chiffres et des comparaisons que nous ignorons totalement, qui ne résultent absolument pas des documents qui nous ont été transmis avec l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Donc tout cela nous laisse extrêmement dubitatifs.

J'en viens maintenant à un certain nombre d'observations plus pratiques concernant ce Compte Administratif.

Nous avons noté un montant des crédits annulés qui est impressionnant : 21,24 millions d'euros contre 3,78 millions au Compte Administratif 2011. Je pense que M. MARTIN à un moment donné a esquissé un début d'explication non chiffrée, donc nous aimerions savoir ce qui se situe dans cette différence notable de près de 17 millions par rapport au précédent Compte Administratif.

Pareil, nous avons noté un montant des restes à réaliser qui est très important puisque d'après nos calculs ils s'élèvent à 78,36 millions d'euros, à comparer aux 156 millions d'euros mandatés et mis dans les investissements.

Tout cela, nous n'avons trouvé à l'intérieur des documents qui nous ont été soumis, aucune explication claire, pédagogique, sur ces sommes dont le montant peut légitimement nous surprendre.

Cela illustre à mon sens le défaut de clarté auquel je faisais allusion il y a quelques instants.

Egalement je dirai sur ce Compte Administratif qu'on a vu la confirmation d'un certain nombre d'explosions budgétaires que nous avons déjà dénoncées au moment du Budget Primitif 2013. Je ne serai pas exhaustif sur ce terrain puisque c'est un débat que nous avons déjà eu et ce n'est pas le lieu de le prolonger ici, mais laissez moi le temps de vous donner trois petites explications.

Par exemple le budget Fêtes et Cérémonies dont nous avons déjà dénoncé l'explosion au moment du Budget Primitif 2013 qui était de +21,6%, on se rend compte que non seulement l'enveloppe accordée en début d'année à ce poste budgétaire est importante, mais que le Compte Administratif laisse apparaître une augmentation de 17,4% par rapport aux sommes considérables qui étaient déjà allouées.

De même le poste Réception a augmenté par rapport au précédent Compte Administratif de 13,6%.

Le poste Catalogues et Imprimés également. Là c'est le chiffre le plus significatif, Monsieur le Maire, même si vous allez me dire que d'autres font la même chose. Je n'en sais rien. Aujourd'hui nous discutons sur le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux et je note une explosion de ce poste par rapport au Budget Primitif 2012 puisqu'il a augmenté de 41,5%. Ce sont des calculs que nous avons effectués.

Donc, même les chiffres qui nous étaient donnés au moment du budget, permettez-moi de vous dire qu'ils ne nous paraissent pas extrêmement sincères eu égard au Compte Administratif que nous examinons aujourd'hui.

Enfin, également toujours sur ces chiffres, il y a une fameuse ligne, la ligne 62-28, qui s'appelle Divers, qui mériterait des explications.

Souvenez-vous, au moment du vote du Budget Primitif nous avons dit que se camouflaient derrière cette ligne 62-28 un certain nombre de dépenses de communication. Nous n'avons pas été tout à fait convaincus par vos explications sur le contenu précis de cette ligne Divers. En tout cas, Monsieur le Maire, même par rapport au budget initial où la ligne était importante, conséquente et peu développée, on note au moment du Compte Administratif une explosion, c'est-à-dire une augmentation de + 80,66%.

Reconnaissez que pour une ligne qui est qualifiée de Divers sur laquelle on n'a pas beaucoup d'explications, une augmentation qui avoisine les 100% aurait mérité à notre sens un certain nombre d'explications plus fournies dans ce Compte Administratif.

Egalement trois points si vous le permettez que je voudrais noter pour compléter mon intervention.

M.MARTIN vous avez parlé de la concordance de ce Compte Administratif avec notre Agenda 21 et avec notre Plan Climat Territorial. Je ne partage pas du tout votre optimisme. Je vais vous dire pourquoi.

Tout d'abord vous nous indiquez à l'occasion de ce Compte Administratif que la Ville de Bordeaux a réussi à stabiliser... Je ne veux pas aller au-delà de ce que vous dites, je vais donner la phrase exacte : « Quelques chiffres clés : stabilisation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville. »

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que ce n'est pas un objectif, la stabilisation. Nous avons pris l'engagement dans notre Plan Climat Territorial, dans notre Agenda 21, engagement d'ailleurs qui est fidèle aux engagements de la France et à la loi de 2005, de réduire par 4 à l'horizon 2050 nos émissions de gaz à effet de serre, ce qui nous impose au moins une réduction de 0,75% tous les ans.

Aujourd'hui on constate que la Ville de Bordeaux est en échec en ce qui concerne la baisse nécessaire des émissions de gaz à effet de serre puisqu'on se contente d'une stabilisation.

Vous avez réussi, Monsieur le Maire, nous vous en avons donné acte à plusieurs occasions, à stabiliser les émissions des bâtiments municipaux, certes, mais qui représentent « peanuts », passez-moi l'expression, par rapport aux émissions de la ville. Le véritable challenge c'est de faire en sorte que la Ville de Bordeaux arrive, comme d'autres villes ont commencé à le faire, à baisser ses émissions de gaz à effet de serre. Nous constatons que cet impératif n'est certainement pas au rendez-vous d'aujourd'hui, en tout cas de l'examen de Compte Administratif qui nous prouve si besoin était qu'il s'agit d'un rendez-vous manqué.

Egalement on constate, Monsieur le Maire, que le poste Consommation d'Énergie a augmenté dans des proportions considérables. Là aussi je me permets de vous rappeler que notre Agenda 21 nous impose des réductions de consommation d'énergie dans un premier temps au niveau du bâti municipal, mais aussi naturellement au niveau de la commune.

Je constate qu'en ce qui concerne en tout cas les baisses de consommation d'énergie au niveau communal vous faites état, je pense comme d'autres collectivités, d'une augmentation extrêmement importante des frais du poste combustible.

J'ai les chiffres sous les yeux. Le poste combustible a augmenté entre le CA 2011 et le CA 2012 de + 20%. Je pense qu'il y a eu certes une augmentation du coût de l'énergie, nous en sommes tous conscients, mais il y a aussi des efforts à réaliser concernant les économies d'énergie qui devraient permettre non pas de neutraliser l'augmentation du coût de l'énergie, mais en tout cas d'amadouer la facture. Cela n'est certainement pas le cas en ce qui nous concerne.

Enfin un dernier point dans cette intervention en ce qui concerne un sujet qui nous tient à cœur, vous le savez, Mme PIAZZA sera heureuse, c'est le développement sportif. A l'occasion de ce Compte Administratif nous ne pouvons pas déplorer le fait que des chiffres intéressants nous sont donnés, notamment vous nous indiquez que la Ville a subventionné le développement du sport éducatif et de loisirs pour un montant total de 1,46 million d'euros.

Vous savez, Madame l'Adjoint, Monsieur le Maire, que la promotion du sport éducatif et de loisirs est pour nous un impératif extrêmement important. Vous nous indiquez que cette enveloppe de 1,46 million a profité à plus de 38.000 licenciés qui ont pu bénéficier du soutien de la municipalité. Mais permettez-moi de vous dire que si on part de vos chiffres, 1,46 millions divisé par 38.000 licenciés ça laisse à peine 38 euros d'aide par licencié de la Ville de Bordeaux.

Reconnaissez avec moi qu'en matière d'aide aux familles, aux ménages qui veulent aider notamment leurs enfants à pratiquer un sport, je pense que ce que vous mettez pour la promotion du sport éducatif et de loisirs n'est certainement pas à la hauteur de ce que doit être la politique sportive d'une ville.

Ce d'autant plus, Monsieur le Maire, que vous avez choisi effectivement d'autres priorités. Quand on voit les subventions accordées par la Ville de Bordeaux aux différents groupes sportifs on voit que les subventions totales sont de 4,5 millions d'euros, dont là-dessus à peine 31% pour le sport éducatif et de loisirs. Cela nous paraît extrêmement dérisoire.

Et ce sera mon dernier mot, vous seriez déçu si je ne le vous disais pas, toujours en ce qui concerne ce développement sportif nous voyons que cette année nous avons des dépenses de fonctionnement de 2,22 millions d'euros. Je pense qu'il est clair qu'à partir de l'an 2015, si je ne me trompe pas, il faudra rajouter à ces 2,22 millions d'euros les 3,6 millions d'euros que vous avez consacrés à la redevance que vous paierez au gestionnaire du grand stade.

Donc là aussi des dépenses de fonctionnement qui vont certainement exploser puisqu'il faudra rajouter aux 2,22 millions les 3,6 millions de loyer que vous paierez pour l'utilisation du grand stade.

Comparez ces 3,6 millions au 1,4 million d'euros pour le sport éducatif et de loisirs. Quand je vous dis que la Ville de Bordeaux a délibérément choisi d'aider le football au détriment de l'aide au sport éducatif et de masse, reconnaissez que les chiffres sont particulièrement parlants pour abonder dans le sens de cette démonstration.

Voilà les quelques observations que je voulais faire à propos de ce Compte Administratif.

M. MARTIN. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, ce budget de 626 millions d'euros est composé de 56% en faveur du fonctionnement, 43% de l'investissement.

En investissement nous sommes surpris par la faiblesse des taux de réalisation, autour de 50%, soit 78 millions sur 154 millions.

Première question. Pourquoi cette différence ?

Deuxième question. La mairie a transféré 38.684.000 millions d'euros de la section fonctionnement vers l'investissement, donc je répète la question : pourquoi ?

La masse salariale représente 52%. On peut dire que c'est équilibré.

Le niveau de cotisations pour la formation des salariés auprès du CNFPT est selon nous faible puisqu'il ne représente que 0,2% des dépenses sans nouvel effort supplémentaire.

L'endettement de la ville est de 183 millions d'euros, 29% du budget, avec pour conséquence des remboursements d'un peu plus de 20 millions d'euros en 2012, soit 3,5%.

On peut dire que le budget bordelais est dans les clous européens et que le triple A est assuré.

L'autofinancement est de 45,282 millions d'euros. Une dépense dégagée essentiellement du fonctionnement pour aller sur les investissements afin de rembourser en partie la dette.

On se retrouve avec un excédent de 7 millions d'euros en 2011 reportés sur le budget 2012.

Il y a un équilibre budgétaire. Une politique de rigueur, d'austérité, comme dans d'autres collectivités d'ailleurs, avec une logique qui nous mène droit dans le mur puisqu'elle consiste à subir la baisse des dotations de l'Etat sans réfléchir à la mise en place de nouvelles recettes. Donc évidemment on demande aux collectivités de faire plus avec moins. C'est directement les conséquences des politiques européennes et nationales austéritaires qui vont de plus en plus faire pression sur les collectivités locales et donc sur les citoyens.

En revanche, la mairie a des marges importantes en termes budgétaires pour répondre à un certain nombre de besoins, notamment avec deux niveaux d'intervention : l'emprunt et la création de nouvelles recettes qui pourraient être des taxes économiques ou de meilleures dotations de l'Etat.

Juste une réflexion. Avec un faible taux d'endettement et un excédent de clôture de 1,5 million d'euros la Ville ne pourrait-elle pas investir davantage sur les secteurs en tension comme le secteur de la petite enfance, n'en déplaise à votre démonstration de tout à l'heure, Monsieur le Maire, le secteur du logement social, ou le secteur par exemple de l'animation ou du scolaire et périscolaire ?

On notera une enveloppe communication très importante, cela a été dit tout à l'heure, un des rares secteurs qui a su augmenter son recrutement en personnel alors que d'autres secteurs restent tendus, voire en déficit, comme le secteur des crèches, le secteur des écoles ou le secteur de la propreté.

Nous nous permettons, Monsieur le Maire, d'interroger votre vision à moyen terme ou à court terme, car la question par exemple des rythmes scolaires doit évidemment envisager un plan de recrutement audacieux dans la filière animation et dans la filière scolaire.

18 millions sont consacrés aux rémunérations des non titulaires. C'est une somme importante qui illustre le poids d'une certaine forme de précarité, même si tous les non titulaires ne sont pas des précaires, et qui selon nous mériterait une réflexion plus aboutie sur la revalorisation de l'emploi statutaire dans un certain nombre de secteurs.

Il faut savoir que quand une Ville comme Bordeaux présente un taux de 18% de pauvreté, quand la variation du chômage entre 2008 et 2012 est de 39%, évidemment on peut se poser la question de savoir si la collectivité a tout fait pour jouer son rôle d'amortisseur social et pour favoriser une vie plus agréable et plus juste pour l'ensemble des Bordelais.

Pour conclure, tant que notre ville restera arc-boutée sur des dogmes comme la prime à la rente, la réduction de la dépense publique, la compression des dépenses de fonctionnement, l'augmentation des tarifs, nous resterons loin d'une Ville de Bordeaux accessible à tous.

C'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce Compte Administratif.

M. MARTIN. -

Anne WALRYCK

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais répondre à Pierre HURMIC.

Je suis vraiment étonnée de votre remarque, Pierre, car vous le savez bien, c'est un peu curieux que nous ayons été retenus comme ayant le score le plus importants obtenu pour une première candidature au label européen Cit'Ergie que nous avons reçu le 31 janvier dernier, justement pour les efforts et les résultats consentis en matière de politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et en matière de politique liée à la transition énergétique.

Les chiffres que vous donnez ne sont pas exacts. Vous le savez fort bien. Nous avons obtenu une réduction des émissions des gaz à effet de serre de 3,6%, de mémoire, s'agissant de la gestion de notre patrimoine et de notre mode de fonctionnement, et nous avons obtenu une réduction similaire sur l'ensemble du patrimoine. Mais comme le taux d'incertitude de l'étude scientifique qui a été réalisée dans le cadre de notre deuxième bilan carbone était du même ordre, par honnêteté nous préférons communiquer que nous avons une stabilisation. C'est la première chose que je voulais dire.

Sur les consommations d'énergie, là aussi les choses ne sont pas présentées de la bonne façon.

Nous avons obtenu une baisse très significative au terme du premier plan d'actions de réduction et de maîtrise des consommations, de changement des équipements pour les rendre plus efficaces, de réalisation de travaux thermiques sur l'ensemble des bâtiments et de changement des comportements. Nous sommes arrivés à des résultats tout à fait satisfaisants qui ont été rappelés dans ce document, avec des objectifs encore plus ambitieux dans le deuxième Plan Climat Energie Territorial, bien plus ambitieux d'ailleurs que les préconisations qui sont proposées notamment dans les préconisations issues du Grenelle 2. Là aussi vous le savez bien.

J'imagine, Pierre, que vous parliez peut-être du coût de l'énergie. Ça c'est autre chose. Vous savez bien que si nous n'avions pas investi dans le cadre de cette politique on n'en serait pas là aujourd'hui.

(Monsieur le Maire quitte la séance à 16 h 10)

M. MARTIN. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Compte Administratif tenu, voire retenu, voire même austéritaire. Je voudrais prendre un exemple dans le domaine de la culture des aléas auxquels on se soumet lorsqu'on essaie d'économiser trop : l'École des Beaux Arts de Bordeaux dont il est dit ici que 2012 a vu sa première année d'autonomie en tant que EPCC.

On voudra bien se souvenir des nombreuses réserves que nous avons émises, ici, comme au conseil d'administration de l'École des Beaux-Arts, quant à ce passage à marche forcée en EPCC où souvent la charrue fut mise avant les bœufs, obéissant à une logique comptable de plus en plus implacable. Nous pouvons d'ores et déjà constater ce que cela donnera en 2014.

Deux professeurs de grande envergure avaient été recrutés pour la rentrée 2012-2013. On a commencé par leur signifier que finalement ils ne seraient payés qu'à partir de janvier 2013. Quel accueil...

On vient encore de leur signifier que leur contrat prendrait fin en décembre 2013 parce que le budget 2014 ne sera pas suffisant.

Toutes les excuses qui peuvent être trouvées à de tels manquements au plus élémentaire respect des enseignants, des artistes et des élèves de l'École des Beaux-Arts de Bordeaux et à leur engagement, ne tiennent pas face au constat que depuis son passage en EPCC et sa soumission au processus de Bologne l'École des Beaux-Arts de Bordeaux connaît de plus en plus de difficultés.

Elle est en effet soumise à une pression de tous les instants, sommant ses enseignants de trouver eux-mêmes les moyens de leur pédagogie par d'incessants partenariats, quitte à l'adapter un peu à l'air du temps pour plaire aux mécènes, augmentant sensiblement ses droits d'inscription d'année en année particulièrement en direction des auditeurs libres, ce qui rompt de plus en plus avec la mission assignée par André Malraux aux écoles d'arts, c'est-à-dire l'accès à la culture pour tous, utilisant ses professeurs les plus récemment nommés comme variables d'ajustement budgétaire au mépris de leur aura internationale d'artistes, de leur situation personnelle, ou de leur engagement professionnel.

Gageons qu'avec de telles méthodes l'École des Beaux-Arts de Bordeaux aura de plus en plus de mal à trouver des partenaires et des intervenants de qualité.

La Fondation Bernard Magrez, pourtant installée à Bordeaux, s'en va d'ailleurs verser sa manne à l'École des Beaux-Arts de Paris sans doute plus attractive pour cette fondation privée, donc attachée à la rentabilité de ses mécénats en termes d'image.

C'est hélas le résultat d'une privatisation rampante de l'enseignement comme de la culture qui deviennent dans ce monde de plus en plus libéral des variables d'ajustement au lieu de continuer à être des leviers d'une émancipation populaire et d'une citoyenneté éclairée.

Nous demandons bien sûr à ce que les bricolages budgétaires destinés à parer au plus pressé et proposés par les représentants des personnels soient examinés avec toute l'attention requise, mais c'est sur le budget futur. Nous appelons de nos vœux une tout autre gestion et une tout autre finalité pour cette école. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je voudrais faire une intervention sur les problèmes de culture également.

Je vous avais dit lors du dernier Conseil Municipal que nous allions être très vigilants sur ces problèmes, notamment au sujet d'une de vos conférences de presse où vous aviez annoncé en contrepartie de la fin d'Evento le triplement du financement du fonds de soutien à la création.

Je disais que nous nous réjouissions. C'était enfin un pas vers les créateurs locaux.

Hélas, il semble qu'en cette période c'était un simple gadget électoral puisque dans la Décision Modificative qui va nous être présentée il n'y a aucune place pour ce fonds, aucune place pour l'aide à la création pourtant promise. On pense avec tristesse à tous les talents gâchés en 2012.

Vous nous avez dit lors du dernier Conseil Municipal – ce n'est pas vous, c'est Monsieur le Maire, mais vous le représentez – que c'est surtout pour des raisons professionnelles que Charlotte Laubard part de Bordeaux. On sait maintenant que c'est faux, Monsieur le Maire. Elle part, comme M. Freychuret avant elle, sur un constat :

« Le CAPC, dit-elle, a le deuxième plus petit budget de France pour la production d'expositions d'art contemporain.

Entre 2000 et 2012, continue-t-elle, le CAPC n'a acquis les œuvres que de 16 artistes pendant que le FRAC achetait les œuvres de 86 artistes, alors que notre mission à nous CAPC est de montrer l'art de notre temps. »

C'est accusatoire. Ce n'est pas la seule à partir, d'ailleurs. Je n'aurai pas la cruauté de reprendre tous les responsables qui quittent Bordeaux, de la Médiathèque aux Archives Municipales, qui masquent le départ plus ou moins en catimini de nombreux créateurs plus ou moins anonymes dans l'ensemble de l'art bordelais, départ d'une ville qui ne les soutient pas.

On aurait pu aussi trouver des crédits pour l'Ecole des Beaux Arts de la Ville de Bordeaux qu'on a transformée en établissement public culturel. Je vais rejoindre-là ma collègue Mme VICTOR-RETALI, ce n'était pas une obligation, mais une telle transformation, c'est pour ça que nous avons voté pour, permettait de délivrer un diplôme national, un « master art », bref, de tirer l'Ecole des Beaux Arts vers le haut.

En fait on apprend que deux postes essentiels pour ce travail de confortement de l'EPCC vont disparaître parce que le budget alloué à l'EPCC n'est même indexé sur l'inflation.

Là où j'ai un doute c'est sur l'analyse du Compte Administratif. Dans la partie qui concerne l'Ecole Supérieure d'Art de Bordeaux il y avait 4,2 millions de prévus, M. DUCASSOU, et finalement il n'y a eu un réalisé que de 3,9 millions d'euros. Ça veut dire qu'il y a une diminution des frais de personnel qui sont relatifs à l'EPCC. Peut-être aurait-il été intéressant de réinjecter dans l'établissement public culturel les 160.000 euros qu'on a économisés sur le personnel en 2012 ?

Vous le savez, ces deux postes, quels que soient les titulaires, je parle en termes de postes, sont essentiels pour essayer d'avoir par la suite le « master design » qui manque à l'EPCC.

L'EPCC c'est une richesse pour notre ville, pour le développement de la formation artistique, notamment de l'art contemporain. On ne peut qu'être surpris par la position de supprimer deux postes de l'EPCC de la part de votre adjoint M. DUCASSOU qui est en même temps le président de l'EPCC.

Ces deux exemples montrent bien l'état de la culture et de la création culturelle à Bordeaux. Souvent c'est de la poudre aux yeux.

Je voudrais prendre un exemple très précis qui a lieu dans mon quartier, que M. MOGA connaît bien. Depuis plusieurs années ici, dans tous les textes, dans les budgets, dans les Comptes Administratifs, on nous parle de la médiathèque qu'il va y avoir à Belcier mais qui n'est toujours pas ouverte. On en parle depuis des années. C'est dans tous vos rapports. Par contre les deux bibliothèques qui existaient dans le quartier, une à Carle Vernet, l'autre à Belcier, sont fermées depuis plusieurs années pour celle de Carle Vernet, depuis cette année pour celle de Belcier, ce qui fait que les élèves des écoles, mais également les habitants qui sont de grands utilisateurs de la bibliothèque en sont privés alors que la médiathèque n'est pas ouverte.

Est-ce qu'on n'aurait pas pu faire l'inverse, ouvrir la Médiathèque et fermer les bibliothèques ? Non. Ici à Bordeaux on ferme d'abord et on ouvrira un jour.

Je pourrais continuer encore pendant très longtemps, mais j'ai entendu sonner la clochette...

Quand je vois en gros titre dans Sud-Ouest la fermeture pour travaux du Musée des Beaux-Arts pour une période indéterminée parce qu'il y a des problèmes là-bas, et qu'il n'y a aucune réaction, c'est tragique. La fermeture d'un musée pendant la période estivale, pour une ville c'est quelque chose de tragique. Et là on a bien un silence assourdissant, un silence qui n'est pas bon signe, une indifférence face à un musée. C'est regrettable. Ça veut dire que ce musée ne tient pas toute sa place dans la ville. Sinon il y aurait eu des réactions. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Juste un mot dans le droit-fil de ce qui vient d'être dit concernant l'Ecole des Beaux-Arts.

Vous l'avez évoqué tout à l'heure, 2012 a été la première année pleine en autonomie d'EPCC, d'Etablissement Public de Coopération Culturelle.

Je voulais indiquer que nous sommes pour notre part, nous l'avons toujours dit, totalement favorables à ce statut dont nous avons toujours considéré qu'il était plus enclin à introduire une gestion plus élargie, plus collégiale à l'établissement, avec une meilleure intégration d'autres collectivités locales et une meilleure représentation de l'ensemble des usagers de l'école. Donc ce n'est pas sur la question du statut en tant que tel que nous avons des reproches à émettre.

Par contre il serait intéressant que la Ville donne des réponses à la situation actuelle qui a été dénoncé très récemment par le corps enseignant.

En effet, comme cela vient d'être rappelé, deux professeurs vont voir leur contrat dénoncer en 2014. De même il y a déjà eu un précédent puisqu'à quelques semaines de la rentrée 2012-2013 des enseignants s'étaient vu notifier par le président du conseil d'administration, en l'occurrence vous-même, M. DUCASSOU, l'impossibilité de leur entrée en fonction au prétexte d'un budget insuffisant pour les rémunérer.

Ce que nous pensons c'est que le statut de l'EPCC n'a aucunement à être remis en question, mais que l'évaluation budgétaire lors du passage en EPCC a été mal établie et que donc l'établissement s'est vu fragiliser par cette situation, ce qui entraîne aujourd'hui une conduite du projet pédagogique qui se trouve fragilisé et qui ne peut s'exercer dans les meilleures conditions.

Ce que nous souhaitons c'est que vous puissiez répondre sur cette question de manière précise.

Pour notre part nous ne mettons pas ceci en relation avec le passage en EPCC, mais en revanche nous soutenons tout à fait le fait que le projet pédagogique puisse s'exercer dans les meilleures conditions.

M. MARTIN. -

Merci.

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Merci. Monsieur le Maire. Je vais bien sûr répondre aux questionnements qui ont été exprimés il y a quelques instants. J'en vois trois.

Le premier concerne les personnels d'établissements culturels de la ville.

Moi je suis ravi quand des personnalités ont des promotions qui les amènent à évoluer dans leur parcours. C'est le cas pour certains d'entre eux. D'autres c'est pour des raisons personnelles. Enfin concernant Charlotte Laubard c'est tout simplement lié au fait de sa jeunesse. Contrairement à M. Freychuret elle n'était pas titulaire mais contractuelle et par conséquent elle a souhaité réintégrer, ce qui a déjà été dit, le dispositif d'enseignement et de recherche. On peut le comprendre après 7 années passées au sein de ce CAPC. C'est ma première remarque.

Deuxième remarque. C'est vrai que le personnel de l'Ecole des Beaux-Arts a quelques inquiétudes actuellement, certaines étant nationales d'ailleurs, puisque, vous le savez peut-être, dans le cadre de la loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui est passée à l'Assemblée Nationale et au Sénat il y a peu, il s'avère que les établissements d'enseignement supérieur dont les écoles des beaux-arts auront désormais une double tutelle, ceci à la demande du rapporteur de cette loi. Donc de ce fait il n'est pas en odeur de sainteté actuellement au niveau des écoles d'arts à l'échelon national puisque c'était la coopération qui était envisagée et que ça devient une co-tutelle entre le ministère de la Culture et celui de l'Enseignement Supérieur. Ça c'est ma deuxième remarque.

Troisième remarque : vous ne remettez pas en cause l'EPCC comme les autres intervenants et vous avez raison. Mais, vous devez le savoir puisque vous participez au conseil d'administration de l'Ecole des Beaux-Arts, il a été prévu pour les trois années à partir de juillet 2011 jusqu'en juillet 2014 un plan de financement pluriannuel triennal et nous sommes dans l'exécution de ce plan triennal. Nous allons aborder la troisième année de ce plan et jusqu'à preuve du contraire, nous verrons en année civile - puisque nous sommes en années civiles quant au Compte Administratif - nous verrons, comme c'est le cas jusqu'à présent, si la Ville, l'Etat ou la Région ont été en adéquation avec les engagements liés à ce plan triennal.

C'est vrai qu'au cours des trois ans, notamment actuellement, la réalité économique et législative a évolué. C'est clair. Eh bien cela fera l'objet de la réflexion pour les trois années à venir.

En plus, il y aura un nouveau directeur, donc un nouveau projet. Par conséquent je suis persuadé que ce passage qui inquiète beaucoup les uns et les autres trouvera satisfaction.

S'agissant des deux enseignants, quelques précisions. Il se trouve, mais vous le savez bien sûr, que ces enseignants sont des contractuels.

L'un est en détachement d'un poste d'Etat auprès de l'école. C'est un détachement en année civile. Il finit son détachement au 31 décembre 2013.

Quant à la deuxième, elle est en cumul d'emplois avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales au niveau national. Elle-même a décidé de ne pas donner suite à l'issue du 31 décembre 2013, étant amenée à suivre l'évolution de la directrice actuelle de l'école des Beaux-Arts qui finit son contrat en juillet 2014. Voilà.

Il est bien évident que lorsque l'enseignant dont vous parliez qui est sur un poste d'Etat a été identifié il y a un an pour un contrat d'une année, ce n'était pas en vue d'une mutation.

Quant au problème des enseignants qui relèvent de la direction de l'Ecole des Beaux-Arts et de sa commission pédagogique, il appartient à cette direction, et pas au conseil d'administration, de juger de l'opportunité entre un professeur titulaire, un professeur contractuel ou des vacances. C'est ainsi que la personne qui va réintégrer son poste d'Etat à la fin de l'année pourra revenir dans le cadre de vacances ou de partenariat sur des projets en rapport avec l'école.

Après vous diabolisez les relations avec l'économie. J'espère que cette diabolisation est limitée à certains d'entre-vous, parce que le fait d'avoir des relations avec le monde de l'économie permet à ces étudiants une insertion professionnelle qui est difficile dans ces domaines-là. Cela a été fait par exemple suite au « work shop » sur la chaussure avec l'industrie de la chaussure, en synergie entre les collectivités concernées, la Région sur son volet économique et la Recherche.

Donc il faut effectivement que l'école aujourd'hui comprenne qu'à côté des dotations des collectivités territoriales, de l'Etat il y a des dotations sur projet. Comme d'ailleurs c'est le cas dans l'enseignement supérieur où il y a des appels à projets dans le domaine de la recherche, dans le domaine de la valorisation.

Mais, vous le savez, et j'en terminerai là, j'ai bien sûr rencontré les deux enseignants dont vous faisiez état en avril. J'ai été amené à répondre à une lettre d'ailleurs qui ne m'était pas adressée mais à ceux à qui elle a été adressée le 6 juin dernier, et cette lettre mentionnait que le prochain conseil d'administration était le 26 juin et qu'on serait amené à parler de tout cela. Voilà Madame.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Merci Hugues MARTIN.

Je voudrais répondre à Pierre HURMIC et lui dire que 38,8 euros par licencié je trouve que ce n'est pas mal. Ça pourrait être plus mais c'est déjà pas mal dans la mesure où je voudrais aussi vous signifier que notre action auprès des licenciés ne s'arrête pas juste à ces subventions de 1,4 million concernant le sport éducatif et les loisirs. Il faut rajouter le coût des personnels, la maintenance, la construction des équipements qui sont des coûts à rajouter à ce chiffre-là, et tout de suite ça fait beaucoup plus.

Je voudrais lui dire aussi que quand il parle du nouveau stade j'aimerais bien qu'il mette en parallèle les coûts d'investissements pour la construction des 4 gymnases à venir, qui sont des coûts d'investissements bien supérieurs à notre participation dans la construction du nouveau stade.
Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

M. DUCHENE

M. DUCHENE. -

Merci Monsieur le Maire.

J'ai cru rêver en entendant notre collègue RESPAUD. En même temps plus c'est gros plus ça passe, mon cher collègue.

C'est quand même extraordinaire de vous entendre sur la culture. Vous soutenez un gouvernement qui a baissé pour la première fois depuis de longues années le budget de la culture de plus de 4%. Donc vous êtes assez mal venus pour évoquer le problème de la culture à Bordeaux. C'est la première chose.

La deuxième chose : vous avez eu le culot de parler, en parlant de nous, de silence et d'indifférence. C'est vous-mêmes qui êtes silencieux, c'est vous-mêmes qui êtes indifférents. Lorsque le Conseil Général est interpellé par la Ville de Bordeaux pour qu'il soutienne notre politique culturelle, c'est le silence et c'est l'indifférence.

Soutenez la Ville de Bordeaux, soutenez notre politique culturelle et là nous pourrions mieux faire, mais pour le moment vous ne faites rien, vous ne nous aidez pas. Donc vous êtes vraiment mal placés pour nous critiquer.

De la même manière pour les autres membres qui soutiennent ce gouvernement. Nous entendons dire : « il faut faire mieux »... Sur l'art en général et plus particulièrement, je reprenais les documents du ministère, sur tout ce qui concerne les arts plastiques, la baisse dans le budget du ministère pour les arts plastiques est de près de 12%... Comment les artistes peuvent-ils travailler ?

Vous êtes en train de serrer, serrer et serrer le budget de la culture. Donc ne nous donnez pas de leçons, et surtout tant qu'à faire, puisque vous voulez parler, aidez-nous, car aujourd'hui les charges de centralité ne sont pas prises en compte ni par le Conseil Général, ni par le Conseil Régional.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme NOËL à nouveau.

MME NOËL. -

Juste un mot en réaction. C'est à se demander s'il existe une politique dans cette ville, parce que chaque fois qu'il y a un problème c'est soit la faute du Conseil Général, soit la faute du gouvernement de gauche, soit, comme l'a indiqué tout à l'heure M. DUCASSOU, ce sont les personnes qui pour des contingences personnelles, ou une promotion - donc ça veut dire qu'ils sont mal lotis ici, me semble-t-il - font d'autres choix, mais ce n'est jamais la responsabilité de la politique culturelle de la Ville.

Ecoutez, il arrive un moment où on est quand même un peu surpris d'entendre ce discours. On se demande s'il y a une politique puisque les responsables ne sont jamais les choix culturels qu'a fait la ville.

Quant à la question du financement, je voulais rappeler une fois encore que nous avons, nous, fait un certain nombre de propositions pour que précisément le budget de la culture soit mieux réparti pour certains postes, en particulier les grands équipements de la ville. Je parle de l'Opéra et de l'Orchestre, où pour notre part depuis très longtemps nous militons en faveur d'une prise de compétence par la Communauté Urbaine pour ces grands équipements. Donc nous maintenons cette volonté et nous, nous proposons en termes de politique culturelle une réponse à la question du financement et pas simplement en disant que c'est de la faute du Département, de l'Etat, ou des directeurs qui font d'autres choix pour leur vie personnelle en partant ailleurs. Peut-être font-ils d'autres choix parce qu'ils sont mal retenus à l'endroit où ils se trouvent.

M. MARTIN. -

Merci.

M. RESPAUD à nouveau.

M. RESPAUD. -

Marie-Claude NOËL a dit ce que je voulais dire. C'est vrai que l'intervention de Michel DUCHENE montre bien qu'il n'y a aucune politique municipale puisque la seule raison qu'il trouve à ça c'est l'absence de crédits de l'Etat, c'est l'absence de crédits du Conseil Général, c'est l'absence des crédits de la CUB, c'est l'absence des autres, mais à Bordeaux tout est bien.

Ça montre bien qu'il n'y a absolument aucune politique municipale. C'est d'autant plus étonnant de la part de Michel DUCHENE qu'il est Conseiller Général et donc il n'a qu'à faire dans cette instance les observations qu'il fait ici.

Marie-Claude NOËL a dit l'essentiel, donc je n'irai pas plus loin. Je vous remercie.

M. MARTIN. -

Merci.

M. DELAUX.

M. DELAUX. -

Bien sûr qu'il y a un débat politique, bien sûr que vous savez, vous, les Conseillers Généraux que le Conseil Général contourne Bordeaux. La réglementation d'interventions sur les budgets de culture est discriminatoire par rapport à la Ville. Vous pouvez les prendre les uns derrière les autres.

Effectivement, il y a une politique culturelle à Bordeaux, sauf que cette politique culturelle n'est pas soutenue, ni par le Département, ni par la Région.

M. MARTIN. -

Merci.

M. ROUYEYRE à nouveau.

M. ROUYEYRE. -

Très rapidement, Monsieur le Maire, parce que vous avez fait le choix d'admettre ce débat et je pense que c'est tout à votre honneur.

Mais, M. DELAUX, il y a simplement une petite différence, c'est que la Ville de Bordeaux a la compétence sur la culture tandis que le Conseil Général ne l'a pas...

(Exclamations)

M. ROUYEYRE. -

Je suis désolé, le Conseil Général n'a pas de compétence...

(Protestations)

M. MARTIN. -

Mes chers collègues, laissez M. ROUYEYRE s'exprimer je vous prie.

M. ROUYEYRE. -

Je regrette que vous ne soyez pas au fait de cela. Le Conseil Général n'a pas de compétence obligatoire sur la culture, il l'a simplement sur la lecture publique qui dépend du service culture du Conseil Général. Mais l'ensemble des politiques culturelles menées par le Conseil Général le sont sur ses budgets facultatifs. Et comme vous le savez, en tout cas M. DUCHENE est un peu au courant puisqu'il se rend de temps en temps au Conseil Général, il sait très bien que l'augmentation des dépenses obligatoires réduit mécaniquement le budget de ce qu'il nous permet de financer en matière de politiques facultatives.

Donc là où il y a une responsabilité c'est évidemment à la Ville de Bordeaux. C'est à vous de mettre en place ces subventions ou ces politiques culturelles.

Dernier élément, le Conseil Général n'a pas de politique discriminatoire vis-à-vis de Bordeaux. D'abord Bordeaux est extrêmement aidée. Et si vous regardez précisément l'ensemble des budgets vous verrez que l'essentiel, en tout cas en termes de subventions aux associations culturelles, est versé sur la Ville de Bordeaux. C'est le premier point.

Ensuite, M. DELAUX, l'ensemble des critères d'intervention n'écartent pas la Ville de Bordeaux, ils mettent simplement en place des aides aux communes les plus pauvres.

Il est vrai que Bordeaux, on l'a dit tout à l'heure, est une commune extrêmement riche notamment au regard de la pression fiscale que le Maire de Bordeaux fait peser sur la population de cette ville.

M. MARTIN. -

Merci mes chers collègues. Nous arrivons au terme de ce débat intéressant. Je ne vais pas répondre point par point.

Simplement un mot pour dire à M. ROUYEYRE que concernant « la montagne » de factures, selon sa propre expression - donc il les a bien eues - je suis évidemment à sa disposition avec les services concernés pour les épilucher une par une. Moi j'ai tout le temps et je suis transparent, donc je serai ravi de partager cette transparence avec vous, mon cher collègue.

M. HURMIC, juste deux points. Vous avez évoqué 19 millions qui se trouveraient dans la nature. Ce sont des opérations d'ordre avec des annulations. Elles ont été annulées. Je vous invite à mieux regarder.

Quant au document, c'est strictement et rigoureusement le même en termes de présentation que l'an dernier. C'est vrai que ce n'est pas facile. C'est un peu opaque, mais il n'y a aucune chausse-trappe. C'est exactement le même.

Et concernant la ligne qui vous hérisse, celle du Divers, un mot pour vous rappeler que nous avons prévu au Budget Primitif - vous étiez contre cette somme - 3,100 millions et nous avons réalisé 2,4 millions. Donc on est parfaitement dans les clous si j'ose dire.

M. MAURIN, merci de nous qualifier, même si c'est un peu péjoratif, de « triple A » Ça prouve que nous avons une bonne gestion. Venant de votre part évoquer le « triple A » je trouve ça très bien.

Le taux de réalisation sur les investissements il est tout à fait conforme et tout à fait intéressant puisque, encore une fois, c'est sans précédent, nous sommes à plus de 104 millions d'investissements sur l'année 2012. Qui dit mieux ?

Ce que je voudrais noter pour conclure c'est que, si j'ai bien compris l'opposition, il faut embaucher plus, investir, plus, dépenser plus, acheter plus, tout ça dans un budget que vous savez parfaitement contraint. Parce que, mes chers collègues, il n'y a pas que sur la culture que l'Etat réduit la voilure, c'est sur l'ensemble des budgets - comme cela a été rappelé au congrès des Maires de France dont le Président est Michel Destot, qui est d'ailleurs un très bon maire - que l'Etat est en train de considérablement réduire la voilure des collectivités territoriales.

Le dernier mot reviendra aux Bordelaises et aux Bordelais, qui je crois, et c'est prouvé par tous les indicateurs, sont heureux et fiers de leur Ville, sont heureux et fiers de leur Maire. Pourvu que ça dure !

(Applaudissements)

M. MARTIN. -

Je vais mettre aux voix ce Compte Administratif.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Il n'y a pas d'abstentions.

Je vous remercie.

Je vous demande de bien vouloir faire rentrer Monsieur le Maire.

(Monsieur le Maire regagne la séance et en reprend la présidence à 16 h 45)

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous annoncer que votre Compte Administratif a été voté à la majorité. Je vous en félicite et je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Merci, et merci Monsieur l'Adjoint.

Je voudrais à mon tour remercier l'Adjoint chargé des Finances, l'ensemble des Adjointes, le Secrétaire Général, nos services financiers tout particulièrement et l'ensemble des services pour la bonne exécution de notre budget 2012 qui se traduit par ce Compte Administratif tout à fait bien présenté et qui nous amène à un excédent tout à fait utile pour le financement de notre Décision Modificative N° 1.

Donc merci à tous, et merci à la majorité du Conseil Municipal.

MME JARTY-ROY. -

Monsieur le Maire, M. DUCASSOU ayant un impératif, on va passer maintenant à ses deux délibérations, si vous le voulez bien.

M. LE MAIRE. -

Comme nous n'arrivons pas à nous harmoniser avec le Conseil Régional pour fixer les dates des séances, ceux d'entre-nous qui sont Conseillers Régionaux sont un peu coincés.

Je passe la parole à M. DUCASSOU.

RAPPORT DE PRESENTATION C.A. 2012

SYNTHESE

Toutes opérations confondues, les résultats globaux de l'exercice 2012 sont les suivants :

- Résultat brut avant reports : 11.255.139,49
- Solde des reports : - 9.456.915,32
- Excédent net global : 1.798.224,17

Ce résultat de 1,80 M€ sera destiné au financement de compléments d'opérations ou de mesures nouvelles décidées au cours de l'exercice 2013.

Les recettes de fonctionnement (391,39 M€)

- Sans augmentation des taux en 2012, le produit fiscal s'est élevé à 187,14 M€
- Avec 59,97 M€ la D.G.F. est en diminution de 1,7 % par rapport à 2011.
- Les compensations financières venant de la CUB ou de l'Etat se sont élevées à 37,26 M€ en 2012.
- Encaissées à hauteur de 107,02 M€, les autres recettes comprennent les recettes tarifaires, les participations de partenaires (CAF notamment) ainsi que certaines recettes fiscales telles que les droits de mutation ou les produits des jeux du Casino.

Les dépenses de fonctionnement (319,04 M€)

- A périmètre constant, la masse salariale a connu une évolution de 2,08 % pour un montant global de 170,48 M€
- Les subventions versées aux associations avec 36,55 M€ sont en hausse de 7,5 %.
- La participation au C.C.A.S. (7,21 M€) progresse de près de 6 % et permet d'apporter un soutien important aux populations les plus démunies ainsi qu'aux personnes âgées.
- Les autres dépenses (97,62 M€) évoluent de 2,38 %. Elles correspondent au fonctionnement des différents services, mais aussi à des dépenses diverses, telles que le coût de la restauration scolaire et des repas des seniors accompagnés par la Ville, ou le financement d'Agora

La gestion de la dette et de la trésorerie

Avec un encours de 199,9 M€ fin 2012 contre 183,52 M€ fin 2011, la ville a eu recours à l'emprunt de façon plus soutenue pour financer ses investissements. Les frais financiers (7,18 M€) ne représentent que 2,2 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement (101,46 M€)

Avec 101,46 M€ les dépenses d'investissement qui contribuent à enrichir le patrimoine de la Ville sont en augmentation de 27,3 % et constituent un niveau jamais atteint à la Ville de Bordeaux.

Le développement durable

La Ville a poursuivi en 2012 la politique de développement durable déclinée dans l'Agenda 21 et le plan climat énergie territorial (PCET). Elle a assuré le pilotage et le bilan annuel des 260 mesures selon le référentiel national et élaboré un nouveau plan d'actions PCET pour la période 2012- 2016. Elle s'est engagée dans le processus de labellisation Cit'ergie et a poursuivi la territorialisation de son action dans les quartiers de la ville.

Quelques chiffres clés :

- stabilisation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la ville et baisse sensible des émissions associées au patrimoine municipal
- réduction cumulée sur la période 2008 / 2012 de 21 % de la consommation d'énergie des bâtiments communaux,
- réduction de 53 % de la consommation d'eau des services entre 2006 et 2012,
- 23,6 % en volume d'achats bio par le SIVU
- équipement suivi de 550 foyers bordelais en kits d'économie d'eau et d'énergie,
- 50 000 heures d'insertion réalisées (l'objectif fixé pour 2012 était de 40 000 heures).

La vie en société

L'éducation

Patrimoine et équipements

De nombreux projets ont été réalisés et plus particulièrement la construction de groupes scolaires dans les nouveaux quartiers ainsi que dans les quartiers en renouvellement urbain :

- livraison du nouveau groupe scolaire ZAC Berge du Lac, rentrée 2012 (coût global : 11,6 M€)
- nouveau groupe scolaire Bassins à Flots dont les études du projet ont débuté en 2012 (0,33 M€)
- Restructuration du groupe scolaire Albert Thomas : les travaux ont démarré à l'été 2012 et s'achèveront à l'été 2013 pour l'élémentaire, et l'été 2014 pour la maternelle. Montant réalisé pour l'opération en 2012 : 2,21 M€
- travaux de restructuration de l'école élémentaire Henri IV : livraison à la fin des vacances d'été 2013 (0,7 M€ en 2012)
- mise en conformité des locaux de restauration de la maternelle Bernard Adour durant l'été 2012 (0,18M€).

Au total, 14,98 M€ ont été consacrés en 2012 à l'investissement dans les équipements scolaires.

Les actions éducatives

22 classes transplantées ont bénéficié de séjours ski et environnement à la montagne (0,19 M€), 53 ont bénéficié d'un séjour en classes de découverte (0,17 M€), 26 classes maternelles et 28 élémentaires ont été accueillies sur le site des Classes Vertes de Bordeaux Lac.

Vie scolaire

La Ville de Bordeaux a souhaité donner la possibilité d'accès à la restauration scolaire à 100 % des enfants scolarisés : C'est ce qui est fait depuis la rentrée de septembre 2012. En 2012 l'accroissement du nombre d'inscriptions à la restauration scolaire est 2,6 fois plus élevé que celui des inscriptions à l'école par rapport à 2011.

Les tarifs de la restauration scolaire sont restés identiques pour la rentrée 2012.

L'accueil de la petite enfance

En 2012, tous modes de garde confondus, 5 186 enfants ont été accueillis. La Ville offre 1 331 places municipales, dont 988 en accueil collectif et 343 en accueil familial..

L'effort de construction d'équipements dans les nouveaux quartiers et zones d'aménagement urbain, comme en quartiers en renouvellement urbain, s'est poursuivi tout au long de l'année :

Globalement, 211 places nouvelles ont été ouvertes en 2012, , 93 en milieu associatif et 118 dans des locaux réalisés par la Ville et gérés dans le cadre d'une délégation de service public :

- Mutualité Sociale Agricole, rue Ferrère + 30 dont 20 pour la Ville,
- Pitchoun + 10 à Talence sur la crèche interinstitutionnelle P'tit Campus,
- Mirassou + 60 places (0,58 M€ en 2012), réalisation Ville et DSP
- Association AGEAC Canailous Armagnac + 20 places,

- Lucilann rue Deveaux Caudéran + 20 places,
- Aléma Sablières 2 + 13 places
- Berge du Lac Ginko + 58 places (1,7 M€ en 2012), réalisation Ville et DSP

Au total, 4,3 M€ ont été consacrés à l'investissement dans le domaine de la petite enfance.

Le montant des subventions versées aux associations d'accueil de la petite enfance s'est élevé à 4,97 M€ en 2012.

L'exercice 2012 a vu également l'ouverture de 3 maisons d'assistantes maternelles.

La jeunesse

332 places supplémentaires en Centre d'Accueil et de Loisirs ont été ouvertes en 2012. S'agissant des accueils périscolaires, 110 places ont été créées en 2012 pour les 3/5 ans et 98 places pour les 6/11 ans.

Le Conseil Municipal des Enfants a présenté des propositions de projets émanant des trois commissions de ce mandat : Cité Digitale, Economie et Tourisme, Urbanisme.

L'année 2012 a été marquée par la réalisation des travaux de rénovation de l'auberge de jeunesse, et par une réouverture de l'auberge mi-juin.

Les seniors

Afin d'enrichir son offre de services et de mieux connaître son public, la Ville a élaboré en 2012 une carte spécialement dédiée aux seniors, le Pass Senior, opérationnel au 1^{er} trimestre 2013. Adressé aux Bordelais de 60 ans et plus, il est destiné à les faire bénéficier d'offres culturelles, sportives, de loisirs, et des avantages proposés par des commerçants partenaires.

Ce nouveau dispositif s'accompagne d'une infolettre trimestrielle, le Pass Info, qui présente toute l'actualité des seniors sur Bordeaux, et des informations sur le programme des activités et des évènements organisés par la Ville.

Au 31 décembre 2012, 80 partenaires se sont associés au dispositif, 5 000 cartes ont été éditées, et un kit de communication a été réalisé.

L'effort a porté aussi sur l'amélioration des conditions d'hébergement des seniors autonomes résidant dans les résidences de personnes âgées (RPA) gérées par le CCAS. Des opérations de réhabilitation ont été menées sous maîtrise d'ouvrage de bailleurs sociaux (Logévie, SNI). Après la RPA Buchou livrée fin 2011, les travaux des RPA Achard et Dubourdieu (coût prévisionnel : 4,3 M€) sont programmés à partir du mois de juin 2013 pour une livraison en 2014.

0,11 M€ ont été consacrés à des travaux d'embellissement et de rénovation des clubs seniors, comme la mise aux normes du club seniors Buchou et l'acquisition de mobilier et de matériel.

En 2012, plus de 300 000 repas, réalisés par le SIVU, ont été servis aux seniors accompagnés par la Ville, à des tarifs sociaux : 141 500 repas dans les 25 clubs de la Ville à 562 bénéficiaires et 166 000 repas à domicile à 539 bénéficiaires inscrits. L'indice global de satisfaction s'est élevé à 91,7 % en 2012.

La Cohésion sociale et territoriale

Un partenariat avec la Caisse d'allocation familiale renforcé

Confirmant une communauté de vue dans une coopération exemplaire, la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde ont signé le 30 juin 2011 une Convention Territoriale Globale (CTG).

En 2012, 93 actions ont été accompagnées dans le cadre de la CTG et les financements sont allés de 400 € (Ateliers de proximité à Bacalan) à 25 000 € (Parc des sports Saint Michel) représentant un montant global de 0,42 M€.

260 projets et une centaine d'actions (dispositif ville vie vacances) portés par 226 associations ont été accompagnés par notre collectivité au titre de la politique de la ville.

En 2012, le budget accompagnement social a représenté 1,6 M€ d'actions financées.

Le conseil local de prévention de la délinquance a conforté l'ensemble des actions prévues dans le cadre de sa compétence et d'aide aux victimes.

Le budget consacré à la prévention s'est élevé à 0,14 M€ et celui consacré à la médiation à 2,21 M€ pour la part Ville.

L'action en direction des personnes en situation de handicap

En 2012, l'accessibilité de plusieurs bâtiments a été réalisée pour un montant global de 0,82 M€ (musée des Beaux Arts, gymnases Promis et Nelson Paillou et amphithéâtre Athénée).

Dans les services de la Ville, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap a été porté à 6,18 % en 2012 (3,66 % en 2008), et une convention a été conclue avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées, pour améliorer qualitativement l'emploi de celles-ci dans les services.

Diversité et lutte contre les discriminations

Les atouts de la diversité culturelle locale ont été mis en exergue dans une publication spécifique « Destins bordelais Regards croisés », réalisée avec la participation du Conseil de la Diversité et de nombreux acteurs bordelais de ce sujet.

La 4^{ème} journée bordelaise de la citoyenneté, organisée en décembre 2012, a rassemblé les citoyens français de Bordeaux naturalisés dans l'année.

Le C.C.A.S.

Le CCAS dont les missions sont inscrites dans le 3^{ème} projet social de Bordeaux, soutient des actions en faveur du public en difficultés et des personnes âgées. Son offre de service spécifique en matière d'accueil, d'hébergement et de logement se formalise, notamment, à travers la poursuite soutenue de la réalisation et de la requalification de certains équipements.

Parmi les opérations de construction et de réhabilitation déjà engagées, outre la rénovation des RPA, évoquée plus haut, deux établissements ouvriront leurs portes au cours du premier semestre 2013, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

« La Clairière-de Lussy » à Bordeaux Caudéran et la structure multi-accueil sur le site du Repos Maternel à Gradignan

La première phase des travaux d'humanisation du Centre d'Accueil d'Urgence Leydet avec la création d'unités de vie, adaptées aux besoins des résidents, s'est achevée en 2012. Cette opération, d'un coût total de 3 M€, se poursuit en 2013 pour une livraison en 2014.

Le développement sportif

Le sport éducatif et de loisirs

- Les nouveaux projets d'établissements des piscines, mis en œuvre en septembre 2012, ont permis une extension de 20 % des horaires d'ouverture et l'affirmation des spécificités de chacune (accessibilité au plus grand nombre à Tissot, ouverture sur le quartier à Galin, des activités de la petite enfance aux séniors au Grand Parc et l'événementiel à Judaïque Jean Boiteux).
- L'opération « plage du lac 2012 » a rencontré un franc succès avec une estimation de la fréquentation du site d'environ 60 000 personnes sur la saison.
- L'action d'amélioration de la sécurité des équipements terrestres a été activement poursuivie grâce à la généralisation de kits sécurité.
- La mise à disposition des équipements pour la pratique sportive au cours de l'année 2012 a concerné 163 établissements scolaires sur 43 sites sportifs, comprenant 199 aires de jeux et 165 associations sportives pratiquant 60 disciplines sportives.
- La Ville a subventionné le développement du sport éducatif et de loisirs pour un montant total de 1,46 M€. La Ville a ainsi signé des contrats d'objectifs avec 27 clubs sportifs bordelais représentant 123 sections. Plus de 38 000 licenciés ont bénéficié du soutien de la municipalité.

Le sport de haut niveau et performance

Concernant la gestion du patrimoine sportif destiné à la pratique du haut niveau, l'année 2012 a vu le lancement de la dernière tranche de rénovation des bétons (juillet 2012/juillet 2013) du stade Jacques Chaban-Delmas et surtout le démarrage des travaux de construction du Nouveau Stade le 12 novembre 2012. Les études préalables au projet du Palais des Sports se sont également poursuivies.

Globalement, 14,24 M€ ont été consacrés en 2012 à l'investissement dans les équipements sportifs.

La démocratie culturelle

Les musées et le base sous marine

En 2012, 440 000 visiteurs se sont rendus dans un musée de Bordeaux.

Cette année, le CAPC a accueilli près de 10 expositions de tout format, destinées à un large public mais aussi aux professionnels de l'art. Elles ont aussi permis de découvrir de jeunes talents locaux ou nationaux tels que Michel N'guie ou Jonathan Binet. A travers les expositions Michel Majerus et Michael Krebber, des artistes majeurs ont été accueillis à Bordeaux.

Le musée des Arts Décoratifs a été intégré dans le parcours « rallye des silhouettes » organisé cet été par l'office de tourisme. Il a aussi développé son partenariat avec le pôle Seniors.

Pour le Musée d'Aquitaine, l'année 2012 a été marquée par un nombre important d'expositions temporaires. Les plus significatives sont :

- Iturria : La vie comme elle : rétrospective de ce grand dessinateur de presse ;
- Océan noir de William Wilson ;
- Au temps des Gaulois. L'Aquitaine avant César ;
- Uberleben : Survivre au Centre Jean Moulin ;
- Goya : chroniqueur de toutes les guerres au Centre Jean Moulin.

Pour le Musée des Beaux-arts, 2012 fut une année particulière en raison de la fermeture totale de l'établissement pendant plusieurs mois du fait des travaux d'accessibilité. Cependant, le programme d'expositions est resté varié.

« Le Muséum fait peau neuve », exposition-rencontre autour du projet de rénovation de cet équipement, a permis d'accueillir le public dans la toute nouvelle bibliothèque.

Le programme « Le Muséum chez vous », a été étendu aux résidences pour personnes âgées et aux établissements pour personnes âgées dépendantes.

La Base sous-marine a accueilli près de 70 000 visiteurs dans ses expositions (+35 % par rapport à 2011).

L'enseignement artistique

Le Conservatoire s'est attaché au renforcement de l'ancrage dans les quartiers et au développement des partenariats locaux. Sur la base de la nouvelle convention de partenariat signée pour la période 2010 / 2015, le Réseau de Réussite Scolaire a poursuivi son développement, tant au niveau du dispositif pédagogique que des projets d'action culturelle.

L'école supérieure des Beaux-arts a vécu, en 2012, sa première année autonome d'EPCC. Elle a renforcé son développement dans les quartiers, notamment avec la mise en œuvre des premières classes à horaires aménagés arts plastiques, conventionnées avec le collège Aliénor d'Aquitaine, le Frac et la Drac.

La lecture publique et les archives :

En 2012, les investissements ont atteint 4,64 M€, dont plus de 3,4 M€ pour la seule bibliothèque de Mériadeck (travaux pour la seconde phase de la requalification de la bibliothèque).

La bibliothèque a développé les actions de proximité. La page et le blog Facebook de la Bibliothèque (Bi.Bo), ouverts au début de l'été, apportent des compléments régulièrement renouvelés, tout en renforçant les échanges avec les lecteurs, effectifs ou potentiels.

La programmation culturelle dans les bibliothèques de quartier a été renforcée tout au long de l'année 2012, et durant les 3 mois de fermeture exceptionnelle de Mériadeck pour travaux, pendant lesquels les bibliothèques de quartier sont restées exceptionnellement ouvertes.

Les Archives municipales

L'année a surtout été marquée par la préparation du projet de construction du nouveau bâtiment. Mais, plus de 4 500 personnes y ont été accueillies pour la recherche et le travail.

L'Opéra National de Bordeaux

Toutes activités confondues, 235 représentations ont rythmé la saison 2011/2012 à Bordeaux pour une fréquentation de plus de 158 200 spectateurs et visiteurs.

Le chantier de l'auditorium s'est poursuivi tout au long de l'année 2012 pour déboucher sur une livraison en tout début d'année 2013. Bordeaux est désormais équipée d'une remarquable salle de concerts, unanimement reconnue pour sa qualité acoustique.

L'aide au développement culturel

Aide à la création

105 structures ont été directement aidées au titre de l'aide au développement culturel (3,85 M€).

2012 a vu la deuxième édition de Novart, nouvelle formule, dirigé cette année par l'équipe de La Manufacture Atlantique en collaboration avec l'association Novembre@Bordeaux.

Aide aux lieux culturels

Les travaux de réhabilitation du bâtiment du 79 rue Bourbon se sont poursuivis dans la perspective d'un usage culturel avec l'installation d'une première association photographique, « C dans la boîte » qui développe de nombreux projets d'expositions.

Le projet de relocalisation de la fabrique Pola vers une implantation définitive caserne Niel se poursuit.

L'animation du patrimoine

En 2012, les travaux de réparation et de mise en sécurité, réalisés par les ateliers municipaux, ont permis de rouvrir au public la Porte de la Grosse Cloche.

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, la Ville a mis en place des visites thématiques en collaboration avec l'Office de tourisme de Bordeaux : les Balades urbaines, qui concernent 7

quartiers de Bordeaux. La zone couvre essentiellement les quartiers d'échoppes dont l'histoire est peu connue par les bordelais.

Les Journées européennes du patrimoine 2012 ont innové avec la conception d'un programme commun Agora / Journées européennes du patrimoine, la création de visites dans les quartiers. Au total, ces Journées ont attiré plus de 130 000 visiteurs.

La ville et la démocratie locale

Démocratie et médiation de proximité

2012 a permis de répondre à l'aspiration croissante de nos concitoyens à participer activement au développement de leur ville et à la définition des projets qui les concernent.

Le dispositif des commissions permanentes au sein des quartiers, expérimenté dans les quartiers St Augustin/ Victor Hugo, St Michel/ Nansouty/St Genès dans un 1^{er} temps, puis Bordeaux Centre, a été étendu à Bordeaux Sud et Caudéran.

5 quartiers disposent donc aujourd'hui d'une commission permanente. L'ensemble des 8 quartiers fonctionnera selon ce mode d'ici à fin 2013.

La 1^{ère} édition des Participiales en octobre 2012 a été un succès, démontrant l'intérêt du public pour l'offre de la Ville en services de proximité.

Un groupe d'habitants a travaillé à l'élaboration de la charte de la participation qui sera présentée à l'occasion de la 2^{ème} édition des Participiales en juin 2013.

La vie associative

Une charte de la vie associative a été rédigée et adoptée au conseil municipal de novembre 2012. L'objectif est de formaliser une relation durable et lisible entre la Ville et les associations fondée sur des engagements réciproques et des principes et valeurs partagés.

Les associations bordelaises peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite de 12 équipements composés d'un total de 50 salles municipales réparties sur l'ensemble des 8 quartiers de Bordeaux.

L'accueil et la citoyenneté

L'année 2012 a été marquée par la refonte des listes électorales. Elle a permis de concrétiser le travail de rééquilibrage de 86 bureaux de vote commencé en 2011 et la création de sept nouvelles salles, portant à 127 le nombre total de bureaux de vote de la Ville.

La 9^{ème} collecte annuelle du recensement de la population a eu lieu du 19 janvier au 25 février 2012 et a mobilisé 70 agents. La Ville a vu sa population municipale augmenter de 2 432 habitants en 2012, la population municipale s'élevant à 239 157 habitants.

La démarche d'amélioration de la qualité a abouti en juin 2012, pour la deuxième année consécutive, au maintien de la certification *AFNOR-AFAQ Qualiville* des prestations d'accueil et de renseignement du public, de gestion de l'état civil et des formalités administratives, du standard de l'hôtel de ville, validant les progrès réalisés et les initiatives prises.

La qualité des espaces publics de proximité

La propreté urbaine

Le niveau de qualité de la propreté dans le cœur historique de la ville s'est amélioré. La mise en place d'un dispositif spécifique lors des vacances scolaires a intensifié le niveau des prestations sur les lieux de forte fréquentation touristique grâce à une présence renforcée des équipes.

L'implication des habitants demeure une condition indispensable au maintien d'un bon niveau de propreté de l'espace public. C'est pourquoi la Ville a poursuivi en 2012 son programme de sensibilisation avec 4 semaines d'animation dans 4 quartiers de la Ville visant à encourager le civisme et le développement des gestes en faveur du développement durable (tri des déchets) notamment.

Gestion de la voie publique

Chaque quartier dispose aujourd'hui d'une équipe de terrain territorialisée avec un responsable de proximité qui traite l'ensemble des questions relatives à la gestion de l'espace public.

La plateforme « Allo Proximité » qui permet de centraliser l'ensemble des demandes et signalements des usagers a pris en charge 35 000 demandes dont 82 % ont été résolues, ce qui démontre la qualité du suivi de la plateforme.

La gestion et l'entretien du patrimoine vert

L'action menée sur la qualité environnementale du patrimoine vert, du patrimoine arboré et des espaces naturels a permis à la Ville d'obtenir 2 labels :

- EVE, qualifiant la qualité de la gestion d'un parc ou d'un espace vert, obtenu en 2011 pour 12 parcs (236 hectares de patrimoine, dont deux jardins historiques) et maintenu en 2012 ;
- Refuge LPO, décerné pour une durée de 5 ans par la Ligue de Protection des Oiseaux à dix de nos principaux parcs, en 2012 dont deux jardins historiques. Bordeaux est la seule ville en France à avoir obtenu un tel nombre de parcs qualifiés par ce label.

La création de jardins partagés s'est poursuivie en 2012 avec l'accompagnement du jardin partagé de la cité Carreire, animé par l'association Cap Carreire, de l'Ech'eau Jardin à la Bastide animé par Les Coquelicots et du jardin partagé d'établissement de la RPA Buchou (Bordeaux Sud). Le jardin partagé de la rue Barreyre, animé par l'association « Esprit de quartier », est en cours de réalisation et sera livré avant l'été 2013.

Enfin, 91 interventions de proximité ont été réalisées en régie ou par des entreprises allant de la pose d'une couche d'étanchéité dans le bassin de la place Gambetta, de poses de clôtures et de portails, de poses de boîtes à lire, à la réalisation d'aires de jeux ou à leur réhabilitation.

La politique de prévention des risques et tranquillité

La tranquillité publique

L'organisation des équipes s'adapte aux nouveaux usages de la Ville en assurant notamment une présence en soirée.

La mission Hibou, présente en 1^{ère} partie de soirée, permet de limiter les nuisances, de mettre un terme à certaines incivilités et renforce la tranquillité publique. Son action auprès des exploitants de débits de boissons en collaboration avec la « cellule de contrôle des commerces et des débits de boissons » a montré toute son efficacité (242 contrôles, 110 verbalisations).

La 1^{ère} phase du plan triennal de vidéo protection a été réalisée avec deux repositionnements de caméras sur les places Camille Jullian et St Projet et la pose de deux nouvelles caméras à Mériadeck et place Ferdinand Buisson.

La mise en liaison de toutes les bornes à contrôle d'accès est désormais achevée.

Enfin, 56 places pour handicapés ont été créées cette année (total de 1 046 places à fin 2012).

La prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires et le suivi des établissements recevant du public

Un nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère a été élaboré par les services de l'Etat avec le concours des collectivités territoriales concernées.

En matière de lutte contre les nuisances sonores, 300 dossiers ont été instruits avec un délai de résolution inférieur à 6 mois.

Un nouveau protocole entre la Ville et les opérateurs d'antennes relais, renforçant l'information du public et les mesures de champs électromagnétiques, a été signé le 5 octobre 2012. 43 contrôles ont été effectués dans des établissements situés à moins de 100 m d'un relais de téléphonie mobile.

L'instruction des dossiers d'autorisations de travaux et de permis de construire des ERP est en nette progression ces dernières années : 459 dossiers en 2012 contre 340 en moyenne entre 2007 et 2011.

Le développement urbain durable

Le développement urbain

Bordeaux souhaite pouvoir accueillir, à l'horizon 2030, 100 000 habitants supplémentaires. Dans cet objectif, les grandes opérations d'aménagement urbain se sont poursuivies en 2012.

Ainsi, menée en partenariat étroit avec la Communauté Urbaine, l'opération des Bassins à flot dont le Programme d'Aménagement d'Ensemble a été approuvé en mars 2010, est entrée en phase opérationnelle. Des permis de construire ont été instruits et/ou délivrés en 2012 pour 2500 logements, les études techniques ont abouti pour la réalisation du réseau de chaleur, les travaux de la Cité des civilisations du Vin ont été lancés, de même que les études techniques du premier groupe scolaire, pour un début de chantier prévu fin 2013.

Les Bordelais ont été associés par le biais de la concertation permanente sur ce quartier, notamment pour la rue Lucien Faure, la plaque portuaire et la place Latule.

L'opération GINKO s'est accélérée avec la livraison de 350 logements et du jardin promenade.

L'année 2012 marque également le lancement opérationnel de l'aménagement du secteur de Brazza Nord. En octobre, la Ville de Bordeaux a confié à l'agence Youssef Tohmé, la mission d'architecte urbaniste conseil de l'aménagement de Brazza pour 6 ans.

La Ville a poursuivi le travail partenarial avec l'EPA Euratlantique pour la constitution du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Jean Belcier prévu pour la fin de l'année 2013.

Agora 2012

Après le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Ville de Bordeaux en 2007, et un an après le lancement effectif du projet urbain de Bordeaux (re) Centres, l'édition d'AGORA 2012 s'est intéressée aux thèmes de la centralité (ou plutôt des centralités) et du patrimoine, matériel ou immatériel. L'édition 2012, épicentre au Hangar 14, s'est fortement ancrée au cœur des quartiers par des visites, dédiées aux bordelais, de tous les projets en cours ou à venir. Une soirée dans le quartier des bassins à flot a été organisée. La préfiguration de l'aménagement de la rue Kleber, illustration du travail menée dans Bordeaux (Re)Centres a été présentée.

Le droit des sols et l'architecture durable

En 2012, la Ville a développé les premières actions de numérisation des procédures administratives et des dossiers archivés avec :

- la consultation en ligne de l'état d'avancement des demandes d'autorisation d'urbanisme pour chaque pétitionnaire, via un code d'accès sécurisé remis au moment du dépôt du dossier
- une démarche expérimentale pour le traitement numérique des certificats d'urbanisme (6000 en 2012), en collaboration avec trois notaires.

L'habitat et logement

Le logement est au cœur de tout projet de société et il est au centre des trois piliers de la politique municipale : Projet urbain, Projet social et agenda 21. C'est cet ensemble qui fera la métropole de demain. Depuis 1995 et le premier projet Urbain, la ville de Bordeaux est ainsi passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 240 000 habitants aujourd'hui.

La Ville a développé son lien avec les bailleurs sociaux afin d'obtenir un taux de satisfaction important des demandeurs de logement. L'objectif de reloger 600 familles a été atteint en 2012 puisque 637 demandes faites en mairie ont été satisfaites.

La lutte contre l'habitat insalubre se renforce sur Bordeaux Centre.

Les secteurs de lutte contre l'habitat insalubre ont été redéfinis afin de mieux répondre à une plus forte demande sur Bordeaux Centre. Une participation active de la Ville au dispositif OPAH-RU HM, en lien avec l'opérateur IN CITE, a permis de renforcer le nombre des interventions.

Sur le secteur Marne-Yser, la Ville et la CAF se sont associées par une mise en complémentarité des procédures et des échanges de données dans le cadre d'un programme « vivre dans un logement décent » afin de maîtriser la relocation et garantir l'accès à un logement décent. Dans cette configuration, 21 logements ont été visités.

Vie et déplacements dans les espaces urbains

En 2012, la Ville a développé ses efforts d'aménagement d'espaces urbains de qualité.

Dans le but de permettre aux résidents de stationner facilement, des parkings de foisonnement ont été aménagés (parking Détrois à Caudéran, parking Hortense à la Bastide) ou engagés (parking Albert Marquet à Saint Augustin)

Dans le cadre du plan cyclable, la Ville a poursuivi l'installation d'arceaux vélos. En 2012, 185 arceaux ont été posés sur le domaine municipal et 327 sur le domaine communautaire soit un total de 1.024 places. A fin 2012, la Ville comptait 11 344 places.

L'éclairage public

La Ville a poursuivi en 2012 le renouvellement de son réseau d'éclairage public, afin d'assurer une qualité de service et de sécurité convenable pour les Bordelais. Sur un parc de 9 000 lampes énergivores en 2008, il n'en reste que 236 à fin 2012.

Le taux de panne des points lumineux (PL) bordelais est extrêmement faible entre 0,11 % et 0,21%. Sur l'année 2012, 93 % des dépannages ont été réalisés en moins de 48h.

L'image et le confort de la ville ont également été améliorés par la dissimulation des réseaux aériens (éclairage, électricité, télécom) sur l'avenue Charles de Gaulle et l'avenue Louis Barthou dans le cadre de leur réaménagement, les rues Brunet et Schinazi, ainsi que le Quai de Brazza.

Globalement 2,55 M€ ont été consacrés à l'investissement dans l'éclairage public en 2012.

Les paysages urbains

Le projet de l'aménagement de la place Saint Michel se poursuit et a nécessité des ajustements en relation avec les services communautaires.

L'aménagement de la place André Meunier a été défini, pour des travaux qui doivent démarrer courant 2013, pour un coût de 4 M€. l'intervention de l'artiste Federica Matta est prévue pour accompagner ce projet de et y créer différentes œuvres.

Par ailleurs, de nombreux aménagements de proximité ont été engagés en 2012 à la suite des concertations menées de manière spécifique pour chaque aménagement. Un square a été créé (Souriaux) et six réhabilités en 2012. Globalement 1,2 M€ ont été consacrés à l'investissement dans les paysages urbains.

Le patrimoine naturel

En s'appuyant sur son expertise et ses expérimentations sur les milieux naturels existants, le Jardin botanique poursuit son inventaire des milieux naturels urbains, tient à disposition une banque de données sur ce sujet, et met en œuvre une action pédagogique vis-à-vis du public, des scolaires et des partenaires institutionnels pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel.

Les chiffres montrent que la fréquentation de la partie muséographique de l'établissement oscille autour de 30 000 visiteurs par an.

Le développement économique et l'emploi, le tourisme et l'enseignement supérieur

Accompagner et animer le développement du tissu économique bordelais

Numérique : Une croissance digitale à Bordeaux

Une opération de promotion concernant la filière numérique à laquelle a participé une délégation d'entreprises représentatives de l'innovation numérique bordelaise a été organisée en mars 2012 à Austin (Texas) à l'occasion du festival « Interactive » mettant en scène l'innovation mondiale en matière de développement numérique.

Enseignement supérieur et recherche

La Ville a conforté son partenariat avec l'Université de Bordeaux dans la conduite de ses principaux projets, à savoir la mise en œuvre des Initiatives d'Excellence, les études en cours dans le cadre de l'opération Campus ou encore la gestion et le développement de la Fondation Bordeaux Université.

En matière d'enseignement supérieur privé, la Ville accompagne le développement de Campus Chartrons par l'accueil de nouvelles écoles sur Bordeaux et le renforcement de partenariats internationaux (Québec).

Favoriser l'accès à l'emploi

Dans la continuité des dispositifs engagés en faveur de l'emploi, aux côtés de ses partenaires et en particulier de la Maison de l'Emploi, la Ville a renforcé ses actions envers des publics ciblés : les jeunes, les personnes en situation de handicap, les seniors, etc...

Elle a également mis l'accent sur le recours aux clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés de travaux (Grand Stade, Cité municipale, PNRQAD, CCV, etc.). Grâce au rôle de coordinateur et d'accompagnement du PLIE, facilitateur et gestionnaire des clauses d'insertion sur le territoire bordelais, le nombre d'heures d'insertion est passé de 30 000 à 50 000 h en 2012.

Développer Bordeaux, ville d'entrepreneurs

Outre le soutien aux clubs, associations de chefs d'entreprises et aux initiatives innovantes en matière de création d'entreprises, la Ville de Bordeaux a accompagné le lancement de Bordeaux Entrepreneurs, association d'entrepreneurs bordelais désireux de faire partager leur expérience au service des nouveaux porteurs de projet.

Prendre la parole économique et développer l'attractivité du territoire

La Ville en coordination avec les acteurs économiques et de l'emploi a lancé le JT Bordeaux Eco permettant un éclairage des initiatives qui reflètent le dynamisme économique de notre territoire. En partenariat avec les membres du Service public de l'Emploi Local, les sujets traités illustrent des exemples de retour à l'emploi durable via les dispositifs d'insertion promus par la Ville.

Tourisme

La fréquentation touristique de Bordeaux a poursuivi sa hausse en 2012, avec une augmentation de 2 % des nuitées par rapport à 2011. Le tourisme fluvial s'est fortement développé, avec une nouvelle infrastructure d'accueil (le ponton d'honneur) et une première compagnie de croisiérisme fluvial à demeure.

Le projet de Cité des Civilisations du Vin est entré dans une phase opérationnelle avec la démolition des anciens entrepôts, la dépollution du site et la recherche active de mécènes.

2012 a été marquée également par le couronnement de Bordeaux en matière de tourisme d'affaires, la Ville passant à la 2ème place pour l'accueil des congrès internationaux en France, après Paris.

Les relations internationales

L'année 2012 a été marquée par la célébration de trois anniversaires de jumelage. Les 50 ans du jumelage Bordeaux-Québec, les 30 ans du jumelage Bordeaux-Fukuoka et les 20 ans du jumelage Bordeaux - Saint-Pétersbourg.

En 2012, Bordeaux a été présente à la 1^{ère} Fête du Vin à Québec. La présence bordelaise a été rendue possible par la forte mobilisation des Mairies de Québec et de Bordeaux, Bordeaux Grands Evénements, les professionnels de la filière du vin et l'engagement du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux. Pour cette première, plus de 60 viticulteurs et négociants se sont rendus à Québec pendant toute la durée de la manifestation.

Concernant l'Asie, l'anniversaire du jumelage Bordeaux-Fukuoka et la participation comme invité d'honneur de la Ville de Bordeaux au Festival « Wine and Dine » de Hong Kong furent les événements phares cette année.

Le rayonnement patrimonial et culturel

La mise en valeur du patrimoine repose sur 3 axes :

- valoriser la place majeure du patrimoine dans le projet urbain : en 2012, 1,18 M€ ont été consacrés à la restauration d'édifices patrimoniaux ou de monuments historiques, et s'agissant du patrimoine privé, la 4^{ème} campagne de ravalement est entrée dans une phase opérationnelle. Par ailleurs, l'action menée autour du classement de Bordeaux au patrimoine mondial de l'UNESCO a été développée, tant localement (CLUB) qu'au niveau international (forte implication dans les associations internationales spécialisées)
- faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville avec notamment la nouvelle édition d'Agora qui a connu un grand succès.
- poursuivre l'organisation de démarches prospectives, avec, par exemple, l'appel à idées pour le devenir du Parc Lescure ou le devenir des anciennes halles de l'usine SOFERTI au cœur du futur Brazza.

En matière d'animation, les journées européennes du patrimoine 2012, qui ont attiré plus de 130 000 visiteurs, ont innové avec la conception d'un programme commun Agora / Journées européennes du patrimoine, la création de visites dans les quartiers et l'ouverture de nouveaux sites.

La performance de la collectivité

La gestion des ressources humaines

Les dépenses de personnel 2012 représentent 53,4 % des frais de fonctionnement de la Ville. La progression du compte administratif 2012 par rapport au compte administratif 2011 est de 1,2 % (2,1 % à périmètre constant). Cette faible progression témoigne d'une gestion rigoureuse de la masse salariale, tout en maintenant la qualité de la ressource humaine de la collectivité.

La formation des agents, essentielle dans leur épanouissement personnel et professionnel, a été développée au travers de 11 612 journées de formations assurées.

Leur évolution professionnelle a également été assurée grâce aux 1 507 avancements d'échelons qui ont été prononcés en 2012, en plus des 250 avancements de grade, 47 promotions internes et 43 nominations après réussite aux concours.

La gouvernance numérique

Le programme d'actions de Bordeaux Cité digitale, décliné en 10 axes, permet de créer les conditions d'utilisation du numérique par tous les citoyens, d'imaginer et de déployer de nouveaux services dans les secteurs de l'administration en ligne, de la participation, de la culture, de l'éducation, de la sécurité, du déplacement en ville, de l'information et des services à la personne...La stratégie digitale de la Ville vise également à favoriser et à amplifier le développement d'une économie numérique créative et dynamique en accompagnant les entreprises et en aménageant le territoire.

Le déploiement du très haut débit sur Bordeaux a progressé avec la rénovation du réseau câble qui permet à 95 000 logements d'être éligibles à 100 Mbs. Le WIFI gratuit pour les Bordelais et les touristes a été déployé, avec actuellement plus de 70 points opérationnels sur l'espace public, dont Camille Jullian, Saint Projet, la Victoire, les Aubiers, le Grand Parc, la Benaugue ...

La Ville de Bordeaux a été retenue dans le cadre de l'appel à projet gouvernemental sur le développement de services innovants utilisant les technologies sans contact. L'objectif est de développer un bouquet de services dans différents domaines : transport, information citoyenne, tourisme, paiement et fidélité commerçants, ensemble de services Ville.

Le numérique favorise l'accès au patrimoine culturel de la ville et propose progressivement de nouvelles façons de diffuser l'offre culturelle. Trois nouveaux sites Internet ont été développés, pour le musée d'Aquitaine, le musée des beaux-arts et la bibliothèque numérique « Bordeaux 18^e siècle ».

Bordeaux a lancé un ambitieux programme d'équipement d'outils numériques dans ses écoles, mais aussi d'accompagnement aux nouveaux usages pédagogiques et éducatifs. Le plan de déploiement des Tableaux Numériques Interactifs s'est ainsi poursuivi avec 297 installations opérationnelles.

La seconde édition de la semaine digitale qui s'est tenue en mars et a réuni à la fois les professionnels, le grand public et des lycéennes, autour des enjeux des femmes dans les professions du numérique, a rencontré un grand succès. Le troisième Barcamp a été également une belle réussite avec 500 participants dans les salons de l'hôtel de ville sur 2 jours et la Nuit Digitale a clôturé la semaine avec plus de 1 500 jeunes au CAPC.

RAPPORT DE PRESENTATION C.A. 2012

Le compte administratif 2012 retrace l'intégralité des opérations effectuées au titre de cet exercice.

Afin de permettre une meilleure lecture et de donner à la gestion municipale toute la transparence souhaitée, il est accompagné, comme pour le budget, d'un document de gestion.

Ce dernier reprend par politique et par programme les principales recettes et dépenses réalisées.

Dans un objectif de meilleure lisibilité, le compte administratif fait également l'objet d'un rapport de présentation détaillé ainsi que d'une synthèse de ce rapport.

Par ailleurs, comme chaque année, un rapport de gestion financière joint au compte administratif présente les stratégies de notre collectivité en matière de marchés publics, de gestion de la dette et de la trésorerie.

SOMMAIRE

<u>LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES</u>	4
Les recettes de fonctionnement (391,39 M€)	5
Les dépenses de fonctionnement (319,04 M€)	6
La gestion de la dette et de la trésorerie	7
Les dépenses d'investissement (101,17 M€)	8
Les recettes d'investissement	9
<u>LE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	10
<u>LA VIE EN SOCIETE</u>	11
L'éducation	11
L'accueil de la petite enfance	13
La jeunesse	15
Les seniors	16
L'action en direction des personnes en situation de handicap	18
La Cohésion sociale et territoriale	19
Diversité et lutte contre les discriminations	21
Le C.C.A.S.	21
<u>LE DEVELOPPEMENT SPORTIF</u>	23
Le sport éducatif et de loisirs	23
Le sport de haut niveau et performance	24
<u>LA DEMOCRATIE CULTURELLE</u>	25
Les musées	25
L'enseignement artistique	27
La lecture publique et les archives :	28
L'Opéra National de Bordeaux	29
L'aide au développement culturel	30
<u>LA VILLE ET LA DEMOCRATIE LOCALE</u>	32
Démocratie et médiation de proximité	32
La vie associative et la diversité	32
L'accueil et la citoyenneté	34
<u>LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE</u>	36
La propreté urbaine	36
Gestion de la voie publique	37
La gestion et l'entretien du patrimoine vert	38
<u>LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES ET DE TRANQUILLITE</u>	40
La tranquillité publique	40
La prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires	41
Prévention sécurité incendie et accessibilité des ERP aux personnes handicapées	42
<u>LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE</u>	43
Le développement urbain	43
Le droit des sols et l'architecture durable	45
L'habitat et logement	46
Vie et déplacements dans les espaces urbains	49
L'éclairage public	50
Les paysages urbains	51
Le patrimoine naturel	52

<u>LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI, TOURISME ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>	53
Développer Bordeaux, ville d'entrepreneurs	53
Prendre la parole économique et développer l'attractivité du territoire	53
Numérique : Une croissance digitale à Bordeaux	53
Accompagner et animer le développement du tissu artisanal et commercial bordelais	54
Economie créative	54
Enseignement supérieur et recherche	54
Favoriser l'accès à l'emploi	55
Tourisme	55
<u>LES RELATIONS INTERNATIONALES</u>	56
<u>LE RAYONNEMENT PATRIMONIAL ET CULTUREL</u>	57
La mise en valeur du patrimoine urbain et culturel	57
Bordeaux grande métropole culturelle	59
<u>LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE</u>	61
La gestion des ressources humaines	61
La gouvernance numérique	62
Les moyens opérationnels d'exploitation	65
La stratégie immobilière et les économies d'énergie	66

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Les opérations réelles donnent lieu à encaissements et décaissements. Les opérations d'ordre (amortissements par exemple) sont réalisées sans mouvements de fonds et sont équilibrées. Les mouvements financiers enregistrés en 2012 se composent, d'une part, d'opérations nouvelles propres à l'exercice et, d'autre part, de la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Toutes opérations confondues, les résultats globaux de l'exercice 2012 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	392 213 222,68	Recettes	156 159 880,59
Excédent reporté	7 136 553,19		
Recettes totales	399 349 775,87	Besoin de financement	40 347 223,29
		Dépenses	154 177 992,91
Dépenses	349 729 300,77	Dépenses totales	194 525 216,20
RESULTAT	49 620 475,10	RESULTAT	- 38 365 335,61
RESULTAT BRUT AVANT REPORTS : 11 255 139,49			
Dépenses reportées	3 398 619,00	Dépenses reportées	78 358 456,28
Recettes reportées		Recettes reportées	72 300 159,96
Solde reports	- 3 398 619,00		- 6 058 296,32
RESULTAT NET	46 221 856,10	RESULTAT NET	- 44 423 631,93
RESULTAT NET GLOBAL : 1 798 224,17			

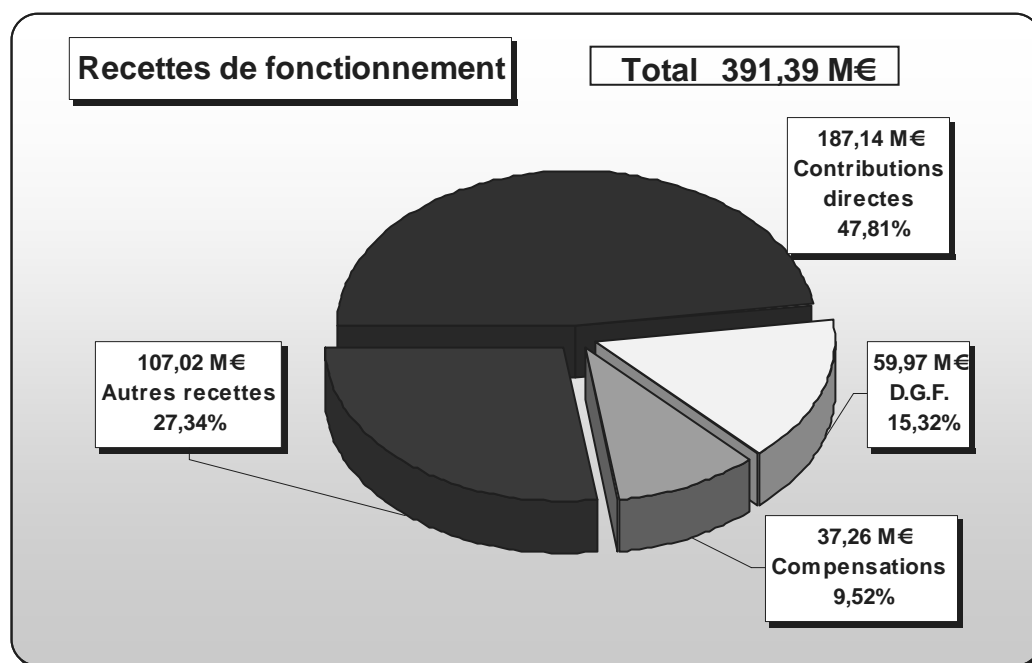
Avant prise en compte des reports de l'exercice 2012, le résultat brut s'élève à 11,26 M€. Après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement dégage pour 2012 un excédent de 46,22 M€. La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 44,42 M€. Le résultat constaté en fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement.

L'excédent disponible s'élève donc à 1,80 M€.

Excédent de fonctionnement :	46,22 M€
Besoin de financement :	44,42 M€
Excédent disponible/Résultat net :	1,80 M€

Ce résultat de 1,80 M€ sera destiné au financement de compléments d'opérations ou de mesures nouvelles décidées au cours de l'exercice 2013.

Les recettes de fonctionnement (391,39 M€)



Le produit fiscal (187,14 M€)

En 2012 comme depuis 2009, les taux communaux d'imposition des trois taxes ménages (Taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti) n'ont pas augmenté. Sans évolution des taux, le produit fiscal a progressé de 3,67 % par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat (1,8 %), le produit fiscal perçu témoigne d'une progression physique des bases communales de 1,87 %.

La dotation globale de fonctionnement (59,97 M€)

Cette dotation est en baisse de près de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent traduisant l'effort de plus en plus important demandé par l'Etat aux Collectivités territoriales et aux communes en particulier pour réduire les dépenses publiques.

Cette diminution qui s'accroît dès 2013 et ira en s'amplifiant dans les prochaines années est quelque peu atténuée par les effets positifs du recensement de population, favorable à Bordeaux.

Les compensations financières (37,26 M€)

Elles sont en diminution de près de 2 % par rapport à l'année dernière.

L'attribution de compensation permet de neutraliser le système mis en place avec la T.P.U. sur le territoire communautaire. Son montant versé par la CUB est fixe et s'élève à 20,96 M€.

La dotation de croissance et de solidarité communautaire versée par la CUB aux communes membres représente notamment une partie du dynamisme de la croissance des bases de

l'impôt économique sur le territoire de BORDEAUX. Son montant a été gelé en 2012 au niveau de 2011 et s'est élevé à 9,34 M€.

Enfin, les autres compensations sont versées par l'Etat au titre des mesures d'exonérations de taxes ménages décidées par les différentes lois de finances. S'élevant à 6,96 M€, elles sont en forte baisse de 3,5 %, à l'instar de la baisse de DGF.

Les autres recettes (107,02 M€)

Cette rubrique qui comprend notamment les recettes tarifaires et domaniales, les participations reçues par notre commune ainsi que certaines ressources fiscales, telles que les droits de mutation ou le produit des jeux du Casino, est en très forte progression de 11,5 %, notamment du fait des cessions de patrimoine

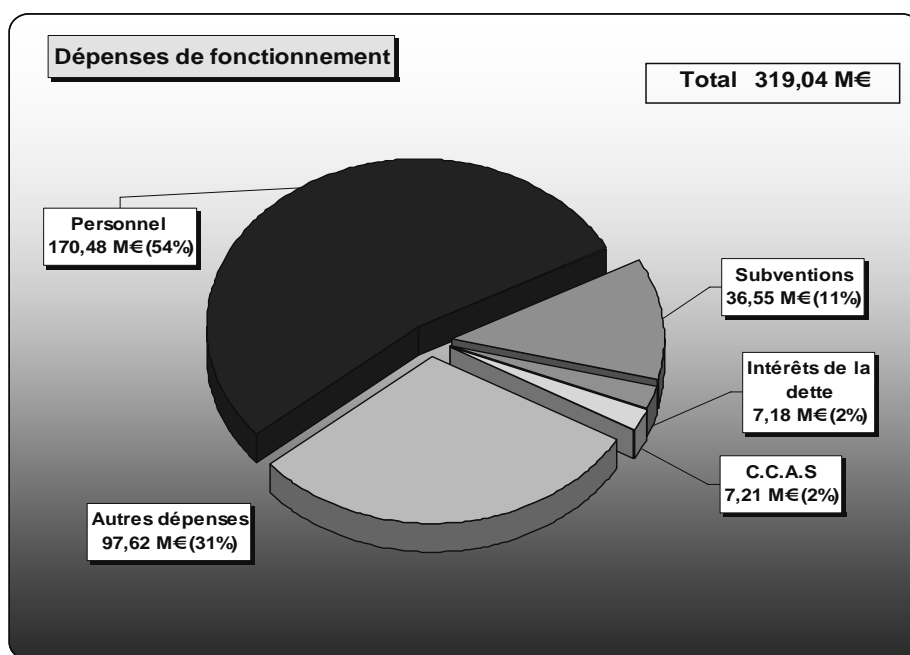
Liées au développement des prestations de services proposées aux bordelais, les recettes des services sont en progression de plus de 3 % en 2012. Les droits de stationnement augmentent de plus de 20 % essentiellement en raison de l'extension du périmètre concerné.

La participation de la CAF liée à l'évolution de notre offre de services dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse est également en forte augmentation de plus de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Le produit des jeux du Casino, après une forte remontée en 2011, est quasiment stable avec une évolution symbolique de 0,5 % (5,62 M€).

Dans le secteur immobilier, les droits de mutation, avec 16,75 M€ réalisés sont en progression de plus de 5 % constituant ainsi une année record, signe de l'excellente tenue du marché immobilier bordelais. Enfin, les cessions de patrimoine se sont élevées à 20,19 M€ en 2012 contre 11,33 M€ en 2011.

Les dépenses de fonctionnement (319,04 M€)



Les frais de personnel (170,48 M€)

Avec 170,48 M€ les frais de personnel sont en faible évolution de 1,23 %. Ceci est en partie dû à l'effet du changement de périmètre en année pleine par rapport à l'exercice précédent. En effet, la transformation de l'école des Beaux-Arts en établissement public de coopération culturelle entraîne un transfert de la masse salariale correspondante à l'EPCC et se traduit donc par une diminution de frais de personnel et une augmentation corrélative du poste « autres dépenses » dans le budget de la ville.

A périmètre constant, l'évolution des frais de personnel s'élève à 2,08 %.

Les subventions (36,55 M€)

Désormais distinguées en deux catégories, les associations qui ont un intérêt public (crèches, centres d'animations et de loisirs, activités périscolaires) et celles qui ont un intérêt général (tous les autres secteurs) ont bénéficié d'un important soutien financier de la Ville de plus de 36 M€. Les subventions concernant la 1^{ère} catégorie sont en évolution de près de 7 % liée notamment à la création de places en crèche et en centres d'animation.

Le C.C.A.S. (7,21 M€)

En très forte hausse de près de 6 %, la participation de la ville inclut notre contribution au plan de redressement concernant le foyer Leydet et témoigne de la volonté de notre commune d'apporter un soutien important aux populations les plus démunies ainsi qu'aux personnes âgées.

Les autres dépenses (97,62 M€)

Elles sont en évolution globale de 2,38 % par rapport à 2011, liée notamment à une augmentation des fluides en raison de leur augmentation tarifaire (+ 1,1 M€), à la croissance du coût de la restauration scolaire, liée au nombre d'enfants plus important qui la fréquente, mais également à un changement de périmètre lié à la transformation de l'école des Beaux-Arts en établissement public de coopération culturelle déjà évoqué plus haut (+ 1,43 M€).

La gestion de la dette et de la trésorerie

Comme indiqué lors du vote du Budget 2012, ayant retrouvé des marges de manœuvre après une période de désendettement depuis 1995, la Ville a eu recours cette année à l'emprunt de façon plus soutenue. 35 M€ ont ainsi été mobilisés pour financer nos dépenses d'équipement. Malgré un contexte économique délicat, et une raréfaction des ressources d'emprunt, la Ville a pu mobiliser sans difficultés le volume nécessaire à ses besoins de financement.

L'annuité 2012 s'est élevée à 27,40 M€ en diminution de 16,3 % par rapport à 2011. Les intérêts de la dette et des lignes de trésorerie se sont élevés à 7,18 M€ et ne représentent que 2,2 % de nos dépenses de fonctionnement.

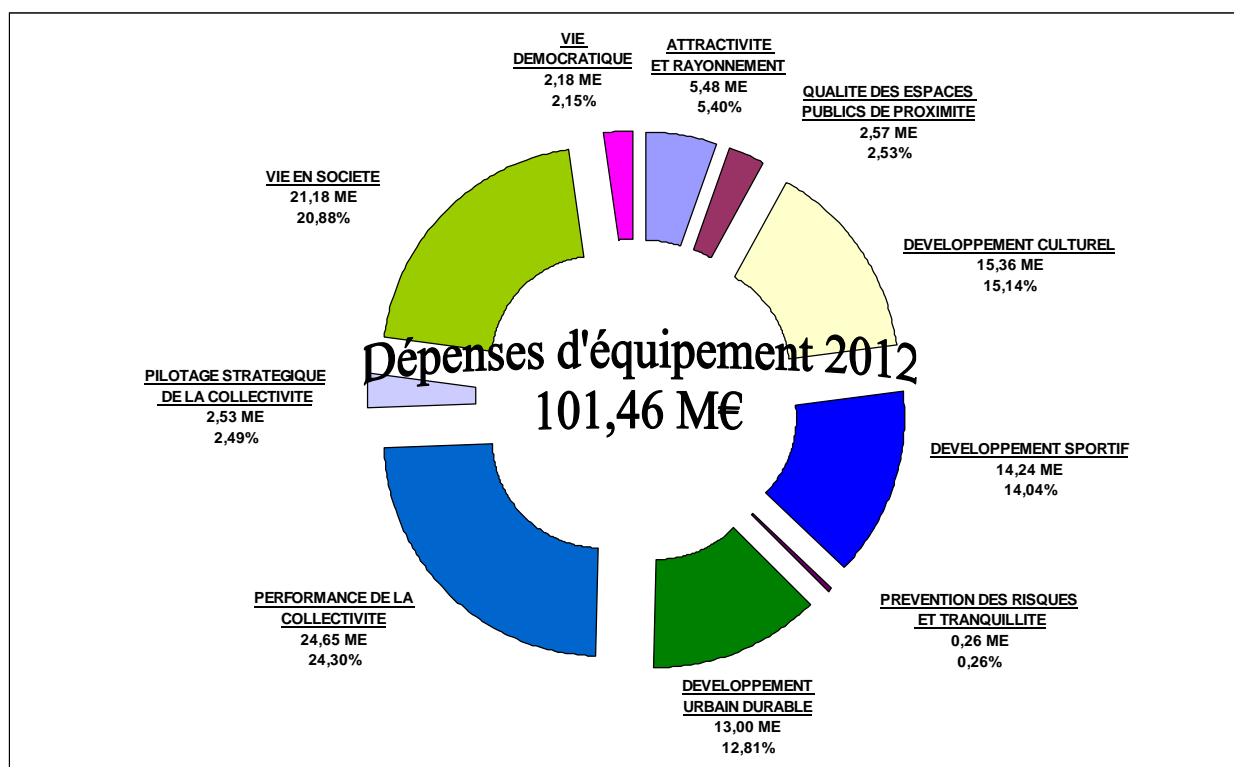
Au 31 décembre 2012, l'encours global de la dette s'élevait à 199,9 M€. Globalement, depuis 1995, la Ville s'est désendettée de plus de 66 M€.

Au titre de l'exercice 2012, la structure de l'endettement de la Ville se caractérise par un taux moyen de 3,91 %, une durée résiduelle de 10 ans et 7 mois et une capacité de désendettement de 3 années.

Les dépenses d'investissement (101,46 M€)

Les dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21, 23 et 204 représentent les investissements directs de la ville et contribuent à l'enrichissement de son patrimoine.

En 2012, elles dépassent les 100 M€ et atteignent le chiffre record de 101,46 M€, en augmentation de 27 % par rapport à 2011 (année déjà exceptionnelle). Ce montant de 101,46 M€ de dépenses d'équipement réalisées dépasse très largement le montant qui avait été inscrit au BP 2012 (90 M€).



Parmi les opérations les plus significatives, on peut noter :

- Réalisation de la cité municipale	11,48 M€
- Création d'un auditorium	13,06 M€
- Requalification de la Bibliothèque Mériadeck	3,41 M€
- Construction d'un groupe scolaire Berges du Lac	7,14 M€
- Restructuration de l'école Albert Thomas	2,21 M€
- Restructuration de l'école Henri IV	0,7 M€
- Construction d'une crèche Berges du Lac	1,7 M€
- Restructuration de la crèche Mirassou	0,58 M€
- Restructuration de l'auberge de jeunesse Barbey	0,49 M€
- Création de la Cité des civilisations du vin	3,33 M€
- Construction du nouveau stade	10,00 M€
- Aménagement du gymnase Armagnac	0,54 M€
- Aménagement d'un terrain de football aux Aubiers	0,32 M€
- Travaux d'efficacité énergétique	1,96 M€

Les recettes d'investissement

Près de 80 M€ de cofinancements publics ont été contractualisés en 2012 sur des projets d'investissement portés par la Ville.

Cette année 2012 exceptionnelle s'explique par la qualité des projets ambitieux lancés par la Ville (Nouveau stade, Cité des civilisations du vin, ...) qui ont pu mobiliser d'importants partenariats dont beaucoup ont été finalisés dans le courant de l'exercice.

Sur les 79,4 M€ conventionnés en 2012 figurent par exemple 28 M€ de l'Etat (CNDS) pour le nouveau stade et 32,5 M€ de différents partenaires (Europe, Région, CUB, CIVB) pour la Cité des civilisations du vin.

Par ailleurs, le contrat de co-développement 2012-2014 avec la CUB a connu un bon démarrage.

Le développement durable

La Ville a poursuivi en 2012 la politique de développement durable déclinée dans l'Agenda 21 et le plan climat énergie territorial (PCET). Elle a assuré le pilotage et le bilan annuel des 260 mesures selon le référentiel national et élaboré un nouveau plan d'actions PCET pour la période 2012 - 2016. Elle s'est engagée dans le processus de labellisation Cit'ergie et a prolongé la territorialisation de son action dans les quartiers de la ville.

Le maintien des efforts de veille, d'expertise et d'accompagnement des services dans le montage de projets, a notamment permis une réelle amélioration des performances, tant au sein des bâtiments et espaces communaux, qu'en faveur des Bordelais, ainsi que l'a montré le forum Agenda 21 qui a attiré plus de 4 000 participants au Hangar 14 le 13 octobre 2012.

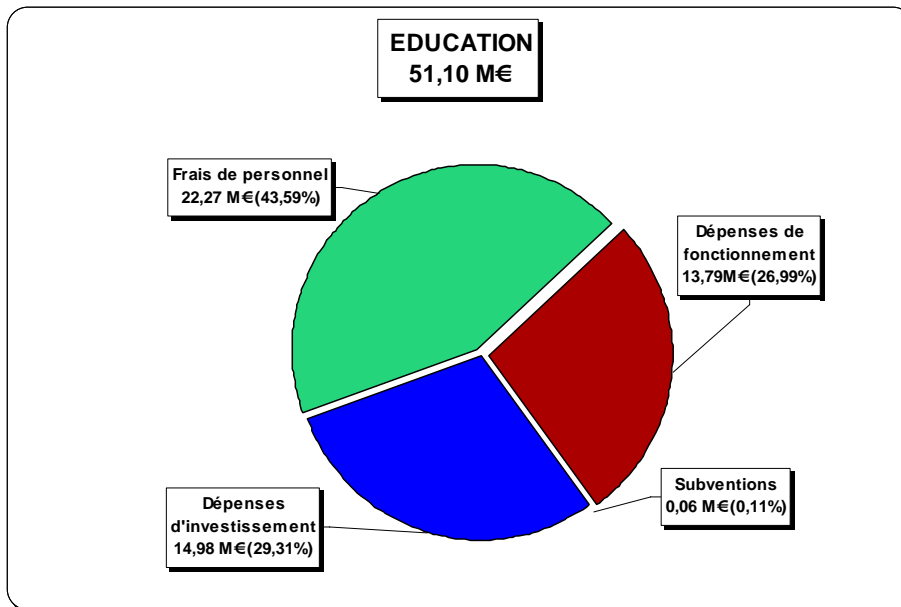
Quelques chiffres clés :

- stabilisation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la ville et baisse sensible des émissions associées au patrimoine municipal
- réduction cumulée sur la période 2008 / 2012 de 21% de la consommation d'énergie des bâtiments communaux,
- réduction de 53 % de la consommation d'eau des services entre 2006 et 2012,
- 23,6 % en volume d'achats bio par le SIVU
- équipement suivi de 550 foyers bordelais en kits d'économie d'eau et d'énergie,
- 50 000 heures d'insertion réalisées (l'objectif fixé pour 2012 était de 40 000 heures).

En appui de ces actions, la Maison Eco-Citoyenne a su trouver sa place dans le paysage bordelais au sein d'un réseau associatif et institutionnel dense. En 2012, 22 474 visiteurs ont eu accès aux ateliers et conseils mis en place au sein de cet établissement qui a attiré plus de 60 000 visiteurs depuis son inauguration en octobre 2010.

La vie en société

L'éducation



Le patrimoine et ses équipements, les actions éducatives, la vie scolaire et la vie étudiante ont été prioritaires en 2012.

Patrimoine et équipements

De nombreux projets ont été finalisés et, plus particulièrement, la construction de groupes scolaires dans les nouveaux quartiers, ainsi que dans les quartiers en renouvellement urbain :

- livraison du nouveau groupe scolaire ZAC Berge du Lac, rentrée 2012 (coût global : 11,6 M€)
- nouveau groupe scolaire Bassins à Flots dont les études du projet ont débuté en 2012 (0,33 M€)
- livraison du groupe scolaire Beck-Buisson au printemps à la suite de travaux de restructuration (0,56 M€ en 2012)
- restructuration du Groupe scolaire Albert Thomas : les travaux ont démarré à l'été 2012 et s'achèveront à l'été 2013 pour l'élémentaire, et l'été 2014 pour la maternelle. Montant réalisé pour l'opération en 2012 : 2,21 M€.
- travaux de restructuration de l'école élémentaire Henri IV : livraison à la fin des vacances d'été 2013 (0,7 M€ en 2012)
- étude de restructuration partielle de l'école élémentaire Balguerrie : les travaux, débutés fin 2012, se poursuivront en 2013 pour une livraison à l'été (coût total 0,37 M€)
- mise en conformité des locaux de restauration de la maternelle Bernard Adour durant l'été 2012 (0,18M€).
- mise en conformité des locaux de restauration de la maternelle Yser durant l'été 2012 pour un montant total de 0,13 M€.
- amélioration des locaux de restauration de l'élémentaire David Johnston durant l'été 2012 pour un montant total de 0,08 M€ en 2012.

A côté de ces opérations, l'équipement des espaces extérieurs a été poursuivi (0,43 M€), et les travaux de sécurité et de grosses réparations dans les écoles ont mobilisé 1,34 M€.

Au total, 14,98 M€ ont été consacrés en 2012 à l'investissement dans les équipements scolaires.

Les actions éducatives

Les moyens consacrés aux actions éducatives ont été accrus par rapport à 2011.

Concernant les classes transplantées, 22 classes ont bénéficié de séjours ski et environnement à la montagne (0,19 M€), 53 classes ont bénéficié d'un séjour en classes de découverte (0,17 M€), 26 classes maternelles et 28 élémentaires ont été accueillies sur la structure municipale des Classes Vertes de Bordeaux Lac.

Concernant les activités sportives, 3 000 bus ont été affrétés pour assurer les déplacements vers les installations sportives (stades, gymnases, piscines, patinoire, voile, tennis de table, golf, bicross) (0,32 M€).

E-éducation

L'étude sur la définition de contenus numériques à mettre à disposition des écoles dans le cadre notamment d'un « espace numérique de travail » (ENT) a été finalisée pour le développement d'une expérimentation sur 8 écoles pilotes en 2013.

Le renouvellement des équipements informatiques des écoles se poursuit avec la mise en place du nouveau schéma directeur informatique. 135 postes ont été installés en 2012.

Les écoles ont été dotées de nouveaux copieurs, mis en place en juin 2012. Le coût total de ces locations s'élève à 0,06 M€ pour 2012.

Le changement des postes de direction des écoles de la Ville a été amorcé en octobre 2012 avec une fin prévue en mars 2013.

Vie scolaire

15 553 enfants en écoles élémentaires (9 013) et maternelles (6 540) soit 1,7 % de plus qu'en 2011 ont été inscrits pour l'année scolaire 2012-2013 et 3 classes maternelles et 8 élémentaires ont été ouvertes.

La Ville de Bordeaux a souhaité donner l'accès à la restauration scolaire à 100 % des enfants scolarisés : en 2012, l'accroissement du nombre d'inscriptions à la restauration scolaire est 2,6 fois plus élevé que celui des inscriptions à l'école par rapport à 2011. Cette décision a entraîné un effort significatif de 0,22 M€ en équipements (achats de lave-vaisselle à haut débit, extension de lignes de self, etc ...).

Les tarifs de la restauration scolaire sont restés identiques pour la rentrée 2012.

Concernant le personnel, plusieurs objectifs ont été poursuivis en 2012 :

- Répondre aux besoins croissants en matière d'encadrement et de sécurisation des enfants en adaptant les missions des agents des écoles : en 2012, 40 écoles bénéficient de la sécurisation des abords des écoles soit le matin, soit le soir, soit matin et soir.
- Renforcer l'encadrement des élèves durant l'interclasse : 20 personnes ont été recrutées à la rentrée de septembre 2012.
- Poursuivre et renforcer la déprécarisation des agents sous contrats : stagiairisation de 20 agents à 35 heures en janvier 2012.
- Renforcer le pool d'agents pour les remplacements de longue durée .
- Maintenir l'effort de formation des agents des écoles et mettre en œuvre un encadrement de proximité dans chaque école : 13 responsables de site dans 13 écoles sont en poste depuis la rentrée de septembre 2012.

Ecoles privées : la poursuite du plan de revalorisation du forfait communal :

Le plan quinquennal de revalorisation du forfait communal aux écoles privées sous contrat d'association, débuté en 2007, doit permettre d'aboutir en 2013 à une égalité avec le coût moyen d'un élève du public. En 2012, l'effectif global des élèves scolarisés dans les 19 établissements privés sous contrat est de 4 881 enfants dont 3 316 domiciliés à Bordeaux.

Par ailleurs, afin d'accompagner ces établissements dans leur équipement numérique, la Ville leur a octroyé en 2012 une subvention d'équipement pour permettre le déploiement de 35 TNI (30 en 2011).

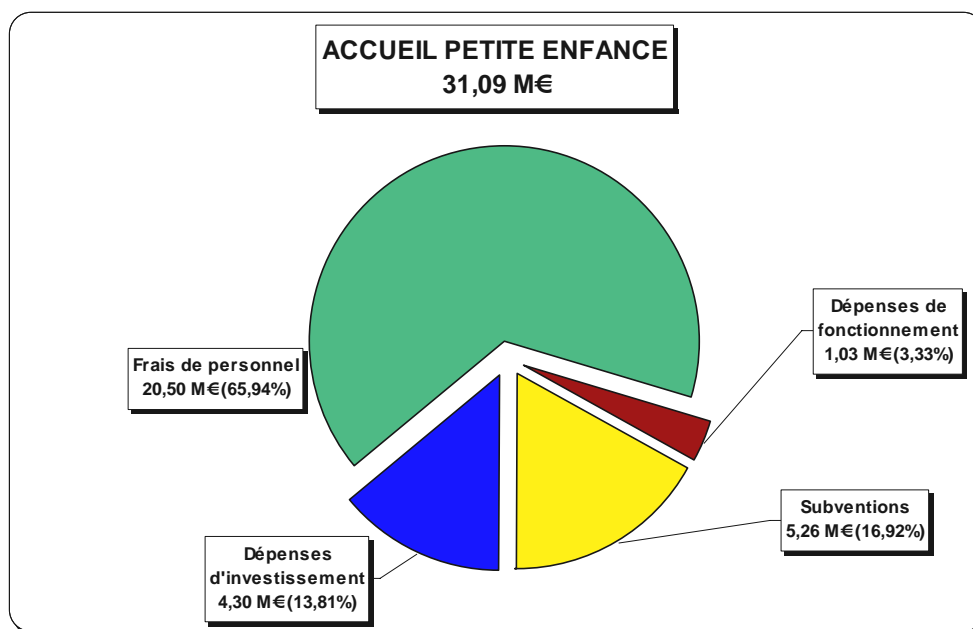
La Vie étudiante

En 2012, le soutien aux projets des associations étudiantes a été poursuivi, avec la subvention de différentes animations (festival les Campulsations, Musique de Rue, Printemps des poètes). De plus, la manifestation « Bordeaux accueille ses étudiants » a été reconduite et la Ville a été partenaire de salons organisés pour les étudiants.

La santé scolaire

La promotion de la santé fait partie des actions prioritaires engagées par la Ville de Bordeaux. Elle y contribue par le suivi médical dans 4 centres médico-scolaires des 19 350 enfants bordelais scolarisés en maternelles et primaires. Dans ce cadre, on observe une montée de besoins spécifiques d'enfants porteurs de maladies chroniques ou de handicaps.

L'accueil de la petite enfance



Le patrimoine et les équipements, l'augmentation et amélioration de la qualité de l'offre faite aux familles, la diversification des acteurs de la petite enfance, et l'accroissement du présentisme ont été les priorités de 2012.

Le présentéisme

Le taux de présentéisme financier (rapport entre capacité potentielle d'accueil et nombre d'heures payées par les parents) a été porté à 86 %. Le taux de présentéisme physique (rapport entre capacité potentielle d'accueil et le nombre d'heures de présence des enfants) s'est élevé à 67,6 %.

En 2012, tous modes de garde confondus, 5 186 enfants ont été accueillis. La Ville offre 1 331 places municipales, dont 988 en accueil collectif et 343 en accueil familial

Le Patrimoine et les équipements

L'effort de construction d'équipements dans les nouveaux quartiers et zones d'aménagement urbain ainsi que dans les quartiers en renouvellement urbain s'est poursuivi tout au long de l'année :

Globalement, ce sont 211 places nouvelles qui ont été ouvertes en 2012 : 93 en milieu associatif et 118 dans des locaux réalisés par la Ville et gérés dans le cadre d'une délégation de service public :

- Mutualité Sociale Agricole, rue Ferrère - création de 30 places dont 20 pour la Ville,
- Pitchoun, à Talence - création de 10 places sur la crèche inter-institutionnelle P'tit Campus,
- Mirassou – création de 60 places (pour 0,58 M€ en 2012).
- Association AGEAC Canaillous, îlot Armagnac – création de 20 places,
- Lucilann, rue Deveaux à Caudéran – création de 20 places,
- Aléma Sablières 2 – création de 13 places
- Berge du Lac Ginko – création de 58 places (pour 1,7 M€ en 2012).

Des équipements plus performants ont été acquis en vue d'améliorer les conditions de travail des agents : lave-vaisselle semi-professionnels pour les crèches Carreire, Albert Barraud, Ornano, Gaspard Philippe et Doves, lave-linge et sèche-linge semi-professionnels pour les crèches du Grand-Parc et de Carreire.

Au total, ce sont 4,3 M€ qui ont été consacrés à l'investissement dans le domaine de la petite enfance.

La qualité de l'offre et de l'accompagnement faits aux familles.

Projet partagé avec la Caisse d'Allocations Familiales le travail sur l'Offre de Service Petite Enfance (OSPE) se traduit depuis 2010, par la mise en place de permanences de préinscriptions dans sept lieux neutres répartis sur le territoire bordelais.

La réflexion visant à prioriser la liste d'attente commune à l'ensemble des structures, quel que soit leur mode de gestion, a permis d'aboutir à une liste de critères partagés.

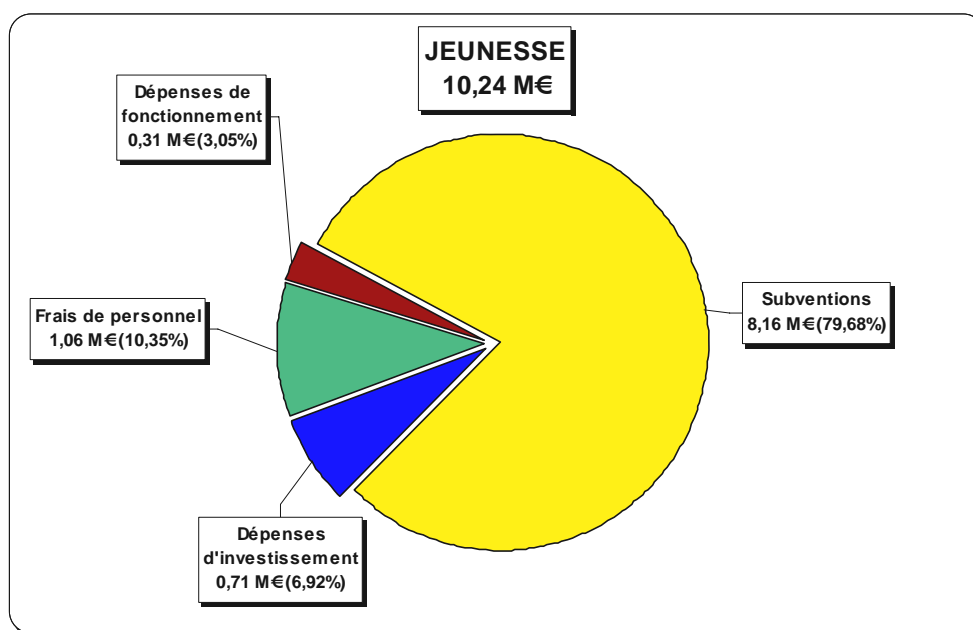
Le montant des subventions versées aux associations en charge de l'accueil de la petite enfance s'élève à 4,97 M€ en 2012, permettant notamment le financement des 93 nouvelles places d'accueil associatives présentées ci-dessus.

Deux structures ont été attribuées par affermage à des entreprises privées à l'issue d'une procédure de délégation de service public : la structure Mirassou, attribuée à l'entreprise

Babilou début février 2012 pour une durée de 4 ans et demi et la structure Berge du Lac, attribuée à l'entreprise People and Baby en décembre 2012 pour une durée de 4 ans et 2 mois.

L'exercice 2012 a vu également l'ouverture de 3 maisons d'assistantes maternelles. Sur l'année 2012, 9 assistantes maternelles ont intégré une structure familiale. Fin 2012, 127 assistantes maternelles salariées de la Ville, accueillant 324 enfants, étaient en fonction sur Bordeaux.

La jeunesse



Le Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014 entre la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales fixait de nouveaux objectifs d'augmentation de capacités d'accueil des enfants bordelais âgés de 3 à 11 ans afin de prendre en compte la croissance démographique forte et continue de la ville et l'évolution des comportements.

Ainsi, 332 places supplémentaires en Centre d'Accueil et de Loisirs ont été ouvertes en 2012. S'agissant des accueils périscolaires, 110 places ont été créées en fin d'année 2012 pour les 3/5 ans et 98 places pour les 6/11 ans. Afin que les familles puissent s'exprimer sur les contenus et organisations de ces différentes offres d'accueil à partir de leurs propres choix éducatifs, la tenue d'ateliers de la coéducation s'est poursuivie en 2012 dans 4 nouveaux quartiers. Intégrée au Projet social de la Ville, cette action qui a débuté en 2011 avec l'organisation de deux ateliers s'achèvera en 2013 au cours d'une manifestation touchant toute la Ville.

Concernant la politique jeunesse en direction des 12/17 ans, elle s'est élaborée tout au long du premier semestre 2012 avec les partenaires institutionnels et associatifs. Le projet réoriente les propositions vers une ouverture à tous les jeunes, leur laissant plus d'autonomie dans les choix et constructions de projets, dans un souci de cohérence territoriale. Une part a été laissée à l'expérimentation, afin de suivre et accompagner l'évolution des pratiques de loisirs des jeunes.

Le Conseil Municipal des Enfants a présenté au Maire des propositions de projets émanant des trois commissions de ce mandat : Cité Digitale, Economie et Tourisme, Urbanisme :

- La commission « Cité Digitale » a travaillé à la création du blog du Conseil Municipal des Enfants de la ville de Bordeaux.
- La commission « Economie et Tourisme » a élaboré en lien avec la future « Cité des Civilisations du Vin » un questionnaire à destination des enfants ayant pour objectif de cibler leurs connaissances. L'analyse des réponses servira à adapter les contenus pédagogiques des activités du site à destination du jeune public.
- La commission « Urbanisme » collabore aux travaux de rénovation de la place André Meunier en réfléchissant à l'aménagement de l'aire de jeux et de l'allée des arbres fruitiers. Ils ont aussi rencontré plusieurs fois l'artiste Federica Matta qui travaille pour la Ville sur ce projet.

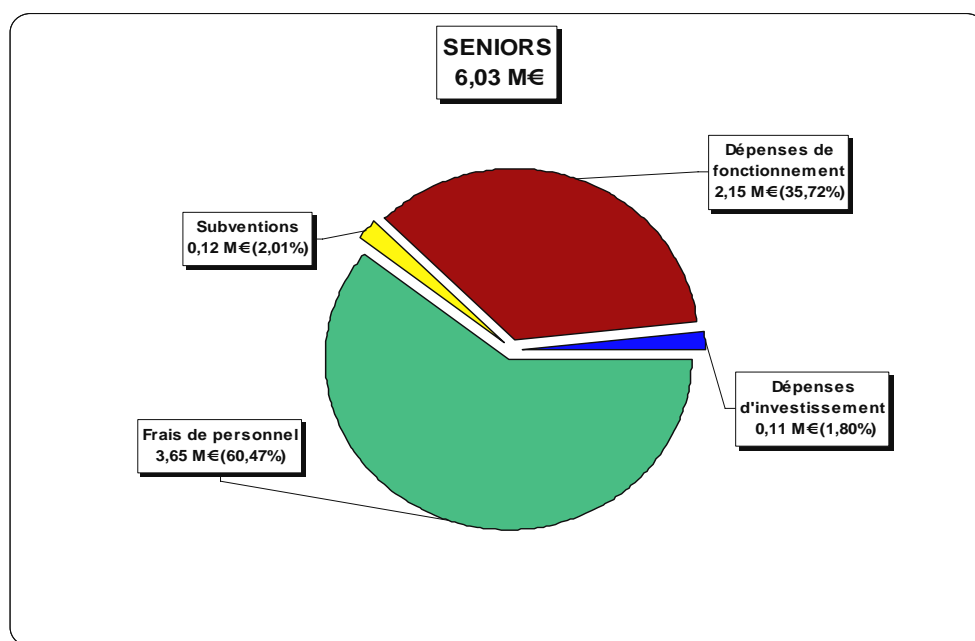
Depuis la rentrée de septembre 2012, une permanence du Maire Adjoint, chargé de la Jeunesse accompagné par un jeune du CJB, est organisée tous les premiers jeudis de chaque mois. Cette permanence a pour objectif d'informer les jeunes Bordelais sur les différentes actions de la Ville de Bordeaux et de recueillir leurs attentes.

Dans le cadre du dispositif AJC, 17 dossiers de candidature ont été déposés en 2012 et 13 ont été retenus. 9 l'ont été dans la thématique Expression Culturelle, 3 dans la thématique Citoyenneté, 1 dans la thématique Sport.

En 2012, afin d'améliorer son fonctionnement, le Domaine de la Dune a mis en place de nouvelles procédures pour les réservations. 12 049 nuitées et 968 jours de location de salles ont été traités et 30 940 repas ont été servis aux usagers. Des travaux importants de sécurisation et de réparation ont été entrepris afin de renforcer l'attractivité du site (0,21 M€).

Concernant l'Auberge de jeunesse, l'année 2012 a été marquée par la réalisation des travaux de rénovation notamment de la totalité des chambres et une réouverture de l'auberge mi-juin. Les chambres rénovées offrent aujourd'hui une qualité d'hébergement dont les effets sont encourageants. Les taux d'occupation ont été de 58 % en juin, 81 % en juillet et 92 % en août.

Les seniors



Afin d'enrichir son offre de services et de mieux connaître son public, la Ville a décidé de lancer en 2012 une carte spécialement dédiée aux seniors, le Pass Senior, avec pour objectif le lancement de l'opération au premier trimestre 2013.

Destiné aux bordelais de 60 ans et plus, ce Pass a pour objectif de les faire bénéficier d'offres d'activités culturelles, sportives, de loisirs, et des avantages proposés par des commerçants partenaires. Ce nouveau dispositif s'accompagne d'une infolettre trimestrielle, le Pass Info, qui présente toute l'actualité des seniors de la Ville de Bordeaux et des informations sur le programme des activités et des événements organisés par la Ville. Au 31 décembre 2012, 80 partenaires se sont associés au dispositif, 5 000 cartes ont été éditées, et un kit de communication a été réalisé.

Le programme des activités de loisirs et de détente a été lancé sur les 25 clubs seniors. 2 584 séquences d'activités ont été proposées tout au long de l'année dans ces structures par 8 animatrices de la direction du Pôle seniors et 22 intervenants professionnels. En outre, les ateliers Brach et Giono ont dispensé 70 séquences d'activités chaque semaine permettant ainsi à 359 détenteurs d'un passeport d'accéder à une à trois activités.

Parallèlement, des événements ont été proposés aux 46 000 seniors de la Ville : le Noël du Pôle au Fémina, les vœux du Maire au Grand Théâtre, la semaine Bleue dans les 8 quartiers, la dictée du Pôle, etc...

Enfin, la Ville a poursuivi sa réflexion visant à élaborer un nouveau programme d'activités, de détente et de loisirs en tenant compte des situations multiples des seniors, et en bénéficiant de l'expertise d'un comité de 4 experts de la Société de Gériatrie de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Résidences seniors

Les efforts ont concerné également les conditions d'hébergement des seniors autonomes et notamment ceux résidant dans les RPA. Des opérations de réhabilitation ont été confiées à la maîtrise d'ouvrage de bailleurs sociaux (Logévie, SNI). Après la RPA Buchou livrée fin 2011, les travaux des RPA Achard et Dubourdieu (coût prévisionnel : 4.3 M€) sont programmés à partir du mois de juin 2013 pour une livraison en 2014.

Le choix d'un opérateur pour la réhabilitation des RPA Bonnefin, Alfred Smith, Notre Temps et Billaudel sera effectué au 1^{er} semestre 2013 pour un engagement des travaux dans les 12 mois suivants (12,7 M€).

De plus, 0,11 M€ ont été consacrés à des travaux d'embellissement et de rénovation des clubs seniors, notamment pour la mise aux normes du club seniors Buchou et l'acquisition de mobilier et de matériel.

Un projet global de résidence mettant en avant une organisation simplifiée et unifiée, reposant sur un fonctionnement en équipe et par roulement s'est poursuivi et développé en 2012 sur la résidence-club Alfred Smith. L'ensemble des prestations, de l'accueil aux services tels que la restauration, l'hébergement, l'animation, est pris en charge et coordonné par une équipe intégrée, qui intervient tout au long de la journée et assure une continuité de services de 8 h 30 à 19 h 00. Cette amélioration de l'offre de services doit se poursuivre par la mise en œuvre de téléassistance dans tous les établissements.

Favoriser le maintien à domicile

Le CLIC a assuré 900 visites à domicile d'évaluation globale en 2012 et le Pôle Solidarité Seniors a permis de mettre en place des visites de convivialité auprès de 24 personnes âgées isolées en partenariat avec Unis Cité (16 jeunes volontaires du service civique) ; ainsi que des moments d'échanges et de convivialité au sein des clubs seniors (10 jeunes volontaires du service civique de la Ville de Bordeaux).

La Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) a ouvert fin 2012. Inscrit dans le troisième Projet Social, ce dispositif de proximité destiné à aider les personnes en perte d'autonomie vivant à leur domicile, et leurs proches, permet de simplifier le parcours d'aide et de soins dans le cadre d'un partenariat avec des associations de professionnels.

Restauration

En 2012, 141 500 repas ont été servis dans les 25 clubs de la Ville à 562 bénéficiaires (moyenne annuelle par jour). Par ailleurs, 165 818 repas ont été livrés à domicile à 539 bénéficiaires inscrits en moyenne annuelle. L'indice global de satisfaction s'est élevé à 91,7 % en 2012.

Une formation sur le thème « le temps du repas chez la personne âgée » a été dispensée à 11 agents de service et d'accueil des clubs seniors afin de leur permettre de disposer d'outils pédagogiques pour faire du repas un temps de plaisir pour la personne âgée. De plus, 50 agents de service et d'accueil et 8 responsables de clubs ont pu bénéficier d'une formation sur le thème « Mieux communiquer pour mieux accompagner » afin d'améliorer l'accueil dans les clubs seniors.

L'action en direction des personnes en situation de handicap

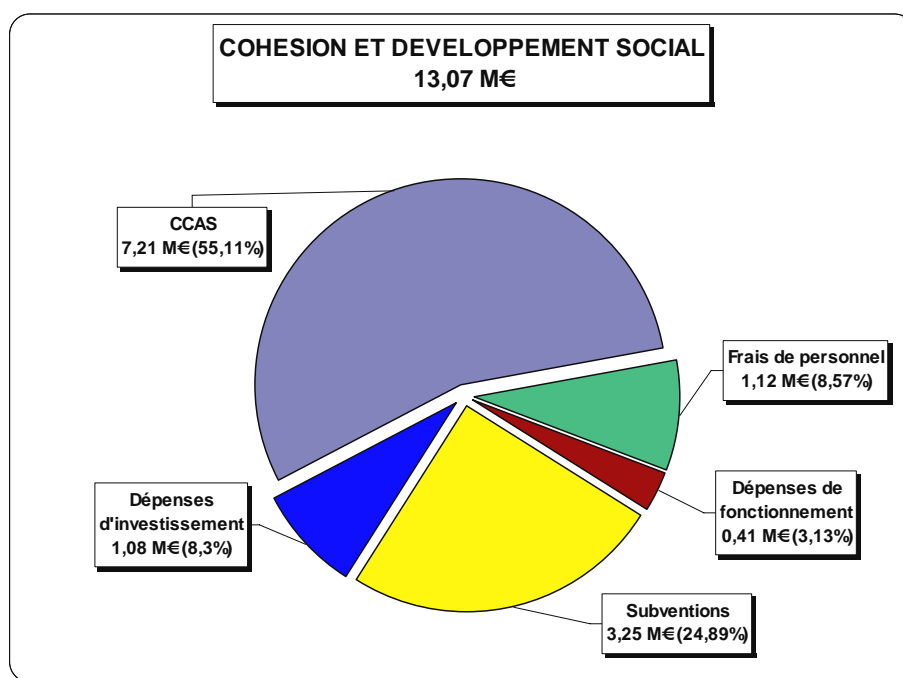
En 2012, l'attention a porté sur le déploiement du schéma directeur de mise en accessibilité comportant 66 établissements municipaux inscrits : 19 établissements culturels et culturels, 16 sites sportifs, 12 établissements scolaires et crèches, 9 salles municipales ou centres d'animation, 4 mairies +de quartier, 6 clubs seniors.

L'accessibilité de plusieurs bâtiments a été réalisée pour un montant global de 0,82 M€ (le Musée des Beaux Arts, le gymnase Promis, le gymnase Nelson Paillou et l'amphithéâtre de l'Athénée municipal). Les études pour 12 établissements faisant partie de la programmation ont été engagées en 2012 ainsi que les travaux de réalisation d'un ascenseur au Grand Théâtre.

Dans les services de la Ville, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap a été porté à 6,18 % en 2012 (3,66 % en 2008), et une convention a été conclue avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées, pour améliorer qualitativement l'emploi de celles-ci dans les services.

Enfin, les associations du Conseil Ville et Handicaps ont été fortement sollicitées à l'occasion de la première édition de l'évaluation de la charte Ville et Handicaps. Un workshop réunissant une centaine de personnes a été organisé. Cette large concertation a permis de faire émerger des axes d'amélioration et des idées autour de la place de la personne handicapée dans la Ville d'aujourd'hui et de demain.

La Cohésion sociale et territoriale



Un partenariat avec la caisse d'allocation familiale renforcé

Confirmant une communauté de vue dans une coopération exemplaire, la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde ont signé le 30 juin 2011 une Convention Territoriale Globale (CTG). D'une durée de quatre ans (2011-2014), cette convention a pour objectifs de :

- conforter la coopération pour une meilleure mise en œuvre des projets partagés,
- concourir à l'épanouissement des familles et à l'accueil de leurs enfants et plus généralement des jeunes bordelais,
- concourir à l'épanouissement des familles en soutenant la parentalité,
- poursuivre la démarche de développement social local à Bordeaux,
- favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité pour les familles,
- garantir une place à chacun pour mieux vivre à Bordeaux.

En 2012, 93 actions ont été accompagnées dans le cadre de la CTG et les financements sont allés de 400 € (Ateliers de proximité à Bacalan) à 25 000 € (Parc des sports Saint Michel) représentant un montant global de 0,42 M€.

Le projet social en 2012

Des crédits spécifiques dédiés à l'émergence et à l'expérimentation d'actions viennent en complément des moyens mobilisés par les services municipaux et l'ensemble de nos partenaires.

En 2012, 38 projets, dont le forum social, ont bénéficié d'un financement pour un total de 0,27 M€.

Le développement social territorial

Dans un contexte en pleine évolution, avec le projet de réforme de la politique de la ville qui se dessine pour 2013 / 2014, l'objectif a été de conforter les projets existants et de ne développer de nouveaux projets que s'ils répondaient prioritairement aux besoins des habitants, avec des actions favorisant le lien social, la participation citoyenne et l'évolution de la ville en ne perdant pas de vue le vivre ensemble dans le respect des différences (d'âge, de sexe, d'origine ou de conditions sociales).

260 projets, et une centaine d'actions (dispositif ville vie vacances), portés par 226 associations ont été accompagnés par notre collectivité au titre de la politique de la ville.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, ces actions ont concerné 9 quartiers prioritaires (Aubiers-Lac / Bacalan / Grand-Parc / Chartrons Saint-Louis / Bastide - Benauges / Saint Michel / Saint-Jean / Carle Vernet et Belcier) et 6 thématiques transversales (prévention, éducation, médiation, insertion, santé et accompagnement social). Un budget de 0,61 M€ a été dégagé à cet effet.

Dans le domaine éducatif, la poursuite du programme de réussite éducative, avec une extension décidée fin 2012 pour 2013 sur le quartier de Saint Michel, a permis de conforter le travail partenarial mené autour des situations les plus complexes avec la mise en œuvre de parcours de réussite éducative individualisés, adaptés pour 300 enfants et leur famille. Le CUCS s'est attaché à conforter ce programme par le financement d'actions collectives dans le domaine de l'éducation.

10 % des actions ont concerné le champ de l'insertion professionnelle et économique. De nouveaux gisements ont été recherchés sur le modèle de l'activité développée avec le Garage moderne autour de l'entretien des vélos de la Ville avec la préparation d'un marché permettant de mobiliser des heures d'insertion, autour d'activités d'entretien des espaces publics.

En 2012, le budget accompagnement social a représenté 1,6 M€.

Avec le conseil local de prévention de la délinquance, Il s'est agi de conforter l'ensemble des actions prévues dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Des thématiques particulières ont été abordées :

- La poursuite du travail autour des relations filles / garçons et la lutte contre le sexisme avec l'édition d'un numéro spécial Bordeaux du journal national « mon petit quotidien » décliné autour de la question égalité filles garçons avec la distribution du journal à tous les élèves de Ce2, Cm1 et Cm2 des écoles publiques et privées de la ville, soit 9 760 exemplaires et 2 000 tirés à part pour les maisons de quartier et centres sociaux de la ville.
- la poursuite de la lutte contre les pratiques addictives et notamment la déclinaison du programme « Festiv'attitude ».
- L'expérimentation du projet « travail payé à la journée » pour des jeunes en errance.

Le budget consacré à la prévention s'est élevé à 0,14 M€ et celui consacré à la médiation à 2,21 M€ pour la part Ville.

L'action des deux médiateurs auprès du public Rom s'est poursuivie en partenariat avec les acteurs concernés dans la dizaine de squats bordelais, avec un objectif de réduction et fermeture des squats et d'accompagnement vers l'intégration et l'insertion des familles européennes venant majoritairement de Bulgarie.

Dans le cadre du conseil local de santé, les actions de prévention primaire et le développement des Ateliers Santé Ville ont été poursuivies. Un travail particulier a été conduit autour de la médiation santé avec une prise en compte particulière des occupants des squats.

Par ailleurs, la Ville prépare les bases d'un futur contrat local de santé pour 2013, en vue de contractualiser avec l'agence régionale de santé et d'autres partenaires

Globalement, 2,81 M€ de subventions ont été consacrés aux actions de développement social territorial.

Diversité et lutte contre les discriminations

L'action poursuivie repose sur deux piliers : la promotion de la diversité culturelle, de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

- la promotion de la diversité culturelle

Les atouts de la diversité culturelle à Bordeaux, ont été mis en exergue dans une publication spécifique « Destins bordelais Regards croisés », réalisée avec la participation du Conseil de la Diversité et de nombreux acteurs bordelais intéressés.

La 4^{ème} journée bordelaise de la citoyenneté, organisée en décembre 2012, a rassemblé les citoyens français de Bordeaux naturalisés dans l'année.

La 3^{ème} conférence inter religieuse et citoyenne de Bordeaux, organisée le 2 février 2012 avec l'appui du réseau diversité, a rassemblé plus de 450 personnes.

- la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

Un appel à projet « Bordeaux pour l'égalité » a été lancé en décembre 2012 en direction des associations. Les partenariats se développent par exemple autour de l'étape du Tour de France de la diversité avec l'INSEEC et avec IMS Entreprendre autour de la charte de la diversité. La concertation sur les dossiers et projets communs notamment avec les Relations Internationales, la Culture, l'Education (ALIFS, Promo Femmes, LICRA, Mémorial pour les Républicains Espagnols, ...) a été confortée

Le C.C.A.S.

Le CCAS, dont les missions sont inscrites dans le 3^{ème} projet social de Bordeaux, soutient des actions en faveur du public en difficultés et des personnes âgées. Son offre de service spécifique en matière d'accueil, d'hébergement et de logement se formalise, notamment, à travers la poursuite soutenue de la réalisation et de la requalification de certains équipements.

Parmi les opérations de construction et de réhabilitation déjà engagées, portant sur les lieux d'accueil et d'hébergement de ces publics, deux d'entre elles trouvent leur aboutissement. L'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière - de Lussy à Bordeaux Caudéran et la structure multi-accueil sur le site du Repos Maternel à Gradignan ouvriront leurs portes au cours du premier semestre 2013. Parallèlement à ces opérations majeures d'équipement, le CCAS, en complémentarité avec la Ville, s'attache également à améliorer et à adapter les conditions d'accueil dans le cadre de ses actions quotidiennes et de proximité en direction des différents publics.

L'ensemble de ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'un rapprochement fort entre la Ville et son CCAS, dont une déclinaison significative consistera à l'intégration de l'établissement public à l'opération de Cité Municipale, et une logique de rapprochement des services de plus en plus concret (groupements de commande, conduites d'opérations).

Le Centre d'Accueil d'Urgence Leydet et le CHRS Nansouty :

La première phase des travaux d'humanisation du Centre d'Accueil d'Urgence Leydet avec la création d'unités de vies adaptées aux besoins des résidents s'est achevée en 2012. Cette opération d'un coût total de 3 M€ se poursuit en 2013 pour une livraison en 2014. Pendant la durée des travaux, l'activité du CHRS sera externalisée. Ces travaux sont conduits, simultanément à la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre financier, menée en coordination avec les services de l'Etat sur la période 2012-2015.

Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Famille (CAAF) :

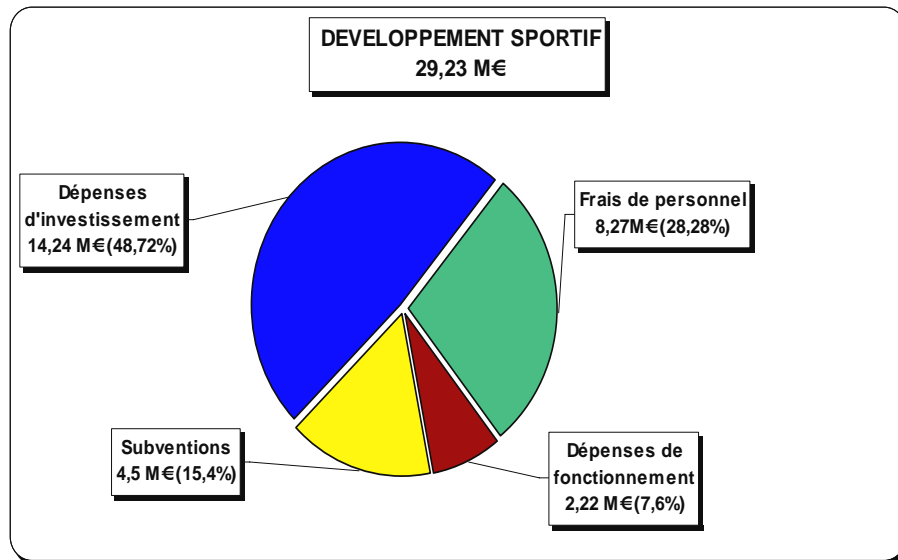
Celui-ci fait l'objet de travaux importants sur les différents sites du CAAF à Bordeaux et à Gradignan : les travaux de réhabilitation sur un pavillon de l'ensemble du Repos Maternel situé à Gradignan pour la création d'une structure multi-accueil sont achevés (1,5 M€). Dès le mois de mai 2013, 20 places ont été mises à la disposition des résidentes du Repos Maternel et 5 places à disposition de la Ville de Gradignan.

Le choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment du Repos Maternel est validé et le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2014 pour un coût prévisionnel de 5,8 M€. Concernant le bâtiment du Foyer Maternel à Bordeaux qui abrite également l'équipement municipal de petite enfance des Douves, les crédits d'étude de faisabilité ont été engagés en 2012.

L'action en faveur des publics en difficultés s'est aussi concrétisée de la façon suivante :

- le soutien des projets et des démarches individuelles avec l'instruction de 10 800 dossiers (dont 4 800 pour une aide financière) concernant l'accès aux droits ou à un soutien économique.
- la mise en œuvre d'une procédure rigoureuse et respectueuse de la réglementation en matière de domiciliation a permis à 1 522 personnes sans domicile stable de justifier de leur lien avec la commune et ainsi de faire valoir leurs droits civiques et sociaux.
- la mobilisation du réseau partenarial (Ville, Conseil Général et partenaires associatifs) a favorisé l'accès au logement pour plus de 250 personnes accompagnées par le CCAS et ses établissements (pôle relations location - hébergement Leydet Nansouty et CAAF).
- l'offre de service social a permis à 1 011 allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et à 653 jeunes de moins de 25 ans (dans le cadre du Plan local d'accompagnement des jeunes PLAJE) de trouver des réponses et un accompagnement adaptés à leurs difficultés.
- le développement d'un accueil social immédiat et de proximité par la mise en place ou la consolidation de permanences ouvertes et de permanences de territoire qui connaissent aujourd'hui une fréquentation croissante et correspondent aux besoins repérés de réception immédiate.
- la participation active aux actions mises en place en faveur des personnes vivant en squat ou occupant l'espace public. Les interventions de médiation sur des situations d'occupation de l'espace public, menées conjointement par les services de la ville (surveillance administrative, services d'hygiène, Police Municipale, DSU) et le CCAS, ont permis plus de 300 visites ou entretiens sur site et abouti au traitement d'une centaine de situations.

Le développement sportif



Le sport éducatif et de loisirs

Dans ce domaine, la recherche d'amélioration de la qualité de service a guidé l'année 2012.

- Concernant les piscines, les nouveaux projets d'établissements mis en œuvre en septembre 2012 ont permis une extension de 20 % des horaires d'ouverture et l'affirmation de spécificités par piscine (accessibilité au plus grand nombre à Tissot, ouverture sur le quartier à Galin, des activités de la petite enfance aux seniors au Grand Parc et l'événementiel à Judaïque Jean Boiteux). Par ailleurs, certaines actions à destination du plus grand nombre ont été renforcées. L'opération « plage du lac 2012 » a rencontré un franc succès avec une estimation de la fréquentation du site d'environ 60 000 personnes sur la saison. C'est le deuxième site aquatique du territoire bordelais le plus fréquenté de l'été (après la piscine Judaïque Jean Boiteux qui a enregistré plus de 34 000 entrées). Les usagers ont pu bénéficier de nouveaux aménagements et services et les animations proposées sur place ont connu une forte participation.
- L'amélioration de la sécurité des équipements terrestres a été poursuivie grâce à la généralisation de kits sécurité dans les équipements, la formation des personnels et la prise en charge de la maintenance.
- La mise à disposition des équipements pour la pratique sportive au cours de l'année 2012 a concerné 163 établissements scolaires sur 43 sites sportifs comprenant 199 aires de jeux, 165 associations sportives pratiquant 60 disciplines sportives.
- la Ville a octroyé des aides financières pour le développement du sport éducatif et de loisirs pour un montant total de 1,46 M€. La Ville a ainsi signé des contrats d'objectifs avec 27 clubs sportifs bordelais (représentant 123 sections) évalués en fin d'année. Ce sont donc plus de 38 000 licenciés qui ont bénéficié du soutien de la municipalité. Ce partenariat fort avec les clubs sportifs bordelais a également permis l'organisation de la 5ème édition du Quai des Sports, dont l'édition 2012 a été l'un des succès de

l'été bordelais, en termes de fréquentation (40 000 personnes) et de qualité. Cette édition a proposé une programmation riche avec 49 sports et 22 ateliers thématiques.

- La maintenance des buts et panneaux sportifs suivant la dernière norme en vigueur NF-E 52-409 a été mise en œuvre et sera complètement finalisée sur le premier semestre 2013.

Enfin, concernant les actions liées au développement durable :

- Le plan d'actions pour l'économie d'eau d'arrosage a été poursuivi dans sa phase de substitution des sources d'alimentation pour l'arrosage des terrains. Ainsi les forages de Chaban-Delmas et Jules Ferry ont été confortés, et le nouveau forage de Tregay a été réalisé pour un montant de 0,05 M€.
- Un suivi spécifique de 13 manifestations sportives a été réalisé dans le cadre de la charte éco manifestations avec notamment des actions sur la réduction de la production de déchets, l'organisation des collectes et la mise en place du tri sélectif.

Le sport de haut niveau et performance

3 actions majeures permettent d'illustrer l'action de la Ville dans le domaine du haut niveau :

Dans le but d'utiliser la performance et les événements majeurs comme un outil de communication et de valorisation de sa politique, la Ville a octroyé 0,19 M€ de subventions aux associations sportives afin d'organiser 13 manifestations labellisées haut niveau. L'évènement phare s'est déroulé sur l'esplanade des Quinconces avec l'organisation du Championnat de France de BMX qui a réuni plus de 40 000 personnes.

D'autre part, le public bordelais a pu accéder à 2 matchs de rugby de haut-niveau (finale d'accession pro D2 et demi-finale de la H Cup) ainsi qu'aux rencontres sportives des trois clubs professionnels de la Ville (FC Girondins de Bordeaux, Union Bordeaux Bègles et JSA Bordeaux Basket) et à tous les matchs des clubs de haut niveau. Au total, le public total est estimé à 920 000 personnes.

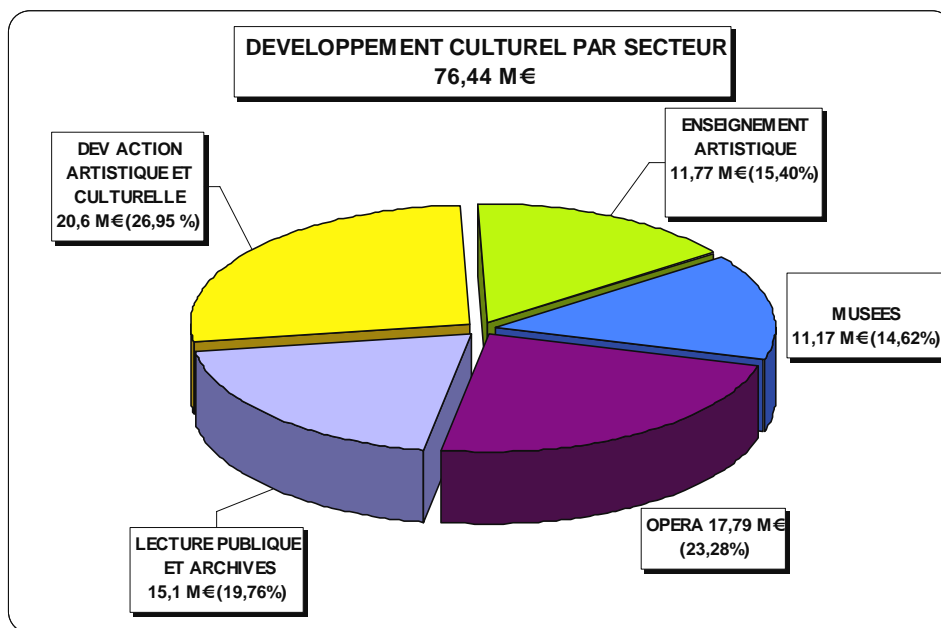
L'accompagnement des filières de formation, pour permettre une meilleure représentation de la mixité du sport Bordelais au plus haut niveau s'est traduit par l'accession à l'Elite (Top 10) pour le Stade Bordelais Rugby.

On compte 3 équipes féminines en haut niveau (ASPTT hockey, Union St Bruno water-polo, CAM tennis de table), et une bonne représentation du haut niveau dans 8 sports individuels (athlétisme, aviron, badminton, BMX, escrime, natation, pentathlon moderne, tennis de table). Ainsi 27 femmes en catégorie espoir, jeune et senior sont classées en 2012 sur la liste Haut Niveau Ministère des sports

Concernant la gestion du patrimoine sportif destiné à la pratique du haut niveau, l'année 2012 a vu le lancement de la dernière tranche de rénovation des bétons (juillet 2012 / juillet 2013) du stade Jacques Chaban Delmas et surtout le démarrage des travaux de construction du Nouveau Stade le 12 novembre 2012. Les études préalables au projet du Palais des Sports se sont également poursuivies.

Globalement, 14,24 M€ ont été consacrés en 2012 à l'investissement dans les équipements sportifs.

La démocratie culturelle



Les musées

En 2012, 440 714 visiteurs se sont rendus dans un musée de Bordeaux. La Nuit des musées a attiré 16 % de visiteurs supplémentaires, confirmant l'attractivité des choix innovants de Bordeaux en la matière. Les visiteurs 2012 sont originaires pour 56,6% de Bordeaux et 7,2 % de la CUB. Les visiteurs provenant des autres régions françaises représentent 14 % du total (57 007 entrées) et leur nombre est à peu près comparable aux visiteurs en provenance de l'étranger (57 135).

Le CAPC - Musée d'art contemporain

En 2012, le CAPC a lancé un nouveau cycle d'expositions intitulé « L'œuvre et ses archives ». A travers cette nouvelle série, il s'agissait de s'interroger sur la particularité des pratiques artistiques contemporaines et le rôle du musée dans ses dimensions patrimoniale et prospective.

Le CAPC a continué à accueillir de jeunes artistes bordelais en offrant une résidence de travail au Collectif Dispersion.

La programmation culturelle, les collaborations artistiques dans leur diversité ont été maintenues pour favoriser la venue au musée de publics différents et plus variés. Des actions ont pu être développées avec diverses associations : Monoquini, Permanences de la Littérature, Présence capitale ou Cinémarges, ainsi qu'avec les Ecoles d'art de Bordeaux et d'Angers.

Des actions avec des associations d'aide aux personnes se sont développées pour permettre aussi bien la formation d'animateurs sociaux ou socioculturels que l'accueil et l'initiation à l'art contemporain pour les bénéficiaires (Cultures du Cœur Gironde, Cultures du Cœur Aquitaine, Esprit de quartier, Fabrique Pola....).

En 2012, le CAPC a accueilli près de 10 expositions de tout format, destinées à un large public mais aussi aux professionnels de l'art. Elles ont aussi permis de découvrir de jeunes talents locaux ou nationaux tels que Michel N'guie ou Jonathan Binet.

A travers les expositions Michel Majerus et Michael Krebber, ce sont aussi des artistes majeurs qui ont été accueillis à Bordeaux.

Enfin, en novembre 2012 la boutique du CAPC a été ouverte. Nommée Acapulco by capc, elle a été créée en même temps que le nouvel espace d'accueil / billetterie, répondant ainsi au double objectif d'améliorer l'accueil du public et de développer la qualité du service public par la création d'un équipement attractif indispensable au développement d'un musée du XXIème siècle.

Le Musée des Arts décoratifs

Quatre expositions temporaires ont été proposées au cours de la saison :

- « Napoléon III et Eugénie reçoivent à Fontainebleau » qui a permis d'évoquer la vie et l'art de vivre du couple impérial à travers le prêt d'environ 170 œuvres ;
- Laurent Le Deunff – Kremlin (artiste lauréat de l'Ecole des Beaux-arts de Bordeaux et déjà remarqué sur la scène nationale) ;
- Carlo et Tobia Scarpa ;
- L'art au creux de la main.

En 2012, le musée des Arts Décoratifs a été intégré dans le parcours « rallye des silhouettes » organisé cet été par l'office de tourisme. Il a également développé son partenariat avec le pôle Seniors.

Enfin, le restaurant du musée des Arts Décoratifs, réaménagé par les services techniques de la Ville de Bordeaux, a rouvert le 2 janvier 2012. Il propose une offre culinaire méditerranéenne de très grande qualité.

Le Musée d'Aquitaine (Goupil et Jean Moulin)

L'année 2012 a été marquée par un nombre important d'expositions temporaires dont les plus significatives sont :

- Iturria : La vie comme elle : rétrospective de ce grand dessinateur de presse ;
- Océan noir de William Wilson ;
- Au temps des Gaulois. L'Aquitaine avant César ;
- Uberleben : Survivre au Centre Jean Moulin ;
- Goya : chroniqueur de toutes les guerres au Centre Jean Moulin.

L'année a également été marquée par des expositions photographiques et des expositions dossiers :

- France 3, 50 ans en Aquitaine : octobre / novembre.
- Pour une vie meilleure « exposition photographique de Gérald Bloncourt : octobre 2012 / février 2013 ».
- Japon Tradition et modernité : 24 novembre / 2 décembre.

En 2012, quatre cycles de conférences ont été proposés en lien avec les expositions : les génocides de l'Europe de l'Est, les dessins de presse, les Gaulois en Aquitaine.

Dans l'objectif de manifestations communes, la collaboration avec les associations et les institutions culturelles locales s'est poursuivie tout au long de l'année, donnant lieu à des partenariats avec cinquante associations ou institutions (en particulier les universités de Bordeaux).

Le projet scientifique des nouvelles salles permanentes du musée d'Aquitaine (XIX^e et XX^e siècles) a été achevé et sera mis en œuvre en 2013.

Le Musée des Beaux-arts

2012 fut une année particulière en raison de la fermeture totale de l'établissement pendant plusieurs mois du fait des travaux d'accessibilité. Cependant, le programme d'expositions est resté varié.

L'exposition « Comme Jamais ! », issue des collections du musée, mais également l'exposition consacrée au peintre Tobeen ont rencontré un beau succès.

Une exposition consacrée aux MNR (Musées nationaux récupération – œuvres issues de la spoliation artistique et confiées aux musées de France), « L'art, victime de la guerre », a été organisée en partenariat avec la Drac Aquitaine dans différents musées de la région, dont le musée des Beaux-arts de Bordeaux.

Comme lors des années précédentes, le musée a accueilli une œuvre invitée : « Nature morte au comptoir » de Fernand Léger, prêtée par le LAM de Lille.

7 conférences en 3 cycles ont été organisées (Tobeen, Montparnasse / Saint-Germain-des-Prés et les MNR).

Depuis octobre 2012, les personnes en situation de déficience auditive se voient proposer des visites en langue des signes dans les collections permanentes ou les expositions temporaires.

Les travaux de mise en accessibilité ont été achevés et le musée a été labellisé « tourisme et handicap ».

Le Muséum d'histoire naturelle

En marge du projet de réhabilitation du muséum, les collections de la réserve des Chartrons ont fait l'objet de conditionnement pour leur transfert qui s'est échelonné tout au long de l'année. Le déménagement des collections exposées a été complètement achevé avec le transfert au Centre de Conservation des Collections (CCC) de l'éléphante « Miss Fanny » et de son squelette.

Le Muséum a présenté « Le Muséum fait peau neuve », exposition-rencontre autour du projet de rénovation qui a permis d'accueillir le public dans la toute nouvelle bibliothèque.

Le programme « Le Muséum chez vous », a été étendu en direction des résidences pour personnes âgées et des établissements pour personnes âgées dépendantes.

L'enseignement artistique

Le Conservatoire

Le Conservatoire s'est attaché au renforcement de l'ancrage dans les quartiers et au développement des partenariats locaux. Sur la base de la nouvelle convention de partenariat signée pour la période 2010/2015, le Réseau de Réussite Scolaire a poursuivi son développement tant au niveau du dispositif pédagogique, que des projets d'action culturelle.

L'effort en direction des jeunes publics a été développé. L'année 2012 a été marquée par une nouvelle étape de la mise en œuvre du dispositif « Apprentissages Premiers » (Premiers Pas,

Opus et Orphéons) et poursuit son développement, avec une progression régulière des effectifs (+ 3,22 % par rapport à 2011).

La reconnaissance de ce dispositif se traduit également par le succès des projets artistiques offrant aux enfants inscrits des participations régulières aux scènes publiques du Conservatoire.

Reconnu sur le plan international, le Conservatoire a accueilli 2 personnalités québécoise et oranaise en 2012 dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le Conservatoire de Bordeaux a également renouvelé sa participation à la nouvelle édition de l'European Jazz School, dans le cadre du partenariat avec la région Aquitaine et le Land de Hesse.

L'école des beaux-arts de Bordeaux

Pour l'école supérieure des beaux-arts, 2012 a été la première année pleine en autonomie d'EPCC. L'école s'est inscrite dans le champ de la recherche, du PRES de Bordeaux, et des travaux menés avec les ministères de l'enseignement supérieur et de la culture.

Elle a renforcé son ancrage dans les quartiers, notamment avec la mise en œuvre des premières classes à horaires aménagés arts plastiques, conventionnées avec le collège Aliénor d'Aquitaine, le Frac et la Drac.

Le nombre d'étudiants de l'école des Beaux-arts est en constante progression depuis 2010 (262 étudiants en 2012 contre 236 en 2010) et le nombre des auditeurs libres se stabilise autour de 145.

Les partenariats, notamment avec les écoles des réseaux Socrates Erasmus, se sont poursuivis.

La lecture publique et les archives :

La Lecture publique

L'année 2012 a été celle des travaux de grande rénovation de l'établissement de Mériadeck. Les investissements ont atteint 4,64 M€ dont plus de 3,4 M€ pour la seule bibliothèque de Mériadeck (seconde phase de la requalification)

Des travaux importants ont également concerné deux bibliothèques de quartier :

- une opération d'extension-relocalisation de la bibliothèque Saint-Augustin (0,09 M€ en 2012)
- la création d'une bibliothèque multimédia de 1 000 m²) dans l'îlot Armagnac venant se substituer à la bibliothèque Son Tay (100 m²) au cœur d'Euratlantique rive gauche (0,48 M€ en 2012).

Les ouvertures au public sont prévues respectivement en septembre et novembre 2013.

A ces travaux se sont ajoutés :

- la mise en place d'un nouveau système de gestion informatisée du catalogue,
- l'extension du portage des livres à domicile,
- et l'engagement d'un vaste programme de numérisation et de mise en ligne du patrimoine écrit et graphique de la Bibliothèque municipale.

En 2012, la bibliothèque a par ailleurs développé ses modes de relation avec le grand public. La page et le blog Facebook de la Bibliothèque (Bi.Bo), ouverts au début de l'été, apportent des compléments constamment renouvelés tout en renforçant les échanges avec les lecteurs, effectifs ou potentiels.

En complément, la Bibliothèque a accru sa présence hors de ses murs, en proposant une nouvelle manifestation de son offre originale de « biblio. », cette fois durant l'été, sous la forme d'une biblio.sports durant le Quai des sports. Le succès a été au rendez-vous puisque 6 000 personnes ont fréquenté cet espace en plein air, pour pratiquer des jeux vidéo, participer aux nombreuses animations proposées par les bibliothécaires ou, simplement, lire, se détendre et se reposer.

La Bibliothèque a également développé ses actions en direction de publics spécifiques. Ainsi, une plaquette portant sur les services aux personnes en situation de handicap a été publiée et diffusée largement, notamment lors de forums thématiques. Une plaquette pour les non francophones, élaborée en 2012, sera imprimée en 2013.

Poursuivant les actions lancées en 2010 dans le cadre de Bordeaux Cité digitale, la Bibliothèque a pu inaugurer en février 2012 un nouveau système interconnectant les catalogues de la Ville et ceux de l'Université de Bordeaux.

La programmation culturelle dans les bibliothèques de quartier a été renforcée tout au long de l'année 2012, particulièrement durant les 3 mois estivaux de fermeture exceptionnelle de Mériadeck pour travaux, durant lesquels les bibliothèques de quartier sont restées, tout aussi exceptionnellement, ouvertes.

Les Archives municipales

L'année a surtout été marquée par la préparation du projet de construction du nouveau bâtiment. L'investissement de la Ville a dépassé 1 M€ en 2012. Des visites guidées de la Halle aux farines pendant les Journées du patrimoine ont permis à plus de 250 personnes de découvrir le site.

En 2012, plus de 4 500 personnes ont été accueillies aux Archives pour des séances de recherche et de travail.

Les ateliers Monumérique / Archimérique ont été reconduits avec cinq classes du secondaire et un nouveau partenariat avec l'association Permanences de la littérature a permis la résidence de l'écrivain Jacques Jouet.

Trois expositions - dossiers ont été organisées : Bordeaux-Fukuoka, à Sciences-Po Bordeaux, Le Maroc dans les fonds des Archives municipales de Bordeaux, s'inscrivant dans le prolongement d'un partenariat avec les Archives du Maroc et l'association Casamémoire, et Les Juifs marranes à Bordeaux, à l'occasion d'un projet mené avec l'association Lettres du monde.

En août 2012, une nouvelle action a été menée avec le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Leydet-Nansouty, entièrement coconstruit avec les résidents qui ont ainsi pu découvrir les archives et s'approprier leurs ressources afin d'en proposer une restitution dans le journal de l'établissement. Cette action va déboucher sur l'inscription des Archives municipales au Projet social de la Ville.

L'Opéra National de Bordeaux

Toutes activités confondues, ce sont 235 représentations qui ont rythmé la saison 2011 / 2012 à Bordeaux pour une fréquentation de plus de 158 200 spectateurs et visiteurs : 51 représentations d'art lyrique, 42 ballets, 61 concerts, 9 représentations de compagnies invitées, 72 représentations destinées au jeune public, scolaire ou non.

Le taux moyen de remplissage dépasse 91 %, contre 84 % pour la saison 2010/2011.

2012 a été également la dernière année d'application de la convention d'Opéra national en cours de renégociation.

Le chantier de l'auditorium s'est poursuivi tout au long de l'année 2012 pour déboucher sur une livraison en tout début d'année 2013. Bordeaux est désormais équipée d'une remarquable salle de concerts unanimement reconnue pour sa qualité acoustique.

L'aide au développement culturel

105 structures ont été directement aidées en 2012 au titre de l'aide au développement culturel pour un montant total de 3,85 M€.

Aide à la création

2012 a été l'année de la deuxième édition de Novart nouvelle formule, dirigée cette année par l'équipe de La Manufacture Atlantique en collaboration avec l'association Novembre@Bordeaux. L'édition a réuni 18 600 spectateurs.

36 projets ont été soutenus dans le cadre de l'enveloppe d'aide à la création pour un total de 0,15 M€. On peut notamment citer le soutien à la compagnie Soleil Bleu, le festival Relâche, ou encore l'exposition Street art Bdx-Lax.

31 structures ont bénéficié des appartements gérés par la Ville dans le cadre de leurs projets de résidences et d'invitations à échelle nationale comme internationale (notamment avec Québec, le Japon, le Burkina Faso, Los Angeles, les Pays-Bas, l'Espagne), dans le cadre de créations portées par des compagnies comme à l'occasion de manifestations récurrentes.

4 ateliers d'auteurs de bandes dessinées ont été mis en place et ont accueilli notamment David Prudhomme ou Jung.

Aide aux lieux

La Ville a accompagné le projet de La Manufacture Atlantique porté par l'équipe de Frédéric Maragnani.

La subvention au théâtre Glob a été augmentée de 15 000 € dans le cadre du soutien à l'aide à la création des équipes en résidence.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment municipal du 79 rue Bourbon se sont poursuivis dans la perspective d'un usage culturel avec l'installation d'une première association photographique, « C dans la boîte » qui développe de nombreux projets d'expositions.

Enfin, le projet de relocalisation de la fabrique Pola vers une implantation définitive caserne Niel se poursuit.

Dynamisation du tissu de diffusion local

La Ville a poursuivi le soutien à la culture dans les quartiers : autour de projets communs et du travail de proximité d'opérateurs locaux (ADMAA - Allez les Filles / Relâche, Arts de la Parole / Chahuts, Rock School Barbey, Association Nomades...).

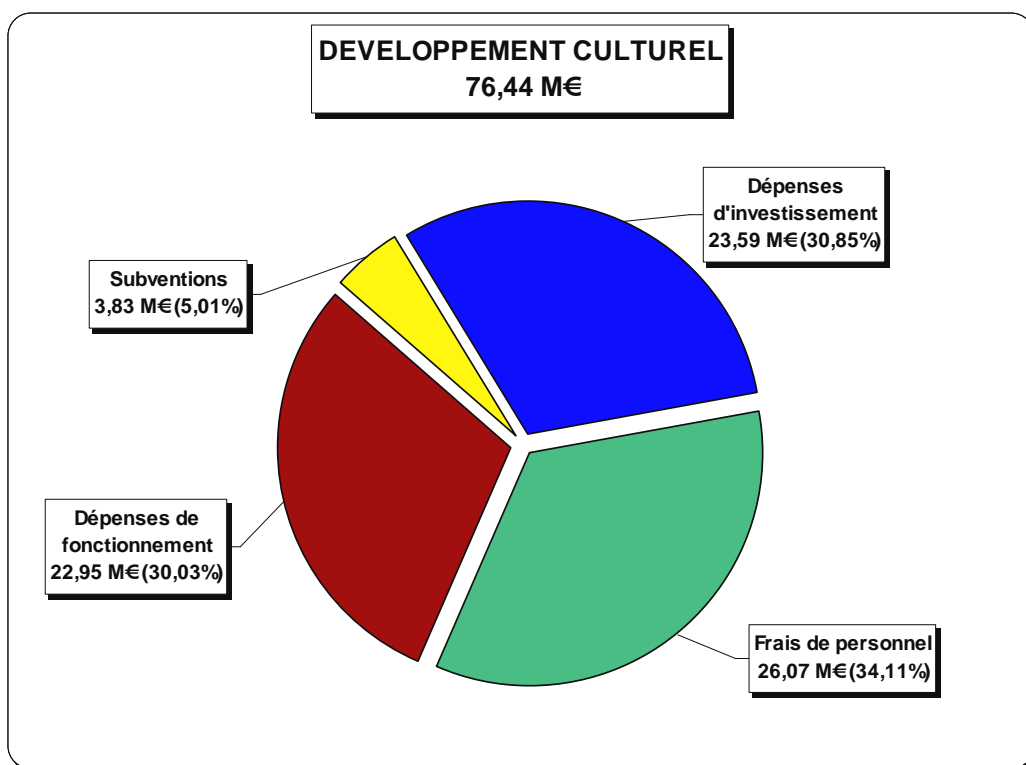
Les nouvelles scènes ouvertes (classique et chanson) ont rencontré un réel succès lors de la Fête de la musique.

La pérennisation du soutien à Bordeaux chanson a été affirmée et une réflexion sur la mise en place d'un projet de lieu dédié aux musiques d'écoute a été lancée.

La Ville a également collaboré à la programmation de l'exposition PMU dans l'espace du CCAS. Enfin, le développement d'une programmation estivale de cinéma en plein air dans les quartiers et les lieux patrimoniaux a attiré près de 4 000 spectateurs.

La Base sous-marine

La Base sous marine a accueilli près de 70 000 visiteurs pour ses expositions en 2012 (+35 % par rapport à 2011).



La ville et la démocratie locale

Démocratie et médiation de proximité

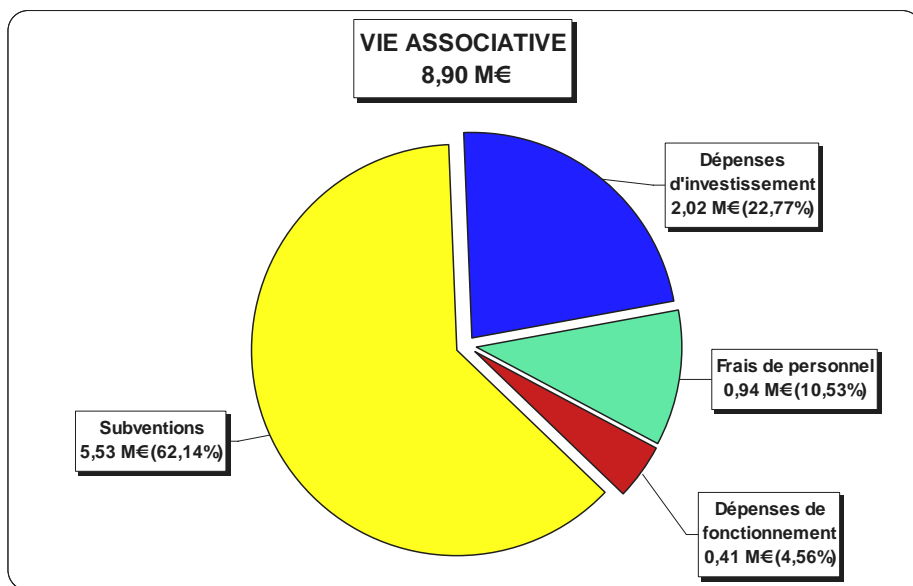
Afin de répondre à l'aspiration croissante de nos concitoyens à participer concrètement au développement de leur ville et à la définition des projets qui les concernent, la Ville a décidé de généraliser les commissions permanentes au sein des conseils de quartiers

Le dispositif expérimenté dans les quartiers St Augustin / Victor Hugo, St Michel / Nansouty / St Genès dans un 1^{er} temps, puis Bordeaux Centre a été étendu à Bordeaux Sud et Caudéran. 5 quartiers disposent donc aujourd'hui d'une commission permanente et l'ensemble des 8 quartiers fonctionnera selon ce mode d'ici à fin 2013.

Par ailleurs, elle a mis en chantier une charte de la participation. Un groupe composé d'habitants a travaillé jusqu'en décembre à l'élaboration de cette charte, qui sera présentée à l'occasion de la 2^{ème} édition des Participiales en juin 2013. La 1^{ère} édition des Participiales en octobre 2012 a été un succès démontrant l'intérêt du public pour l'offre de la Ville en services de proximité.

Un outil d'évaluation des différents dispositifs de participation dans les quartiers a été développé en 2012 dans un contexte de croissance continue du nombre de réunions : ateliers, forums... Un bilan global depuis 2008 est en cours d'élaboration.

La vie associative et la diversité



Une charte de la vie associative a été rédigée et adoptée au conseil municipal de novembre 2012, avec l'objectif de formaliser une relation durable et lisible entre la Ville et les associations fondée sur des engagements réciproques et des principes et valeurs partagés.

Les associations bordelaises peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite de 12 équipements composés d'un total de 50 salles municipales réparties sur l'ensemble des 8 quartiers de Bordeaux.

Les travaux de rénovation de l'amphithéâtre de l'Athénée Père Joseph Wresinski ont été menés comme prévu de juillet 2012 à décembre 2012 (coût global 0,7 M€). En centre ville, d'une capacité de 494 places, cet amphithéâtre est devenu un équipement de référence en terme d'accessibilité des personnes en situation de handicap (rampe d'accès à la scène, boucle magnétique, cheminement lumineux ...). Les salles de l'Athénée ont également été rénovées afin d'en améliorer l'acoustique et l'esthétisme. Ces salles, d'une capacité d'accueil comprise entre 20 et 80 personnes, sont dorénavant équipées de vidéos projecteur. La plus grande est pourvue d'une boucle magnétique pour faciliter l'accès des personnes déficientes auditives.

La salle St Augustin a elle aussi connu une phase de travaux de rénovation (livraison printemps 2013) et, au global, ce sont 2,03 M€ qui ont été consacrés en 2012 à l'investissement dans les salles municipales.

Dans le cadre du projet du marché des Doves, la Ville de Bordeaux et le collectif d'associations « Halle des Doves » ont souhaité formaliser leur adhésion à des valeurs universelles partagées au travers d'une charte. Sa vocation est de poser les fondements éthiques participant au fonctionnement de cet équipement. Par ailleurs, la Ville et l'Association ont décidé de développer un projet commun sous un mode de gouvernance et cogestion partagées. Ce projet se traduira par la mise en œuvre d'une convention courant 2013.

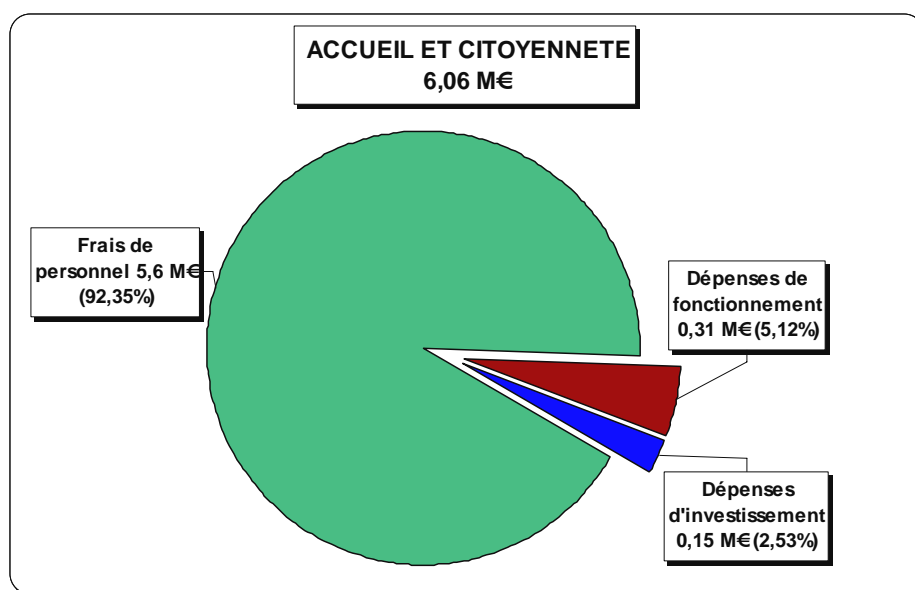
En 2012, la Ville de Bordeaux a mené de nombreuses actions afin de contribuer au dynamisme et à la valorisation de la vie associative. Ainsi, pour favoriser les liens inter-associatifs et la rencontre avec les bordelais, Cap Associations a réuni le 23 septembre 2012 plus de 300 associations et 6 000 visiteurs.

Le prix de l'innovation associative qui a pour but de récompenser les projets d'associations ayant moins de 5 ans d'existence a été attribué à 3 associations ayant pour thématique le culturel, le social / solidarité, et la santé. Ces prix ont été remis lors de la célébration de la journée mondiale du bénévolat rassemblant plus de 400 bénévoles à l'hôtel de Ville.

Des sessions de formations, sous forme d'ateliers de 20 personnes, ont été dispensées gratuitement aux bénévoles des associations bordelaises sur le site de l'Athénée (thèmes abordés : fiscalité, gestion comptable, aide à la création d'association, méthodologie de projet...). 134 bénévoles issus de 54 associations ont bénéficié de cette prestation.

Le 4 février 2012 s'est tenu, au pôle juridique et judiciaire de Bordeaux, la 2ème conférence de la vie associative, réunissant les associations et les bénévoles bordelais afin d'échanger avec ces acteurs incontournables qui participent à l'animation de la Ville. Cet événement a été co-organisé par la Ville et le cabinet Deloitte Inextenso. La thématique abordée était « les associations au cœur de la ville ».

L'accueil et la citoyenneté



Accueil de la population

En 2012, 166 740 usagers se sont adressés au bureau d'accueil de l'hôtel de ville et 74 333 dans les quatre mairies de quartier de Caudéran, Grand Parc, La Bastide et Bordeaux Maritime.

L'activité des guichets des titres d'identité et des formalités administratives s'est traduite par l'établissement de 20 312 demandes de CNI, et 16 848 demandes de passeport. Par ailleurs, 1 675 attestations d'accueil ont été établies.

En termes d'état civil, 25 298 actes ont été restitués en guichet, 129 547 par correspondance, dont 52 585 par internet. 17 990 mentions marginales ont été apposées, 9 087 livrets de famille créés et mis à jour.

En 2012, 8 066 naissances (+ 1,08 %) dont 2 383 domiciliées à Bordeaux, 1 362 reconnaissances, 4 306 décès ont été enregistrés et 752 mariages ont été célébrés.

La démarche d'amélioration de la qualité a abouti en juin 2012, pour la deuxième année consécutive, au maintien de la certification *AFNOR-AFAQ Qualiville* des prestations d'accueil et de renseignement du public, de gestion de l'état civil et des formalités administratives, du standard de l'hôtel de ville, validant les progrès réalisés et les initiatives prises.

Cimetières

Le plan pluriannuel d'investissement des cimetières a suivi la progression prévue. Dans l'ensemble des 3 cimetières, des travaux divers ont été réalisés pour une somme totale de 0,13 M€. Le plan de sauvegarde du patrimoine a, quant à lui permis de rénover 3 monuments pour un montant total de 0,02 M€. L'humanisation des terrains non concédés s'est poursuivie : 4 allées supplémentaires ont été réalisées, pour un montant de 0,06 M€ et une place centrale a été aménagée par la pose d'un revêtement calcaire, l'installation de bancs et de plantations arbustives.

Durant l'année 2012, au cimetière de la Chartreuse, l'entrée des voitures des usagers a été progressivement limitée, pour être interdite au 1er janvier 2013, à l'exception des personnes

handicapées détentrices d'une carte d'invalidité. Parallèlement, deux voiturettes électriques avec chauffeurs sont désormais à la disposition des usagers souhaitant se rendre sur leur concession.

Le déploiement du logiciel de gestion des cimetières s'est poursuivi, par l'intégration progressive de la cartographie (implantation de toutes les concessions, série par série).

Elections

L'année 2012 a été marquée par la refonte des listes électorales. Elle a permis de concrétiser le travail de rééquilibrage de 86 bureaux de vote, commencé en 2011, et la création de sept nouvelles salles, portant à 127 le nombre total de bureaux de vote de la Ville.

Les 15 799 mouvements sur les listes électorales, dont 3 543 nouveaux inscrits, 7 173 modifications, 5 083 radiations, ont amené la Ville à une population électorale de 137 356 électeurs. On constate une augmentation continue de la demande d'inscription en ligne, qui porte désormais sur près de 25 % des dossiers.

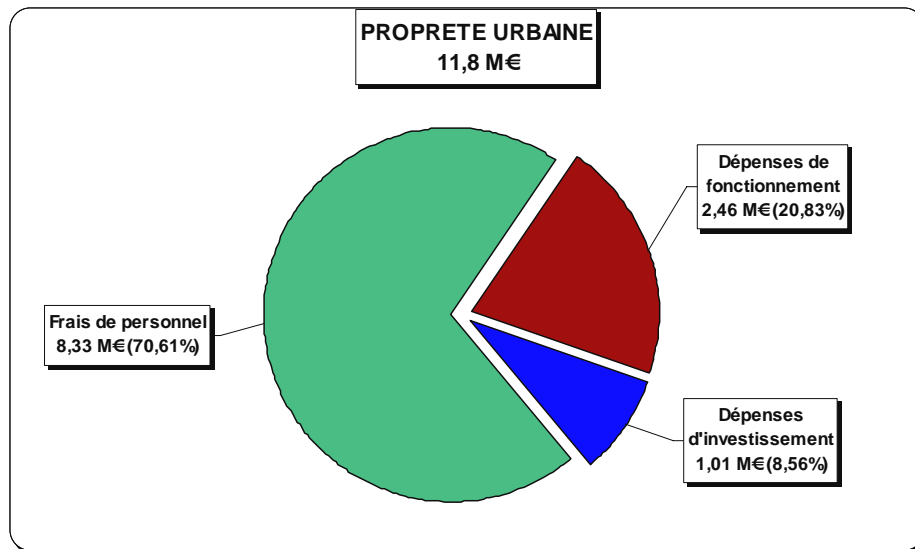
Recensement et démographie

La 9^{ème} collecte annuelle du recensement de la population a eu lieu du 19 janvier au 25 février 2012 et a mobilisé 70 agents. La Ville a vu sa population municipale augmenter de 2 432 habitants en 2012, la population municipale s'élevant à 239 157 habitants, la population totale à 242 945 habitants (publication INSEE au 1^{er} janvier 2013 – année de référence 2010).

La qualité des espaces publics de proximité

La qualité des espaces publics de proximité vise à rendre l'espace public convivial, propre et sûr pour tous ceux qui y vivent ou y passent, y compris les populations les plus vulnérables.

La propreté urbaine



Le niveau de qualité de la propreté dans le cœur historique de la ville s'est amélioré. La mise en place d'un dispositif spécifique lors des vacances scolaires a intensifié le niveau des prestations sur les lieux de forte fréquentation touristique grâce à une présence renforcée des équipes. Cette nouvelle organisation qui nécessite une forte implication des agents porte ses fruits et permet de maintenir un bon niveau de propreté lors des pics d'affluence.

La modernisation du parc d'engins se poursuit avec l'acquisition de 5 débroussailleurs, 2 véhicules, 3 souffleurs électriques répondant aux exigences environnementales de la Ville. 2 balayeuses, 2 laveuses et 1 scooter ont également été achetés en 2012 (0,7 M€). Les agents de terrain ont en outre été équipés de radios TETRA (0,16 M€). Au total 0,98 M€ ont été investis en 2012 dans les matériels et engins de propreté.

Le développement du travail collaboratif avec tous les acteurs de la propreté sur l'espace public (CUB, Kéolis, Véolia...) permet de gagner en réactivité et en efficacité. En 2012, 2 150 tonnes d'encombrants ont été collectées, dont 18 % ont été valorisés (bois, ferraille...). 920 tonnes de déchets hors bacs, soit 100 tonnes de plus qu'en 2011, ont également été collectées.

Dans le quartier St-Pierre / St-Eloi, une enquête a été menée conjointement par les services municipaux et communautaires auprès des habitants afin de réduire la présence de bacs sur la voie publique. Des solutions en termes d'amélioration des dotations, de création de locaux de pré-collecte ou de développement de bornes enterrées sont appliquées ou à l'étude.

L'implication des habitants demeure une condition indispensable au maintien d'un bon niveau de propreté de l'espace public. C'est pourquoi la Ville a poursuivi en 2012 son programme de sensibilisation avec 4 semaines d'animation dans 4 quartiers de la Ville visant à encourager le civisme et le développement des gestes en faveur du développement durable (tri des déchets) notamment.

En parallèle, la lutte contre les déchets sauvages a donné lieu à l'établissement de 436 facturations d'office pour un montant global d'environ 0,04 M€.

Gestion de la voie publique

En 2012, la Ville a entrepris un vaste chantier de réforme de son dispositif de gestion de la voie publique. Une nouvelle organisation a ainsi vu le jour visant à une plus grande cohérence et une meilleure réactivité des équipes de terrain. En matière d'occupation du domaine public, les ressources sont désormais concentrées sur les marchés et l'activité s'adapte aux rythmes commerçants avec le développement des contrôles en soirée. L'agent placier devient l'interlocuteur unique du commerçant.

En ce qui concerne les équipes de proximité, chaque quartier dispose aujourd'hui d'une équipe de terrain territorialisée avec, à sa tête, un responsable de proximité qui traite l'ensemble des questions relatives à la gestion de l'espace public. Chaque mairie de quartier est aujourd'hui équipée d'e-care. Le déploiement de ce logiciel de gestion utilisé par la plateforme « Allo Proximité » permet de centraliser l'ensemble des demandes et signalements des usagers. « Allo proximité » a pris en charge 35 000 demandes dont 82 % ont été résolues, ce qui démontre la qualité du suivi réalisé par la plateforme.

En parallèle, la Ville a mené à bien la refonte de ses tarifs d'occupation du domaine public dont l'application entrera en vigueur progressivement à partir de 2013. Cette nouvelle tarification mettra la ville de Bordeaux au niveau des autres grandes villes de France dans ce domaine et permettra de mieux tenir compte de la valeur économique des espaces extérieurs autorisés. Elle contribuera également, par la mise en place de tarifs dissuasifs, à limiter la prolifération des accessoires qui encombrant la voie publique, nuisent à l'esthétique ou sont consommateurs d'énergie (chauffages, brumisateurs...).

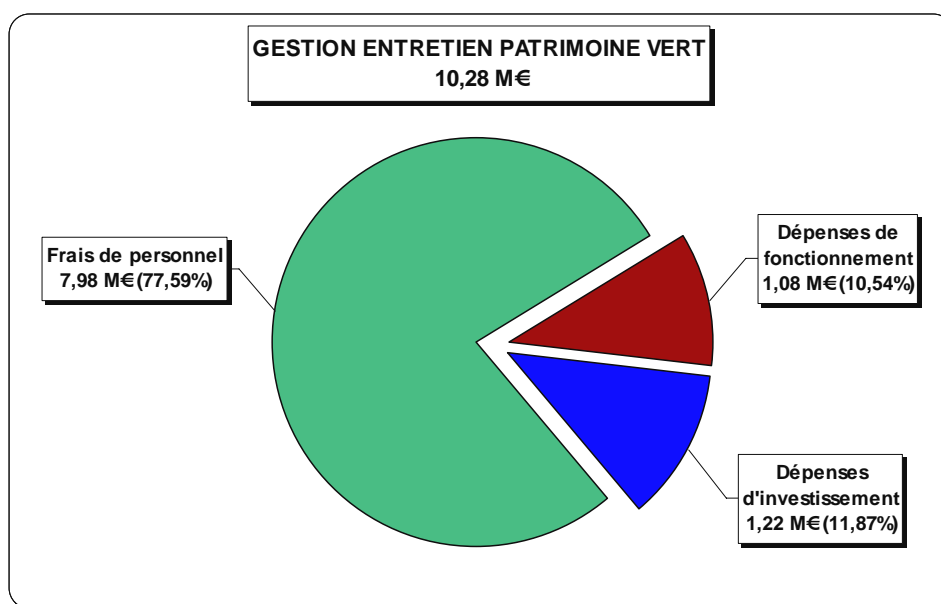
En 2012, les redevances d'occupation du domaine public se sont élevées à 2,3 M€ pour les droits de place, 0,3 M€ pour les taxes annuelles de voirie, 1,2 M€ pour les droits de voirie et 0,9 M€ pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Enfin, le nouveau règlement municipal de police administrative, accompagné de diverses chartes (terrasses, devantures,...), a été finalisé en 2012 pour entrer en vigueur en 2013.

En septembre 2012, le déplacement du marché Lucien-Victor Meunier sur la place des Martyrs de la Résistance a permis l'extension du nombre de places de 10 à 15 dans un lieu particulièrement agréable (0,12 M€). Les marchés bio de Saint-Augustin et Saint-Emilion (0,04 M€) ont été créés en 2012.

En matière de travaux, la Ville a permis la réalisation du programme de renouvellement des réseaux avec 13 kms de canalisations par Régaz, 16,5 kms pour ERDF.

La gestion et l'entretien du patrimoine vert



En 2012, le travail de normalisation de l'activité de gestion et d'entretien des parcs, jardins et espaces naturels de la ville s'est poursuivi avec une quatre exigences :

- garantir la qualité, la sécurité et le confort des espaces ouverts à nos concitoyens,
- favoriser la biodiversité et la qualité de l'environnement au travers des nombreuses actions entreprises (eau, zéro pesticide, inventaires faunistiques et floristiques, labellisation écologique) et accompagner le développement du projet urbain en veillant au mieux au respect de l'environnement dans les projets,
- développer les actions de proximité grâce à des réalisations diverses telles que de petits aménagements ou réaménagements d'aires de jeux, de squares,
- sensibiliser nos concitoyens à la nature en ville et aux actions collectives de jardinage ou de végétalisation de rues en organisant la concertation et en s'appuyant sur la Maison du jardinier.

Le travail sur les économies de consommation d'eau s'est poursuivi en 2012 avec un focus particulier sur les fuites touchant les réseaux et les bassins. Le bassin de la place Gambetta a été rénové et étanché. L'installation de réseaux de distribution en 'goutte à goutte' a été étendue.

Grâce à ses actions de gestion raisonnée, la Ville de Bordeaux a obtenu 2 labels :

- EVE, label qualifiant la qualité de la gestion d'un parc ou d'un espace vert, obtenu depuis 2011 pour 12 parcs, soit 236 hectares de patrimoine (dont deux jardins historiques), a été maintenu en 2012 ;
- REFUGE LPO, label décerné pour une durée de cinq ans par la Ligue de Protection des Oiseaux à dix de nos principaux parcs en 2012 dont deux jardins historiques. Bordeaux est la seule ville en France à avoir obtenu un tel nombre de parcs qualifiés par ce label.

En 2012, 1 162 arbres ont été plantés pour 366 abattages.

Près de 30 000 arbres ont été 'géo localisés' et intégrés à la base de données informatique de la Ville grâce à un système GPS. Cela représente la majorité des arbres plantés sur terrains aménagés, parc, espaces verts d'accompagnement, jardins d'établissements ou voiries. La gestion et maintenance assistée par ordinateur devient ainsi opérationnelle et efficace.

En 2012, la Ville de Bordeaux aura consacré 0,27 M€ à l'insertion socio-économique pour l'entretien au sens large des espaces verts.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche ISO 14001, les mises en conformité se sont poursuivies en 2012 avec :

- le lancement de l'installation d'une plateforme informatique (CARL) de gestion des flux et des stocks pour toute la direction,
- le traitement de 18 tonnes de traverses de chemin de fer par incinération contrôlée,
- la mise en place du dispositif de traitement des résidus phytosanitaires du Haillan et des eaux de rinçage de peinture,
- la mise aux normes de l'aire de lavage du Haillan,
- la mise en place d'une aire de pesée au Haillan,
- la poursuite de la politique de protection des sols par l'approvisionnement en absorbants préventifs et curatifs,
- la collecte sur le centre de cultures du Haillan d'une tonne de déchets industriels dangereux conformément aux exigences réglementaires,
- la collecte sur le centre de culture du Haillan de 2,3 tonnes de déchets de plastiques pour valorisation à titre d'essai.

Un budget de 0,09 M€ aura été consacré à ces actions durant l'exercice.

La création de jardins partagés s'est poursuivie en 2012 avec l'accompagnement du jardin partagé de la cité Carreire, animé par l'association Cap Carreire, de l'Ech'eau Jardin à la Bastide animé par Les Coquelicots et du jardin partagé d'établissement de la RPA Buchou (Bordeaux Sud). Le jardin partagé de la rue Barreyre, animé par l'association « Esprit de quartier », est en cours de réalisation et sera livré avant l'été 2013.

Enfin, 91 interventions de proximité ont été réalisées en régie ou par des entreprises allant de la pose d'une couche d'étanchéité dans le bassin de la place Gambetta, de poses de clôtures et de portails, de pose de boîtes à lire, à la réalisation d'aires de jeux ou à leur réhabilitation.

La politique de prévention des risques et de tranquillité

La politique de prévention des risques et de tranquillité a pour objectif de favoriser un climat de sûreté et de tranquillité dans la ville en privilégiant les actions de prévention et en veillant aux normes réglementaires en vigueur.

En 2012, la Ville s'est principalement attachée à rationaliser la gestion du stationnement payant, à structurer son action coercitive et à étendre ses compétences en matière de sécurité, au-delà de la sécurité incendie.

La tranquillité publique

L'organisation des équipes s'adapte aux nouveaux usages de la Ville en assurant notamment une présence en soirée.

La mission Hibou, présente en 1^{ère} partie de soirée, a permis de limiter les nuisances, de mettre un terme à certaines incivilités et de renforcer la tranquillité publique. Son action auprès des exploitants de débits de boissons, en collaboration avec la « cellule de contrôle des commerces et des débits de boissons », a notamment montré toute son efficacité (242 contrôles, 110 verbalisations).

Un important travail collaboratif entre diverses directions de la Ville a permis d'assurer un suivi efficace des squats (237 interventions soit + 50 %).

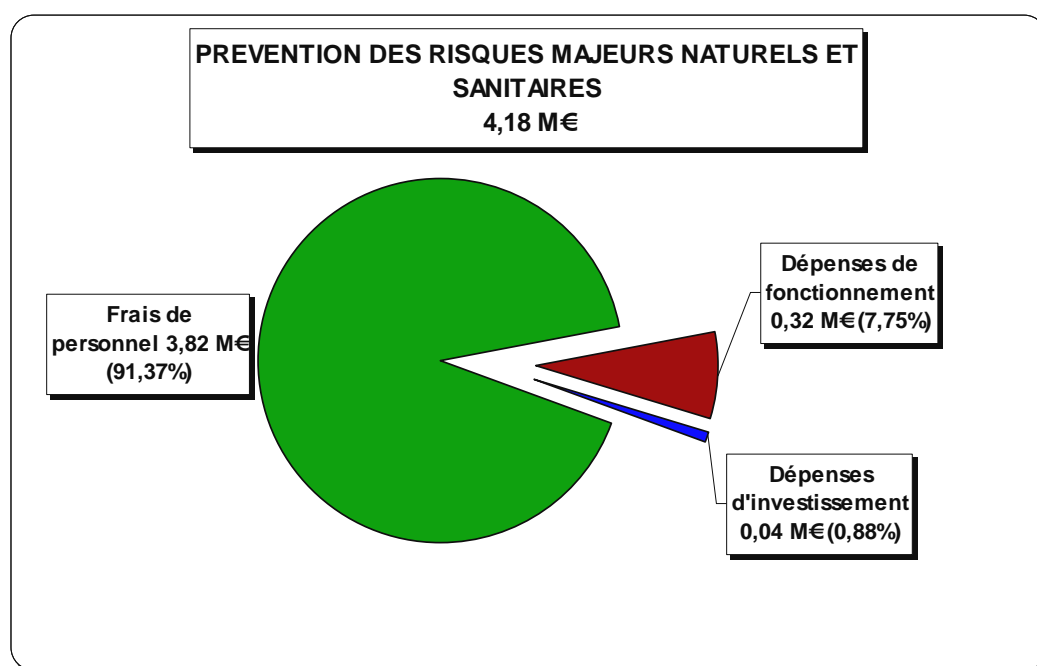
La 1^{ère} phase du plan triennal de vidéo protection a été réalisée avec deux repositionnements de caméras sur les places Camille Jullian et St Projet et la pose de deux nouvelles caméras à Mériadeck et place Ferdinand Buisson (0,03 M€).

La mise en liaison de toutes les bornes à contrôle d'accès, notamment sur les quais, est désormais achevée (0,04 M€).

L'extension du stationnement payant se poursuit et la surveillance s'intensifie. L'acquisition de 28 horodateurs supplémentaires porte le nombre total de places payantes à 7 345 fin 2012. La mise en place en janvier 2012 des PV électroniques (0,05 M€) a permis un important gain d'efficacité sur la surveillance du stationnement payant (3,96 M€ de recettes de stationnement en 2012). En matière de sécurité routière, 524 contrôles de vitesse ont donné lieu à 108 PV.

Enfin, 56 places pour handicapés ont été créées cette année, soit un total de 1 046 places à fin 2012.

La prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires



L'action en faveur de la protection de l'air

Un nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère a été élaboré par les services de l'Etat avec le concours des collectivités territoriales concernées. Adopté en Conseil Municipal, ce nouveau PPA fixe d'ambitieux objectifs de réduction des particules polluantes pour 2015.

La Ville a également participé à la définition et au suivi des études de faisabilité ZAPA qui permettront de mieux identifier et comprendre les mécanismes responsables des épisodes de pollution sur Bordeaux.

Le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) est en cours d'élaboration. Il recense, expose et coordonne les actions de la Ville visant à une amélioration significative de la lutte contre divers types de nuisances sonores urbaines sur 5 ans. En matière de lutte contre les nuisances sonores, 300 dossiers ont été instruits avec un délai de résolution inférieur à 6 mois.

Un déploiement raisonné des antennes-relais

Un nouveau protocole entre la Ville et les opérateurs, renforçant l'information du public et les mesures de champs électromagnétiques, a été signé le 5 octobre 2012. 43 contrôles ont été effectués dans des établissements situés à moins de 100 m d'un relais de téléphonie mobile.

L'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde

Une mission d'assistance à conduite de projet a été préparée pour la refonte et l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde de la ville. L'aboutissement de cette actualisation est fixé à fin 2013 (0,06 M€).

Prévention sécurité incendie et accessibilité des ERP aux personnes handicapées

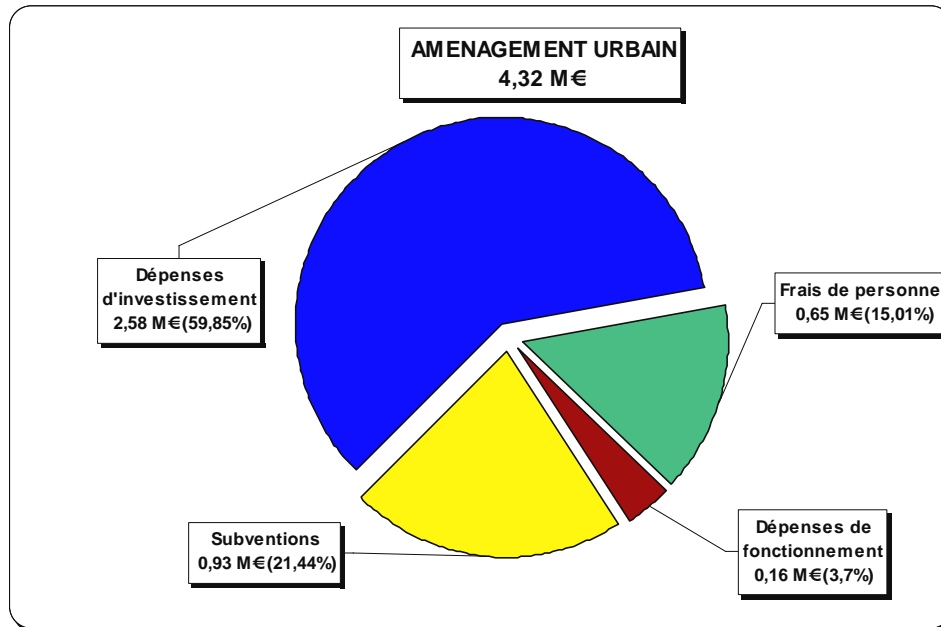
L'instruction des dossiers d'autorisations de travaux et de permis de construire des ERP est en nette progression ces dernières années : 459 dossiers en 2012 contre 340 en moyenne entre 2007 et 2011.

Une nouvelle organisation se met progressivement en place afin d'accroître la cadence des visites des commissions de sécurité.

Un suivi des avis défavorables délivrés par la commission a été mis en place, 48 ERP restent concernés contre 54 en 2011.

Le développement urbain durable

Le développement urbain



Bordeaux souhaite pouvoir accueillir, à l'horizon 2030, 100 000 habitants supplémentaires. Cette ambition s'est traduite en 2012 par la poursuite :

- des études d'urbanisme et des opérations d'aménagement,
- de la concertation autour du projet urbain,
- du conseil et de la communication en termes d'autorisations du droit des sols,
- du recensement de la ville de pierre et la valorisation du patrimoine.

Poursuivre les grands objectifs d'un développement urbain durable

L'engagement opérationnel du projet urbain Bordeaux (re) Centres, stratégique pour l'intégration des quartiers anciens à la dynamique générale de Bordeaux, implique une coordination importante entre les services municipaux, la CUB, l'Etat et In Cité en tant que titulaire de la convention publique d'aménagement. En 2012, les intentions sur la rue Kléber et le secteur Marne / Broca ont été définies. Les phases de négociation foncière, faisabilité et permis de construire ont été préparées en vue de la 6ème modification du Plan Local d'Urbanisme (juin 2012).

L'avenant à la convention initiale a été signé avec l'Etat en novembre 2012 sur le thème « Patrimoines et Centralités ».

La Ville a également poursuivi, en partenariat étroit avec la Communauté Urbaine, la mise en œuvre de l'opération des Bassins à flot où le Programme d'Aménagement d'Ensemble, approuvé en mars 2010, est entré en phase opérationnelle.

Au-delà des 2 500 logements en permis de construire qui ont été instruits et / ou délivrés en 2012, les études techniques se sont poursuivies pour finaliser des accords opérateurs pour la réalisation du réseau de chaleur, implanter la Cité des civilisations du Vin et programmer les équipements publics sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, notamment le premier groupe scolaire.

Les Bordelais ont été associés par le biais d'une concertation régulière sur ce quartier, notamment pour la rue Lucien Faure, la plaque portuaire et la place Latule.

L'opération GINKO s'est accélérée avec la livraison de 350 logements, du premier groupe scolaire et du jardin promenade.

Sur le secteur Aubiers / Cracovie, l'année 2012 a été consacrée à la validation des propositions de l'équipe de F. Leclercq, à la réalisation des études relatives au futur pôle intermodal Aubiers / Cracovie et au schéma de voirie (0,2 M€).

Concernant l'opération Bastide Niel, la Ville a demandé à la Communauté Urbaine de Bordeaux de lancer la réalisation d'îlots pilotes, notamment les programmes prévus sur l'avenue Thiers.

L'année 2012 marque le lancement opérationnel de l'aménagement du secteur de Brazza Nord. En février 2012, le conseil municipal a approuvé le plan guide de l'étude opérationnelle. En octobre 2012, la Ville de Bordeaux a confié à l'agence Youssef Tohmé, la mission d'architecte urbaniste conseil de l'aménagement de Brazza pour 6 ans.

Les négociations foncières se sont poursuivies aboutissant à un accord avec le groupe Total pour l'acquisition du site Soferti. La Ville sera propriétaire du terrain dès la fin des travaux de dépollution.

Le travail partenarial s'est poursuivi avec l'EPA Euratlantique pour la constitution du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Jean Belcier prévu pour la fin de l'année 2013.

Enfin, pour la ZAC Garonne Eiffel, après le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (agence TVK) par l'EPA Euratlantique, la Ville a mené des réflexions conjointes avec la CUB pour préparer le dossier de création.

L'accompagnement de la démarche « 50 000 logements » sur le territoire de Bordeaux nord. Deux sites stratégiques ont été retenus : le faisceau ferroviaire de Cracovie et le secteur Alfred Daney et Aliénor d'Aquitaine. Des études ont été engagées en liaison avec la CUB et les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine sont retenues.

Participation à une étude de projet urbain sur le Grand-Parc

La Ville de Bordeaux a mené une étude urbaine, cofinancée par la CUB et les bailleurs, devant définir une ambition et une stratégie d'investissement. Un travail de concertation avec les habitants a permis de définir les orientations de l'étude confiée à l'agence F.Leclercq.

En 2012, un travail spécifique a été réalisé avec les habitants afin de déterminer les conditions de réouverture de la salle des fêtes du Grand-Parc.

Etude Université de Bordeaux sur le site de Carreire (quartier Saint-Augustin)

La Ville a poursuivi son accompagnement auprès de l'Université dans l'étude de restructuration du pôle hospitalo-universitaire de Carreire (Saint-Augustin). Les objectifs principaux étant :

- la définition d'une programmation nouvelle sur le site universitaire en particulier sur le terrain Léo Saignat, et au niveau des pôles Tondu et Canolle.
- la définition d'une politique de stationnement pour l'Université.

Etudes sur les secteurs de projets diffus

La Ville a mené des études urbaines sur des secteurs de projets comme le site du CFA boulevard Albert 1er et le devenir du site de la clinique du Tondu. Enfin, la Ville a lancé la réflexion sur l'évolution urbaine du quartier de Caudéran.

L'animation du projet urbain – Agora 2012

Après le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Ville de Bordeaux en 2007, et, un an après, le lancement effectif du projet urbain de Bordeaux (re) Centres, l'édition d'Agora 2012 s'est intéressée aux thèmes de la centralité (ou plutôt des centralités) et du patrimoine, matériel ou immatériel. L'édition 2012, dont l'épicentre était au Hangar 14, s'est fortement ancrée au cœur des quartiers par des visites dédiées aux Bordelais de tous les projets en cours ou à venir. Une soirée dans le quartier des bassins à flot a été organisée. La préfiguration de l'aménagement de la rue Kleber, illustration du travail menée dans Bordeaux (Re) Centres, a été présentée.

Le coût net de l'édition d'Agora 2012 s'est élevé pour la Ville à 0,37 M€.

L'organisation d'ateliers avec les habitants

La Ville a poursuivi en 2012 les concertations engagées sur les différents territoires concernés par la mise en œuvre du projet urbain : Aubiers / Cracovie, Bassins à flot, Brazza et Niel, Benauges, Bordeaux (Re) Centres. Chaque cycle de concertation a été accompagné d'un livret restituant la parole des habitants.

Les Publications

La Ville a poursuivi son travail de publication, avec l'édition de nouveaux livrets et également la déclinaison de la collection « portraits de quartiers » avec la parution de deux nouveaux documents, racontant à la fois l'histoire, l'actualité, les acteurs et les projets à venir sur les quartiers de Caudéran et de Bordeaux Re (centres) (0,07 M€).

Le droit des sols et l'architecture durable

Maintenir un rythme soutenu de rencontres des administrés avant le dépôt des autorisations d'urbanisme

Afin de bien faire comprendre les aspects réglementaires et les ambitions de qualité architecturale et urbaine portées par la Ville pour faciliter par la suite l'instruction des demandes, la Ville consacre un temps important à l'accueil de tous les porteurs de projet (promoteurs, architectes, particuliers).

En 2012, la Ville a été particulièrement sollicitée pour la participation aux différents ateliers de coproduction urbaine organisés par la CUB. Elle a également rédigé le projet de territoire bordelais, comprenant nos propositions dans le cadre de la révision du PLU.

En 2012, la révision du secteur sauvegardé, en particulier pour le bilan / diagnostic du règlement actuel, a également débuté.

Dans le cadre de la contribution de la Ville au PLU communautaire, la mission Recensement du paysage architectural et urbain réalise un inventaire exhaustif des ensembles urbains, architectures, et espaces libres dans l'objectif d'en préciser l'intérêt patrimonial et d'élaborer les règles d'urbanisme qui permettent d'optimiser la densification.

Développer les premières actions de numérisation des procédures administratives et des dossiers archivés

Fin 2012, deux étapes importantes de ce programme de numérisation ont été franchies :

- la consultation en ligne de l'état d'avancement des demandes d'autorisation d'urbanisme pour chaque pétitionnaire, via un code d'accès sécurisé remis au moment du dépôt du dossier
- une démarche expérimentale pour le traitement numérique des certificats d'urbanisme (6 000 en 2012) en collaboration avec trois notaires.

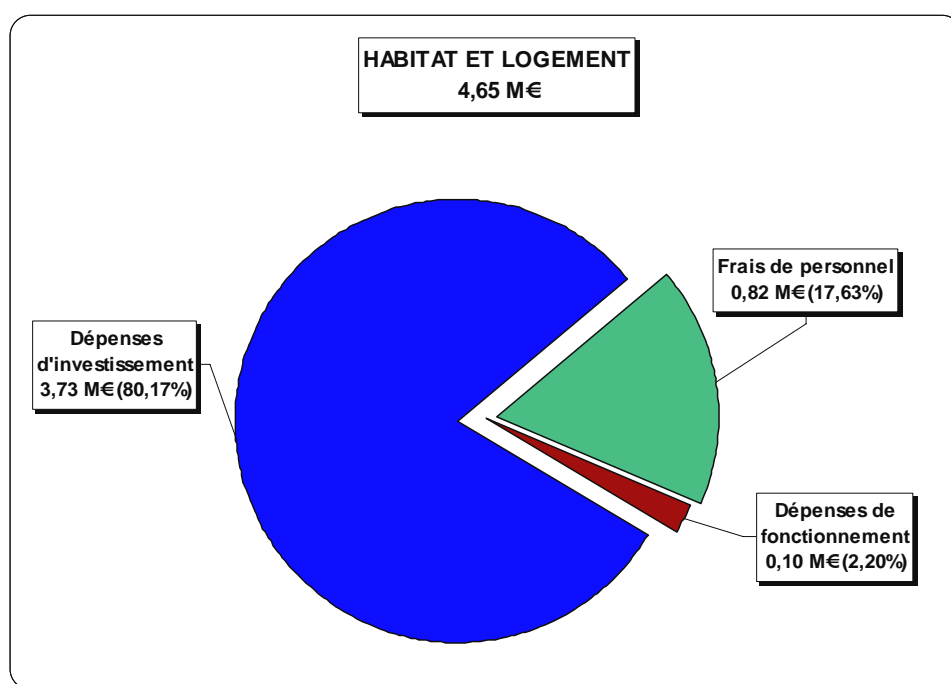
Maintenir une présence renforcée de l'architecte conseil

Compte tenu de la reprise de l'activité immobilière en 2010-2011, la présence renforcée de l'architecte conseil avec, en moyenne, la tenue mensuelle de deux à trois commissions des avant-projets a été nécessaire.

Poursuite de l'expertise en matière de développement durable

Un prestataire a été désigné en 2011 pour assurer le suivi de la charte de construction durable signée par la Ville, les organismes sociaux de l'habitat et l'ensemble de la promotion immobilière (0,04 M€).

L'habitat et logement



Le logement est au cœur de tout projet de société et il est au centre des trois piliers de la politique municipale : projet urbain, projet social et agenda 21. C'est cet ensemble qui fera la métropole de demain. Depuis 1995 et le premier projet urbain, la ville de Bordeaux est ainsi passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 240 000 habitants aujourd'hui.

La Ville a poursuivi son action de lien avec les bailleurs sociaux afin d'obtenir un taux de satisfaction important des demandeurs de logement. L'objectif de reloger 600 familles a été atteint en 2012, puisque 637 demandes faites en mairie ont été satisfaites.

Dans le cadre du projet social, la thématique « de la structure d'hébergement au logement stable » s'est traduite par un travail plus étroit avec les services du CCAS pour permettre l'accès au logement à des personnes en dynamique de réinsertion démontrée (sortie des structures d'hébergement) et un meilleur accueil des publics en grande précarité. Parmi les attributaires, 40 hébergés sociaux ont pu bénéficier cette année d'un logement autonome, soit 20 % de plus qu'en 2011. Par ailleurs, 85 personnes bénéficiaires du RSA activité et 52 personnes bénéficiaires du RSA socle ont pu être relogées.

Habitat

En 2012, 439 logements locatifs sociaux, PLAI / PLUS / PLS ont été mis en service. Compte tenu des mises en service de logements sociaux en 2011, le pourcentage de logements sociaux comptabilisés au titre de la loi SRU s'élevait au 1er janvier 2012 à 16,03 % contre 15,95 % au 1er janvier 2011. La Ville n'est redevable d'aucune pénalité liée au manque de logements sociaux au titre de l'année 2012, compte tenu des subventions versées aux bailleurs sociaux.

Logements sociaux subventionnés en 2012

La Ville a subventionné 457 logements locatifs conventionnés, dont 349 PLUS et 108 PLAI pour un engagement de subventions de 2,79 M€. Compte tenu du délai entre la décision de financement, en amont de la construction, et la réalisation, ces logements devraient être mis en service entre 2014 et 2015.

Sur le plan de la programmation, 1 344 nouveaux logements sociaux ont été programmés, dont 354 PLAI et 847 PLUS représentant plus de 2 fois l'objectif fixé par le PLH communautaire actuel fixé à 576 logements par an.

Logements conventionnés privés subventionnés en 2012

Dans le cadre de l'amélioration du parc privé, la Ville participe au financement de l'OPAH-RU-HM Centre historique. La Ville a pour sa part financé 33 logements locatifs pour 0,31 M€ et 11 logements de propriétaires occupants pour 0,01 M€. Lancé fin 2011, le dispositif a connu en 2012 une montée en régime.

Faciliter le parcours résidentiel des ménages à Bordeaux en favorisant l'accession à la propriété à prix maîtrisés

En 2012, 50 familles ont bénéficié du Passeport 1er Logement pour un montant de 0,18 M€. 42 familles ont acheté dans le neuf sur une opération labellisée, 5 auprès d'un organisme HLM et 3 dans l'ancien.

Rénovation urbaine

Dans le cadre du PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers anciens Dégradés), les opérations suivantes ont été validées :

- la réhabilitation de la halle des Douves en maison des associations,
- la programmation de 93 logements locatifs sociaux après recyclage foncier,
- la réhabilitation de 57 logements locatifs conventionnés et 21 logements de propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH RU, ainsi que la remise aux normes d'un hôtel meublé dont l'intégralité des 15 chambres produites sera conventionnée,
- l'amélioration thermique de 24 logements de propriétaires occupants et l'accompagnement de 6 ménages en auto-réhabilitation accompagnée.

L'année 2012 a également vu la signature de la charte locale d'insertion et de la charte de relogement, permettant ainsi la réservation d'une partie des logements produits par les bailleurs sociaux et privés afin de reloger les ménages mal logés du territoire PNRQAD au plus près de leur logement d'origine.

La mise en œuvre de la Convention Publique d'Aménagement conclue avec Incité pour le renouvellement du Centre historique se poursuit, et, à fin 2012, plus de 2 000 logements ont été réhabilités, soit plus de 85 % de l'objectif de 2 400 logements. Un tiers des logements produits sont à loyer maîtrisé (intermédiaire, social, très social). En 2012 ont été également menées les premières réflexions en vue de relancer une nouvelle concession d'aménagement sur la période 2014-2020.

Opération Léo Saignat

Après la formalisation de la convention multipartite en 2011, la Ville a avancé avec Domofrance sur la reconstitution de l'offre qui a abouti au dépôt de 3 permis de construire sur trois sites, permettant même un développement et une diversification de l'offre incluant de l'accession sociale. Les trois chantiers doivent démarrer en 2013.

Lutte contre la précarité énergétique

L'année 2012 a été marquée par la mise en place d'une gouvernance au sein de la Ville en matière de lutte contre la précarité énergétique : un comité partenarial a été organisé afin de présenter la démarche et les pistes de réflexion à l'ensemble des partenaires, deux groupes de travail ont permis de mener des réflexions autour du repérage et du traitement des situations de précarité énergétique, ainsi que de la réhabilitation des copropriétés.

La convention de lutte contre la précarité énergétique et d'auto-réhabilitation accompagnée sur le PNRQAD a été mise en œuvre dès janvier 2012.

Lutte contre le mal logement et l'habitat indigne

Les secteurs de lutte contre l'habitat insalubre ont été redéfinis afin de mieux répondre à une plus forte demande sur Bordeaux Centre. Une participation active de la Ville au dispositif OPAH-RU HM, en lien avec l'opérateur IN CITE, a permis de renforcer le nombre des interventions.

Sur le secteur Marne-Yser, la Ville et la CAF se sont associées par une mise en complémentarité des procédures et des échanges de données dans le cadre d'un programme « vivre dans un logement décent » afin de maîtriser la relocation et garantir l'accès à un logement décent. Dans cette configuration 21 logements ont été visités.

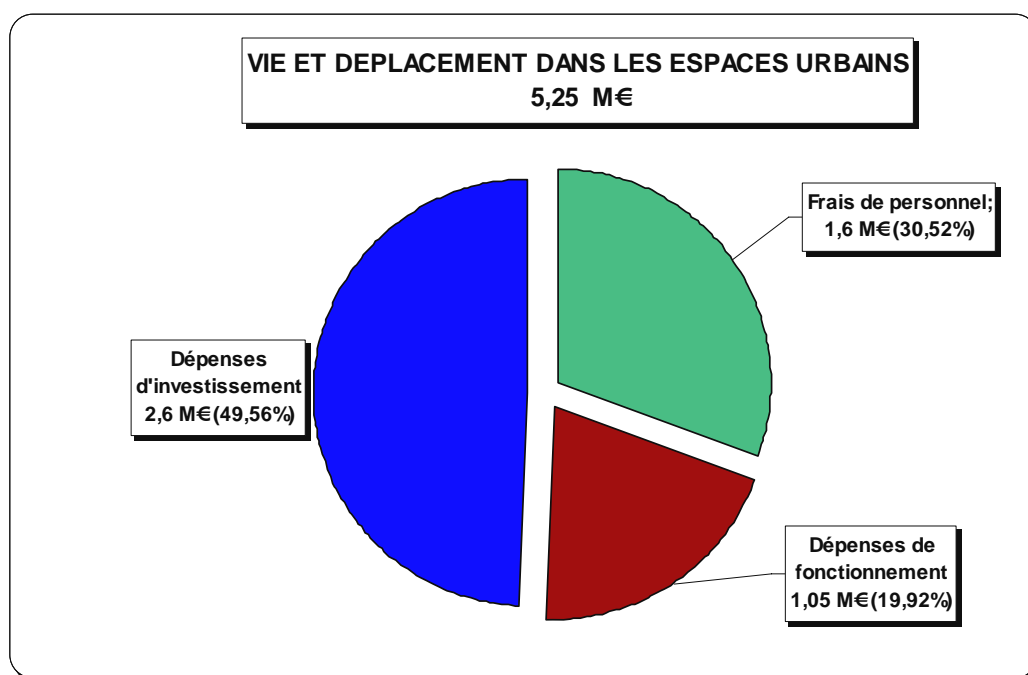
La mise en place du dispositif de signalements dès 2010 permet de mieux quantifier le mal logement et l'habitat indigne et de localiser les situations sur le territoire communal. En 2012, 207 signalements sont parvenus à la Mission Mal Logement et Habitat Indigne (233 en 2011).

Projet social : « de la structure d'hébergement au logement stable »

L'année 2012 a été marquée par l'ouverture d'établissements de natures différentes, mais tous à vocation sociale inscrits dans l'objectif « de l'hébergement au logement stable » :

- une maison-relais : la Maison Saint Fort (Habitat et Humanisme)
- un foyer pour les jeunes errants avec leurs chiens : Prodomo (CEID)
- une nouvelle extension de foyer de jeunes travailleurs, en complément de celle ouverte en 2011 : Habitat Jeunes (Le Levain)
- une résidence sociale pour jeunes en insertion : Foyer Paolo Freire (Emmaüs)

Vie et déplacements dans les espaces urbains



Le programme de mise sous contrôle d'accès du centre ancien s'est étendu dans les secteurs suivants :

- Corcelles - Millanges - 3 Chandeliers
- Les travaux de préparation de la mise sous contrôle d'accès de la rue de la Cour des Aides ont été réalisés dans l'attente des travaux de voirie de la CUB
- Dans le quartier Paludate, l'accès à la rue du Commerce a été modifié
- Reprise du contrôle d'accès "Intendance" à la suite du réaménagement des circulations place Gambetta

Pour ces 4 opérations un budget de 0,2 M€ a été dégagé en 2012.

En outre, des contrôles d'accès par bornes à télécommande et des équipements interphonie (IP) reliés au CVPU ont été mis en place progressivement, notamment pour la gestion des accès aux places et autres espaces publics (0,03 M€).

La rénovation complète des sites des contrôles d'accès en entrée a été finalisée (0,35 M€).

Enfin, dans le but de permettre aux résidents de stationner facilement, des parkings de foisonnement ont été aménagés (parking Détrois à Caudéran, parking Hortense à la Bastide) ou engagés (parking Albert Marquet à Saint Augustin) pour un total de 0,03 M€.

L'espace Mériadeck a fait l'objet d'un important programme de rénovations, comme le nettoyage des garde-corps (0,35 M€) et la réfection des emmarchements au droit du "Ponant" (0,07 M€). Outre ces rénovations, des travaux d'entretien courant (peinture des garde-corps métalliques et de reprise des garde-corps) (0,06 M€) ainsi que des reprises des espaces dallés pour un montant global de 0,08 M€.

La pose de mobilier urbain anti-stationnement s'est poursuivie (0,29 M€).

Déplacements doux

Le parc de vélos a été maintenu dans l'attente de l'arrivée du vélo PIBAL. Une action de dynamisation des maisons du vélo dans les quartiers a été engagée. 0,11 M€ ont été consacrés à l'entretien du parc actuel.

Dans le cadre du plan cyclable, l'installation d'arceaux vélos sur la Ville s'est poursuivie. En 2012, 185 arceaux ont été posés sur le domaine municipal et 327 sur le domaine communautaire, soit un total de 1.024 places. A fin 2012, la Ville comptait 11 344 places.

Une zone 30 a été aménagée dans le quartier Ségur - Treuil (achèvement des travaux en mars 2013) ainsi que rue Bonnac

L'éclairage public

La Ville a poursuivi en 2012 le renouvellement de son réseau d'éclairage public, afin d'assurer une qualité de service et de sécurité optimales pour les Bordelais.

Le taux de panne des points lumineux (PL) bordelais est extrêmement faible entre 0,11 % et 0,21 %. Sur l'année 2012, 93 % des dépannages ont été réalisés en moins de 48 h. Les lampes les plus énergivores ont été pratiquement supprimées du parc, passant de plus de 9 000 en 2008 à 236 à fin 2012. Par ailleurs, des sources LED ont été installées (1 213 à ce jour), avec de nouvelles installations, notamment Porte de Bourgogne, Square Armand Faulat et impasse Pachon.

Enfin, plus de 300 luminaires ont été équipés d'appareillages électroniques pour minimiser les dépenses énergétiques et améliorer la durée de vie des lampes. Près de 1 700 points lumineux sont désormais équipés de dispositifs électroniques avec abaissement de puissance au milieu de la nuit.

L'image et le confort de la ville ont également été améliorés par la dissimulation des réseaux aériens (éclairage, électricité, télécom) sur les voies : l'avenue Charles de Gaulle et l'avenue Louis Barthou dans le cadre de leur réaménagement, les rues Brunet et Schinazi, ainsi que le Quai de Brazza.

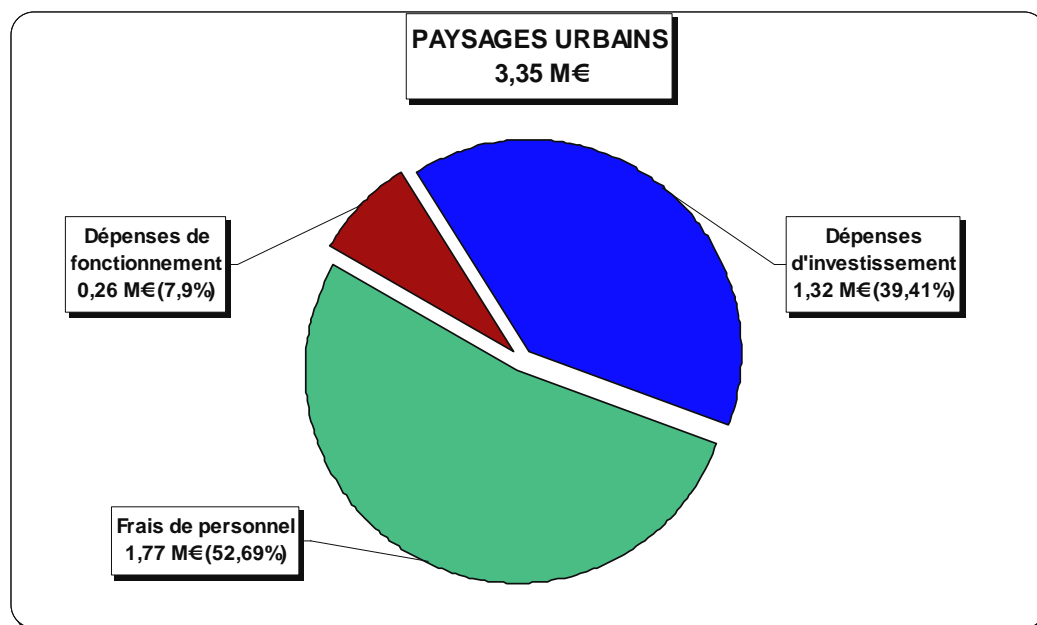
Par ailleurs, de nombreuses interventions de rénovation, de changement de matériel ou d'amélioration ont été nécessaires pour assurer la pérennité des installations existantes et améliorer la qualité des équipements.

Trois opérations de renouvellement complet d'installation peuvent également être soulignées : cours Balguerie-Stuttenberg, rue de la Benauge, rues des Palanques, Etuves et Birouette, le tout pour 1,38 M€.

Globalement 2,55 M€ ont été consacrés à l'investissement dans l'éclairage public en 2012.

Enfin, il est à noter en 2012 une augmentation d'environ 5 % du prix du KWh consommé au tarif éclairage public. Ceci s'est traduit par une augmentation de 0,14 M€ de la facture d'énergie.

Les paysages urbains



Les études d'aménagement de la place Saint Michel se sont poursuivies, pour un démarrage des travaux en 2013, après la réfection des réseaux en 2012.

Concernant le Parc aux Angéliques, l'aménagement de la section aval du Pont de Pierre se poursuit : la une nouvelle tranche de travaux sera réceptionnée en mai 2013. La réhabilitation de la cale nautique a débuté en septembre.

L'aménagement de la place André Meunier a été défini, pour des travaux qui doivent démarrer courant 2013, pour un coût de 4 M€. L'intervention de l'artiste Federica Matta est prévue pour accompagner ce projet de et y créer différentes œuvres.

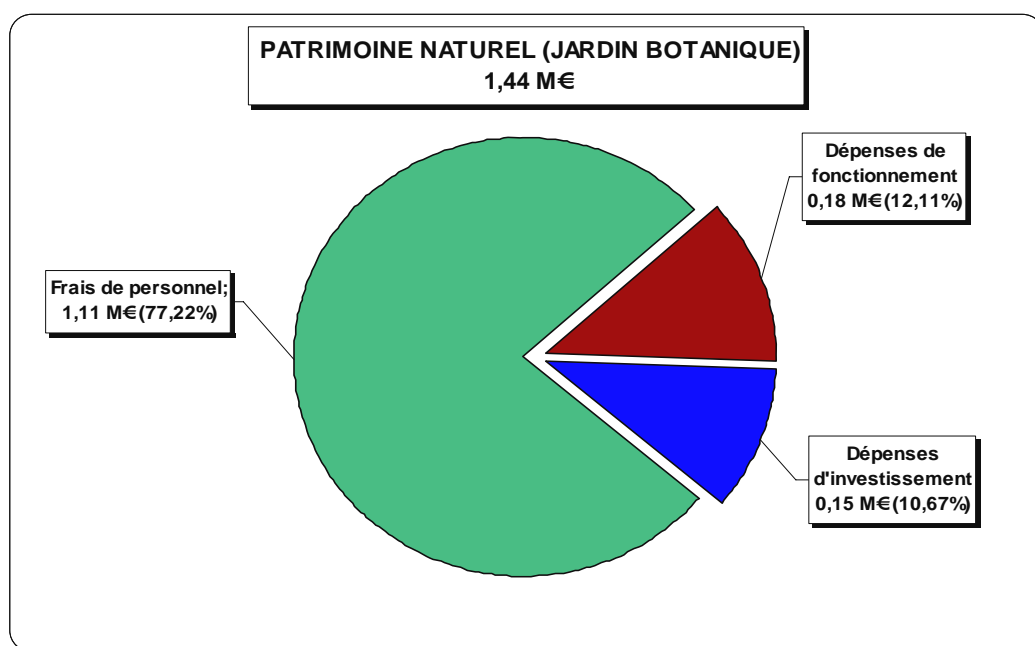
Par ailleurs, de nombreux aménagements de proximité ont été engagés en 2012 à la suite des concertations menées de manière spécifique pour chaque aménagement. Un square a été créé (Souriaux) et six réhabilités en 2012. Globalement, 1,2 M€ ont été consacrés à l'investissement dans les paysages urbains.

Le Lycée horticole

Les effectifs du Lycée horticole ont augmenté, dynamisés par la création de la section BTS : 186 élèves en 2011 / 2012, 188 élèves en 2012 / 2013 contre 165 en 2010 / 2011.

Avec un taux de réussite de 74 %, les résultats du BAC sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente, ceux de l'examen de 3^{ème} atteignent 100 % et sont particulièrement satisfaisants.

Le patrimoine naturel



En s'appuyant sur son expertise et ses expérimentations sur les milieux naturels existants, le Jardin botanique poursuit son inventaire des milieux naturels urbains, tient à disposition une banque de données sur ce sujet, et met en œuvre une action pédagogique vis-à-vis du public, des scolaires et des partenaires institutionnels pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel.

Les chiffres montrent que la fréquentation de la partie muséographique de l'établissement oscille autour de 30 000 visiteurs / an. En 2012, l'augmentation de la fréquentation, tous publics confondus, est de 6,79 %. Ce bon résultat est lié, d'une part, à la qualité des expositions et, d'autre part, à un travail de fond sur la communication et la compréhension du Jardin.

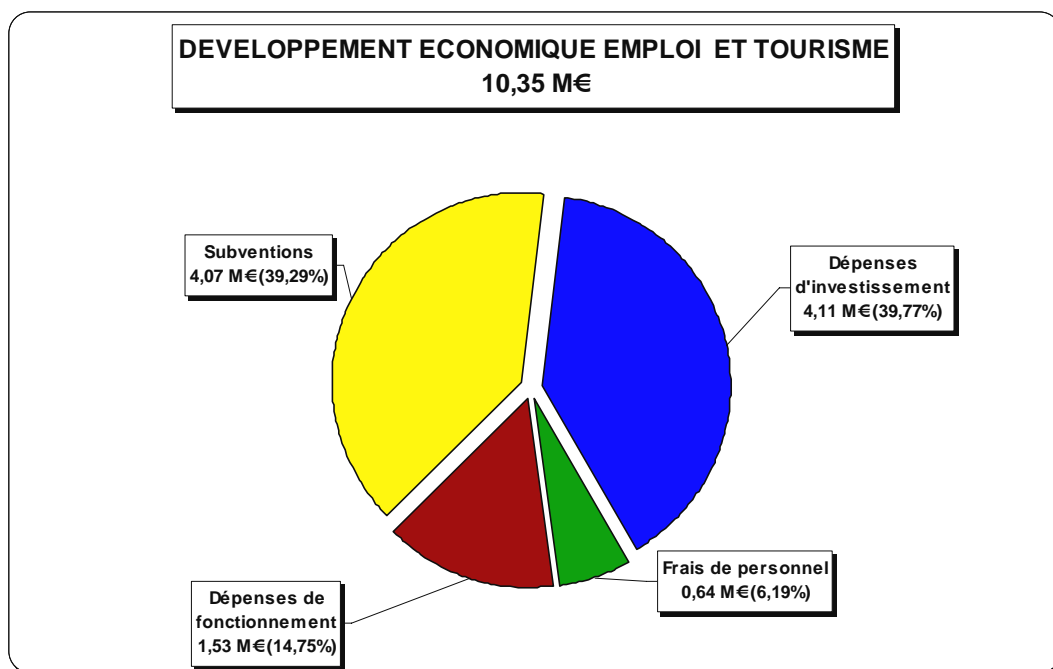
En effet, deux expositions importantes ont été créées par le Jardin Botanique :

- Orange botanique (fin décembre à mi avril) : exposition sur la famille des agrumes (histoire, botanique et culture) qui a conquis 8 347 visiteurs.
- Herbiers, trésors vivants (de mi-avril à mi-septembre) : exposition montrant la valeur scientifique et patrimoniale des herbiers, en s'appuyant sur les herbiers réalisés par des auteurs de la région.

Ces deux expositions ont pu être montées pour un budget de 0,03 M€.

Enfin, plusieurs opérations d'investissement ont été réalisées en 2012 (réfection du mur de clôture, création de coffres de culture, acquisition de matériel horticole électrique ainsi que diverses opérations d'acquisitions et d'aménagements) pour un montant total de 0,08 M€.

Le développement économique et l'emploi, tourisme et enseignement supérieur



Développer Bordeaux, ville d'entrepreneurs

Outre le soutien aux clubs, associations de chefs d'entreprises et aux initiatives innovantes en matière de création d'entreprises, la Ville de Bordeaux a accompagné le lancement de Bordeaux Entrepreneurs, association d'entrepreneurs bordelais désireux de faire partager leur expérience au service des nouveaux porteurs de projet.

En matière d'implantations d'entreprises, la Ville de Bordeaux a poursuivi son partenariat avec Bordeaux Gironde Investissement.

Prendre la parole économique et développer l'attractivité du territoire

La Ville, en coordination avec les acteurs économiques et de l'emploi, a lancé le JT Bordeaux Eco permettant un éclairage des initiatives qui reflète le dynamisme économique de notre territoire.

En partenariat avec les membres du Service public de l'Emploi Local, les sujets traités illustrent notamment des exemples de retour à l'emploi durable, via les dispositifs d'insertion promus par la Ville.

En 2012, la Ville a également été présente aux salons professionnels nationaux et internationaux (SIEC, SIMI, MIPIM, MAPIC).

Numérique : Une croissance digitale à Bordeaux

Une opération de promotion concernant la filière numérique à laquelle a participé une délégation d'entreprises représentatives de l'innovation numérique bordelaise a été organisée en mars 2012 à Austin (Texas) à l'occasion du festival « Interactive » mettant en scène l'innovation mondiale en matière de développement numérique.

L'ouverture du NODE a été effective en septembre et l'inauguration a eu lieu le 2 octobre 2012. Un gestionnaire du lieu a été retenu après appel à candidatures.

Accompagner et animer le développement du tissu artisanal et commercial bordelais

La Ville a lancé en 2010 une Opération Urbaine Collective permettant d'obtenir une importante contribution de l'Etat, au travers de fonds FISAC, de cofinancer un programme d'actions d'animations et d'investissement pluriannuel ambitieux en faveur du commerce et de l'artisanat, dont la 1^{ère} tranche s'est achevée en février 2012.

Avec 21 actions lancées ou terminées, le programme de la 2^{ème} tranche a été mis en œuvre de manière dynamique dès mars 2012. 18 commerçants et artisans ont été retenus pour bénéficier des aides directes à la modernisation des magasins sur les secteurs de St Michel et de Fondaudège.

Par ailleurs, hors Opération Urbaine Collective, 16 actions et manifestations portées par 27 acteurs économiques (associations de commerçants et artisans, chambres consulaires) ont été soutenues par la Ville.

Enfin, la Ville a maintenu sa vigilance sur la diversité commerciale des espaces commerciaux de proximité. Elle a ainsi fait usage pour la deuxième fois de son droit de préemption sur les baux commerciaux pour maîtriser la destination d'un local situé place Gambetta afin de relancer la diversité commerciale de cet espace.

Economie créative

La seconde édition des imaginaires du savoir a été organisée en mars 2012 et a rassemblé environ 80 personnes (étudiants, entreprises, organisations, universitaires, médiateurs culturels...) autour de la thématique « Transmédia et public jeune ».

La Ville a soutenu l'implantation et le démarrage de l'activité de Sew et Laine, association qui développe, cours de l'Argonne, une action de promotion des jeunes créateurs de mode, gérant un atelier professionnel et organisant des animations auprès des jeunes, des scolaires et des citoyens.

La Ville a accompagné l'édition 2012 du « petit salon de la mode » porté par l'association DAMODE CONCEPT. La Ville a également accompagné l'édition 2012, des « Escales du design » au mois de décembre.

Enseignement supérieur et recherche

La Ville a conforté son partenariat avec l'Université de Bordeaux dans la conduite de ses principaux projets, à savoir la mise en œuvre des Initiatives d'Excellence, les études en cours dans le cadre de l'opération Campus ou encore la gestion et le développement de la Fondation Bordeaux Université.

En matière d'enseignement supérieur privé, la Ville accompagne le développement de Campus Chartrons par l'accueil de nouvelles écoles sur Bordeaux et le renforcement de partenariats internationaux (Québec).

Favoriser l'accès à l'emploi

Dans la continuité des dispositifs engagés en faveur de l'emploi, aux côtés de ses partenaires et en particulier de la Maison de l'Emploi, la Ville a renforcé ses actions envers des publics ciblés : les jeunes, les personnes en situation de handicap, les seniors, etc...

Elle a également mis l'accent sur le recours aux clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés de travaux (Grand Stade, Cité municipale, PNRQAD, CCV, etc.). Grâce au rôle de coordinateur et d'accompagnement du PLIE, facilitateur et gestionnaire des clauses d'insertion sur le territoire bordelais, le nombre d'heures d'insertion est passé de 30 000 à 50 000 h en 2012.

La Ville a poursuivi son engagement aux côtés de Pôle Emploi, à travers une relation opérationnelle et concrète dans une logique d'actions conjointement développées, telles que les forums pour l'emploi (commerce et artisanat, alternance, handicap, etc), le partage d'informations sur les recrutements de la Ville, la synergie avec les Universités.

2012 a été marquée par la fin de la phase 2 de l'expérimentation engagée en 2010, sur la mise en place d'une Ecole de la 2^{ème} Chance.

La Ville s'est dotée de nouveaux partenaires pour mener des actions sur des publics ciblés, en particulier envers les jeunes. Ainsi, l'association « Nos quartiers ont des talents » a trouvé un déploiement très réussi en inscrivant plus de 200 jeunes diplômés dans son dispositif d'accompagnement vers l'emploi en entreprise.

Tourisme

La fréquentation touristique de Bordeaux a poursuivi sa hausse en 2012, avec une augmentation de 2 % des nuitées par rapport à 2011, nouveau record historique avec en particulier plus de 90 000 visiteurs dans les sites patrimoniaux.

2012 a été marquée par la poursuite de la valorisation du fleuve avec notamment le lancement d'un Schéma Directeur de la Vie du Fleuve à Bordeaux permettant de disposer d'une vision prospective pour les moyen et long termes, compte tenu du nombre croissant de projets (paquebots fluviaux, bateaux à passagers, navettes fluviales ...) et la prise de décision d'accueillir en 2013 un évènementiel nautique majeur : la Solitaire du Figaro dans le cadre de « Bordeaux Fête le Fleuve ».

Le tourisme fluvial s'est fortement développé, avec une nouvelle infrastructure d'accueil (le ponton d'honneur) et une première compagnie de croisiérisme fluvial à demeure.

Le projet de Cité des Civilisations du Vin est entré dans une phase opérationnelle avec la démolition des anciens entrepôts, la dépollution du site et la recherche active de mécènes.

Une offre d'accueil spécifique et adaptée pour les personnes en situation de handicap a été créée et mise en ligne à l'issue de l'expérimentation du projet de label Destination pour Tous, avec, en parallèle, une forte croissance du nombre de sites labellisés Tourisme & Handicap.

2012 a été marquée également par le couronnement de Bordeaux en matière de tourisme d'affaires, la Ville passant à la 2^{ème} place pour l'accueil des congrès internationaux en France, après Paris.

Les relations internationales

Pour hisser Bordeaux au rang de métropole européenne, la Ville s'emploie à promouvoir les atouts les plus aptes à faire rayonner Bordeaux à l'international, et à la rendre plus attractive. Pour ce faire, elle s'appuie tant sur les relations institutionnelles entre villes que sur l'aide aux actions des partenaires bordelais.

L'affirmation de Bordeaux à l'international est en outre facilitée par notre adhésion à des réseaux internationaux de villes et à des rencontres internationales thématiques permettant de mettre en valeur les atouts et les savoir-faire bordelais. Cette « diplomatie des villes » et le travail de fond entamé depuis plusieurs années, avec notamment la participation aux instances dirigeantes de l'association internationale des Maires francophones (AIMF), de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), ou de l'Association française des communes et des régions d'Europe présidée par le Maire depuis fin 2012 positionne fortement BORDEAUX dans le domaine international.

L'année 2012 a été marquée par la célébration de trois anniversaires de jumelage. Les 50 ans du jumelage Bordeaux - Québec, les 30 ans du jumelage Bordeaux - Fukuoka et les 20 ans du jumelage Bordeaux – Saint-Petersbourg. Chacune de ces célébrations a donné lieu à une programmation renforcée, autour de deux temps forts, l'un à Bordeaux et l'autre dans la ville jumelle. La priorité a été donnée aux partenariats existant entre organismes des deux villes, le but étant d'encourager le renforcement et la pérennisation des échanges au-delà de la célébration de ces anniversaires.

En 2012, Bordeaux était présente à la 1^{ère} Fête du Vin à Québec. La présence bordelaise a été rendue possible par la forte mobilisation des Mairies de Québec et de Bordeaux, Bordeaux Grands Evénements, les professionnels de la filière du vin et l'engagement du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux. Pour cette première, plus de 60 viticulteurs et négociants se sont rendus à Québec pendant toute la durée de la manifestation. L'événement s'est au final avéré particulièrement profitable pour les professionnels et sera désormais réédité périodiquement (sous forme de biennale), à compter de 2013.

En 2010, l'accent avait été mis sur l'Afrique et en 2011 sur la Méditerranée, il était donc important en 2012 de relancer l'ensemble des actions sur la zone Asie, zone des principaux partenaires émergents. L'anniversaire du jumelage Bordeaux - Fukuoka et la participation comme invité d'honneur de la Ville de Bordeaux au Festival « Wine and Dine » de Hong Kong furent les événements phares de cette année.

Le rayonnement patrimonial et culturel

La mise en valeur du patrimoine urbain et culturel

L'évolution du projet urbain de Bordeaux intéresse de nombreux étrangers, qu'ils soient praticiens ou universitaires. Ainsi ont notamment été accueillis pour une présentation du projet urbain des paysagistes allemands, des professionnels finlandais, des enseignants et étudiants des écoles d'architecture et d'urbanisme belges de Liège et de Louvain-Bruxelles.

La place du patrimoine dans le projet urbain bordelais et les méthodes mises en œuvre suscitent des visites comme celle de la Commission d'esthétique de la ville de Bruges (Belgique), équivalent du Comité Local Unesco Bordelais ou la présence d'ambassadeurs auprès de l'UNESCO à l'occasion d'Agora 2012.

Valoriser l'inscription de Bordeaux sur la liste du patrimoine mondial

La Ville s'est impliquée aux niveaux national et international dans les réseaux du patrimoine mondial en tant que membre du conseil d'administration de l'organisation des villes du patrimoine mondial mais aussi très concrètement avec les villes jumelles.

Le CLUB a poursuivi son action, notamment en ce qui concerne le suivi du nouveau projet de collège Cassagnol, de l'étude urbaine et des projets en cours dans le quartier du Grand-Parc, des projets de requalification de place dans le projet Re-Centres et des projets de restauration des hôtels particuliers de Latresne et de Razac.

Pour esquisser les orientations de l'évolution du quartier Mériadeck et préciser ce qui fait sa valeur patrimoniale, un atelier intitulé « quelles sont les valeurs de Mériadeck dans le périmètre Unesco ? », a été organisé les 26 et 27 avril 2012 en coordination avec le centre du patrimoine mondial et Icomos international. Les conclusions de cet atelier ont permis de définir dans le PLU des dispositions réglementaires adaptées à la particularité de ce patrimoine du XXème.

Faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville

Dans la foulée d'Agora, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'instauration de la loi du 4 août 1962 dite "loi Malraux" sur les secteurs sauvegardés, la Ville de Bordeaux a organisé des rencontres en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication, l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH&VSSP) et l'association « Amitiés internationales André Malraux ».

Près de 300 personnes de nombreuses villes françaises et des acteurs de tous horizons, élus, administrations, experts, professionnels, associations ont témoigné de leurs expériences et fait part de leurs attentes pour l'avenir de la politique nationale de protection et de mise en valeur des centres et quartiers urbains « d'intérêt historique ou esthétique ».

Les actes des rencontres seront publiés par l'association « Amitiés internationales André Malraux » dans le courant de l'année 2013.

Poursuivre l'organisation de démarches prospectives

Appel à idées pour le devenir du Parc Lescure

En juin 2012, la Ville de Bordeaux a lancé un appel à idées ouvert aux architectes, urbanistes et paysagistes, professionnels et étudiants, pour réfléchir au devenir du stade Chaban-Delmas dans le site du parc Lescure.

Les éléments de réflexion apportés par les candidats examinés par un jury présidé par Eduardo Souto de Moura vont nourrir la rédaction d'un cahier des charges qui permettra de lancer une consultation en 2013.

Le devenir des anciennes halles de l'usine Soferti au cœur du futur Brazza

En juin 2012, un atelier pour préciser la vocation des halles conservées de l'ancienne usine Soferti a réuni architectes et experts en développement. Les échanges ont permis de préciser les éléments de programme, la faisabilité technique et économique qui en découlent, tout en prenant en compte son intégration urbaine et son aspect patrimonial.

L'échoppe du XXIème

Un atelier entre habitants et architectes a été organisé les 22 et 23 novembre 2012, dans le cadre des 4èmes rencontres de la Bastide dans l'objectif de préciser les enjeux de l'habitat de Bordeaux pour demain. Il pourrait prendre la forme de l'échoppe du XXIème siècle et le projet urbain Bordeaux Brazza Nord permettra de l'expérimenter.

L'animation du patrimoine

En 2012, les travaux de réparation et de mise en sécurité, réalisés par les ateliers municipaux, ont permis de rouvrir au public la Porte de la Grosse Cloche.

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, la Ville a mis en place des visites thématiques en collaboration avec l'Office du Tourisme de Bordeaux : les Balades urbaines, qui concernent 7 quartiers de Bordeaux. La zone couvre essentiellement les quartiers d'échoppes et / ou d'installation récente et dont l'histoire est peu connue par les bordelais.

Les Archives municipales et la direction du patrimoine ont mis en place une série d'animations patrimoniales à destination des écoles élémentaires bordelaises équipées de TNI.

Les journées européennes du patrimoine 2012 ont innové avec la conception d'un programme commun Agora / Journées européennes du patrimoine, la création de visites dans les quartiers et l'ouverture de nouveaux sites, dont la Grosse Cloche.

Au total, ces journées ont attiré plus de 130 000 visiteurs.

Plusieurs publications ont été éditées, 3 dépliants chartés Villes d'art et d'histoire (Bourse du travail, Maison cantonale et Piscine Judaique) sur le patrimoine des années 1920-1930 à Bordeaux, et un dépliant Balades urbaines.

La restauration des édifices patrimoniaux et des monuments historiques

S'agissant des monuments historiques, 0,58 M€ ont été consacrés à la poursuite de la restauration des façades de la Bourse du travail et du Palais Rohan, à la restauration du clocher de l'église Sainte-Eulalie, à l'orgue de l'église Sainte-Croix, à l'église Saint-Michel, au retable de la Vierge de l'église Saint-Paul, et au lancement de la restauration des colonnes rostrales.

De plus un budget de 0,6 M€ a été consacré à la restauration et à la mise en valeur des autres édifices patrimoniaux. Ils ont concerné l'église Sainte-Marie de la Bastide (première phase livrée en novembre 2012), l'église Saint-Louis, l'orgue de l'église Saint-Amand, l'orgue de l'église Notre-Dame, la réparation de l'orgue de tribune de l'église Saint-Pierre, la galerie bordelaise pour un diagnostic sur la façade principale et les clochers de l'église Saint-Nicolas.

Fouilles archéologiques :

La dernière tranche de l'opération de fouilles consacrée au Palais Gallien s'est déroulée du 21 juin au 20 juillet. La Ville a collaboré au projet de carte archéologique de la Gaule, un programme national à vocation scientifique et patrimoniale patronné par l'Institut de France qui consiste dans le recensement, l'analyse et la cartographie de l'ensemble des vestiges antiques connus dans les limites géographiques de la ville actuelle et sur la période s'étendant des origines de Bordeaux, vers le VII^e av. JC jusqu'au VIII^e siècle.

Embellir la ville : le ravalement

Dans le cadre de la 3^{ème} campagne de ravalement, 71 chantiers ont été lancés. La 4^{ème} campagne de ravalement prévoyait 30 immeubles à traiter. A fin 2012, 32 chantiers ont été lancés. Un budget de 0,13 M€ a été consacré à ces 2 campagnes en 2012.

La sécurité dans les bâtiments culturels

Un programme pluriannuel de remplacement des centrales sécurité incendie a été mis en œuvre pour les établissements les plus anciens (CAPC, Musée des Arts Décoratifs et du Design et Base Sous Marine). 0,41 M€ y ont été consacrés.

Une réflexion stratégique d'ampleur sur l'optimisation de la sécurité et de la sûreté au sein des bâtiments culturels de la Ville a été amorcée en 2012. Cette démarche englobe les domaines de la sécurité (conformité aux normes sécurité incendie des ERP) et de la sûreté (anti-intrusion, protection des œuvres, contrôle d'accès, alarmes techniques).

Bordeaux grande métropole culturelle

De nombreux projets tournés vers l'international ont été menés en 2012 notamment dans le cadre des jumelages de Bordeaux.

Parmi les plus importants, on peut citer :

- Seconde résidence croisée Bordeaux / Los Angeles avec l'Institut Français, la Ville de Los Angeles et le Consulat de France : Patricia Fernandez (L.A) et Laurent Le Deunff (Bordeaux) sélectionnés pour une résidence de 2 mois.
- Projet des deux architectes du Bureau Baroque à la galerie Artium à Fukuoka à l'occasion du trentenaire du jumelage : « la Baraque de la Lune » construction scénographique présentant la Ville de Bordeaux et espace collectif accueillant les cafés éphémères de la designer bordelaise Anne Xiradakis.
- Soutien du projet « Mécanismes pour une entente » de l'association Point Barre : projet de résidences et création artistique sur le tracé de l'ancien chemin de fer entre Cracovie, Kosice et Budapest.
- Projet « fleur de silence », mené par la Cie Théâtre Thump dans les townships d'Afrique du Sud, dans le cadre de la saison croisée France / Afrique du Sud
- Projet « Engagement féminin » mené avec Ouagadougou par la compagnie Paul les Oiseaux.

La lisibilité et la notoriété culturelle de la ville de Bordeaux se sont renforcées

Faire connaître l'offre culturelle bordelaise dans toute sa diversité est essentiel. En complément de l'agenda trimestriel « Délices », la Ville a publié à la rentrée 2012 un guide exhaustif des lieux, opérateurs et rendez-vous culturels et artistiques principaux de l'année intitulé Guide Bordeaux culture.

En matière de parcours culturels, l'année 2012 a été marquée par le succès de la Nuit des Masques, déclinaison bordelaise de la Nuit des Musées, qui a réuni 9 établissements et a attiré 40 000 visiteurs en une soirée.

Le développement de la politique numérique dans l'offre culturelle de la Ville a connu une accélération avec le lancement réussi des sites du Musée des Beaux-arts et du Musée d'Aquitaine, la conversion des pages facebook des musées et de la Bibliothèque ainsi que la montée en puissance de la page facebook de Bordeaux culture qui totalisent globalement près de 18 500 fans (« j'aime ») soit 6 fois plus de fans en moins d'un an.

La performance de la collectivité

La gestion des ressources humaines

Les dépenses de personnel 2012 représentent 53,44 % des frais de fonctionnement de la Ville. La progression du compte administratif 2012 par rapport au compte administratif 2011 est de 1,23 % (2,08 % à périmètre constant). Cette faible progression témoigne d'une gestion rigoureuse de la masse salariale, tout en maintenant la qualité de la ressource humaine de la collectivité.

En 2012, le régime indemnitaire a été aménagé, avec des revalorisations significatives pour certaines catégories d'agents, et avec un dispositif particulier pour lutter contre l'absentéisme abusif. Il en résulte une augmentation du pouvoir d'achat des agents, dans une période de rigueur budgétaire générale, de même qu'un renforcement de l'attractivité de la Ville au regard des candidatures qu'elle propose

La formation des agents, essentielle dans leur épanouissement personnel et professionnel, a été développée au travers des 11 612 journées de formations assurées.

Leur évolution professionnelle a également été assurée grâce aux 1 507 avancements d'échelons qui ont été prononcés en 2012, ainsi que 250 avancements de grade, 47 promotions internes et 43 nominations après réussite aux concours.

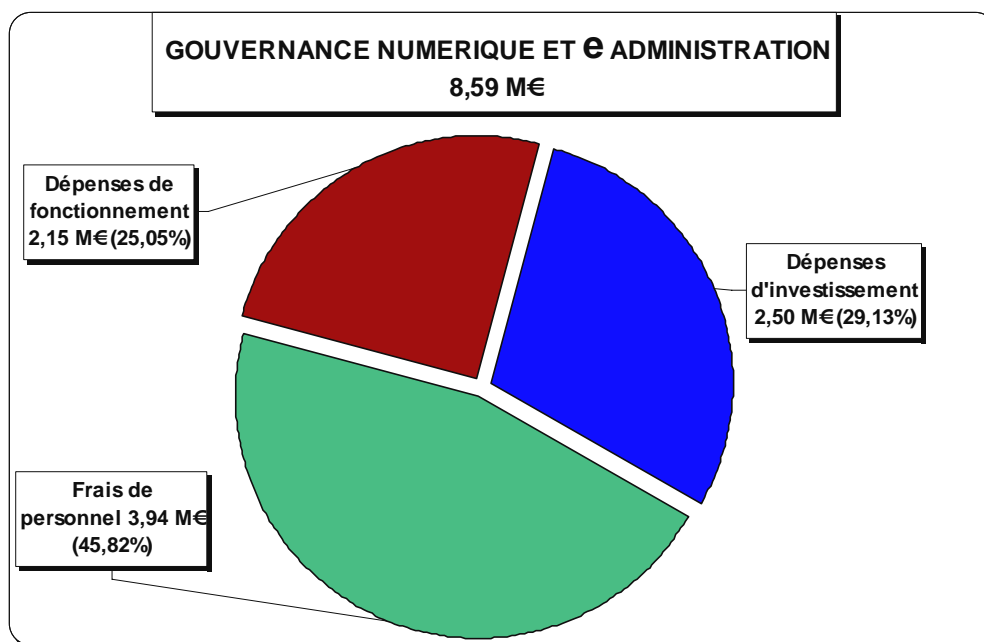
L'effort en matière de politique sociale s'est poursuivi, il représente près de 2 % de la masse salariale. Les assistantes sociales dédiées au personnel municipal ont ainsi reçu plusieurs centaines d'agents.

La collectivité est également en pointe en matière de prévention du risque. L'écriture des « documents uniques » des directions s'est poursuivie. Plusieurs directions sont désormais équipées de ce recueil qui permet de lister les risques ponctuels et de mettre en phase les solutions à mettre en œuvre pour les limiter. Cette prévention permet notamment de diminuer le nombre d'accidents du travail.

La poursuite du travail de déprécarisation a été menée, en ayant recours en particulier à des associations d'insertions, qui gèrent désormais les emplois aidés de la Ville, donnant aux intéressés des gages de suivi social supplémentaires, tout en assurant à la Collectivité une bonne qualité de service.

Sur le plan immobilier, la construction de la future cité municipale a débuté en fin d'année, et permettra aux 850 agents concernés de disposer de locaux fonctionnels en juillet 2014.

La gouvernance numérique



Formidable levier de performances économiques, sociales et écologiques, le numérique est plus que jamais un outil essentiel de développement de la ville d'aujourd'hui et de celle de demain.

Le programme d'actions de Bordeaux Cité digitale, décliné en 10 axes, permet de créer les conditions d'utilisation du numérique par tous les citoyens, d'imaginer et de déployer de nouveaux services dans les secteurs de l'administration en ligne, de la participation, de la culture, de l'éducation, de la sécurité, du déplacement en ville, de l'information et des services à la personne... La stratégie digitale de la ville vise également à favoriser et à amplifier le développement d'une économie numérique créative et dynamique, en accompagnant les entreprises et en aménageant le territoire.

L'aménagement du territoire et la réduction de la fracture numérique pour favoriser l'accès à Internet pour tous

Le schéma directeur départemental territorial d'aménagement numérique a été adopté par l'ensemble des collectivités. Il pose le cadre de travail entre le Département, Gironde Numérique, la CUB et les communes.

Le déploiement du très haut débit sur Bordeaux a progressé avec la rénovation du réseau câble qui permet à 95 000 logements d'être éligibles à 100 Mbs, les logements du quartier Ginko fibrés avant l'arrivée des locataires, l'assistance des bailleurs afin qu'ils fassent poser la fibre dans les immeubles de plus de 12 logements ou encore le reclassement de certaines zones en zone très dense afin de faciliter l'aménagement en très haut débit comme au PAE des Bassins à flot.

Le WIFI gratuit pour les Bordelais et les touristes a été déployé, avec actuellement plus de 70 points opérationnels sur l'espace public, dont Camille Jullian, Saint Projet, la Victoire, les Aubiers, le Grand Parc, la Benauge.

Les services numériques en ligne pour une population de plus en plus connectée et mobile

La population est de plus en plus connectée et mobile. Aussi, notre offre de services numériques aux usagers s'est-elle enrichie sur le web via bordeaux.fr, la création de nouveaux sites Web, le développement de nouvelles applications mobiles, mais aussi par la présence de la Ville sur les réseaux sociaux (11 800 abonnés sur Facebook et 17 600 suiveurs sur Twitter - 3^{ème} Ville française). Le site bordeaux.fr est toujours très consulté avec plus de 3,5 millions de visiteurs.

Afin d'améliorer le traitement des demandes d'interventions, l'accès aux dossiers 'Allo proximité' a été ouvert aux mairies de quartiers. (66 200 demandes en 2012). En complément, les Bordelais peuvent maintenant faire leurs demandes de déménagement en ligne (6 500 arrêtés), signaler des dégradations, des anomalies sur la voie publique depuis bordeaux.fr et bientôt par mobile.

Bordeaux ville ouverte

La Ville a ouvert ses données dans une démarche de transparence démocratique afin de favoriser la participation citoyenne et le développement économique. Le portail opendata.bordeaux.fr a été mis à la disposition du grand public avec 60 jeux de données publiés dès son ouverture, mais aussi des visualisations et des contenus explicatifs. Sur les 5 premiers mois, il a totalisé 26 200 visites et 80 563 pages ont été vues.

Bordeaux ville mobile et territoire d'innovation

Les technologies évoluent très vite, les citoyens sont de plus en plus multi-écrans et mobiles, ce qui impose à la Ville d'être innovante et d'adapter ses services à la population mais aussi en interne.

La Ville de Bordeaux a été retenue sur l'appel à projet gouvernemental comme chef de file du groupement avec la CUB et l'Office du Tourisme pour le développement de services innovants sur la base des technologies sans contact. L'objectif est de développer un bouquet de services dans différents domaines : transport, information citoyenne, tourisme, paiement et fidélité commerçants, ensemble de services Ville. Ainsi, dans le cadre de la modernisation du système de contrôle d'accès des voies piétonnes, l'ensemble des lecteurs de bornes a été remplacé pour accepter ces supports.

Les objets deviennent de plus en plus communicants dans la Ville à travers les codes 2D mais aussi les étiquettes RFID donnant ainsi aux touristes et aux bordelais un accès direct à des informations contextuelles multimédia et multilingue. On a décompté 37 353 flashes sur nos monuments, œuvres, arbres...

Le système de vidéo protection a évolué pour intégrer 13 caméras de type haute définition. Elles ont été installées sur les quais et en centre-ville en favorisant la mutualisation des infrastructures de fourreaux, mais aussi les réseaux vidéo et informatique.

L'outil de gestion du patrimoine arboré et des interventions a été finalisé, permettant le recensement d'une base de plus de 30 000 arbres dont les données ont été rendues accessibles aussi au grand public sur le portail opendata.bordeaux.fr, mais aussi depuis l'application mobile 'arbres.bordeaux.fr' permettant de visualiser la localisation des arbres recensés, leur espèce, leur âge ...

L'action culturelle

Le numérique favorise l'accès au patrimoine culturel de la ville et propose progressivement de nouvelles façons de diffuser l'offre culturelle.

Trois nouveaux sites Internet ont été développés pour le musée d'Aquitaine, le musée des Beaux-arts et la bibliothèque numérique « Bordeaux 18^e siècle ». Les deux premiers sites sont trilingues et proposent l'accès aux collections des musées mais aussi à des illustrations et des actualités intégrées automatiquement à l'agenda de la Ville, le troisième permet au public l'accès à 7 000 documents des fonds patrimoniaux.

Par ailleurs, la refonte du logiciel de gestion du réseau des bibliothèques a été finalisée facilitant la gestion interne et apportant des nouveautés pour les usagers : nouveau graphisme, recherche bibliographique enrichie, suggestion d'achats et avis des lecteurs, réservation en ligne, lien avec le catalogue des universités.

Les systèmes de billetteries des musées ont été modernisés en 2012, facilitant l'exploitation des données statistiques et permettant l'informatisation de la nouvelle boutique du CAPC.

L'école numérique au service de la pédagogie et de la transmission des savoirs

Avec un déploiement unique à l'échelle d'une grande Ville, Bordeaux a lancé un ambitieux programme d'équipement d'outils numériques dans ses écoles, mais aussi d'accompagnement aux nouveaux usages pédagogiques et éducatifs.

Le plan de déploiement des Tableaux Numériques Interactifs s'est poursuivi avec 297 installations opérationnelles. 170 heures de formation pour les enseignants ont été assurées par les formateurs de l'Atelier Informatique. Pour garantir une bonne utilisation de cet outil, chaque école a pu bénéficier d'un accès à l'internet haut débit.

Par ailleurs, la Ville, en collaboration avec 8 autres communes de la CUB, a conduit un groupement de commandes permettant de choisir un Espace Numérique de Travail pour les écoles. Cette plate-forme sécurisée permettra à chaque classe de communiquer et d'interagir avec d'autres classes, de produire des contenus, individuellement ou en groupe, et de les partager avec des correspondants en toute simplicité. Les fonctionnalités proposées sont nombreuses : messagerie, cahier de texte, cahier de liaison, blog....

Le rayonnement de la Ville

Plusieurs évènementiels au service du rayonnement numérique de la ville ont ponctué toute l'année 2012. La seconde édition de la semaine digitale qui s'est tenue en mars et a réuni à la fois les professionnels et le grand public, mais aussi les lycéennes autour des enjeux des femmes dans les professions du numérique a rencontré un grand succès. Le troisième Barcamp a été également une belle réussite avec 500 participants dans les salons de l'hôtel de ville sur 2 jours et la Nuit Digitale a clôturé la semaine avec plus de 1 500 jeunes au CAPC.

Le plan d'informatisation des services internes de la Ville, du CCAS, de l'Opéra de l'EPPC et l'accompagnement au changement associé

Une cinquantaine de projets fonctionnels et techniques ont été menés en vue d'améliorer la performance des fonctions supports.

Le nouveau système d'information des ressources humaines, commun à la Ville, au CCAS et à l'Opéra, s'est enrichi de plusieurs briques fonctionnelles pour une meilleure performance

globale. Par ailleurs, la dématérialisation des transferts de données a inclus la dématérialisation de la paie vers la trésorerie.

Le logiciel Grand Angle, nouveau système d'information financier et de gestion de la Ville et du CCAS, a démarré au 1er janvier 2012, apportant une évolution des processus de gestion en intégrant les politiques publiques, la gestion pluriannuelle, l'exécution des marchés, la dématérialisation des processus participant progressivement à la certification des comptes.

Une nouvelle plateforme de dématérialisation des marchés publics a été mise en place pour accompagner le renforcement des échanges électroniques.

Une première version du module de gestion immobilière de la Ville a été mise en œuvre pour rationaliser la gestion des 300 contrats de location.

Un groupement d'achat mis en place entre la Ville, le Conseil Général, la Région Aquitaine, la CUB a abouti au choix d'une solution qui permettra aux collectivités de développer ensemble les premières briques de leur système d'archivage électronique.

Garantir une infrastructure technique mutualisée, durable et sécurisée

Le Système d'Information est aujourd'hui présent dans tous les métiers de la Ville. A ce titre, sa modernisation, sa fiabilité et sa sécurité sont des enjeux majeurs auxquels il convient de répondre au meilleur coût.

Le nombre d'audits de sécurité a été augmenté et une étude d'organisation de la sécurité a été conduite au regard de l'évolution des risques et de la mise en œuvre du référentiel général de sécurité auquel les collectivités sont soumises.

Le matériel de la reprographie a été modernisé afin de répondre aux attentes des services et améliorer l'efficacité des équipes. Par ailleurs, la rationalisation du parc des moyens d'impression a permis de maîtriser les coûts d'édition des services mais aussi dans les écoles où 96 copieurs multifonctions ont été mis en réseau.

Une baisse de 25 % des coûts de consommation téléphonique sur 3 ans a été atteinte par un travail combiné entre le changement d'opérateur, l'extension de notre réseau fibre et le suivi détaillé des coûts par direction piloté par le service télécom, et cela malgré une forte évolution du parc des mobiles et des Smartphones liée à l'évolution des usages.

Les moyens opérationnels d'exploitation

L'effort de mutualisation des véhicules légers s'est poursuivi, permettant une réduction du nombre d'engins au sein des services de la Ville. Le volume total du parc automobile est à fin 2012 de 853, contre 854 en début d'exercice et 857 en début 2011, et ceci malgré une augmentation du nombre de véhicules utilitaires. Cette stabilisation a été possible grâce à la création d'un troisième site de véhicules mutualisés (Jabrun) qui a ouvert en Août 2012, portant à 44 le nombre de véhicules légers mutualisés au sein de la Ville.

Le coût du renouvellement de la flotte s'élève à 1,73 M€ (0,53 M€ pour la location, 0,50 M€ pour l'acquisition de matériel standard et 0,7 M€ pour le matériel spécifique de la propreté).

La Ville a, par ailleurs, investi dans l'acquisition de matériels de prêt (tentes, estrades, grilles...) afin de mieux accompagner le milieu associatif pour l'organisation des 2100 interventions recensées (1955 en 2011).

Cette politique d'investissement se poursuit sur les bases amorcées en 2011, à savoir :

- Diminution du nombre de références et optimisation des matériels afin d'améliorer les performances en termes d'efficacité logistique (stockage, transport, temps de montage et d'installation...).
- Modernisation des équipements sonorisation / audiovisuel, énergie / éclairage (banc montage vidéo, éclairage basse consommation...)

Le rattachement de l'atelier de signalétique aux ateliers du bâtiment a permis de développer des synergies visant à mieux répondre tant aux commandes liées aux manifestations qu'à celles liées à la communication de proximité dans les quartiers et à la signalétique des bâtiments municipaux.

La stratégie immobilière et les économies d'énergie

En 2012, la Ville a exécuté par actes notariés et administratifs 39 opérations foncières (acquisitions, cessions, baux emphytéotiques, échanges, affectations hypothécaires) pour répondre à ses besoins en matière d'équipements publics et participer pour certaines d'entre elles, à l'effort de production de logements sociaux.

Parallèlement, la Ville a réalisé 10,62 M€ d'acquisitions foncières dans le cadre des opérations programmées pour les besoins de ses services dont notamment pour la future cité municipale, éducation (acquisition du foncier destiné au groupe scolaire situé dans la ZAC berges du Lac GINKO), culturels (acquisition du hangar de stockage pour les décors de l'Opéra situé 23 rue Pierre Baour), associatifs (acquisition en VEFA de la maison polyvalente située dans l'éco-quartier Ginko).

L'année 2012 a aussi vu la réception de deux ouvrages en VEFA, le gymnase et la médiathèque Armagnac.

Par ailleurs, le guide des procédures immobilières a été intégralement finalisé en 2012 et recense l'ensemble des opérations immobilières traitées par la Ville décrivant précisément le déroulement de chaque opération. Il concerne tant les transactions foncières que la gestion locative.



D-2013/336
Compte de Gestion du Receveur des finances pour l'exercice 2012. Avis

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur le Receveur des Finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le compte de gestion rendu par Monsieur Jean-Pierre BOUDIER, Administrateur des Finances Publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2011 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2012.

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2012 établi au regard du compte sus-mentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif du Maire

Considérant que la comptabilité de Monsieur Jean-Pierre BOUDIER, Administrateur des Finances Publiques, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2012 sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

VILLE DE BORDEAUX				
	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	- 40 347 223,29		+ 1 981 887,68	- 38 365 335,61
Fonctionnement	+ 48 405 495,80	- 41 268 942,61	+ 42 483 921,91	+ 49 620 475,10
TOTAL	+ 8 058 272,51	- 41 268 942,61	+ 44 465 809,59	+ 11 255 139,49

REGIE SPORTS ET LOISIRS				
	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	+ 264 331,61		+ 973 056,90	+ 1 237 388,51
Fonctionnement	+ 791 952,62	-405 824,42	- 73 359,70	+ 312 768,50
TOTAL	+ 1 056 284,23	-405 824,42	+ 899 697,20	+ 1 550 157,01

ARTICLE 2 :

Statuant sur les opérations de l'exercice 2012 (période du 1er Janvier au 31 décembre 2012) admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Maire qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

VILLE de BORDEAUX :	+ 11 255 139,49
REGIE SPORTS ET LOISIRS :	+ 1 550 157,01

Je vous propose Mesdames, Messieurs de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques pour l'exercice 2012.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/337

Suivi pluriannuel des investissements de la Ville. Gestion en AP/CP dans les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses investissements, la Ville a l'ambition d'allouer une partie significative de ses moyens aux opérations de restructuration et de création des équipements scolaires et de la petite enfance.

Ces opérations s'étalant sur plusieurs exercices, elles sont gérées pour les plus structurantes d'entre elles en Autorisations de programme – Crédits de paiement en application de l'article 2311-3 du CGCT.

Conformément à cet article, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en fonction de l'ajustement des programmes fonctionnels et des résultats des consultations.

C'est le cas concernant deux projets conjoints aux secteurs de l'éducation et de la petite enfance, à savoir la restructuration de l'école A Thomas et la construction du groupe scolaire et de la crèche BAF Chartrons, le projet de construction de la crèche Détroit et les projets de rénovation de l'école Paul Lapie et de la crèche du Grand Parc dont les budgets actualisés conduisent à une révision des AP 2012 Patrimoine des écoles et Patrimoine de la Petite enfance.

S'agissant du projet de restructuration de l'école A Thomas, la révision de 2.27 M€ (dont 1.81M€ pour le groupe scolaire et 0.46 M€ pour la crèche) s'explique principalement par un besoin de désamiantage complémentaire sur le bâti existant, par la mise en œuvre d'une surface de panneaux photovoltaïques permettant d'en faire un bâtiment à énergie positive et une expérimentation de luminothérapie.

Le projet de construction du groupe scolaire Bassins à flots Chartrons voit son coût révisé de 1.32M€ et 1.9M€ pour la crèche éponyme du fait des modifications imposées par les prescriptions en matière de sécurité des biens et des personnes, que ce soit au titre de la dépollution des sols, des risques climatiques ou circulatoire.

L'ajustement du programme fonctionnel conduit à une révision de 0.17M€ et 0.36M€ respectivement pour le projet de crèche au Grand Parc et rue Détroit et de 0,90M€ pour l'école Paul Lapie dont la rénovation ira au-delà de la seule mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'Autorisation de programme complémentaire afférente aux opérations du secteur de l'éducation s'établit alors à 4 033 197 euros portant le total de l'AP 2012 Patrimoine de l'éducation à 31 461 146 euros. Le calendrier de Crédits de paiement associé s'établirait tel que :

CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
9 649 140,00	12 368 158,88	5 177 017,07	795 425,42

L'Autorisation de programme complémentaire afférente aux opérations du secteur de la Petite enfance s'établit alors à 2 890 037 euros portant le total de l'AP 2012 Patrimoine de la petite enfance à 15 575 767 euros. Le calendrier de Crédits de paiement associé s'établirait tel que :

CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
4 218 378,00	5 419 376,59	4 815 917,35	403 343,39

Conformément aux dispositions réglementaires, le suivi de ces Autorisations sera retracé dans les documents budgétaires à l'annexe correspondante et toute modification dans leur volume sera soumise au vote de l'Assemblée municipale.

Vu l'article Article R2311-9, et compte tenu de l'intérêt de la gestion AP/CP, il vous est demandé de bien vouloir voter les mouvements d'AP proposés dans le cadre de la modification du Budget 2013, ainsi que les ajustements de CP correspondants pour le même exercice.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Il s'agit de quelques modifications par rapport au financement d'un certain nombre d'opérations, notamment d'écoles. En effet, nous avons convenu de travailler par autorisation de programmes, c'est-à-dire que dans la durée il y a un financement qui est pratiquement figé, mais il se trouve qu'il peut y avoir ici ou là des aléas, ce qui est le cas dans ce dossier.

Je reste à disposition pour des renseignements complémentaires.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN a demandé la parole.

M. MAURIN. -

Nous allons voter ces autorisations de programmes de crédits puisqu'il s'agit de réalisations d'équipements publics très attendus, avec toutefois une question concernant celles-ci : le pourquoi d'une non anticipation de ces modifications qui ne sont pas anodines, dépollution, désamiantage, photovoltaïque, etc. ?

Je profite de cette délibération sur le suivi pluriannuel des investissements pour vous demander où en est le dossier de programmation d'un équipement de quartier également très attendu qui est le gymnase du stade Charles Martin dont je crains que les contraintes du PPRI soient l'argument facile pour différer la réalisation. Merci.

M. LE MAIRE. -

Argument facile mais incontournable et infranchissable. On est sous un mètre d'eau à cet endroit-là. Donc ce n'est pas un argument facile, c'est hélas une contrainte qui nous est imposée. Je ne peux donc pas délivrer de permis de construire sauf à être immédiatement déféré devant le tribunal administratif.

Y a-t-il des oppositions sur cette 337 ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

D-2013/338
Budget de l'exercice 2013. Décision Modificative n°1

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2013 les résultats et reports de l'exercice 2012, et de procéder à de nouveaux ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la nouvelle norme comptable M14 :

- I - Les résultats et reports de l'exercice 2012 pour intégration
- II - Les opérations nouvelles de l'exercice 2013

I - INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2012

Conformément à la délibération du 24 Juin 2013 ayant approuvé le compte administratif 2012 et affecté le résultat, les restes à réaliser et les résultats doivent être repris dans le budget de l'exercice 2013 comme suit :

1 - Budget VILLE**Dépenses d'investissement :**

Besoin de financement 2012 : 38 365 335.61 euros (compte 001)

Restes à réaliser 2012 : 78 358 456.28 euros

Recettes d'investissement :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 44 423 631.93 euros (compte 1068)

Restes à réaliser 2012 : 72 300 159.96 euros

Dépenses de fonctionnement :

Restes à réaliser 2012 : 3 398 619 euros

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté : 5 196 843.17 euros (compte 002)

Soit un solde positif de 1 798 224.17 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2013.

2 – Budget REGIE DES SPORTS ET LOISIRS**Dépenses d'investissement :**

Besoin de financement 2012 (D001)

0 euro

Restes à réaliser 2012

0 euro

Recettes d'investissement :

Excédent de financement CA 2012 (R001)

1 237 388.51 euros

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)

1 237 388.51 euros

Restes à réaliser 2012

0 euro

Dépenses de fonctionnement :

Restes à réaliser 2012

0 euro

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté 2012 (R002)

312 768.50 euros

Soit un solde positif de 1 550 157.01 euros.

II - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Cette année, la décision modificative n° 1 intègre le solde des participations des cofinanceurs du projet de nouveau stade à hauteur de 23 M€. Cette opération exceptionnelle se traduit par l'inscription de recettes à hauteur de 23 M€ (solde de la participation des cofinanceurs Etat, Région, CUB) et par l'ouverture des dépenses correspondantes (23M€) qui seront mandatées dans l'exercice. A côté de cette opération la DM1 intègre également l'ajustement des crédits de paiement des opérations d'investissement dans les secteurs scolaire, petite enfance, sports et jeunesse notamment. Les crédits de fonctionnement inscrits dans cette DM1 restent quant à eux à un niveau comparable à celui des années précédentes.

Outre les opérations exceptionnelles, compte tenu des premiers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget il convient d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaires s'y rapportant.

La décision modificative n°1 permet de procéder à des ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Beaucoup de ces ajustements sont des transferts de crédits (changement d'imputation comptable, virements entre sections) qui sont équilibrés et budgétairement neutres.

Par ailleurs, dans le cadre de la fin du contrat de régie intéressée, les résultats excédentaires du budget annexe font l'objet d'un reversement dans le budget principal.

Les principales opérations inscrites à la DM1 sont les suivantes :

Subventions	
Subvention CCAS	0,42 M€
Subventions Petite enfance	0,13 M€
Subventions diverses	0,17 M€
Crédits complémentaires	
Energie	0,7 M€
Masse salariale	0,3 M€
Nouveau régime – Cotisations sociales Elus	0,35 M€
SIVU (restauration scolaire)	0,3 M€
Eclairage public consommation et maintenance	0,44 M€
Contrôle d'accès hyper-centre, maintenance	0,16 M€
Bibliothèque, gardiennage	0,12 M€
Expo Jaume Plensa	0,11 M€
Hangar G2 Location et déménagement	0,11 M€
Location CIAP	0,09 M€
Affermage Sports et Loisirs	0,46 M€
Divers crédits de fonctionnement	0,87 M€

Acquisitions, Travaux, études et subventions d'équipement

Nouveau stade	23 M€
Archives municipales	3,9 M€
Ecole A.Thomas	3,06 M€
Travaux et équipements dans les écoles	2,32 M€
Crèche Détrois	1,53 M€
Travaux dans les crèches et équipements	1,24 M€
Gymnase Virginia	2,77 M€
Travaux liquide réfrigérant patinoire	1,44 M€
Reconversion Palais des Sports et Marché V.Hugo	1,23 M€
Skate Parc Darwin, subvention d'investissement	0,15 M€
Travaux divers dans les bâtiments sportifs	1,16 M€
Centre d'animation Argonne	0,91 M€
Halle des Douves	0,40 M€
Travaux dans les bâtiments culturels	0,6 M€
Travaux d'efficacité énergétique	0,7 M€
Logements d'urgence provisoires, Acquisitions et installations	0,18 M€
Aménagement place A.Meunier	0,5 M€
Espaces verts de proximité, aménagements	0,25 M€
Parc aux Angéliques	0,3 M€
Plantation peupleraie pont J.Chaban Delmas	0,15 M€
Promenade Martin Luther King, aménagements	0,12 M€
Espaces verts, travaux divers	0,15 M€
Aménagement rue Kléber	0,1 M€
Extension stationnement payant	0,2 M€
Enfouissement des réseaux	0,1 M€
Fondation Terre Nègre, travaux de rénovation	0,19 M€
Création d'un magasin mutualisé municipal	0,49 M€
Immeuble St Augustin - Travaux	1 M€
Acquisition terrain rue Clithène	0,98 M€
Maison polyvalente Ginko - VEFA	0,43 M€
Immeuble St Martial (US Chartrons) Acquisition	0,73 M€
Acquisition parts BMA	1,2 M€
Crédits divers d'investissement	0,8 M€

Le financement correspondant s'établit de la façon suivante :

Excédent 2012 Budget Principal et reversement budget annexe	3,35 M€
Nouveau stade (Participations Région ,CUB , Etat)	23 M€
Cession terrain Labarde REGAZ	4,4 M€
Participations PAE Bassins à flots	1,4 M€
Archives (Participations Etat , Région)	1,88 M€
Produit fiscal, DGF , Dotations	0,56 M€
Piscine Tissot (Remboursement d'assurances)	0,69 M€
Crèches (Participation des familles)	0,44 M€
Programmes MH (Participation DRAC)	0,41 M€
Gymnase Armagnac (Participation Région)	0,3 M€
Taxe Locale d'Equipement	0,27 M€
Cessions diverses	0,85 M€
PNRQAD (Participation Etat)	0,38 M€
Parc Deschamps (Participation Euratlantique)	0,15 M€
Récupération TVA	0,24 M€
Subventions et participations diverses	0,53 M€
Emprunt	18,16 M€

Aussi, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice antérieur et de l'inscription d'opérations nouvelles,

VU l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

VU la Loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2013.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

➤ **En recettes à la somme de 196 746 832.49 Euros**

dont : 193 959 286.97 Euros pour la Ville

dont : 2 787 545.52 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

➤ **En Dépenses à la somme de 196 746 832.49 Euros**

dont : 193 959 286.97 Euros pour la Ville

dont : 2 787 545.52 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

La 338 concerne la Décision Modificative. J'ai indiqué tout à l'heure que nous disposions de crédits de 1,8 million d'une part et de 1,5 million de l'autre, c'est-à-dire les restes du Compte Administratif.

Vous avez la liste de l'ensemble des opérations. Le fait nouveau c'est que cette année cette DM intègre le solde des participations des co-financeurs au projet du nouveau stade à hauteur de 23 millions. C'est évidemment une opération exceptionnelle qui est en recette, et progressivement nous abonderons selon les montants qui seront nécessaires.

Il existe également des opérations en investissements qui doivent faire l'objet de crédits nouveaux et complémentaires. Vous avez la liste, mes chers collègues.

Je reste, là encore, à votre disposition.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais ajouter que s'agissant de la section de fonctionnement les ajustements sont tout à fait marginaux et correspondent à des adaptations de crédits.

En ce qui concerne la section d'investissement, une opération équilibrée en recettes et en dépenses, c'est l'inscription de 23 millions d'euros au titre des dépenses du nouveau stade compensés par 23 millions de participations assurés de la part de l'Etat, de la Région et de la CUB.

Assurés puisque nous avons signé avec l'Etat une convention qui fixe le montant de la subvention.

La Région a inscrit sa subvention à son budget primitif et délibère en ce moment-même en commission permanente du calendrier du versement de cette subvention.

Et la CUB s'est déjà engagée dans la mobilisation des fonds qu'elle s'est engagée à verser vis-à-vis de la Ville.

Donc ces deux inscriptions sont équilibrées, je le répète, et sans incidence sur le contribuable bordelais.

Outre ces crédits du nouveau stade il y a environ 18,5 millions de crédits complémentaires pour des équipements de proximité, par exemple l'école Albert Thomas, des travaux et des équipements dans les écoles, la crèche Détrois à Caudéran, le gymnase Virginia également à Caudéran, et la liste que vous avez sous les yeux qui correspond à des crédits d'étude ou à des débuts d'engagement de travaux comme sur la Halle des Douves, ou l'aménagement de la place André Meunier.

Tout ceci est équilibré par un certain nombre de recettes et pour l'essentiel par un emprunt complémentaire de 18 millions d'euros. Comme cela a été signalé tout à l'heure je crois, la Ville est peu endettée. Elle a donc une marge de manœuvre, d'autant que les taux d'intérêts sont actuellement historiquement bas, comme on aime à le dire, et que nous n'avons aucune difficulté à mobiliser ces emprunts.

Voilà le commentaire complémentaire que je voulais faire sur cette DM 1.

Pas de demandes de parole ?

(Aucune)

M. LE MAIRE. -

Bon. Alors je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité ?

Je répète :

Qui vote contre la DM1 ?

Le groupe socialiste fait quoi ? Il vote contre, à tout hasard ?

Qui s'abstient ? Le groupe communiste s'abstient.

Je suis assez surpris. Il est vrai que certains auditeurs à la tribune nous manquent, donc peut-être que le débat présente moins d'intérêt.

Mais le vote a été fait.

Nous continuons.

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne le règlement financier de la Ville de Bordeaux...

M. LE MAIRE. -

Pardon. M. RESPAUD, mais le débat est clos...

M. RESPAUD. -

Vous semblez ne pas comprendre...

M. LE MAIRE. -

Mais il faut lever la main... Vous vous êtes abstenus ?

M. ROUVEYRE. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Attendez, je ne vous entends pas, M. ROUVEYRE...

M. RESPAUD. -

Sur le budget on veut intervenir !

M. ROUVEYRE. -

On n'était pas au budget, on était aux AP/CP de la délibération précédente !

M. LE MAIRE. -

Excusez-moi, mais vous êtes vraiment déconnecté du débat. Sur les AP/CP le vote est intervenu.

Puis M. MARTIN a présenté la Décision Modificative pendant 5 minutes. Je suis intervenu sur la Décision Modificative. J'ai fait appel à la prise de parole. Personne n'a réagi. J'ai appelé au vote. J'ai été moi-même assez surpris.

M. ROUVEYRE, vous avez perdu le fil du débat. Ça arrive à tout le monde.

M. ROUVEYRE. -

On n'a pas perdu le fil du débat.

Le budget, nous avons demandé son dégroupement et j'imagine que vous avez bien enregistré que nous intervenions sur le budget.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, ça ne fait pas de difficultés, mais j'ai attendu une bonne minute que vous vous manifestiez. C'est incroyable !

Très bien. On ne va pas polémiquer sur des questions subsidiaires. M. MARTIN a présenté la Décision Modificative. Je me suis exprimé longuement sur ce sujet. J'ai fait appel aux demandes de parole. J'ai été surpris qu'aucun clignotant ne s'allume, et j'ai même insisté, j'ai demandé : personne ne veut prendre la parole ?

Ça vous a échappé. Maintenant je vous donne la parole, naturellement. Il n'y a pas de difficulté.

Enfin quand même, il ne faut pas non plus faire preuve de mauvaise foi et encore dire que je n'ai pas voulu organiser le débat ! Je vous ai demandé trois fois si vous vouliez parler !

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Non. C'est M. ROUVEYRE

M. LE MAIRE. -

C'est M. ROUYEYRE. Alors M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, enregistrez d'ores et déjà que nous voterons contre ce budget et que de toute façon concernant l'intervention on aurait pu également la faire dans la délibération suivante.

Ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'ailleurs je crains que mon intervention n'aille pas dans le sens de votre retour à la présidence de la réunion des présidents de groupes, c'est que moi je vous accuse en effet de nous présenter un budget truqué...

(Brouhaha)

M. ROUYEYRE. -

Vous avez en effet sciemment et fortement surestimé des recettes d'investissement dans le but de vous substituer partiellement aux banques qui ont abandonné, en tout cas pour le moment, le projet de grand stade.

Dans ce nouveau budget vous avez enregistré l'intégralité des subventions que doivent verser sur deux ou trois ans les collectivités partenaires, ainsi que l'Etat.

Ainsi vous avez enregistré une subvention communautaire de 10 millions d'euros alors que la part de la subvention de la CUB au titre de l'année 2013 est de 7 millions. D'ailleurs, et c'est ce qui est le plus troublant, ces 7 millions vous ne pouviez pas les ignorer, vous ne pouviez pas enregistrer 10 millions parce que vous avez signé vous-même en février une convention qui portait sur ces 7 millions et non sur ces 10 millions.

Donc il va falloir quand même que vous répondiez à cette question de savoir pourquoi d'ores et déjà sur la subvention communautaire vous avez surestimé ces rentrées financières.

Vous enregistrez la subvention de l'Etat à hauteur de 28 millions d'euros. Si cette subvention est acquise dans son principe elle est aujourd'hui suspendue à la décision de la Commission Européenne ; et je vous renvoie au Journal Officiel du 5 janvier de cette année où à l'occasion d'une question écrite d'un parlementaire nous obtenons la réponse ministérielle qui nous précise qu'effectivement pour le moment l'Etat attend la réponse liée à la notification de la subvention à Bruxelles.

Donc en tout état de cause de toute façon s'agissant d'un fonds de concours le versement de la subvention de l'Etat s'échelonnait durant la période des travaux comme c'est prévu au contrat. Il n'est donc pas possible d'inscrire l'intégralité des 28 millions sur le budget 2013.

Troisième chose, vous enregistrez la subvention du Conseil Régional pour 15 millions d'euros. Là encore, la subvention de la Région sur son principe est également acquise par une autorisation de programme, sauf que, et vous le savez bien puisque c'est des documents que vos propres services m'ont remis, dans le budget 2013 du Conseil Régional d'Aquitaine s'il y a bien une autorisation de programme il n'y a aucun crédit de paiement pour 2013.

Donc il était absolument impossible que vous enregistriez ces 15 millions sur l'année 2013 puisque les crédits de commande ne sont pas votés.

L'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de manière sincère.

Or, je le disais, le nouveau budget principal de la Ville de Bordeaux est insincère car les recettes d'investissement sont surestimées pour un montant allant jusqu'à 45 millions d'euros. Par conséquent le budget est déséquilibré, puisque, évidemment, les recettes réelles sont inférieures aux dépenses réelles.

Bien entendu, vous le savez bien, l'insincérité est parfaitement illégale et si jamais vous ne retiriez pas ce budget nous saisirions immédiatement dès demain matin le préfet pour qu'à son tour il saisisse la Chambre Régionale des Comptes, et vous connaissez la sanction dans ce cadre-là.

Si nous n'avions pas des éléments probants pour établir que vous avez surestimé de manière formelle, alors que vous saviez que les rentrées financières n'étaient pas celles escomptées, nous ne nous amuserions pas à saisir le préfet. Mais là vous avez vous-même signé la convention de la CUB. Vous savez très bien, puisque vous nous l'avez fourni, que dans le budget de la Région il n'y a aucun crédit de paiement, et vous savez enfin que l'Etat attend avant de verser la subvention promise la notification de Bruxelles. Donc vous savez parfaitement que votre budget est insincère.

J'attire votre attention sur deux choses. D'abord il est probable que sur cet aspect-là la Chambre Régionale des Comptes vous demande de revoir la copie, mais il y a deux risques. Là je serai moins affirmatif, mais je vais finalement rendre hommage à un de vos adjoints et à votre DGS.

D'abord votre adjoint considère que cette manipulation peut être sanctionnée administrativement, parce que, on le sait bien, pour quelle raison vous avez enregistré des recettes supplémentaires ? Uniquement pour vous substituer aux banques dans le cadre du projet du grand stade puisque, on le sait et je le disais tout à l'heure, les banques ont abandonné le projet. Donc pour permettre la poursuite des travaux vous allez financer sur vos propres fonds, ceux de la mairie évidemment, puisque les subventions d'équipements que vous avez enregistrées n'arriveront pas, sur les fonds de la mairie vous allez faire la banque en quelque sorte.

M. DUCHENE considère que c'est une opération illégale. C'est la raison pour laquelle il a attaqué la convention qui a enregistré cela au Conseil Général dans le cadre du PPPDMSI.

Et puis votre Directeur Général des Services s'en est ouvert lors de l'inauguration de l'Auditorium à Jacques RESPAUD. Il considère lui qu'il peut y avoir un risque pénal. Il considère qu'il peut y avoir un délit de favoritisme. Alors, il n'est pas trop à jour, on parle de délit d'octroi d'avantages justifiés. Mais enfin j'attire votre attention sur le fait qu'à partir du moment où cette délibération est votée vous prenez des risques.

Vous allez peut-être me dire ici : il n'y a pas de problèmes, je suis droit dans mes bottes - c'est d'ailleurs la meilleure solution parfois pour aller droit dans le mur - je maintiens ce budget.

Mais si jamais c'est le cas, eh bien sachez, puisque le dossier est prêt, qu'il atterrit sur le bureau du préfet demain matin.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Quelques très brèves observations.

D'abord une observation préliminaire en réponse à Hugues MARTIN si vous le permettez.

Vous avez raison. Quand j'ai déploré ici le fait que le Compte Administratif ne soit pas très lisible dans sa présentation par rapport au précédent, vous m'avez répondu que le Compte Administratif 2011 avait la même présentation. Vous avez raison, je voulais comparer au Compte Administratif 2010, car c'est effectivement l'an dernier qu'il y a eu une modification totale de présentation des comptes administratifs, qui, je crois l'avoir déjà dit timidement l'an dernier, nous déstabilise en ce qui concerne l'examen de ce document.

Donc c'est bien de 2010 dont je vous parlais. Excusez-moi d'avoir dit 2011 qui est tout à fait comparable à la présentation de 2012.

Ensuite, vous nous avez donné les explications que je souhaitais obtenir sur les 23 millions d'euros consacrés à l'investissement pour le grand stade. Je constate que vous anticipez, vous allez peut-être me dire à un jour près, sur les 15 millions d'euros du Conseil Régional. Le Conseil Régional au moment où nous parlons n'a toujours pas délibéré sur cette subvention de 15 millions d'euros. J'imagine, s'il a mis tant de temps à délibérer alors que l'accord de principe est donné depuis plusieurs années, que ça pose un certain problème à une partie de la majorité composant le Conseil Régional.

Ils ont peut-être attendu le dernier moment pour inscrire cette subvention de 15 millions d'euros. Vous l'inscrivez, vous, prématurément dans les subventions dont la Ville de Bordeaux va bénéficier. Je crois que ce tour de passe-passe traduit en tout cas l'espèce de malaise qui existe en ce qui concerne la contribution d'un certain nombre de partenaires à ce projet de futur grand stade.

Ensuite, sans vouloir être long, nous constatons également qu'il y a des ratios qui au moment du budget primitif sont en baisse et qui au moment où l'on vote le budget modificatif sont présentés à la hausse.

Par exemple j'avais noté que parmi ces lignes budgétaires présentées à la baisse au budget primitif et revues à la hausse à la délibération modificative, concernant l'eau et l'assainissement vous nous aviez présenté au moment du budget primitif une baisse de 16%, nous nous en étions réjouis, et maintenant au moment de la Décision Modificative vous nous présentez une hausse de 12,5%. Donc une espèce de yo-yo entre le primitif et le modificatif qui rend difficile la lecture budgétaire de la politique de la Ville de Bordeaux.

Enfin dernière observation. Nous avons noté l'explosion d'un poste qui s'appelle le poste 77-88 « Produits exceptionnels divers ». Ce poste-là a augmenté de 335%... 335% d'augmentation de ce poste, je souhaiterais que vous puissiez nous dire exactement ce que recouvre ce poste 77-88 qualifié de « Produits exceptionnels divers ».

Voilà la dernière partie de mon intervention.

Fidèle à nos votes habituels nous voterons contre ce budget modificatif.

M. LE MAIRE. -

Poste 77-88. On est en train de regarder.

Je ne veux pas prolonger le débat sur le stade. Le projet est en cours. La construction se poursuit. Nous avons visité le chantier tout à fait récemment. Vous avez en ce moment une très belle exposition à Arc en Rêve qui montre les grands stades du monde dans laquelle figure ce stade de MM. Herzog & de Meuron.

Le budget traditionnellement sur ces grosses opérations est présenté en autorisation de programmes et en crédits de paiement. Il est donc parfaitement loisible d'inscrire des subventions dès lors qu'elles sont certaines. Toutes les subventions qui sont inscrites sont certaines.

Il est inexact de dire que le Conseil Régional n'a pas délibéré. Ce crédit est inscrit à son budget primitif. L'engagement de la Région à hauteur de 15 millions d'euros doit permettre le financement des travaux de construction de l'enceinte sportive. Ceci figure dans le budget primitif de la Région. Je suis en en train de regarder ici... Oui, c'est à la rubrique Sport, Jeunesse, Solidarité.

Par ailleurs nous avons signé avec le CNDS une convention relative à la participation de l'Etat au nouveau stade de Bordeaux qui fixe les chiffres. Cette convention a été signée par les partenaires. Elle date d'avril 2012. Donc ces dépenses sont tout à fait certaines.

Si le préfet est saisi dans le cadre du contrôle de légalité il lui appartiendra bien entendu de se prononcer, et le cas échéant s'il l'estime bon, de saisir la juridiction administrative.

Je voudrais rappeler que si M. ROUVEYRE retirait aujourd'hui des recours dont il sait qu'ils n'ont aucune chance de prospérer, le coût global du stade pour la collectivité au cours des prochaines années serait diminué de 30 millions d'euros.

Et donc M. ROUVEYRE c'est 30 millions de dépenses supplémentaires sur le stade de Bordeaux pour des raisons purement procédurières. Les Bordelais apprécieront.

M. ROUVEYRE, vous avez le droit de réponse bien entendu.

M. ROUVEYRE. -

Bien sûr. Monsieur le Maire, pour commencer sur les 30 millions, si vous étiez parfaitement honnête...

M. LE MAIRE. -

Tout le monde sait que je suis malhonnête. Vous l'avez déjà dit plusieurs fois. Il n'y a que vous qui êtes honnête, M. ROUVEYRE.

Vous allez jusqu'à me proposer maintenant des deals sur le stade. Vous m'avez dit : si vous mettez 1 million d'euros supplémentaire sur le budget du CCAS je retire mes recours. Ça c'est d'une grande honnêteté intellectuelle. Et il y a des témoins de cette transaction que vous avez proposée.

C'est tout à fait honnête, ça...

M. ROUVEYRE. -

Comment, Monsieur le Maire, je peux vous proposer des deals quand vous refusez de me recevoir dans votre bureau ?

M. LE MAIRE. -

Vous avez des moyens de me faire parvenir vos desiderata, et vous l'avez fait à plusieurs reprises.

M. ROUVEYRE, c'est ça : 30 millions, ou 1 million d'euros sur le CCAS. Voilà comment on négocie. Ça s'appelle des marchandages de marchands de tapis. Moi je ne rentre pas dans cette musique.

M. ROUVEYRE. -

Il y a des marchandages beaucoup moins honorables sur lesquels je ne m'appesantirai pas devant ce Conseil...

M. LE MAIRE. -

Plus précisément ? Dites.

M. ROUVEYRE. -

Oui, oui. Demandez à vos services.

M. LE MAIRE. -

Dites. Dites.

M. ROUVEYRE. -

Demandez donc à vos services.

M. LE MAIRE. -

Oh Oui, à mes services... Voyez pourquoi je ne reçois pas M. ROUVEYRE. On ne peut pas travailler avec quelqu'un qui se comporte comme ça. Ce n'est pas possible.

M. RESPAUD, vous-même vous êtes gêné. On le voit bien.

Allez, M. ROUVEYRE concluez. Répétez ce que vous avez déjà dit.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, j'observe que vous avez répondu sur la Région et sur l'Etat, sur lesquels évidemment je vais revenir. Mais vous n'avez pas répondu sur la CUB quand vous avez signé vous-même en février de cette année une convention qui disait que la subvention de la CUB serait de 7 millions en 2013 et non de 10 millions. Donc sur cet aspect-là vous en avez au moins la preuve.

Concernant le budget, vous nous parlez du Conseil Régional. Je l'ai ici. Si le Conseil Régional, je le disais tout à l'heure, a voté une autorisation de programme. Vous le savez mieux que quiconque en tant que président de l'assemblée délibérante et au regard de votre corps d'origine, que tant que les crédits de paiement ne sont pas votés vous ne pouvez pas enregistrer dans votre budget le montant de la subvention. La Région ne dit rien d'autre que : je n'ai pas provisionné la subvention à la Ville de Bordeaux concernant la subvention du grand stade.

Et quand bien même, parce que moi je pense qu'au final elle va être versée, quand bien même elle sera versée, elle ne sera jamais versée en intégralité sur l'année 2013. C'est le premier point.

Et concernant la subvention de l'Etat, aujourd'hui, et vous devez en tenir compte, la subvention est gelée par la notification à Bruxelles.

Et alors - c'est tout de même ironique et ça m'évitera d'intervenir sur la délibération suivante que j'ai faite dégrouper, mais je fais d'une pierre deux coups - dans la délibération suivante que moi je trouve extrêmement intéressante et évidemment nous voterons pour ce document de réglementation financière, vous nous expliquez que « les prévisions du budget doivent être sincères. Toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles doivent être inscrites et ne doivent être ni sous-estimées, ni surestimées. Les dépenses obligatoires doivent être prévues. »

Là, on est typiquement dans le cas d'une surestimation des recettes liées aux subventions des collectivités territoriales partenaires et de l'Etat.

On verra bien ce que dira le préfet, mais j'attire votre attention sur les risques que fait peser une éventuelle annulation, même partielle, de ce budget sur les deux autres points que j'ai développés précédemment.

Je me demande si vraiment le risque vaut la peine d'être pris, puisque là encore vous ne faites que vous substituer aux banques qui normalement auraient dû financer ce partage financier.

M. LE MAIRE. -

Bien. J'ai déjà répondu à ces observations. Sont inscrites des recettes prévisibles. Vous avez cité le règlement intérieur. Ces recettes sont prévisibles, elles sont même plus que prévisibles, elles sont certaines. Et ce n'est pas la première fois que nous inscrivons des recettes dont le calendrier de versement effectif n'est pas complètement assuré. Si tel devait être le cas nous n'inscrivions jamais les recettes du FEDER qui sont parfois versées avec deux ou trois ans de retard.

C'est une pratique constante dans la gestion des finances publiques. Et je le répète, l'autorité de tutelle, ou de contrôle arbitrera entre ces points de vue qui sont très clairement exprimés.

S'il n'y a pas d'autres observations nous allons mettre aux voix la Décision Modificative N° 1 de cette délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Je vous remercie.

D-2013/339

Règlement financier de la Ville de Bordeaux. Information.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est dotée depuis le 1^{er} janvier 2012, d'un nouveau système d'information financière dénommé « Grand Angle », développé par l'éditeur CGI.

Ce système d'information financière permet d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le cadre du processus de qualité des comptes engagé en partenariat avec le comptable public depuis quelques années.

Le règlement financier présenté ci-joint pour information s'inscrit dans cette démarche de transparence et de qualité en permettant de renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires et de garantir la permanence des méthodes.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, ce dossier a été évoqué par M. ROUYEYRE. Il s'agit du règlement financier de la Ville. C'est un document très bien fait. C'est une espèce de vade-vecum sur l'ensemble des opérations budgétaires et financières de la Ville.

M. LE MAIRE. -

Pas de demandes de parole ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstention ?

Merci.

Règlement financier de la Ville de Bordeaux



**Mairie de
Bordeaux**

Auteur : Direction des Finances

Date de version : 31 mai 2013

Date de création : 7 mai 2012

N° de version : V1.0

SOMMAIRE

OBJECTIFS DU RÈGLEMENT FINANCIER.....	4
I- LE CADRE BUDGETAIRE ET LA PREPARATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX	5
I-1- LES PRINCIPALES RÈGLES RELATIVES AU BUDGET ET MODALITÉS DE VOTE	5
I-2- LE CALENDRIER BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRIMITIF	6
I-3 - LE CADRE BUDGÉTAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX.....	7
I-4 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS (AE)	9
I- 5 - LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR GRANDES CLASSES DE DÉPENSES ET RECETTES.....	12
I- 6 - LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET LES DÉCISIONS MODIFICATIVES	15
I- 7 - LES VIREMENTS DE CRÉDITS.....	16
II- L'EXECUTION BUDGETAIRE	17
II- 1 - LA GESTION DES TIERS	17
II- 2 - LA GESTION DES MARCHÉS PUBLICS, DES FAMILLES ET DES REF-CMP.....	17
II- 3 - LA TRANCHE DE FINANCEMENT.....	20
II- 4 - LA COMPTABILITÉ DES ENGAGEMENTS	22
II- 3 - LA GESTION DE LA FACTURE.....	24
II- 4 - LA GESTION DU SERVICE FAIT	25
II- 5 - LA LIQUIDATION ET LE MANDATEMENT OU L'ORDONNANCEMENT.....	26
II- 6 - LA GESTION DU PATRIMOINE.....	27
II- 7 – LE CAS PARTICULIER DES RÉGIES	29
III- LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE	31
III- 1 – LE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS.....	31
III- 2 – LES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE.....	32
III- 3 – LES REPORTS DE CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT.....	32
III- 4 – LES REPORTS DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	32
IV- LE COMPTE ADMINISTRATIF	34
GLOSSAIRE.....	35

Objectifs du Règlement Financier

- Le règlement financier de la Ville de Bordeaux formalise et précise les principales règles de gestion financières qui résultent du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux communes.
- Il définit également des règles internes de gestion propres à la Ville de Bordeaux dans le respect des textes ci-dessus énoncés.
- Le système d'information financier « Grand Angle » mis en place à partir du 1^{er} janvier 2012 met en application :
 - la réglementation budgétaire et comptable ;
 - les règles de gestion internes à la Ville de Bordeaux ;
 - l'organisation des services de la Ville.
- Par ailleurs, dans un objectif de réduction des documents papiers, la Ville de Bordeaux s'inscrit pleinement dans une démarche de dématérialisation des pièces comptables, des pièces justificatives et des signatures.
- Depuis quelques années, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans une démarche de qualité des comptes en étroite relation avec le comptable public. Il s'agit d'une démarche expérimentale permettant d'aboutir à la certification des comptes. Le règlement financier s'inscrit dans cette démarche permettant de renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires et de garantir la permanence des méthodes.

I- LE CADRE BUDGETAIRE ET LA PREPARATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX

I-1- Les principales règles relatives au budget et modalités de vote

- Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice.
 - En dépenses : les crédits votés sont limitatifs. Les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits préalables votés préalablement.
 - En recettes : les crédits sont évaluatifs. Les recettes réalisées peuvent par conséquent être supérieures aux prévisions
- Dans les 2 mois précédant le vote du budget, Le Maire de la Ville de Bordeaux doit présenter au conseil municipal un débat d'orientation budgétaire. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.
- Les prévisions du budget doivent être sincères, toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles doivent être inscrites et ne doivent être ni sous-estimées, ni surestimées. Les dépenses obligatoires doivent être prévues.
- Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.
- Le conseil délibère sur un vote du budget par nature ou par fonction des crédits. Cette délibération ne peut être modifiée qu'une seule fois, au plus tard à la fin du premier exercice budgétaire complet suivant le renouvellement du conseil municipal. La Ville de Bordeaux a choisi de voter son budget par nature.
- Le budget est donc assorti en annexe d'une présentation croisée par fonction. Le budget contient également d'autres annexes présentant notamment la situation patrimoniale ainsi que divers engagements de la commune.
- Le budget est présenté par chapitres et articles conformément à l'instruction comptable M14 en vigueur à la date du vote. Les documents budgétaires sont édités au moyen de l'application TOTEM déployée par la Direction Générale des Collectivités Locales garantissant la conformité des éditions.
- Un rapport de présentation accompagne le budget. La Ville de Bordeaux réalise en sus des documents réglementaires un document de gestion qui présente par Politique, Programme et Opérations les principaux budgets alloués en dépenses et recettes.
- Le Maire propose le vote du budget par section et par chapitre. Le conseil municipal peut, le cas échéant, voter un ou plusieurs articles spécialisés. L'article correspond toujours au compte le plus détaillé ouvert à la nomenclature par nature.
- Il peut également proposer au vote des autorisations de programmes et des crédits de paiements en investissement (AP/CP) ou des autorisations d'engagements et crédits de paiements en fonctionnement (AE/CP) et leurs révisions éventuelles. Conformément à l'article R2311-9 du CGCT, ces AP et AE sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

- Le budget doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives de la Ville doivent permettre le remboursement de la dette.
- Le budget est exécutoire dès publication et transmission au représentant de l'État mais uniquement à partir du 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

I-2- Le calendrier budgétaire du budget primitif

- Le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Il peut être adopté jusqu'au 31 mars de l'exercice auquel il s'applique (ou jusqu'au 15 avril l'année du renouvellement du conseil Municipal). Par dérogation, le délai peut également être repoussé au 15 avril lorsque les informations financières communiquées par l'Etat parviennent tardivement aux collectivités locales.
- La Ville de Bordeaux a choisi de voter son budget pour l'année à venir en décembre. Par conséquent, le calendrier budgétaire propre à la Ville de Bordeaux est le suivant :
 - Juin : cadrage budgétaire du Maire suivi d'une lettre de cadrage à destination des adjoints et des Directeurs de la Ville
 - Juin - juillet - Août : propositions budgétaires des Directions opérationnelles de la Ville.
 - Septembre - octobre : arbitrages financiers. Les instances d'arbitrage sont :
 - 1- Budget hors subventions : réunions d'arbitrages en présence de l'adjoint chargé des Finances, l'adjoint de secteur, la direction générale ainsi que les directeurs concernés.
 - 2- Subventions accordées aux associations : commission des subventions
 - Novembre : arbitrage final du Maire, équilibre du budget et réalisation par la Direction des Finances des documents règlementaires (budgets, annexes obligatoires et rapport de présentation) et du document de gestion
 - Octobre - Novembre : débat d'orientation budgétaire.
 - Mi-décembre : Vote du budget
- Sous réserve du respect des échéances légales, le Maire peut chaque année modifier la date de vote du prochain budget primitif. Le calendrier ci-dessus présenté serait alors modifié en conséquence.
- La Direction des Finances est garante du respect de ce calendrier budgétaire. Elle est la seule habilitée à déterminer les périodes durant lesquelles les directions opérationnelles peuvent saisir leurs propositions budgétaires dans Grand Angle.

I-3 - Le cadre budgétaire de la Ville de Bordeaux

- Dans le respect des règles de la M14, la ville de Bordeaux organise sa gestion budgétaire autour des notions de Politiques, Secteurs, Sous-secteurs, Programmes et Opérations issues de la GLOB' (Gestion Locale par Objectifs)

○ La Glob' permet d'améliorer la transparence et la performance municipale. Trois thèmes concourent à cet objectif :

- Mieux identifier les politiques menées par la ville et définir des objectifs pour améliorer le service public,
- Mieux connaître le coût des politiques menées,
- Faciliter la prise de décision et mieux évaluer l'action de la Ville.

○ La gestion budgétaire au sein du système d'information financier « Grand Angle » intègre cette architecture par objectif comme suit :

- Politique sectorielle
- Secteur d'intervention
- Sous-secteur d'intervention
- Programme
- Opération

○ Les politiques, secteurs et programmes sont les éléments permanents du cadre de gestion de la Ville de Bordeaux. Ils sont saisis dans Grand Angle (création, modification, suppression) par la Direction des Finances sur proposition des directions après avoir été validés par la Direction générale.

I-3-1 Les Programmes :

○ Le programme comporte un ensemble d'opérations avec un objectif commun en vue de contribuer à la réalisation d'une politique donnée. Il est rattaché de façon unique au niveau le plus fin de la politique sectorielle (Politique, secteur et éventuellement sous-secteur).

○ Le programme est sous la responsabilité d'un Centre de Responsabilité (CDR) unique. Le CDR instructeur et gestionnaire de programme correspond au niveau Direction de l'organigramme administratif de la Ville de Bordeaux. Aussi, seule une modification de l'organigramme administratif de la Ville peut justifier le changement de CDR pour un programme.

○ La préparation budgétaire est arbitrée au niveau du programme. Le responsable du programme est chargé de collecter les propositions émises par les CDR gestionnaires des opérations. Après arbitrage interne au sein du programme, les propositions portées par le responsable du programme sont examinées lors des séances d'arbitrage financier. Il veille en priorité à ce que toutes les dépenses obligatoires soient inscrites au budget primitif. Il doit également motiver toute augmentation et/ou proposition nouvelle. Il doit enfin veiller à ce que les recettes ne soient ni sous-estimées, ni surestimées. Sous réserve du respect du montant total alloué au programme et sous réserve de l'inscription des dépenses obligatoires, le responsable du programme est libre de l'ajustement budgétaire au sein des opérations qui composent le programme.

○ **A** l'issue des réunions d'arbitrages relatives au budget de fonctionnement hors subventions, le responsable du programme sollicite les gestionnaires d'opérations pour ajuster les prévisions budgétaires à hauteur des montants décidés en réunion d'arbitrage.

○ Le responsable du programme participe à la rédaction du débat d'orientation budgétaire ainsi qu'à celle du rapport de présentation du budget. Il transmet à la Direction des Finances, tout élément permettant de justifier la finalité des crédits alloués.

○ Chaque programme est composé d'une ou plusieurs enveloppes de financement en dépenses et en recettes catégorisées en :

- enveloppe annuelle ou pluriannuelle d'investissement
- enveloppe annuelle ou pluriannuelle de subvention d'investissement
- enveloppe annuelle ou pluriannuelle de fonctionnement
- enveloppe annuelle ou pluriannuelle de subventions de fonctionnement

○ Chaque enveloppe de financement est composée d'une ou plusieurs « natures analytiques ». La nature analytique correspond au croisement entre la nature et la fonction M14.

○ La Direction des Finances est chargée de la création, de la modification et de la clôture des programmes après validation de la Direction Générale. Elle initialise également les enveloppes de financements associées. Elle ajoute les natures analytiques au programme. Elle veille notamment à la cohérence entre les fonctions M14 et l'objet du programme.

○ Les programmes ne peuvent être clôturés que si toutes leurs opérations et enveloppes de financement sont préalablement clôturées.

○ Des programmes spécifiques sont créés pour les services assujettis à la TVA dès lors qu'ils ne font pas l'objet d'une individualisation en budget annexe. Les crédits relatifs à ces programmes sont prévus conformément au prorata d'assujettissement de l'activité.

I-3-2- Les opérations :

○ Le responsable de l'opération (CDR instructeur de l'opération) est systématiquement sous la responsabilité hiérarchique du responsable du programme.

○ Le CDR gestionnaire de l'opération peut être différent du CDR instructeur et ne pas lui être hiérarchiquement rattaché. Dans ce cas, il agit sous la responsabilité du responsable (CDR instructeur), maître d'ouvrage de l'opération.

○ Les responsables de programmes proposent la création des nouvelles opérations à la Direction des Finances. Les opérations doivent obéir aux principes suivants :

- objet bien défini et récurrent (a titre d'exemple, une exposition temporaire ne peut pas faire l'objet d'une opération...)
- montant significatif
- opérations validées du Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)

○ La Direction des Finances, garante du cadre de gestion, est également garante de l'homogénéité des opérations de la Ville de Bordeaux. La Direction des Finances valide et saisit dans Grand Angle les opérations nouvelles proposées par les responsables de programme.

○ Les modifications apportées à une opération obéissent aux mêmes règles que celles relatives à sa création : proposées par le responsable de programme, validées et saisies par la Direction des Finances.

○ Chaque opération est composée d'une ou plusieurs enveloppes de financement présentes dans le Programme auquel elles se rattachent.

○ Chaque enveloppe de financement des opérations comporte une ou plusieurs natures analytiques présentes sur les enveloppes de financement des programmes auxquelles elles se rattachent.

○ L'ajout des enveloppes de financement est effectué, soit par la Direction des Finances, soit par le gestionnaire de l'opération.

- La saisie des propositions budgétaires est effectuée au niveau des opérations (par le CDR gestionnaire des opérations) pour le compte et sous la responsabilité des responsables des programmes (CDR instructeurs des programmes). Les prévisions par opération sont agrégées au programme auquel elles se rattachent.
- Les propositions budgétaires sont saisies par nature analytique. La direction opérationnelle doit veiller à la cohérence entre l'objet de la dépense ou de la recette et le libellé de la nature analytique. Chaque montant inscrit par nature analytique doit pouvoir être justifié.
- Une opération nouvellement créée peut faire l'objet d'une prévision budgétaire dès lors qu'elle porte dans Grand Angle le statut « intégré au Plan Pluriannuel ». Seule la Direction des Finances peut intégrer une opération au Plan Pluriannuel. Une opération ne peut pas être supprimée si elle a le statut « intégré au Plan Pluriannuel » ou si elle dispose de crédits votés.
- Sur proposition des responsables de programmes, la Direction des Finances peut appliquer pour une opération le statut « terminé ». Même s'il est toujours possible d'affecter, engager, mandater sur les opérations terminées, ce statut est réservé aux opérations pour lesquelles il n'y a plus d'engagement à créer mais qui disposent encore d'engagements, factures ou mandatements en cours.
- Une opération peut être clôturée par la Direction des Finances sur proposition des responsables de programmes. La clôture ne peut en aucun cas intervenir s'il reste des engagements, factures ou mandatements en cours.

I-4 - Les autorisations de programmes (AP) et autorisations d'engagements (AE)

I-4-1- Qu'est-ce qu'une Autorisation de Programme (AP) ?

- Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.
- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
- L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.
- La somme de ces crédits de paiement (CP) annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidations autorisée au titre de N.
- Les AP sont décidées et modifiées par le Conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget et/ou de décisions modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; le calendrier de crédits de paiements (CP) des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

I-4-2 Comment se constitue une AP ?

- Une AP peut financer une ou plusieurs opérations (A titre d'exemple, une AP globale intitulée « patrimoine de la petite enfance » a été votée et finance 5 opérations, une par structure). L'AP peut financer chacune des opérations partiellement ou en totalité et peut comporter une ou plusieurs natures comptables. La répartition des crédits de paiement entre opérations d'une même AP est modifiable à tout moment sous réserve du respect du vote par chapitre. La liste des opérations financées par une AP est présentée pour information aux élus dans la délibération d'autorisation.
- L'opportunité d'un financement en AP de nouvelles opérations, et leur chiffrage, est discutée entre la Direction opérationnelle (avec l'appui de la Direction des constructions publiques le cas échéant) et la Direction des Finances avant arbitrage de la Direction Générale et du Maire.
- Les opérations financées en AP doivent présenter les caractéristiques suivantes : une surface financière suffisante (de l'ordre du million d'euros *a minima* Toutes Dépenses Confondues - TDC) et une exécution sur plusieurs années.
- Les AP sont ouvertes après validation du programme fonctionnel des besoins dans le cas d'une maîtrise d'œuvre interne ou notification du marché en maîtrise d'œuvre externe. Le chiffrage de l'AP est réalisé en coût Toutes Dépenses Confondues (TDC) et comporte un poste aléas et révisions.
- Dans Grand angle, les AP sont individualisées dans une enveloppe de financement spécifique du programme.
- Si le montant de l'AP s'avère insuffisant du fait d'un changement du programme fonctionnel de besoin ou de contraintes de planning ou d'exécution excédant les provisions d'aléas et de révision ou, au contraire, trop important, l'AP pourra faire l'objet d'une révision avec ajustement des derniers CP. Elle fera dans tous les cas l'objet d'une clôture à la réception financière de la dernière des opérations financées.
- Un reliquat d'AP ne pourra être utilisé pour financer une nouvelle opération. Les opérations nouvelles feront l'objet d'une ouverture d'une nouvelle AP millésimée.

I-4-3 Modification et ajustement des crédits de paiements (CP)

- Lorsque l'AP finance plusieurs opérations, le rééquilibrage des crédits s'effectue en priorité par virement de crédit des CP au sein des opérations de l'autorisation de programme.
- Si la modification de CP au sein d'une autorisation de programme ne concerne pas l'exercice en cours, les ajustements de CP interviennent lors de la préparation du budget N + 1
- L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constatée par Décision Modificative.
- L'ajustement des CP, à la hausse ou à la baisse, doit permettre d'améliorer les taux de réalisation des budgets. Cette diminution ou cette augmentation doit être strictement symétrique entre les dépenses et les recettes.
- Si cet ajustement n'est pas réalisé pendant l'exercice, alors les crédits de paiement non utilisés peuvent faire l'objet d'un lissage. Cette procédure consiste à inscrire en prévision sur une année ultérieure de l'AP le CP non consommé de l'exercice en cours.

I-4-4 Gestion des AP

- La Direction des Finances est chargée de l'exécution des virements d'AP.

- La délibération relative au vote d'une AP est rédigée par la Direction des Finances en relation avec la Direction Opérationnelle concernée.
- Dans tous les cas, une délibération annuelle relative aux AP sera présentée à l'approbation du Conseil municipal à l'occasion de l'adoption du Budget. Cette délibération présentera d'une part un état des AP en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part les nouvelles AP et les opérations y afférant.

I-4-5 Les autorisations d'engagement

- Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.
- Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement.
- Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.
- L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

I- 5 - Les prévisions budgétaires par grandes classes de dépenses et recettes

I-5-1 - Les recettes de fonctionnement :

- Les recettes de fonctionnement comprennent notamment, des prestations facturées sur la base de tarifs définis par délibération, des impôts et taxes, des subventions accordées (arrêtés de subventions ou conventions)
- Le produit des impositions directes, les reversements de fiscalité ainsi que les dotations de l'Etat sont prévues au budget et saisies dans Grand Angle par la direction des Finances. Les autres recettes (prestations de service, subventions reçues et recettes diverses) sont prévues et saisies dans Grand Angle par les directions opérationnelles.
- La prévision de recettes est évaluative, l'ordonnancement des recettes peut donc être supérieur aux prévisions. Cependant, dans le cadre des principes de prudence et de sincérité budgétaire, les recettes de fonctionnement ne doivent pas être surévaluées, ni sous-évaluées.

- Les recettes issues des tarifs doivent être évaluées au regard des réalisations passées et de l'évolution des tarifs. Les prévisions relatives aux subventions et autres recettes de fonctionnement doivent être justifiées.
- Chaque direction responsable de programme doit mettre tout en œuvre pour percevoir un maximum de recettes possibles.
- En vertu du principe de non-affectation, la prévision et/ou l'encaissement des recettes ne peuvent justifier de l'octroi de crédits supplémentaires en dépenses.

I-5-2 - Les charges de personnel :

- La masse salariale de la ville de Bordeaux fait l'objet dans Grand Angle d'un programme spécifique.
- La prévision budgétaire et la saisie dans Grand Angle sont assurées par la Direction des ressources humaines dans le respect de l'enveloppe globale, définie par le cadrage budgétaire, et validée par le Maire. La saisie des propositions budgétaires par opération doit impérativement être détaillée au niveau le plus fin de la nomenclature par nature et par fonction (par nature analytique dans Grand Angle).
- La Direction des ressources humaines fournit à la Direction des Finances les éléments de prévision de sa masse salariale par politique, secteur et programme pour l'élaboration du document de gestion
- Les crédits inscrits au budget primitif doivent être suffisants pour honorer toutes les dépenses obligatoires (salaires et charges) de l'exercice budgétaire considéré.
- L'état du personnel titulaire et non titulaire fait partie des annexes obligatoires au budget. Il est également fourni par la Direction des ressources humaines.
- Le système d'information financier n'a pas vocation à affecter la dépense de personnel par direction et par service. Le suivi analytique des dépenses (et recettes) relatives à la masse salariale est effectué dans l'application propre à la gestion des ressources humaines.

I-5-3 - Les subventions de fonctionnement accordées :

- Les subventions de fonctionnement correspondent aux prévisions de l'article par nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». Les autres subventions (allouées aux personnes morales de droit public, contributions obligatoires...) sont classées dans la catégorie « dépenses courantes de fonctionnement »
- Les subventions de fonctionnement ne peuvent pas être accordées sans crédits préalablement votés au chapitre concerné.
- L'individualisation de ces subventions au budget est autorisée au moyen de l'annexe budgétaire idoine pour des subventions inférieures à 23 000 € qui ne comportent pas de conditions d'octroi. Cette individualisation au budget vaut décision. Les subventions comportant des conditions d'octroi doivent faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention quel qu'en soit le montant.
- Les subventions supérieures à 23 000 € doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention définissant les conditions d'octroi.
- Les responsables de programmes peuvent saisir leurs propositions budgétaires avant arbitrage. Les propositions budgétaires sont, soit saisies, soit ajustées, par la Direction des Finances au regard des décisions prises par la commission des subventions. Ladite commission décide des subventions attribuées aux associations au regard de l'enveloppe globale de subvention actée par le cadrage budgétaire. La commission des subventions dispose, si nécessaire, de son propre règlement intérieur.

○ La saisie des propositions dans Grand Angle est effectuée par opération sur des enveloppes de financement spécifiques permettant de distinguer les subventions des autres dépenses de fonctionnement.

I-5-3 - Les autres dépenses de fonctionnement :

○ Les dépenses courantes correspondent aux charges à caractère général (chapitre 011), aux charges de gestion courantes hors subventions (chapitre 65 hors 6574) et aux atténuations de produits (chapitre 014)

○ L'arbitrage financier est effectué en réunion d'arbitrage au niveau du montant global prévu au programme. La saisie des propositions budgétaires est effectuée par opération et doit impérativement être détaillée au niveau le plus fin de la nomenclature par nature et par fonction (par nature analytique dans Grand Angle).

○ Toute proposition doit pouvoir être justifiée. Une distinction peut être faite entre les charges incompressibles et les charges facultatives.

○ Les autres dépenses (charges financières et charges exceptionnelles) sont saisies par la Direction des Finances.

I-5-5 - Les dépenses d'investissement :

○ Les responsables de programme prévoient et proposent les crédits afférents à l'exercice. Les prévisions doivent s'inscrire dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI). Toute dépense proposée non prévue dans ce PPI ne sera pas considérée comme prioritaire. Elle devra être dûment justifiée et faire l'objet d'une validation par le Maire.

○ Les responsables de programmes prévoient en priorité les crédits relatifs aux opérations commencées.

○ Outre les prévisions propres à l'exercice budgétaire, les responsables de programmes proposent également les prévisions budgétaires relatives aux exercices N + 1, N + 2 et N + 3.

○ Si les opérations sont incluses dans une Autorisation de Programme, la somme des crédits de paiements prévus ou votés par exercice budgétaire ne peut pas être supérieure au montant de l'Autorisation de programme sauf à solliciter une revalorisation de celle-ci.

I-5-6 - Les subventions d'investissement accordées :

○ Les subventions d'équipement versées font l'objet d'un chapitre particulier (chapitre 204) de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

○ Les responsables de programme prévoient et proposent les crédits afférents à l'exercice. Les subventions d'équipement ne peuvent pas être accordées sans crédits préalablement votés.

○ L'individualisation de ces subventions au budget est autorisée au moyen de l'annexe budgétaire idoine pour des subventions inférieures à 23 000 € qui ne comportent pas de conditions d'octroi. Cette individualisation au budget vaut décision. Les subventions comportant des conditions d'octroi doivent faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention quel qu'en soit le montant.

○ Les subventions supérieures à 23 000 € doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention définissant les conditions d'octroi.

○ Les règles de versement et caducité des subventions sont définies par la convention.

I-5-7- Les recettes d'investissement :

- Les recettes d'investissement sont composées des ressources propres définitives (FCTVA...), des subventions d'équipement, des recettes d'emprunt, des cessions patrimoniales et de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.
- Les recettes d'investissement sont toutes prévues et saisies dans Grand Angle par la Direction des Finances. Les recettes d'équipements (subventions affectées à des opérations d'investissement) sont prévues en collaboration étroite avec les Directions opérationnelles et la Direction de la Coopération Territoriale et Européenne.
- Les recettes affectées à des opérations sont inscrites au budget d'une part au regard d'un engagement juridique (arrêté de subvention, convention...) et d'autre part au regard des montants inscrits en dépense.
- En vertu du principe de non-affectation, la prévision et/ou l'encaissement des recettes ne peuvent justifier de l'octroi de crédits supplémentaires en dépenses.
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour le financement de la section d'investissement correspond en prévision à la somme du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021), des dotations aux amortissements et des provisions (chapitre 040).
- Les recettes d'emprunt assurent le financement complémentaire de la section d'investissement (à l'exception du remboursement en capital de la dette).

I-5-8 - L'annuité de la dette :

- L'annuité de la dette correspond au remboursement des emprunts en capital (chapitre 16) et intérêts (articles 66111 et 66112). L'annuité de la dette est une dépense obligatoire de la Ville.
- La prévision annuelle inscrite au budget primitif est effectuée par la Direction des Finances. Des ajustements pourront, le cas échéant, être prévus par décision modificative.
- L'état de la dette est présenté au travers de différentes annexes du budget.

I- 6 - Le budget supplémentaire et les décisions modificatives

- La décision modificative s'impose dès lors que le montant d'un chapitre préalablement voté doit être modifié. Seules les dépenses et les recettes non prévues et non prévisibles au budget primitif (principe de sincérité du budget) peuvent être inscrites en décision modificative.
- Les décisions modificatives concernent également des transferts équilibrés entre chapitres budgétaires.
- Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui a pour objet le vote des résultats antérieurs reportés, des reports d'investissement et des reports de fonctionnement. Le montant des reports en dépenses et en recettes est conforme aux restes à réaliser constatés au Compte Administratif.
- Toute demande de crédits complémentaires doit être dûment motivée sous peine de ne pas être examinée par la Direction des Finances.

- La Direction des Finances recense les demandes de crédits complémentaires proposées par les responsables de programmes. Ces demandes nouvelles sont arbitrées par le Maire et le Maire-Adjoint chargé des Finances sur proposition du secrétaire général.
- Sauf cas exceptionnel, la Ville de Bordeaux se limite à 2 décisions modificatives (y compris budget supplémentaire) par exercice budgétaire.
- Le vote des décisions modificatives est effectué selon les mêmes modalités que le vote du budget primitif.
- Les annexes budgétaires qui seraient modifiées lors d'une décision modificative ou par le budget supplémentaire doivent être présentées au vote de l'assemblée délibérante.

I- 7 - Les virements de crédits

- Les virements de crédits sont autorisés au sein d'un même chapitre budgétaire.
- Les gestionnaires au sein des directions opérationnelles peuvent effectuer tous les virements de crédits qu'ils souhaitent, sous réserve des crédits disponibles sur l'opération (ou la tranche de financement) au sein d'un même programme et pour un même Centre de responsabilité.
- Le budget étant arbitré par programme, les virements entre programmes doivent toujours pouvoir être justifiés. La Direction des Finances saisit ces virements au regard des justificatifs apportés par le (ou les) responsable(s) des programmes concernés.
- Des virements entre autorisations de programme ne modifiant pas le volume de chacune des AP sont possibles. Tout virement se traduisant par une modification du montant de l'AP doit faire l'objet d'une décision du Conseil municipal (décision modificative). Tout virement modifiant le montant des CP de l'exercice doit également faire l'objet d'une décision du Conseil municipal. La Direction des Finances est chargée des virements d'AP.
- La direction des Finances saisit les virements dès lors que le CDR est différent, après accord écrit du CDR source.
- La refacturation interne de prestation via les virements de crédits est proscrite, sauf exceptions. La gestion des exceptions est appréciée par la Direction des Finances. En effet, la refacturation ne peut être un mode de gestion courante, les services prestataires doivent prévoir les budgets nécessaires aux prestations internes à la ville qu'elles sont amenées à fournir.
- En revanche, les directions opérationnelles peuvent déléguer aux services prestataires des tranches de financement pour engagement. Les crédits ainsi délégués restent sous la responsabilité de la direction délégante.

II- L'EXECUTION BUDGETAIRE

II- 1 - La gestion des tiers

- La création des tiers dans Grand Angle est effectuée par les utilisateurs habilités. Les tiers ainsi créés, ont un statut de tiers « Administratif »
- Les utilisateurs peuvent demander l'intégration des tiers administratifs au référentiel financier. Seuls les tiers intégrés au référentiel financier peuvent faire l'objet d'engagements de dépenses ou de recettes.
- Les personnes habilitées à intégrer les tiers au référentiel financier sont désignées par l'Administrateur fonctionnel de Grand Angle. L'intégration est effectuée sous sa responsabilité et dans le respect de la charte de saisie des tiers.
- La charte de saisie des tiers sert de base commune à la saisie des tiers. Elle est consultable dans l'intranet IRIS par l'ensemble des utilisateurs habilités à créer des tiers.

II- 2 - La gestion des marchés publics, des familles et des Réf-CMP

- Toutes les dépenses de fournitures, prestations de services ou travaux sont soumises au code des marchés publics quels que soient leurs montants. Toute commande publique doit donc faire l'objet d'une mise en concurrence.

II-2-1- Les seuils de mise en concurrence :

- Le code des marchés publics prévoit des modalités de mise en concurrence (niveau de publicité) différentes en fonction de l'importance de la commande. Les seuils s'entendent Hors Taxes :
 - 1- Marchés compris entre 0 € et 14 999 € : marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable. Dans ce cadre, le pouvoir adjudicateur a toutefois l'obligation de choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire;.
 - 2- Marchés de fournitures ou services à procédure adaptée (MAPA) compris entre 15 000 € et 200 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence dans le BOAMP, avec un délai minimum de mise en concurrence de 3 semaines.
 - 3- Marchés de travaux à procédure adaptée (MAPA) compris entre 15 000 € et 5 000 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence dans un journal habilité à recevoir des annonces légales ou au bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP), avec un délai minimum de mise en concurrence de 3 semaines.
 - 4- Marchés de fournitures ou services supérieurs à 200 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence au bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE)
 - 5- Marchés de travaux supérieurs à 5 000 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence au bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE)

- Dans Grand Angle, un type de procédure est créé pour chacun des seuils indiqués ci-dessus avec contrôle bloquant de seuil. Le contrôle de seuil est effectué à l'engagement de la dépense soumis au code des marchés publics
- Pour les marchés de fournitures, les seuils sont appréciés en prenant en compte, quel que soit le nombre de fournisseurs :
 - la valeur de l'ensemble des fournitures homogènes (même famille de produits) récurrentes ;
 - la valeur de l'ensemble des fournitures récurrentes correspondant aux besoins d'une année (si la durée du marché est de un an) ou plusieurs si la durée du marché dépasse une année ;
 - la valeur totale d'un besoin unique.
- Pour les marchés de services, les seuils sont appréciés en prenant en compte, quel que soit le nombre de fournisseurs :
 - la valeur de l'ensemble des prestations si les besoins de la personne publique donnent lieu à un ensemble de prestations homogènes concourant à une même opération ou constituant une unité fonctionnelle;
 - la valeur totale des prestations correspondant aux besoins d'une année (si la durée du marché est de un an) ou plusieurs si la durée du marché dépasse une année.
- Le caractère homogène des fournitures et des services est apprécié par référence à une nomenclature interne à la Mairie de Bordeaux dénommée dans Grand Angle « Famille CMP ». La Direction de la Concurrence et de la Commande Publique est responsable de la création, modification et suppression des codes Familles CMP dans Grand Angle. Elle est également chargée de recenser les besoins récurrents de la Ville de Bordeaux permettant de déterminer le niveau de mise en concurrence.
- Pour les marchés de travaux, les seuils sont appréciés en prenant en compte la valeur de tous les travaux se rapportant à une même opération portant sur un ou plusieurs ouvrages ainsi que la valeur des fournitures nécessaires à leur réalisation que le pouvoir adjudicateur met à disposition des opérateurs.
- Il y a opération de travaux lorsque le pouvoir adjudicateur prend la décision de mettre en œuvre, dans une période de temps et un périmètre limité, un ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique.
- Par exception, des marchés peuvent être passés sans mise en concurrence dans les conditions définies par le code des marchés publics.

II-2-2- Les « Références CMP » :

- Dans Grand Angle, toute fourniture ou prestation de service est engagée sur une Référence CMP. *A contrario*, la référence CMP n'est pas obligatoirement renseignée pour les marchés de travaux.
- La référence CMP correspond à une décomposition de la famille CMP en fonction de la catégorie d'achat et du mode d'achat (opération, ouvrage, unique, récurrent, continu...). Elle porte également le type de procédure et permet par conséquent de contrôler les seuils par famille
- Pour les fournitures : une référence CMP générique est créée pour supporter les achats récurrents sur une famille donnée. Une référence CMP distincte est créée pour chaque unité fonctionnelle sur cette même famille.
- Pour les services : une référence CMP est créée par :

- Opération / ensemble unique
- Opération récurrente
- Famille pour les services continus

○ Sur proposition des services, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique est responsable de la création, modification et suppression des Références CMP.

○ Le contrôle des seuils s'effectue principalement de la manière suivante :

	Référence CMP	Type de procédure	seuil
Fourniture récurrente	Oui	< 15 000 €	Seuil de 15 000 € sur la Famille
Fourniture récurrente	Oui	MAPA ou appel d'offres	Seuil sur le montant du MAPA ou l'appel d'offres
Fourniture – besoin unique	Oui - n° unique avec référence de la Famille	< 15 000 €	Seuil de 15 000 € sur la Référence CMP
Fourniture – besoin unique	Oui - n° unique avec référence de la Famille	MAPA ou appel d'offres	Seuil sur le montant du MAPA ou l'appel d'offres
Services continus ou récurrents	Oui	< 15 000 €	Seuil de 15 000 € sur la Famille
Services continus ou récurrents	Oui	MAPA ou appel d'offres	Seuil sur le montant du MAPA ou l'appel d'offres
Services – opération / ensemble unique	Oui - n° unique avec référence de la Famille	< 15 000 €	Seuil de 15 000 € sur la Référence CMP
Services – opération / ensemble unique	Oui - n° unique avec référence de la Famille	MAPA ou appel d'offres	Seuil sur le montant du MAPA ou l'appel d'offres
Travaux	Non	< 15 000 €	Seuil de 15 000€ sur le montant de l'opération
Travaux	Non	MAPA ou appel d'offre	Seuil sur le montant du MAPA ou l'appel d'offres

II-2-3- Les procédures de marchés publics :

○ Le code des marchés publics prévoit différentes procédures de marchés dont : les appels d'offres, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les accords-cadres etc.....

○ Les marchés peuvent prendre les formes suivantes :

- marchés simples : la prestation doit correspondre au cahier des charges et l'engagement correspond au montant notifié au marché

- marchés à bons de commande : les marchés à bons de commande peuvent comporter un seuil minimum et maximum de commande. Ils peuvent également ne prévoir aucun montant OU uniquement un montant minimum ou un montant maximum.
 - marchés à tranches : le marché à tranches conditionnelles comporte une tranche ferme et une ou plusieurs tranches conditionnelles.
- Sur proposition des services, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique est chargée de la gestion administrative de l'ensemble des procédures marchés publics (appels à concurrence, gestion des cahiers des charges, secrétariat de la commission d'appel d'offres...)
 - La Direction de la Concurrence et de la Commande Publique effectue le choix de la procédure la plus adaptée aux besoins des services tout en garantissant la conformité de la procédure avec le code des marchés publics et le respect des modalités de mise en concurrence.
 - A l'issue de la procédure, chaque marché notifié est saisi dans le module « marché » de Grand Angle par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique. Le marché comprend notamment, un numéro séquentiel, le libellé, les dates de début et de fin, les montants (sauf pour les marchés à bons de commande sans mini et maxi), les contractants et leurs coordonnées bancaires et les actes (notification, avenants, sous-traitants, interruption, résiliation...)
 - Lorsqu'un marché comporte des lots, chaque lot fait l'objet dans Grand Angle d'un marché distinct.

II- 3 - La tranche de Financement

- La tranche de financement matérialise l'affectation des crédits d'une opération. Elle correspond dans Grand Angle au premier niveau d'exécution budgétaire et s'apparente à une réservation des crédits sur l'opération ou à un découpage de l'opération en « sous-opérations ».
- La tranche de financement est obligatoire pour permettre d'engager en dépenses comme en recettes.
- Elle matérialise en dépenses la limite supérieure disponible pour l'engagement.
- En recettes, le montant de la tranche est indicatif. L'engagement peut être supérieur au montant affecté à la tranche. Il est néanmoins fortement recommandé d'ajuster le montant de la tranche à hauteur des recettes susceptibles d'être perçues.
- La tranche de financement est créée à partir d'une et d'une seule enveloppe pluriannuelle de financement (AP/EPCP) de l'opération. Il est donc impossible de créer une tranche de financement regroupant en son sein, une enveloppe de fonctionnement et une enveloppe d'investissement. Il ne peut également pas y avoir sur une tranche, une enveloppe annuelle (EPI ou EPF) et une enveloppe pluriannuelle (AP ou AE).
- En revanche, une tranche peut être mixte (dépense et recette) sans qu'il y ait de restrictions au niveau de la section (investissement ou fonctionnement).
- Les possibilités en ce qui concerne les tranches de financements mixtes sont donc les suivantes :

TRANCHE MIXTE	Dépense de fonctionnement	Dépense d'investissement	Recette de fonctionnement	Recette d'investissement
Dépense de fonctionnement	<i>Impossible</i>	<i>Impossible</i>	Possible	Possible
Dépense	<i>Impossible</i>	<i>Impossible</i>	Possible	Possible

d'investissement				
Recette de fonctionnement	<i>Possible</i>	<i>Possible</i>	<i>Impossible</i>	<i>Impossible</i>
Recette d'investissement	<i>Possible</i>	<i>Possible</i>	<i>Impossible</i>	<i>Impossible</i>

- Les crédits de la tranche de financement sont ventilés par nature analytique et par exercice. Il y a toujours adéquation entre le montant global de la tranche de financement et la ventilation par nature analytique. A noter que les tranches de financement sur Autorisations de Programmes peuvent ne pas être ventilées, elles sont alors dites « globales ».
- Chaque gestionnaire d'opération gère librement ses tranches de financement selon deux modes :
 - tranches récurrentes non limitées à l'exercice budgétaire avec abondement par exercice budgétaire (moyens généraux...)
 - tranches non récurrentes et limitées dans le temps permettant d'isoler un projet particulier, une action...
- Chaque gestionnaire d'opération peut gérer directement les tranches qu'il crée ou les déléguer à un service « prestataire ». Un service « prestataire » est toujours un service ou une direction interne à la Ville de Bordeaux. Les tranches déléguées sont créées d'un commun accord entre le service gestionnaire de l'opération et le service « prestataire ». Le service « prestataire » précise sur quel CDR la tranche doit être déléguée.
- Sous la responsabilité du maître d'ouvrage de l'opération, le service « prestataire » qui reçoit en gestion une tranche déléguée est chargé de l'exécution de la dépense ou la recette (engagement, Service Fait, liquidation et suivi). Le libellé de l'engagement doit être suffisamment explicite pour la bonne information du maître d'ouvrage de l'opération ainsi que des personnes chargées de la validation.
- Si le maître d'ouvrage de l'opération le souhaite, l'engagement peut lui être soumis à la validation hiérarchique.
- La diminution des crédits affectés à une tranche est possible sous réserve de disponible pour engagement. Le maître d'ouvrage de l'opération peut seul décider de la diminution d'une tranche qu'il a déléguée.
- La clôture des tranches est à l'initiative des maîtres d'ouvrages d'opérations. Elle ne peut en aucun cas intervenir s'il reste des engagements, factures ou mandatements en cours.

II- 4 - La comptabilité des engagements

- L'engagement préalable est obligatoire dans Grand Angle en dépenses et en recettes, quelle que soit la section (investissement ou fonctionnement)
- L'engagement permet de répondre à trois objectifs essentiels :
 - déterminer les crédits disponibles ;
 - rendre compte de l'exécution du budget

- générer les opérations de clôture (rattachement des charges et produits à l'exercice et détermination des restes à réaliser et reports)

○ Sur le plan juridique, un engagement est un acte par lequel la Ville crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un simple bon de commande, d'une lettre de commande, etc....

○ La signature d'un contrat ou d'une convention, ainsi que l'envoi des bons de commande aux fournisseurs, doivent impérativement être précédés d'un engagement validé dans Grand Angle. L'engagement dans Grand Angle permet de constater l'engagement juridique et de réserver les crédits correspondants.

○ La signature des engagements juridiques est de la compétence exclusive de l'ordonnateur (le Maire) ou, par délégation, ses Adjointes. Le maire a délégué sa signature au Secrétaire Général de la Ville.

○ L'engagement en dépenses dans Grand Angle doit donc toujours être antérieur à la livraison des fournitures ou au démarrage des prestations. A titre exceptionnel, et uniquement en cas d'urgence, l'engagement peut être effectué a posteriori. Dans ce cas, l'urgence ne peut concerner que les actes de prévention des atteintes relatives à la sécurité des biens et des personnes. L'engagement correspondant dans Grand Angle doit être fait pour régularisation dans les meilleurs délais.

○ Dans le cas des marchés simples, la notification matérialise l'engagement juridique de la Ville de Bordeaux. Pour les marchés de travaux, l'ordre de service vaut démarrage des travaux.

○ Pour les marchés à bons de commande, le bon matérialise l'engagement juridique de la Ville. Il peut être accompagné de toute pièce complémentaire (devis, contrat, convention...).

○ L'engagement juridique de la Ville des fournitures ou prestations hors marché doit systématiquement être matérialisé par un bon de commande. Il peut être accompagné de toute pièce complémentaire (devis, contrat, convention...).

○ L'engagement de recettes est effectué à la notification de l'arrêté attributif de subventions ou dès la signature du contrat ou de la convention. Ces engagements deviennent caducs au terme de l'arrêté ou de la convention.

○ L'engagement des recettes issues des tarifs est effectué au 1^{er} janvier sur la base des prévisions du budget voté. Il peut être réajusté à la hausse ou à la baisse en cours d'année au regard des réalisations passées (mensuelles, annuelles...) ainsi que des revalorisations de tarifs. L'engagement est caduc à la fin de l'exercice budgétaire.

○ Dans Grand Angle, deux catégories d'engagement sont proposées :

- catégorie : « soumis au code des marchés publics »
- catégorie « non soumis au code des marchés publics »

○ Les types d'engagements associés aux 2 catégories d'engagement sont les suivants :

Soumis au code des marchés publics	Non soumis au code des marchés publics
Procédure inférieure à 15 000 € (Hors travaux)	Dette et frais financiers
Procédure inférieure à 20 000 € (Hors travaux)	Mouvements d'ordre
MAPA de 15 000 à 199 999.99 €	Autres Dépenses hors CMP
Régularisation sur marché externe	Subventions
MAPA travaux de 15 000 à 4 999 999 €	Contrat PPP, Crédit bail, Loyers et Charges locatives
Procédure formalisée (Hors travaux)	Recettes courantes
Procédure sans mise en concurrence	Interfaces
Article 30	Recettes spécifiques sur marché

Procédure formalisée (Travaux)	Régies
Accord-cadre avec marchés subséquents directs	
Exceptions du code des marchés publics	

- Chaque type d'engagement porte ses propres règles de gestion (suivi des seuils, gestion de la facture, gestion des services faits, gestion de la TVA, gestion des visas,...).
- Le montant budgétaire de l'engagement est égal au montant TTC exception faite des activités entrant dans le champ de la TVA déclarable.
- Pour les activités entrant dans le champ de la TVA déclarable : le montant budgétaire correspond au montant Hors Taxe. Si ces activités ont un prorata de TVA, le montant budgétaire correspond au Hors Taxe augmenté de la TVA non déductible.
- Chaque engagement doit faire l'objet d'une validation. Le nombre de validations pour un engagement est fonction du type d'engagement.
 - ⇒ dépenses soumises au code des marchés publics : au choix de la direction opérationnelle 1 ou 2 niveaux de validation hiérarchique, validation de la direction de la Concurrence et de la Commande Publique, validation finale par la direction des Finances.
 - ⇒ dépenses non soumises au code des marchés publics : validation hiérarchique (1 seul niveau), validation finale par la direction des Finances
 - ⇒ recettes : au choix de la direction opérationnelle 1 validation hiérarchique ou absence de validation hiérarchique, validation finale par la direction des Finances
- La validation hiérarchique concerne :
 - l'opportunité de la dépense
 - la régularité de la recette
 - la bonne imputation budgétaire de la dépense ou de la recette, (investissement ou fonctionnement notamment)
 - la régularité des dépenses vis-à-vis du code des marchés public
- Par sa validation, le « Valideur » certifie que l'objet de la dépense ou de la recette entre bien dans le cadre de la mission de service public de la Ville (compétences de la Ville), dans l'intérêt communal et dans le respect du cadre comptable M14.
- A titre d'exception, les engagements qui font l'objet d'une validation hiérarchique suffisante dans un applicatif « métier » susceptible de faire l'objet d'une interface avec Grand Angle peuvent ne pas être validés hiérarchiquement dans ce dernier. Dans ce cas, les engagements restent soumis à la validation de la direction de la Concurrence et de la Commande Publique et de la direction des Finances.
- Les personnes habilitées à valider les engagements ainsi que leurs suppléants sont désignés par le responsable de programme.
- Un engagement ne peut en aucun cas être validé hiérarchiquement par celui qui l'a créé.

II- 3 - La gestion de la facture

- La gestion de la facture dans Grand Angle ne concerne que les types d'engagements de la catégorie « soumis au code des marchés publics » en dépense.

- Les factures doivent être adressées à l'adresse suivante : « *Mairie de Bordeaux – Direction des Finances - 33077 Bordeaux cedex* ». Elles sont réceptionnées par le bureau du courrier. La date d'arrivée est attestée par le tampon du bureau du courrier. La facture est ensuite enregistrée dans Grand Angle par la direction des Finances.
- Dans Grand Angle, la date de la facture doit impérativement correspondre à la date de réception du bureau du courrier. A défaut de tampon du bureau du courrier, la date à inscrire dans Grand Angle correspond à la date de la facture + 2 jours.
- Par dérogation à la règle d'un enregistrement des factures centralisé à la direction des Finances, certains services ont été habilités à recevoir directement leurs factures et à les saisir dans Grand Angle. Les dérogations ont été accordées, dans le cadre des objectifs de réduction des délais de mandatement, pour les services recevant de nombreuses factures. La règle relative à la saisie des factures dans Grand Angle est identique à celle décrite ci-dessus.
- L'organisation de l'enregistrement des factures pourra être revue lors des travaux relatifs à la dématérialisation des pièces justificatives.
- Sauf exceptions (contrats d'assurance, abonnements, avances sur marchés...), la facture ne peut être émise par le fournisseur avant la livraison.
- Les délais de mandatement courent à compter de la date de la facture enregistrée dans Grand Angle compte-tenu des règles de date ci-dessus énoncées, sauf si la facture n'est pas liquidable (absence constat et certification de service fait à la réception de la facture). Dans ce cas, la facture doit être renseignée dans Grand Angle comme étant « abandonnée » et elle doit impérativement être retournée au fournisseur par courrier avec accusé de réception ou par mail. Les factures abandonnées ne peuvent pas être liquidées.
- Les prestataires externes à la Ville de Bordeaux – tels que les architectes – doivent attester de la date de réception des factures qu'ils ont à certifier pour le compte de la Ville

II- 4 - La gestion du Service Fait

- Le constat et la certification du Service Fait sont les étapes obligatoires préalables à la liquidation des factures. Ils sont de la responsabilité du gestionnaire des factures.
- Pour les liquidations hors factures, la date de service fait est renseignée dans Grand Angle pour information.

1- le constat du service fait

- Le constat du service fait correspond à l'attestation de la conformité entre la livraison et la commande.
- La réception d'une fourniture (matérialisée par le bon de livraison) consiste à valider les quantités reçues : s'assurer que les biens ont bien été commandés, contrôler la quantité et la qualité reçues par rapport à la commande, traiter les anomalies de réception.
- Pour les prestations, la réception consiste à :
 - définir l'état d'avancement physique de la prestation,
 - s'assurer que la prestation a bien été commandée et qu'elle est conforme techniquement à l'engagement juridique (contrat, convention ou marché).
- La date de constat du service fait dans Grand Angle doit être égale à:

- 1- la date du bon de livraison pour les fournitures
- 2- la date de réalisation de la prestation (quelques exemples : réception d'un rapport conforme à la commande, date d'intervention, ...)
- 3- la constatation physique d'exécution de travaux

○ La date de constat du service fait doit toujours être antérieure (ou égale) à la date de facture. Le constat du service fait peut donc être effectué à partir de l'engagement avant réception de la facture.

○ Dans le cas où le constat est impossible à dater avant réception de la facture, la date du constat doit être égale à la date de la facture.

○ Le constat peut être total ou partiel. Lorsqu'une réception a fait l'objet d'un constat partiel, la liquidation est possible uniquement si la facture est conforme à ce constat partiel.

○ Si la livraison n'est pas conforme à la commande, le constat du Service Fait ne peut pas être jugé conforme. Si la facture correspondante est adressée à la mairie de Bordeaux sur la base de cette livraison erronée, elle n'est pas liquidable, interrompant ainsi le délai de mandatement. Dans ce cas, la facture doit être renvoyée au fournisseur par courrier avec accusé de réception ou par mail.

○ Les différents cas possibles sont :

1- constat conforme à l'engagement => certification possible et liquidation possible à hauteur de la facture

2- constat partiellement conforme à l'engagement => certification possible sur la base des réceptions constatées et liquidation possible si la facture est conforme au constat du service fait

3- constat non conforme à l'engagement => certification impossible et facture non liquidable

2- la certification du service fait

○ La certification du service fait correspond au contrôle de cohérence entre la livraison et la facture. A ce titre, la certification du service fait ne peut intervenir qu'après constat du service fait et réception de la facture. La certification est l'étape préalable indispensable à la liquidation de la dépense.

○ Le contrôle consiste à certifier que :

- la quantité facturée est conforme à la quantité livrée
- le prix unitaire est conforme au contrat, à la convention ou au bordereau de prix du marché
- la facture ne présente pas d'erreur de calcul
- la facture comporte tous les éléments obligatoires permettant de liquider la dépense

○ Si la certification est refusée, le constat du service fait doit être réexaminé

○ Les différents cas possibles sont :

1- facture conforme au constat => certification conforme => liquidation

2- facture non conforme au constat => pas de certification => en attente de constatation => Facture en attente de service fait (non encore liquidable)

II- 5 - La liquidation et le mandatement ou l'ordonnancement

- La liquidation effectuée par le service gestionnaire des crédits désigne l'action visant à proposer le mandat ou le titre de recette après certification du service fait.
- Les factures doivent être signées par les personnes habilitées attestant de la validité de la liquidation de la dépense. La liquidation des recettes est accompagnée d'un état liquidatif signé certifiant la validité de la créance.
- La direction des Finances valide les propositions de mandats ou de titres après vérification de cohérence et contrôle de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires.
- Le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes se traduisent par l'émission des pièces comptables règlementaires (mandats, titres et bordereaux) qui permettent au comptable public d'effectuer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.
- En recette, les titres sont émis, soit avant encaissement avec édition d'un avis des sommes à payer, soit après encaissement pour régularisation.
- Le gestionnaire de recette doit proposer la liquidation de la recette dès que la dette est exigible (dès service fait) avant encaissement. Les titres de recettes correspondants doivent engendrer concomitamment l'avis de sommes à payer. Les avis de sommes à payer sont mis sous plis et transmis automatiquement aux redevables.
- L'émission des titres recettes après encaissement doit rester l'exception.
- A titre dérogatoire, le mandatement peut être effectué après paiement (prélèvements – remboursement de la dette, électricité...) pour certaines dépenses avec l'autorisation du comptable public.
- La numérotation des mandats, des titres et des bordereaux est chronologique. Les mandats et titres des services assujettis à la TVA font l'objet de séries distinctes de bordereaux par activité. Les réductions et annulations de mandats et de titre font également l'objet d'une série distincte avec numérotation chronologique.
- L'absence de prise en charge par le comptable d'un mandat ou un titre fait l'objet d'un rejet dans Grand Angle. Les rejets doivent être motivés et entraînent la suppression pure et simple du mandat ou du titre.
- La direction des Finances est seule chargée des relations avec la Recette des Finances, de la gestion des opérations d'ordre, la gestion des rejets, des réductions, des annulations ainsi que des ré imputations.
- Le délai global de paiement des factures est fixé règlementairement à 30 jours. Ce délai intègre le délai de mandatement de l'ordonnateur (20 jours) ainsi que le délai de paiement du comptable public (10 jours). Dans le cas où des intérêts moratoires doivent être versés pour une facture, la dépense correspondante est systématiquement prise en charge par le service gestionnaire de la facture concernée.
- Si le dépassement du délai global de paiement est imputable au comptable public, la Ville de Bordeaux se réserve la possibilité d'émettre des titres de recettes à l'encontre des services de l'Etat pour remboursement des intérêts moratoires versés.

II- 6 - La gestion du patrimoine

- Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés de la ville. Ces biens ont, exceptions faites des dons, acquisitions à titre gratuit ou échanges sans soulte, fait l'objet d'un mandatement en section d'investissement. Cet ensemble est valorisé à son coût historique dans l'Inventaire de la Ville. Tout mouvement en investissement (comptes de la classe 2) doit obligatoirement faire référence à un numéro d'inventaire.
- Les acquisitions de l'année (à titre onéreux ou non) sont retracées dans une annexe du Compte administratif.
- Chaque élément de patrimoine est référencé sous un numéro d'inventaire unique qui identifie le compte de rattachement et qui est transmis au Receveur des Finances en charge de la tenue de l'Actif de la collectivité. Un ensemble d'éléments peut être rassemblé au sein d'une notion de Groupe patrimonial.
- Les travaux réalisés en investissement viennent augmenter à leur achèvement la valeur du patrimoine ou empêcher sa dépréciation. Cette dernière peut être constatée au travers des dotations aux amortissements ou lors des mises à la réforme et des cessions.
- Pour les communes, exception faite des immeubles de rapport ou participant à des activités commerciales ou industrielles, l'amortissement n'est obligatoire que pour les biens meubles, les biens immatériels (en particulier les études non suivies de réalisation) et les subventions d'équipement versées.
- La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du conseil municipal et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. Cette délibération précise également par catégorie les niveaux de faible valeur en deçà desquels les éléments sont amortis dans l'année qui suit leur acquisition.
- Si des subventions d'équipement sont perçues pour des biens amortissables alors la ville doit les amortir sur la même durée d'amortissement que celle des biens qu'elles ont financés.

La cession de biens mobiliers et biens immeubles :

- Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'aliénation des biens mobiliers au-delà de 4 600 euros TTC et une mise en concurrence proportionnelle à l'importance de la cession doit être organisée.
- Pour toute réforme de biens mobiliers, un procès-verbal de réforme est établi. Ce procès-verbal mentionne les références du matériel réformé ainsi que l'année et la valeur d'acquisition. Le recours au commissariat aux ventes des Domaines, habilité à vendre aux enchères les biens des collectivités territoriales, est privilégié pour les biens ayant encore une valeur marchande.
- Dans le cas d'un achat avec reprise de l'ancien bien, il n'y a pas de contraction entre la recette et la dépense. Le montant correspondant à la récupération du bien par l'entreprise n'est en aucune manière déduit de la facture d'acquisition. Il doit donc faire l'objet d'un titre de cession retraçant ainsi la sortie de l'inventaire du bien repris.
- Concernant les biens immeubles, les cessions donnent lieu à une délibération mentionnant l'évaluation qui a été faite de ce bien par France Domaine et doivent être accompagnées obligatoirement d'un acte de vente. Les écritures de cession sont réalisées par la direction des Finances. Il est important de préciser la valeur nette comptable du bien cédé et d'indiquer s'il s'agit d'une cession totale ou partielle. Dans ce dernier cas, la valeur nette comptable cédée sera calculée au pro rata de la surface cédée. Cependant, si le bien partiellement cédé avait une valeur nette comptable (VNC) symbolique, cette même valeur peut être appliquée aussi bien à la VNC cédée qu'à son solde.
- La constatation de la sortie du patrimoine du bien mobilier ou immobilier se traduit par des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus-value ou moins-value le cas échéant traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché).

- Les sorties d'actif constatées au cours de l'exercice font l'objet d'une annexe au Compte administratif.
- Les cessions patrimoniales sont prévues en recettes d'investissement sur un chapitre dédié 024 mais ce chapitre ne présente pas d'exécution budgétaire. Les titres de recettes émis lors de la réalisation de la cession sont comptabilisés sur le compte 775 qui ne présente pas de prévision. Par ailleurs, les écritures de régularisation de l'actif (constat de la VNC et de la plus ou moins value) ont la spécificité de s'exécuter sans prévision préalable (y compris en dépenses).

II- 7 – Le cas particulier des régies

- Seuls l'Administrateur des Finances publiques (comptable public) est habilité à régler les dépenses et recettes de la Ville de Bordeaux
- Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'encaisser certaines recettes et de payer certaines dépenses.
- La création d'une régie est de la compétence du Conseil Municipal mais elle peut être déléguée au Maire. Lorsque cette compétence a été déléguée au Maire, les régies sont créées par Arrêté municipal.
- L'avis conforme du comptable public est une formalité substantielle préalable à l'arrêté de création de la régie.
- Les régisseurs et leurs mandataires sont nommés par décision de l'ordonnateur sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie. Cet avis conforme peut être retiré à tout moment lors du fonctionnement de la régie s'il s'avère que le régisseur n'exerce pas ses fonctions dans le respect de la réglementation.
- Les régisseurs sont fonctionnellement sous la responsabilité des directeurs opérationnels. Les directions opérationnelles sont chargées du contrôle d'opportunité et de légalité des recettes encaissées ainsi que des dépenses payées par les régisseurs (contrôle de la conformité des opérations avec l'arrêté constitutif de la régie).
- Les régies doivent être engagées dans Grand Angle, en recettes comme en dépenses.
- En recettes : un engagement par an et par régie : les versements mensuels sont tous effectués sur le même engagement
- En dépenses : l'engagement doit toujours être préalable à la dépense soit en début d'année pour l'année entière, soit à chaque reconstitution de la régie. En effet, l'engagement permet de s'assurer de la disponibilité des crédits.
- La nature des recettes pouvant être perçues ainsi que les dépenses pouvant être réglées par régie sont très encadrées par les textes. L'acte constitutif doit indiquer le plus précisément possible l'objet de la régie, c'est-à-dire la nature des opérations qui seront réalisées par l'intermédiaire de celle-ci.
- Le régisseur de recette doit verser son encaisse dès que le montant de celle-ci atteint le maximum fixé par l'acte de création de la régie et au minimum une fois par mois, et obligatoirement :
 - en fin d'année, sans pour autant qu'obligation soit faite d'un reversement effectué le 31 décembre dès lors que les modalités de fonctionnement conduisent à retenir une autre date ;
 - en cas de remplacement du régisseur par le régisseur intérimaire ou par le mandataire suppléant ;
 - en cas de changement de régisseur ;
 - au terme de la régie.

○ Concernant les régies de dépense, le montant maximum de l'avance mis à la disposition du régisseur ne doit pas excéder le quart du montant prévisible des dépenses annuelles à payer. L'acte constitutif de la régie précise le montant maximum de l'avance susceptible d'être mis à la disposition du régisseur.

III- LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE

- Les opérations de fin d'exercice s'appuient sur les événements de gestion précisés précédemment ; la bonne tenue de la comptabilité d'engagement constitue un préalable indispensable au bon déroulement des opérations de clôture.
- Le calendrier des opérations de fin d'exercice est déterminé chaque année par la direction de Finances.

III- 1 – Le rattachement des charges et des produits

- Le rattachement des charges et des produits est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné, les charges et les produits qui s'y rapportent et ceux-là seulement.
- Le rattachement concerne les engagements de fonctionnement pour lesquels :
 - en dépense : le service a été effectué et la facture n'est pas parvenue
 - en recettes : les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice budgétaire.
- En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les droits acquis au plus tard le 31 décembre peuvent faire l'objet de titre de recettes pendant la journée complémentaire et au plus tard le 31 janvier dès lors que la recette est certifiée et dûment liquidée. Ainsi, le rattachement en recette peut ne concerner que les droits acquis au 31 décembre n'ayant pas pu faire l'objet d'un titre de recette sur l'exercice.
- Les engagements à rattacher sont proposés par les gestionnaires de tranches de financement et sont validés par la direction des Finances
- Chaque gestionnaire de tranche pour engagement doit justifier auprès de la direction des Finances les dépenses et les recettes à rattacher. Le service fait relatif aux fournitures est justifié par le bon de livraison. Le rattachement des prestations de service est effectué sur la base de toute pièce justifiant des dates d'interventions.
- Peuvent ne pas être rattachées les charges ou les produits n'ayant pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice. Cependant, pour la Ville de Bordeaux, tout engagement, quel que soit son montant, peut faire l'objet d'un rattachement sous réserve que le service fait puisse être justifié.
- Le rattachement donne lieu à mandatement (ou titre de recette) au titre de l'exercice N et contrepassation à l'année N+1 pour le même montant.
- Le rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts en cours est réalisé sur un article budgétaire M14 spécifique en dépense de fonctionnement (compte 66112). Aussi, la prévision et la réalisation peuvent, le cas échéant, être négatives si la contrepassation est supérieure au rattachement.
- La direction des finances fixe chaque année le calendrier de rattachement des charges et des produits.
- Les engagements ayant fait l'objet de rattachement sont automatiquement prorogés au 31 décembre de l'année N+1

III- 2 – Les charges et produits constatés d'avance

- Parallèlement au rattachement des charges et produits, sont exclus du résultat de l'exercice les charges et produits constatés d'avance qui ont donné lieu à l'émission d'un mandat ou d'un titre mais qui se rapportent totalement ou partiellement à l'exercice suivant.
- Les gestionnaires de tranches peuvent indiquer à la Direction des Finances, les mandats et titres émis en section de fonctionnement qui se rapportent à l'exercice suivant. Sur la base des justificatifs adressés, la direction des finances passe les écritures comptables correspondantes.

III- 3 – Les reports de crédits de fonctionnement

- Les crédits disponibles (crédits n'ayant pas fait l'objet d'un engagement) sur les tranches de financement et sur les opérations ne peuvent pas être reportés. Les crédits non engagés sont systématiquement annulés.
- En fonctionnement, les reports de crédits ne peuvent être effectués que sur la base des engagements reportés.
- Les reports de crédits en fonctionnement concernent les engagements pour lesquels le service fait n'a pu être justifié au 31 décembre. La direction des Finances juge de l'opportunité du report des engagements et des crédits correspondants sur la base des justificatifs pouvant être produits par le gestionnaire de tranche.
- S'agissant de dépenses obligatoires, les subventions accordées dans le cadre du budget doivent être versées au cours de l'exercice considéré.
- Les subventions accordées dans le cadre de délibérations spécifiques peuvent être reportées en fonction des termes des conventions associées.
- Les engagements non reportés deviennent caducs au 31 décembre de l'exercice. Ces engagements peuvent néanmoins être prorogés sur l'exercice suivant par les gestionnaires de tranches de financement et sont alors financés par les crédits de l'exercice suivant.

III- 4 – Les reports de crédits d'investissement

- Les crédits disponibles (crédits n'ayant pas fait l'objet d'un engagement) sur les tranches de financement et, par exception, sur les opérations peuvent être reportés.
- Les engagements juridiques et comptables valides et non réalisés au 31 décembre peuvent être reportés sur l'exercice suivant en dépenses comme en recettes.
- Les subventions accordées dans le cadre de délibérations spécifiques peuvent être reportées en fonction des termes des conventions associées.
- Les engagements non reportés deviennent caducs au 31 décembre de l'exercice. Ces engagements peuvent néanmoins être prorogés sur l'exercice suivant par les gestionnaires de tranches de financement et sont alors financés par les crédits de l'exercice suivant.
- Les restes à réaliser de crédits de paiements sur les autorisations de programme au 31 décembre sont automatiquement proposés au vote de l'exercice suivant (à la différence des reports ils ne sont donc pas disponibles à l'ouverture de l'exercice).

IV- LE COMPTE ADMINISTRATIF

- Le compte administratif présente les résultats de l'exécution budgétaire d'un exercice. Il compare à cette fin :
 - Les montants votés se rapportant à chaque chapitre et article du budget,
 - Le total des émissions de titres de recettes et de mandats sur chaque subdivision du budget y compris les mandats ou titres de rattachement
 - Il fait apparaître les restes à réaliser de dépenses et recettes par section
 - Les résultats de l'exercice budgétaire (déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections)
 - Les annexes obligatoires
- Le compte administratif est appuyé des restes à réaliser d'investissement.
- Il est proposé au vote du conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré. Le Maire présente le compte administratif mais ne prend pas part au vote
- Le compte de gestion, présenté par le comptable public, correspond au bilan de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il doit être concordant avec le compte administratif et doit être remis par la comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré.
- Le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes).

GLOSSAIRE

- Grand Angle : système d'information financier de la Ville de Bordeaux et du CCAS : gestion du budget (prévision, cadre réglementaire), exécution financière, gestion financière des marchés publics, gestion financière du patrimoine...
- Centre de Responsabilité (CDR) : Direction ou service de la Ville en charge de la gestion d'un budget dans Grand Angle. Une distinction est faite entre le CDR instructeur (responsable budgétaire d'un programme ou d'une opération) et le CDR gestionnaire (chargé de la prévision des crédits et de leur exécution)
- Programme Grand Angle : cadre de gestion budgétaire de la Ville. Le programme agrège les informations financières issues des opérations Grand Angle
- Opération Grand Angle : cadre de gestion budgétaire de la Ville. L'opération est une décomposition du programme. La gestion financière (prévision et exécution) est effectuée au niveau de l'opération
- Enveloppe de financement (AP/EPCP) : décomposition des crédits des programmes et des opérations Grand Angle permettant une distinction entre les crédits (fonctionnement annuel, investissement annuel, AP...)
- Nature analytique : imputation budgétaire dans Grand Angle correspondant au croisement entre la nature comptable et la rubrique fonctionnelle définies par l'instruction budgétaire et comptable M14
- Budget primitif : budget voté par chapitre pour un exercice donné. Il prévoit l'ensemble des recettes et dépenses annuelles par section (investissement et fonctionnement). Il doit être présenté et voté en équilibre. Il est accompagné d'annexes réglementaires
- Chapitre budgétaire : niveau de vote des crédits d'un budget correspondant à un regroupement d'articles budgétaires. L'article correspond à la nomenclature M14 par nature
- Décision modificative : délibération du conseil municipal permettant d'ajuster les crédits du budget primitif concernant des dépenses ou recettes dont la prévision au budget était impossible
- Budget supplémentaire : Décision modificative particulière qui intègre les résultats antérieurs reportés ainsi que les reports de crédits issus des restes à réaliser constatés tels que constatés au Compte Administratif.
- Virement de crédit : ajustements équilibrés de crédits au sein d'un même chapitre budgétaire
- Compte Administratif : délibération du conseil municipal qui détermine les résultats de l'exercice budgétaire. Il compare les réalisations par rapport aux prévisions et fait apparaître les restes à réaliser
- Restes à réaliser : en investissement, ils correspondent aux dépenses ou recettes engagées non réalisées au 31 décembre de l'exercice considéré. En fonctionnement, ils correspondent aux dépenses ou recettes engagées et encore valides n'ayant pas donné lieu à Service Fait au 31 décembre
- Rattachement des charges et des produits à l'exercice : réalisation budgétaire (mandats ou titres de recette) des engagements pour lesquels le service a été effectué au 31 décembre de l'exercice budgétaire considéré

- Contrepassation (ou extourne): neutralisation des charges et des produits rattachés à l'exercice par leur annulation l'exercice suivant
- TOTEM: application informatique mise à disposition par la DGCL pour générer et éditer les documents budgétaires conformément à la maquette M14 réglementaire
- Autorisation de programme ou d'engagement: délibération du conseil municipal définissant un programme pluriannuel et permettant à la Ville d'engager juridiquement les dépenses avant inscription des dépenses correspondantes au budget
- Crédits de paiements: part des crédits votés au budget nécessaire au financement des autorisations de paiement ou d'engagement pour un exercice considéré
- Programme fonctionnel des besoins: notion distincte du Programme Grand Angle. Le programme fonctionnel de besoin correspond au programme physique (chantier, opération de travaux...)
- Coût toutes dépenses confondues (TDC): coût global pluriannuel d'un programme fonctionnel des besoins (études, travaux, mobilier...)
- MAPA: marchés à procédure adaptée : marchés dont les modalités de mise en concurrence peuvent être définies par la collectivité
- Famille CMP: nomenclature interne définissant le caractère homogène des fournitures et des services de la collectivité
- Référence CMP (Réf-CMP): correspond à une décomposition de la famille CMP en fonction de la catégorie d'achat et du mode d'achat (opération, ouvrage, unique, récurrent, continu...)
- Tranche de Financement: décomposition de l'opération en sous-opérations permettant l'engagement des dépenses et des recettes. Elle peut s'apparenter à une réservation de crédits sur l'opération
- Engagement: l'engagement comptable correspond à la réservation de crédits pour un objet déterminé. Il précède ou est concomitant à l'engagement juridique qui correspond à un acte par lequel la Ville crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge.
- Service fait: contrôle de cohérence entre la commande, la livraison et la facture
- Liquidation: attestation de la certification du service fait – bon pour mandatement
- Ordonnancement/mandatement: ordre donné par l'ordonnateur au comptable public pour le paiement d'une dépense ou le recouvrement d'une recette

D-2013/340

Terrain avenue de Labarde/ 91 rue Jean Vaquier. Cession à la SAEML REGAZ Bordeaux, avenant n°12 à la convention d'exploitation. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes d'une convention en date du 25 juillet 1991 et de ses avenants successifs, la Ville de Bordeaux loue à la S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux, différents sites et immeubles communaux destinés à l'exploitation et au fonctionnement du service de distribution du gaz.

Sur le site de Bacalan, 91 rue Jean Vaquier, les services techniques de la société REGAZ occupent un ensemble immobilier important déployé sur 90 560 m² et composé de 17 bâtiments disparates à usage de dépôts, ateliers, bureaux et logements.

REGAZ a proposé d'acquérir une partie de cette propriété afin d'y recentrer ses activités dans un ensemble plus fonctionnel et modernisé moyennant un prix de 4 400 000 € TVA éventuelle en sus , au vu du rapport de France Domaine en date du 11 février 2013.

Ce prix tient compte des bâtiments non amortis soit 600 000 € situés sur la parcelle conservée par la Ville qui lui seront restitués en l'état en tant que biens de reprise au titre de la concession de service public.

Cette acquisition porte sur la parcelle TM 73, issue de la division future de la parcelle TM 30, pour 47 704 m². La Ville conservera la propriété des parcelles TM 76 (1997 m²) affectée à un poste de détente gaz, seul élément de domaine public sur le site, TM 75 et TM 74 (40 859m²) pour les besoins de ses services.

Toutefois, le temps que soient achevés les travaux nécessaires à la réalisation de son projet, REGAZ restera locataire des parcelles TM 75 et TM 74, soit environ jusqu'en 2016. Aussi, le loyer annuel de la convention d'exploitation s'élèvera à compter de la signature de l'acte de cession à 524 062,01 € HT par an calculé au prorata des surfaces occupées.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- la cession à la S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux de la parcelle TM 73 pour 47 704 m² située 91 rue Jean Vaquier, moyennant un prix de 4 400 000 € TVA éventuelle en sus
- l'ouverture au budget de l'exercice concerné d'une recette d'un même montant

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération, notamment l'acte de cession à intervenir et l'avenant n°12 à la convention d'exploitation du 25 juillet 1991 ainsi qu'à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne la cession de notre terrain avenue de Labarde à REGAZ dont le président est ici présent.

Chacun a le dossier. Il y va d'un prix de 4.400.000 euros, avec une partie des bâtiments qui eux-mêmes sont amortis pour 600.000 euros.

C'est une acquisition qui porte sur une parcelle de 47.704 m², le reste de la parcelle restant propriété de la Ville.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, vous connaissez notre réserve quant au principe qui consiste pour notre ville à se séparer du patrimoine immobilier ou foncier.

Ici il s'agit d'une très grosse opération puisque 90.000 m² et 17 bâtiments sont en jeu sur un site qui est pourtant très lucratif pour la Ville de Bordeaux. M. PALAU corrigera l'approximation de mon chiffre. Le loyer payé par REGAZ à la Ville de Bordeaux représente chaque année près de 1 million d'euros.

C'est en revanche une bonne opération pour la société REGAZ dont je rappelle que la ville est majoritaire dans le capital.

Pour ces deux raisons nous nous abstenons.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres observations ?

Abstention du groupe communiste.

M. PALAU

M. PALAU. -

Je voulais revenir sur les raisons, mais ce n'est pas nécessaire je pense. C'est du bon sens.

M. LE MAIRE. -

Faites, cher collègue.

M. PALAU. -

Premier argument, une société de la taille de REGAZ est assez légitime à être propriétaire de son immobilier. Cette entreprise, je le rappelle, fait partie des 10 plus grosses entreprises du département et une des plus grosses d'Aquitaine, donc il n'y a rien d'illégitime à ce qu'elle puisse être propriétaire de ses bâtiments.

Les locaux actuels ne sont pas adaptés et méritent d'être améliorés dans leur efficacité, et la propriété est grande, donc coûteuse à entretenir.

Du fait de la position géographique de ce terrain la Ville pourra très certainement beaucoup plus valoriser son pôle technique Alfred Daney par rapport à son déménagement probable du fait de place, et le positionner en dessous du Pont d'Aquitaine. Ainsi elle pourra valoriser certainement beaucoup mieux les terrains actuels d'Alfred Daney.

Enfin je rappelle que la ville qui va récupérer un peu plus de 40.000 m², récupérer des bâtiments qui sont aujourd'hui maintenus en bon état par REGAZ, donc qui sont directement opérationnels.

Monsieur le Maire, je pense que c'est une opération gagnant / gagnant.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Le vote a déjà été enregistré. Nous continuons.

Commune :
Bordeaux

DA NUMERIQUE

Section :TM
Qualité du plan : 4
Echelle d'origine : 1 / 1000
Echelle d'édition : 1 / 2000
Date de l'édition : 7/6/2013

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
-
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

Thierry NAVARRA
24 Quai Wilson

33130
BEGLES
Téléphone : 05.56.49.42.64
Fax : 05.57.12.82.45
courriel :
geometre@geo-aquitaine.com

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés a été établi :
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ,
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ,
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci jointe, dressé le 7/6/2013 par M Thierry NAVARRA géomètre à BEGLES
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A BEGLES , le 7/6/2013

Document d'arpentage dressé par
M . Thierry NAVARRA
à BEGLES
Date : 7/6/2013
Signature :



Pour REGAZ BORDEAUX,
M.....

Pour la Commune de Bordeaux,
M.....

**AVENANT N° 12 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION
PASSEE AVEC LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE
REGAZ - BORDEAUX**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville en date du reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « La Ville »

D'UNE PART,

ET

La S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux, représentée par son Directeur Général, Monsieur Benoît MEUGNIOT, habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration le

Ci-après dénommée « La S.A.E.M.L »

D'AUTRE PART,

ONT EXPOSE CE QUI SUIT

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, par délibérations en date des 19 novembre 1990 et 10 mai 1991, a décidé la constitution d'une S.A.E.M.L dans laquelle la Ville conserverait le pouvoir décisionnel.

Pour les besoins de l'exploitation, la Ville de Bordeaux a mis à la disposition de la S.A.E.M.L Gaz de Bordeaux devenue REGAZ Bordeaux par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/09/2008, différentes propriétés communales.

Sur le site de Bacalan, 91 rue Jean Vaquier, les services techniques de la société REGAZ occupent un ensemble immobilier important déployé sur 90 560 m² et composé de 17 bâtiments disparates à usage de dépôts, ateliers, bureaux et logements.

La Ville cède une partie de ce site à la Société REGAZ afin d'y recentrer ses activités dans un ensemble plus fonctionnel et modernisé qu'il convient par conséquent de retirer de la liste des biens nécessaires à l'exploitation du service et figurant dans la convention du 25 juillet 1991. Tel est l'objet des présentes.

CES FAITS EXPOSES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

A compter de la date de l'acte de cession, la parcelle cadastrée TM 73 de 47 704 m² située 91 rue Jean Vaquier, est retirée de la liste des biens nécessaires à l'exploitation du service par la S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux.

Reste en location à la S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux :

- centrale de la Benauge cadastrée AR 187 (7152 m²),
- centrale Mériadeck cadastrée KA 104 (932 m²),
- poste de détente Labarde cadastré TM 76 (1997m²)

Reste en location à la S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux dans l'attente de l'achèvement des travaux nécessaires à la réalisation du projet de regroupement de ses services techniques.

- partie du site Bacalan cadastré TM 75 (38 396 m²)
- partie du site Bacalan cadastré TM 74 (2 463 m²)

ARTICLE 2 : PRIX DE LA LOCATION

Le prix de la location est désormais arrêté à la somme de 524 062,01 € HT à compter de la cession déduction faite de la valeur de la partie vendue à REGAZ visée à l'article 1 et calculée de la manière suivante :

1 014 832,61 € HT (loyer 2013) X 50 940 m² / 98 644 m² = 524 062,01 € HT/an

ARTICLE 3 : CONDITIONS

Aucune autre modification n'est apportée à la convention du 25 juillet 1991.

ARTICLE 4 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes les parties font élection de domicile :

-Monsieur Alain JUPPE, ès qualités, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, Place Pey Berland à Bordeaux.

-Monsieur Benoît MEUGNIOT, ès qualités, en son siège social, 6 place Ravezies à Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

Pour la S.A.E.M.L Regaz Bordeaux
Le Directeur Général

Alain JUPPE

Benoît MEUGNIOT

D-2013/341
Terrain rue du Petit Cardinal cession à Aquitanis. Décision.
Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2010/0629 en date du 29 novembre 2010, vous avez décidé de céder à Aquitanis - Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - une emprise située rue du Petit Cardinal en frange de la Cité de la Benauge, afin d'y réaliser 20 logements individuels à caractère social.

L'OPH Aquitanis se propose d'acheter la parcelle attenante cadastrée AR 210 d'une superficie de 1765 m², actuellement occupée par le City Stade de la Benauge, afin d'étendre le projet d'aménagement initié en 2010 dans ce secteur en y édifiant une dizaine de logements à caractère social supplémentaires pour une surface utile de 840 m².

Cette opération, conforme aux orientations du projet urbain du quartier de la Benauge, permet d'achever le front bâti et de développer l'habitat dans ce secteur tout en regroupant les équipements sportifs et de jeux. En effet, il est prévu que le City Stade de la Benauge implanté sur cette emprise, soit déplacé sur la parcelle en face du groupe scolaire de la Benauge.

Compte tenu du caractère social de cette opération et au vu de l'avis du service de France Domaine en date du 21 janvier 2013, le prix de cession s'élèvera à 200 000 euros hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus.

Il conviendra, préalablement à la cession et une fois les travaux de relocalisation du City Stade achevés, de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette parcelle.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- le principe d'une cession à Aquitanis de cette emprise de 1765 m², cadastrée AR 210, et moyennant un prix de 200 000 euros hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus.

- l'ouverture de la recette correspondante au budget de l'exercice concerné

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents afférents à cette opération ainsi qu'à déposer toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Il s'agit de la vente à Aquitanis d'un terrain rue du Petit Cardinal. C'est un complément qui va permettre d'édifier de nouveaux logements sociaux.

Prix de cession : 200.000 euros pour 10 logements complémentaires.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, bien entendu nous sommes favorables à la construction de logements sociaux. Celle-ci entraîne malheureusement une péréquation a priori de démolition derrière. Ça, nous sommes déjà un peu moins d'accord. Mais ce n'est pas sur ce principe là que j'interviendrai.

Cette délibération met en lumière deux points sur lesquels nous revenons souvent pour la politique de la Ville : le manque de concertation récurrent avec les acteurs locaux et des dépenses qui parfois deviennent illogiques allant au détriment du nécessaire appui à une véritable politique de proximité en souffrance.

Le déplacement d'un city stade coûte cher. Au minimum 70 à 80.000 euros. Nous le savons. Nous l'avons déjà expérimenté dans le quartier de La Bastide avec celui de Queyries qui avait été implanté sans concertation et qui avait rencontré rapidement des conflits d'usage entre les riverains et les utilisateurs du city stade, demandant en urgence de déplacer le city stade.

Aujourd'hui nous allons déplacer un city stade sans concertation avec les riverains et les associations sportives locales, lesquelles, il est vrai, auraient peut-être toussé de voir le montant de ce déplacement alors que toutes souffrent d'absence de certains équipements comme l'absence d'un terrain synthétique de foot, ou souffrent aussi de travailler dans des équipements dans un état parfois de délabrement assez avancé dans le quartier, comme l'état du gymnase Promis.

Une concertation, une fois de plus non réalisée, vous aurait permis sûrement de penser à rapprocher cet équipement du stade Galin à côté de la piscine du même nom afin que les associations et écoles voisines puissent utiliser aussi cet équipement en attendant qu'un jour un projet construit avec les acteurs soit réalisé sur le territoire.

Une fois de plus la précipitation et le manque d'intérêt pour la vie du quartier de La Benauge va entraîner une dépense pour un projet approximatif qui manque d'une vision globale et d'appui réel à la politique de proximité.

M. LE MAIRE. -

Mme PARCELIER

MME PARCELIER. -

Je voulais simplement préciser que le city stade dont parle Mme AJON va être effectivement déplacé à côté de l'aire de jeu des enfants qui elle-même a été déplacée pour pouvoir réaliser 10 petites maisons d'Aquitanis.

Aquitanis se propose dans le prolongement des premières maisons d'en faire encore une dizaine.

Le déplacement de ce city stade est totalement validé par ceux qui l'utilisent régulièrement c'est-à-dire les jeunes du quartier. Ce ne sont absolument pas les associations sportives qui l'utilisent, mais les jeunes de La Benauges essentiellement. Le déplacer de quelques mètres leur convient parfaitement.

M. LE MAIRE. -

C'est une très bonne opération comme j'ai pu le vérifier en rencontrant les jeunes de La Benauges que je dois d'ailleurs rencontrer ce soir même à 19 h 45. Si Mme AJON veut venir ça sera très bien. Elle pourra vérifier qu'ils sont d'accord.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

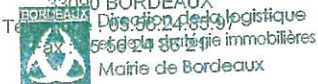
Commune :
BORDEAUX

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
52-66-7

Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits : _____

Cachet du service d'origine :

Centre des Impôts foncier de :
C.D.I.F. BORDEAUX II - S. D. C
Cité Administrative - Boîte 53
Tour A - 11ème Etage
Rue Jules Ferry
33000 BORDEAUX



CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

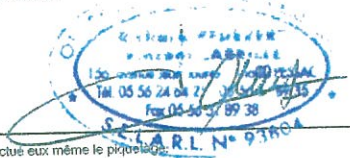
Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le 04/10/09 par M. PEDEZERT
géomètre à Bordeaux
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des
informations portées au dos de la chemise 6463.

A Bordeaux, le 11
Vu et pas connaissance
11/10/09



Section : AR
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 24/06/2009
Support numérique : _____

Document d'arpentage dressé par
M. PEDEZERT-LABEILLE
à : PESBAC
Date : 07/09/09
Signature : _____



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).



D-2013/342

**Terrain situé rue Saint Nicolas, bail emphytéotique administratif au profit de l'association Le Pain de l'Amitié.
Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Le Pain de l'Amitié affiliée à l'association dénommée « Société de Saint-Vincent-de-Paul », gère un restaurant social, situé dans un local en sous-sol derrière l'Eglise Saint Nicolas. Ce restaurant fournit 25 000 repas chauds par an et plus de 6 000 colis alimentaires à des personnes en situation de grande précarité.

La Ville est propriétaire d'un terrain, cadastré EC 210, issu de la division de la parcelle EC 169, d'une superficie de 335 m² environ, situé sur l'arrière de l'Eglise accessible depuis la rue Saint Nicolas et actuellement mis à disposition du diocèse en vertu d'un bail d'habitation en date du 28 janvier 2009.

Afin de reconstruire ce restaurant dont les conditions d'exploitation ne répondent plus aux normes de sécurité et d'hygiène, la Ville se propose de consentir un bail emphytéotique administratif à l'association le Pain de l'Amitié sur cette emprise cadastrée EC 210, sise 43 rue Saint Nicolas à Bordeaux, d'une superficie de 335 m² environ pour une durée de 30 ans. Préalablement, la Ville procédera au retrait de cette parcelle par voie d'avenant au bail d'habitation conclu avec le diocèse .

L'association projette de réaliser un restaurant social et une épicerie solidaire, sous forme d'un bâtiment modulaire d'environ 200 m².

Compte tenu du caractère social de l'opération projetée et des investissements réalisés par l'association, chiffrés à hauteur de 250 000 euros HT, la redevance d'occupation s'élèvera à 500 euros par an au vu de l'évaluation du service de France Domaine en date du 8 avril 2013. Cette somme s'entendant hors taxes et hors frais d'enregistrement qui restent à la charge de l'association le Pain de l'Amitié. En contrepartie, l'association s'engage à maintenir l'activité telle qu'elle est prévue dans son projet et à ne pas en changer la destination pendant la durée du bail.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- de donner à bail emphytéotique administratif conformément à l'article L1311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'association le Pain de l'Amitié la parcelle EC 210 d'une superficie de 335 m² environ pour une durée de 30 ans et moyennant une redevance annuelle de 500 euros en raison de l'intérêt général de cette opération.

- l'ouverture au budget en recette aux exercices concernés de l'encaissement de la redevance

Autoriser Monsieur Le Maire à signer le bail emphytéotique administratif ainsi que tous les documents afférents à cette opération et à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne un terrain situé rue Saint Nicolas que nous allons confier par bail emphytéotique au profit de l'association Le Pain de L'Amitié.

C'est une très belle opération qui va leur permettre de réaliser un restaurant social et une épicerie solidaire dans un bâtiment modulaire sur une parcelle de 335 m², pour un loyer symbolique de 500 euros par an.

M. LE MAIRE. -

Voilà aussi une très bonne opération. Ce foyer fonctionne dans des conditions de grande précarité en sous-sol de ce local derrière l'église. Donc là ça va leur permettre de construire un bâtiment d'une superficie suffisante et dans de bonnes conditions de salubrité.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Bordeaux

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :

Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : 04/02/2013
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le _____ par M _____
géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des
informations portées au dos de la chemise 6463

A Bordeaux, le 15 02 2013
Hugues MARTIN

Section : EC
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 13/02/2013
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par

M. Cédrik FERRERO

à : CANEJAN

Date : 13/02/2013

Signature :



Tél : 05 56 78 14 23 Fax : 05 67 34 17 95
contact@geo-sat.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mapdataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente en matière de la logistique et de la stratégie immobilières Mairie de Bordeaux



D-2013/343

**Emprise quai de Queyries SCI ED convention financière
entre la Ville de Bordeaux et la Société ED. Autorisation.
Signature**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par convention constitutive de droits réels du 3 mars 1999, la SA « Le Grand Ballon de Bordeaux » a été autorisée par le Port Autonome de Bordeaux à occuper une emprise du domaine public fluvial située 75 Quai des Queyries. Par avenant en date du 25 mai 2001, la SA « Le Grand Ballon de Bordeaux » a cédé ses droits à la SCI ED en vue de l'exploitation du restaurant « La petite Gironde ».

A la suite du transfert de gestion du 29 décembre 2006, la Ville de Bordeaux s'est trouvée substituée dans les droits et obligations du Port Autonome, pour la gestion des emprises du parc des berges et des autorisations accordées.

Par avenant du 26 octobre 2012, la SCI ED a été autorisée à occuper une emprise de 5390 m² jusqu'au 28 février 2033 moyennant une redevance annuelle de 25 548, 60 euros HT révisable chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction.

Aujourd'hui, la SCI ED connaît des difficultés financières et une importante baisse de son chiffre d'affaires sur 2012, notamment liée à l'exécution de travaux de voirie dans le cadre de la mise en place du pont Chaban Delmas et de l'aménagement du Parc aux Angéliques, perturbant ainsi la circulation et les accès aux quais. En outre, le décès du gérant et la restructuration de la masse salariale afin de l'adapter au niveau du chiffre d'affaires et au volume d'activités du restaurant, ont contribué à la dégradation de la situation financière de la société.

Compte tenu de ces éléments , après analyse détaillée des bilans de la société, et de l'intérêt de ce restaurant pour l'attractivité et le dynamisme du Parc aux Angéliques, il vous est proposé d'accepter la demande de la société d'échelonner le paiement de la redevance d'occupation du domaine public.

Il s'agit d'accorder à la SCI ED un gel de la redevance pour l'année 2013 d'un montant annuel de 26 734,40 euros HT soit 31 974,36 euros TTC avec un échelonnement de son paiement sur 4 ans à partir du troisième trimestre de l'année 2014.

Ce nouvel échéancier et l'absence de charges sur 2013, permettront à la société de redresser sa situation économique. Il est précisé que la société aura la possibilité d'anticiper le paiement de la dette exigible au profit de la Ville si sa situation financière venait à s'améliorer plus rapidement. A cet égard, la Société ED devra présenter à la Ville son bilan financier annuel.

Une convention financière, annexée aux présentes, est établie entre la Ville de Bordeaux et la SCI ED définissant les modalités de l'échelonnement de la redevance de l'année 2013.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- autoriser le paiement de la redevance de l'année 2013 d'un montant de 26 734,40 euros HT soit 31 974,36 euros TTC sur 4 ans à compter du 3^{ème} trimestre 2014

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe telle qu'exposée ci-dessus et tous les documents relatifs à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne une emprise quai de Queyries. Il s'agit en réalité d'aider les exploitants d'un restaurant. Malheureusement le propriétaire est décédé. Il y a eu un certain nombre de difficultés financières résultant également des travaux du pont Jacques Chaban-Delmas.

Un protocole d'accord a été trouvé pour étaler la dette.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter et être d'accord avec vous pour apporter un appui aux acteurs économiques bordelais qui, dans ce cas, ont par leur implantation sur ce territoire bastidien il y a bien longtemps participé à sa dynamisation.

Nous espérons que le soutien sera donc apporté avec la même bonne volonté pour toutes les activités, en particulier pour ceux qui se sont installés sur la rive droite il y a bien longtemps alors que ce n'était qu'un champ de ruines et n'était pas encore un spot tendance.

Je pense ici au chantier Nicolas qui rencontre aujourd'hui des difficultés pour maintenir son activité, difficultés liées à un problème de cohabitation avec de nouvelles activités économiques.

Je rappelle que le chantier Nicolas fait partie de ces entreprises qui ont un rare savoir-faire recherché dans le monde entier et qui permet à notre fleuve de voir des bateaux de collection se balader au cours de celui-ci, chose que nous acceptons tous.

Aussi j'espère que l'arrivée de nouveaux acteurs économiques sur ce quartier très dynamique à l'expansion boulimique ne se fera pas sans que vous accompagniez cette expansion dans le respect des activités anciennes du fleuve et qu'elle n'entraînera pas l'abandon des activités qui étaient là depuis longtemps.

M. MARTIN. -

Ma chère collègue, le problème des chantiers Nicolas n'a rigoureusement rien à voir avec celui-là. Je vous remercie d'ailleurs de votre coopération sur celui-là.

Le chantier Nicolas a des difficultés parce qu'il y a eu la cession d'un bâtiment à proximité du sien. Nous sommes en relation permanente avec cet artiste. Il n'y a pas d'autres mots. Nous sommes convaincus que nous trouverons le moment venu les voies et les moyens de lui faire continuer son activité.

M. LE MAIRE. -

Mme PARCELIER

MME PARCELIER. -

Je souhaite compléter en renforçant ce qu'a dit Hugues MARTIN, Vraiment l'activité des chantiers Nicolas nous la suivons de très près, très régulièrement. Nous la soutenons. Nous leur avons bien dit que nous ferons le maximum pour qu'ils continuent leur activité sur le site et même qu'ils puissent la développer pour les années à venir.

M. LE MAIRE. -

J'ai du mal à comprendre cette querelle. J'étais sur place le jour de l'inauguration du nouveau club qui s'appelle « Les marins de la lune ». M. Nicolas était là. J'ai conversé avec lui. Il se réjouissait beaucoup de cette installation. Il m'a amené revoir ce que je connaissais déjà, c'est-à-dire son chantier de réparation de très beaux bateaux.

Donc je ne vois pour ma part aucune espèce de contre-indication entre la cohabitation de ces deux activités, sauf conservatisme absolu consistant à ne rien changer de rien dans aucun endroit de La Bastide.

Eh bien nous, nous faisons évoluer La Bastide. Elle a prodigieusement changé depuis 10 ou 15 ans et dans la bonne direction.

Mme AJON

MME AJON. -

Je suis obligée de retraduire ce que j'ai dit puisque vous le déformez.

Je vous demandais juste votre attention particulière sur l'accompagnement de ce dossier...

(Brouhaha)

MME AJON. -

Je vais relire la phrase exacte...

M. LE MAIRE. -

Non, non. Mme AJON. Calmez-vous. Ne prenez pas ce ton un peu sec...

MME AJON. -

Je n'ai pas besoin de me calmer entre les fois où vous me coupez la parole...

M. LE MAIRE. -

Vous êtes très excitée en ce moment. Calmez-vous un peu.

MME AJON. -

C'est vous qui vous excitez...

M. LE MAIRE. -

Non, pas du tout.

MME AJON. -

Je vais finir dès que vous ne me couperez plus la parole.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez le son de votre voix. Il est vraiment assez agressif. Vous ne vous en apercevez pas ?

MME AJON. -

Pour couvrir le brouhaha qu'il y a autour de nous c'est souvent un peu compliqué.

M. LE MAIRE. -

Serais-je un brouhaha ?

MME AJON. -

Je vous demandais simplement un accompagnement juste aussi.

J'ai bien entendu la réponse de M. MARTIN qui était cordiale et qui ne prêtait pas à critique.

Je prends note de votre accompagnement à cette bonne chose. Je répondais là aux interventions qui étaient après les vôtres et qui pouvaient porter à question.

M. LE MAIRE. -

Bien. Je persévère, et je ne parle pas de vous. Il vous arrive souvent d'élargir le débat, moi aussi. J'ai vu ici ou là et j'ai lu même des affirmations selon lesquelles il y aurait incompatibilité entre les « Marins de la lune » et le chantier Nicolas. Je répète qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux et que nous ne vous avons pas attendue, Madame, pour y faire attention.

Voilà ce que je voulais dire.

Nous allons enregistrer votre soutien je pense.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA SCI ED

ENTRE

LA SCI ED, représentée Madame Anne-Marie VERGNOLLE, agissant en sa qualité de gérant habilitée aux fins des présentes par une délibération de l'assemblée générale du
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux et identifiée sous le numéro SIREN 434 894 721

Ci-après dénommée « la SCI ED »

ET

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Hugues MARTIN, agissant en sa qualité d'Adjoint au Maire, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal de ladite Ville en date du, reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée "la Ville"

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Vu la convention constitutive de droits réels du 3 mars 1999 par laquelle la SA « Le Grand Ballon de Bordeaux » a été autorisée par le Port Autonome de Bordeaux à occuper une emprise du domaine public fluvial située 75 Quai des Queyries.

Vu l'avenant en date du 25 mai 2001 par lequel la SA « Le Grand Ballon de Bordeaux » a cédé ses droits à la SCI ED en vue de l'exploitation du restaurant « La petite Gironde ».

Vu le transfert de gestion du 29 décembre 2006, par lequel la Ville de Bordeaux s'est trouvée substituée dans les droits et obligations du Port Autonome, pour la gestion des emprises du parc des berges et des autorisations accordées.

Vu l'avenant du 26 octobre 2012, par lequel la SCI ED a été autorisée à occuper cette emprise jusqu'au 28 février 2033 moyennant une redevance annuelle de 25 548, 60 euros HT révisable chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction.

Considérant que la SCI ED connaît actuellement des difficultés financières et une importante baisse de son chiffre d'affaires sur 2012. Que ces difficultés sont notamment liées à l'exécution de travaux importants dans le cadre de la mise en place du pont Chaban Delmas et de l'aménagement du Parc aux Angéliques, perturbant ainsi la circulation et les accès aux quais.

Considérant que le décès de Monsieur Vergnolle et la restructuration de la masse salariale afin de l'adapter au niveau du chiffre d'affaires et au volume d'activités du restaurant, ont contribué à la dégradation de la situation financière de la société.

Considérant l'intérêt de ce restaurant pour l'attractivité et le dynamisme du Parc aux Angéliques, la SCI ED a sollicité un gel de la redevance due au titre de l'année 2013 avec un échelonnement du paiement sur 4 ans à partir du troisième trimestre de l'année 2014.

CES FAITS EXPOSES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du paiement échelonné de la redevance due au titre de l'année 2013 conformément à l'avenant n° 4 à la convention du 3 mars 1999 d'occupation temporaire du domaine public portuaire constitutive de droits réels.

Il est ici précisé qu'aucune autre modification n'est apportée aux articles de ladite convention qui restent applicables dans leur ensemble.

ARTICLE 2 – FINANCEMENT

Afin de permettre la SCI ED de redresser sa situation économique, il est prévu un gel de la redevance de l'année 2013 d'un montant de 26 734,40 € HT soit 31 974,36 € TTC et l'échelonnement de son paiement sur 4 ans à partir du troisième trimestre de l'année 2014, soit un échelonnement sur 16 trimestres par pactes trimestriels de 1998.40 TTC, révision annuelle de la redevance non incluse.

Il est précisé que le gérant aura la possibilité de rembourser par anticipation cette dette si la situation financière de la société venait à s'améliorer plus rapidement.

La SCI ED versera en outre le loyer annuel réactualisé en fonction de l'indice du coût de la construction à chaque échéance trimestrielle.

ARTICLE 3 – DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties pour s'achever par le dernier remboursement tel que prévu à l'échéancier annexé aux présentes soit au 2nd trimestre 2018. Il convient de préciser que cet échéancier ne tient pas compte des révisions annuelles basées sur l'indice INSEE du coût de la construction.

ARTICLE 4- RESILIATION

La présente convention prendra fin de plein droit en cas de remboursement anticipé de sa dette par la SCI ED à la Ville de Bordeaux.

En cas de non respect de son engagement par la SCI ED, la présente convention sera résiliée de plein droit entraînant l'exigibilité immédiate de la dette.

ARTICLE 5 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville de Bordeaux et la SCI ED relèveront des juridictions compétentes siégeant à BORDEAUX.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile,

- Monsieur Hugues MARTIN, ès-qualités, en l'Hôtel-de-Ville de BORDEAUX, place Pey Berland
- Madame Anne-Marie VERGNOLLE, ès-qualités, au siège de la SCI ED, 75 quai des Queyries 33100 Bordeaux.

En foi de quoi, les parties ont signé cette convention en double exemplaire originaux le

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire
Hugues Martin

Pour la SCI ED
La Gérante
Mme VERGNOLLE

Loyer TTC dû Loyer TTC versé dette TTC envers la ville

	Loyer TTC dû	Loyer TTC versé	dette TTC envers la ville
2013			
T1	7 993,59	0,00	7 993,59
T2	7 993,59	0,00	15 987,18
T3	7 993,59	0,00	23 980,77
T4	7 993,59	0,00	31 974,36
2014*			
T1	7 993,59	7 993,59	31 974,36
T2	7 993,59	7 993,59	31 974,36
T3	7 993,59	9 991,99	29 975,96
T4	7 993,59	9 991,99	27 977,56
2015*			
T1	7 993,59	9 991,99	25 979,16
T2	7 993,59	9 991,99	23 980,76
T3	7 993,59	9 991,99	21 982,36
T4	7 993,59	9 991,99	19 983,96
2016*			
T1	7 993,59	9 991,99	17 985,56
T2	7 993,59	9 991,99	15 987,16
T3	7 993,59	9 991,99	13 988,76
T4	7 993,59	9 991,99	11 990,36
2017*			
T1	7 993,59	9 991,99	9 991,96
T2	7 993,59	9 991,99	7 993,56
T3	7 993,59	9 991,99	5 995,16
T4	7 993,59	9 991,99	3 996,76
2018*			
T1	7 993,59	9 991,99	1 998,36
T2	7 993,59	9 991,95	0,00
T3	7 993,59	7 993,59	0,00
T4	7 993,59	7 993,59	0,00

à réactualiser en fonction des révisions de prix (indice coût de la construction)

D-2013/344
Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes
2013. Attribution.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé aux Maires des Communes de Gironde de présenter, par canton, des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs et estimatifs permettant aux Conseillers Généraux de faire un choix sur la base des données suivantes :

	Part Conseil Général	Part Ville de Bordeaux	FDAEC 2013
Canton 1	73 571,00 €	36 418,00 €	109 989,00 €
Canton 2	80 350,00 €	39 774,00 €	120 124,00 €
Canton 3	92 978,00 €	46 025,00 €	139 003,00 €
Canton 4	88 540,00 €	43 828,00 €	132 368,00 €
Canton 5	74 832,00 €	37 042,00 €	111 874,00 €
Canton 6	83 610,00 €	41 388,00 €	124 998,00 €
Canton 7	52 527,00 €	26 002,00 €	78 529,00 €
Canton 8	98 757,00 €	48 886,00 €	147 643,00 €
Total	645 165,00 €	319 363,00 €	964 528,00 €

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ces dotations pour permettre la réalisation du programme de travaux retenus par Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de Bordeaux.

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2013

CANTON BORDEAUX I

Enveloppe allouée par le CG 73 571,00 €

Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux 36 418,00 €

Enveloppe totale TTC **109 989,00 €**

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Club Jardin public	Installation d'un digicode et/ou système de passe général	600,00 €
Centre d'animation Bacalan	Remplacement de la porte d'entrée	5 500,00 €
Stade C. Martin	Réfection d'un court de tennis	10 000,00 €
Maternelle Achard	Réfection de la salle n° 2	14 000,00 €
Elémentaire Dupaty	Réfection du hall d'entrée tranche n° 2	19 889,00 €
Crèche Claveau	Rénovation des peintures dont celle du local du personnel	10 000,00 €
Crèche des Chartrons	Remise en peinture de la halte garderie	10 000,00 €
Bibliothèque Bacalan	Acquisition de mobilier pour fonds musical	20 000,00 €
Bibliothèque du Lac	Acquisition de mobilier pour fonds musical	20 000,00 €

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2013

CANTON BORDEAUX II

Enveloppe allouée par le CG	80 350,00 €
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	39 774,00 €
Enveloppe totale TTC	120 124,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
RPA Maryse Bastié	Mobilier de jardin (5 bancs / tables et chaises)	4 000,00 €
RPA Maryse Bastié	Mise en conformité électrique (sécurisation, amélioration)	4 200,00 €
Ensemble sportif P. Trébod	Réfection du gazon synthétique du city stade	30 000,00 €
Maternelle Condorcet	Remise en peinture des salles d'hygiène à l'étage	10 000,00 €
Elémentaire D Johnston	Réfection de la salle de sport - Tranche n° 1 Traitement des murs	20 000,00 €
Elémentaire Montgolfier	Remise en peinture totale du préau avec protection anti-pigeons	20 000,00 €
Maternelle Schweitzer	Réfection classe 4 murs et sols	12 559,00 €
Bibliothèque du Grand Parc	Amélioration de l'offre numérique et équipements	19 365,00 €

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**2013****CANTON BORDEAUX III**

Enveloppe allouée par le CG 92 978,00 €

Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux 46 025,00 €

Enveloppe totale TTC 139 003,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
RPA Alsace Lorraine	Connexion de la RPA au SI CCAS / Ville de Bordeaux (câblage)	600,00 €
RPA Alsace Lorraine	Équipement d'un poste informatique	483,29 €
RPA Alsace Lorraine	Équipement d'un poste téléphonique IP	195,00 €
Club Alsace Lorraine	Remise aux normes de la cuisine	14 900,00 €
Atelier Brach	Réfection de la terrasse extérieure	29 639,51 €
Atelier Brach	Installation d'un digicode et/ou d'un système de passe général (grille et porte d'entrée)	1 435,20 €
Club Albert Barraud	Installation d'un digicode et/ou d'un système de passe général	600,00 €
Maternelle Pas Saint Georges	Remise en peinture de la grille et du portail sur la rue du serpolet	9 900,00 €
Groupe scolaire St Bruno	Remise en peinture des ferronneries - Tranche 1 - Grilles d'entrées, dauphins et grilles de ventilation sur façade	18 850,00 €
Maternelle Paix	Remise en peinture du préau et des sanitaires extérieurs + escalier sur cour + portail	14 900,00 €
Elémentaire Vieux Bordeaux	Remise en peinture du préau ainsi que des poteaux fonte	14 800,00 €
Crèche Bordeaux Centre	Rénovation des peintures dans les salles d'activité des enfants	9 900,00 €
Crèche Albert Barraud	Amélioration de l'accueil et traitement du hall d'entrée	10 950,00 €
Chapelle Terre Nègre et Sacristie	Travaux de reprise des entablements et châteaux en zinc permettant l'étanchéité de la sacristie	11 850,00 €

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**2013****CANTON BORDEAUX IV**

Enveloppe allouée par le CG	88 540,00 €
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	43 828,00 €
Enveloppe totale TTC	132 368,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Mairie annexe Saint Augustin	Mise en valeur de la façade principale par rétro-éclairage depuis l'intérieur des ouvertures vitrées et élévations des colonnes par éclairage en contre plongée	27 506,00 €
Salle municipale Saint Augustin	Création d'un préau d'accueil	15 000,00 €
Maison de quartier Saint Augustin	Restructuration des locaux de la bibliothèque	40 000,00 €
Espace public rue Joseph Lebrix	Aménagement d'un parking	20 000,00 €
Salle municipale Amédée Larrieu	Installation d'un évier et d'un lave-vaisselle	2 500,00 €
Crèche Sainte Colombe	Réfection de la pataugeoire	6 000,00 €
Temple du Hâ	Travaux de chauffage	11 362,00 €
Eglise Sainte Eulalie	Remise en état des sanitaires	10 000,00 €

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2013

CANTON BORDEAUX V

Enveloppe allouée par le CG	74 832,00 €
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	37 042,00 €
Enveloppe totale TTC	111 874,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Immeuble La Flèche	Remplacement du sol de la salle de boxe et sonorisation	15 000,00 €
Bourse du travail	Rénovation des façades	30 000,00 €
Parc des Sports Saint Michel	Réfection du sol du terrain de basket ball	5 232,00 €
Maternelle Menuts	Agrandissement de la classe de la directrice sur le couloir	20 000,00 €
Crèche G Philippe	Création d'une biberonnerie	8 000,00 €
Centre d'animation Saint Michel	Remise en état du sol de la grande salle et création d'un comptoir	30 000,00 €
Bibliothèque des Capucins	Fonds d'apprentissage des langues	3 642,00 €

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2013

CANTON BORDEAUX VI

Enveloppe allouée par le CG	83 610,00 €
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	41 388,00 €
Enveloppe totale TTC	124 998,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Immeuble 208 rue Carle Vernet	Remplacement des plafonds suspendus	23 000,00 €
Immeuble 208 rue Carle Vernet	Remplacement des menuiseries	12 000,00 €
Immeuble 3-5 rue de Tauzia	Piquages, enduit de terrasse	7 682,00 €
Maternelle Noviciat	Mise en peinture du couloir distribuant les classes avec pose de cimaises en bois pour affichage	15 000,00 €
Elémentaire Cazemajor	Réfection de la cage d'escalier côté lycée (tranche 2)	20 000,00 €
Elémentaire Somme	Remise en peinture de la façade rue Jean Dumas (tranche 1 : angle cours de la Somme)	15 000,00 €
Maternelle C Vernet	Remise en peinture des parties communes	6 000,00 €
Elémentaire C Vernet	Remise en peinture de l'entrée	15 000,00 €
CLUB Vilaris	Changement des rideaux intérieurs	2 800,00 €
Crèches municipales C Vernet et Malbec	Acquisition de structures ludiques d'extérieur de type bacs à sable	8 000,00 €
CLUB Vilaris	Installation d'un digicode et/ou d'un système de passe général	516,00 €

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2013

CANTON BORDEAUX VII

Enveloppe allouée par le CG	52 527,00 €
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	26 002,00 €
Enveloppe totale TTC	78 529,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Club Nuit	Installation d'un digicode et/ou système de passe général	600,00 €
Club Queyries	Installation d'un digicode et/ou système de passe général	600,00 €
RPA Reinette	Acquisition d'une bibliothèque supplémentaire	450,00 €
Centre d'Animation Queyries	Remplacement vitrages dégradés	10 000,00 €
Elémentaire Benauge	Réfection des peintures d'une cage d'escalier (côté cour)	20 000,00 €
Elémentaire Thiers	Traitement du salpêtre tranche 1	20 879,00 €
Maternelle Nuits	Réfection d'une salle pour le RASED	20 000,00 €
Crèche de la Benauge	Acquisition de structures ludiques d'extérieur de type bacs à sable	6 000,00 €

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**2013****CANTON BORDEAUX VIII**

Enveloppe allouée par le CG	98 757,00 €
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	48 886,00 €
Enveloppe totale TTC	147 643,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Club gelée de Francony	Installation d'un digicode et/ou système de passe général	600,00 €
RPA Armand Faulat	Réfection de la voirie du parking de la résidence (sécurisation, accessibilité)	5 620,00 €
Maternelle Jules Ferry	Enlèvement de la moquette murale d'une classe	10 000,00 €
Maternelle Jules Ferry	Mise en sécurité des mezzanines	3 000,00 €
Elémentaire Bel Air	Acquisition d'un lave-vaisselle semi-industriel	5 406,00 €
Maternelle Clos Montesquieu	Remplacement des tissus muraux (plafonds)	15 000,00 €
Maternelle Clos Montesquieu	Mise en sécurité du portail	2 000,00 €
Elémentaire Stéhelin	Acquisition de 2 entourages d'arbres pour mise en sécurité	5 534,00 €
Mairie de quartier	Commande de vestiaires pour équipe de proximité	483,00 €
Eglise Saint Amand	Dégagement décor dans transept sud	20 000,00 €
Parc Céré	Création d'une aire de jeux - tranche 2	80 000,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Le FDAEC, Monsieur le Maire. Pas de remarques pour moi.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO vous aviez demandé le dégroupage.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, à la lecture de ces différents devis du FDAEC tout à fait nécessaires, nous en convenons avec vous, je ne peux tout de même m'empêcher de penser qu'il aurait été certainement utile de réserver une part de leurs demandes en direction d'économies d'énergies. Je m'explique.

Encore une fois sur ce sujet nous avons vu lors du Compte Administratif la difficulté pour notre collectivité de réduire sa facture énergétique. La part des frais de gaz et d'électricité augmente pour les particuliers mais aussi malheureusement pour notre commune et ce mouvement ne s'inversera pas, bien au contraire.

Nous pensons donc que des travaux en ce sens devraient être prioritaires sur l'ensemble des bâtiments communaux. Nous savons que tous ces travaux se font peu à peu, mais nous regrettons que le FDAEC n'amplifie pas ces travaux et ne permette pas d'accélérer le processus.

C'est vrai que ces travaux ne se voient pas et sont certainement moins électoralistes, mais quand je vois l'état de certains bâtiments municipaux, véritables passoires énergétiques, je me dis que nous n'avons pas pris la mesure des changements climatiques qui s'annoncent et des urgences énergétiques.

Repeindre une grille d'entrée d'une école comme il est mentionné aujourd'hui, c'est bien, ça fait joli, mais il me semble que réparer des fenêtres qui ne ferment pas c'est mieux pour la planète, pour notre facture de gaz, pour les enfants de cette école et le personnel qui y travaille.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Nous allons nous abstenir sur le FDAEC pour les mêmes raisons que pour le Fonds d'Intervention Local, c'est-à-dire en raison de l'absence de vie démocratique autour des choix des services de la Ville et des Conseillers Généraux concernés.

Nous estimons qu'il y a besoin là encore de réfléchir à des structures permettant un échange, une véritable concertation avant de décider.

M. LE MAIRE. -

Abstention du groupe communiste.

Y a-t-il d'autres abstentions ? Les Verts.

Pas d'oppositions par ailleurs ?

Merci.

D-2013/345
Fonds d'Intervention Local 2013. Affectation de subventions

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 17 décembre 2012 en a précisé le montant pour l'exercice 2013.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Grand Parc Paul Doumer / Caudéran / Bastide / Bordeaux Sud / Victor Hugo Saint Augustin / Bordeaux Maritime / Saint Michel Nansouty Saint Genès, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER

Crédit 2013 : 52 950 euros

Report 2012 : 3 256,38 euros

Total disponible : 56 206,38 euros

Montant déjà utilisé : 25 580 euros

Affectation proposée : 3 250 euros

Reste disponible : 27 376,38 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Migrations Culturelles Aquitaine Afrique – MC2A	Aide à l'organisation d'ateliers de pratique artistique dans le cadre de l'exposition « Le Temps des Cerises »	1 000
Les Colchiques de Condorcet	Aide à l'organisation de la fête de l'école	750
Girondins de Bordeaux Natation	Soutien à la mise en place de la « Nuit de l'eau »	1 500
TOTAL		3 250

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2013 : 51 500 euros

Report 2012 : 0 euros

Total disponible : 51 500 euros

Montant déjà utilisé : 39 119,40 euros

Affectation proposée : 2 000 euros

Reste disponible : 10 380,60 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association Présence – Compagnie Michel Cahuzac	Aide au fonctionnement de l'association	2 000
TOTAL		2 000

QUARTIER BASTIDE

Crédit 2013 : 40 200 euros

Report 2012 : 621,47 euros

Total disponible : 40 821,47 euros

Montant déjà utilisé : 30 100 euros

Affectation proposée : 8 400 euros

Reste disponible : 2 321,47 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Jeunesse Futsal	Aide au développement du football de salle dans le quartier	1 500
Le Poquelin Théâtre	Aide au fonctionnement de l'association	1 500
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Soutien à l'organisation de « Queyries fait son cirque »	4 000
Histoire(s) de la Bastide	Aide au fonctionnement de l'association	500
Bastide en Scènes	Aide à la mise en place des « Quatre Saisons de Calixte »	900
TOTAL		8 400

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2013 : 55 000 euros

Report 2012 : 0 euros

Total disponible : 55 000 euros

Montant déjà utilisé : 37 263,14 euros

Affectation proposée : 10 250 euros

Reste disponible : 7 486,86 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Atelier des Bains Douches	Soutien à la mise en place de la « Fol' Eco-journée de Belcier »	1 000
Boxing Club Bordelais	Aide à l'organisation d'un tournoi de boxe	1 500
Sport Interethnique Solidarité	Aide au fonctionnement de l'association	500
Maison de la Nature et de l'Environnement	Aide à la mise en place d'une signalétique extérieure	1 000
Yakafaucon	Soutien au développement d'animations de quartier	2 000
Jin Prod	Aide à l'organisation du festival « Bordeaux Congo Square »	1 500
Le Jardin de l'Eau Vive - APEEF	Aide à l'achat de matériel pour des ateliers de réalisation plastique	150
La Maison de Nolan	Soutien à l'organisation du « Printemps des Pères »	1 000
Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme - LICRA	Aide à l'organisation d'un « Café Licra » sur le thème « Immigration et Citoyenneté »	350
TOTAL		9 000

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Ville de Bordeaux – Direction des Parcs, des Jardins et des Rives	Mise en place de « boîtes à lire »	1 250
TOTAL		1 250

QUARTIER VICTOR HUGO – SAINT AUGUSTIN

Crédit 2013 : 50 800 euros

Report 2012 : 2 398,26 euros

Total disponible : 53 198,26 euros

Montant déjà utilisé : 21 600 euros

Affectation proposée : 3 590 euros

Reste disponible : 28 008,26 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
VS Art	Aide à la mise en place d'une animation au Club Senior Alfred Smith	90
Duende Andaluz	Aide à la mise en place d'une animation au Club Senior Manon Cormier	200
Transrock	Soutien à l'organisation d'un atelier de pratique artistique au Collège Emile Combes	800
Radio CHU	Aide à la mise en place de l'émission « Racontez-nous votre histoire »	1 000
TOTAL		2 090

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Ville de Bordeaux – Direction des Parcs, des Jardins et des Rives	Mise en place de « boîtes à lire »	1 500
TOTAL		1 500

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Crédit 2013 : 50 450 euros

Report 2012 : 1 748,88 euros

Total disponible : 52 198,88 euros

Montant déjà utilisé : 34 530 euros

Affectation proposée : 10 550 euros

Reste disponible : 7 118,88 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Bababulles	Aide à l'équipement d'une maison d'assistantes maternelles	800
Association Sportive du Collège Edouard Vaillant	Soutien à la participation de l'équipe de football au Championnat de France UNSS	500
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Soutien à la mise en place des actions « Soirée de la Générosité », « Vœux des associations aux habitants » et « Déambulation musicale » par le Centre d'Animation de Bacalan	3 000
Urban Vibrations School	Aide à la mise en place de l'action « Exprime Ta Créativité »	2 000
Voice and Co	Aide à la mise en place d'une animation musicale lors de la Fête des Voisins	750
Amicale des Locataires du Clos Saint Louis	Aide au fonctionnement de l'association	500
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Aide à l'organisation du « Festival de l'Été » par le Centre d'Animation du Lac	3 000
TOTAL		10 550

QUARTIER SAINT MICHEL – NANSOUTY – SAINT GENES

Crédit 2013 : 50 800 euros

Report 2012 : 1 434,46 euros

Total disponible : 52 034,46 euros

Montant déjà utilisé : 26 006,69 euros

Affectation proposée : 11 813,20 euros

Reste disponible : 14 214,57 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
La Halle des Douves	Aide à la mise en œuvre du fonctionnement de la future Maison de la Vie Associative et des Habitants dans le marché des Douves	2 500
Chahuts	Soutien à l'organisation du projet « Travaux : vous êtes ici »	4 000
Sew et Laine	Aide à l'organisation de la « Spring Week »	2 000
Mine de Rien	Soutien à la mise en place de la manifestation « 16 en fête »	200
Maximum Tour Musique	Aide à l'organisation d'un concert du groupe « Sugar Shot » sur la place Saint Michel	500
Centre Jean Vigo Evénements	Aide à la mise en place d'une vidéoprojection au square Jean Mermoz	813,20
Duende Andaluz	Aide à la mise en place d'une animation à la RPA Magendie	200
Voice and Co	Aide à la mise en place d'une animation musicale à la RPA Dubourdieu, dans le cadre de la Fête des Voisins	100

APEL Albert Le Grand	Soutien aux frais de déplacement des élèves de l'école dans le cadre du championnat de France de jeu d'échecs	200
Surf Insertion	Aide à la production d'un éco-jeu offert aux jeunes adhérents de l'association et à l'organisation d'une manifestation dans le cadre de la Fête de la Saint Michel	1 300
TOTAL		11 813,20

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne le FIL. Pas de remarques.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais à signifier l'attribution de subventions du FIL qui fera dorénavant l'objet d'une concertation pour avis auprès de la commission permanente des nouveaux conseils de quartiers.

Ceux-ci étant composés d'une majorité de personnes choisies par des associatifs des quartiers, cela relève du conflit d'intérêt. Il est anormal que les associations représentées donnent leur avis sur l'attribution de subventions du FIL pour eux-mêmes et pour les autres qui n'ont pas droit au chapitre.

Ces nouveaux conseils n'apportent pas toutes les garanties de régularité d'élection et d'impartialité.

Je me référerai uniquement à la présentation que vous nous en avez faite lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2011. Il y était nettement stipulé que si le choix des conseillers pour les deux tiers était laissé aux maires adjoints de quartiers, ce qui dénote déjà un irrespect de la démocratie, pour le moins il était indiqué qu'il y aurait un appel à candidatures auprès des associations et personnes qualifiées locales. Rien n'a été fait dans ce sens.

En ce qui concerne Bordeaux Maritime, je peux vous affirmer qu'il n'y a pas eu d'appels à candidatures auprès des associations. De plus, si certains acteurs associatifs ont été désignés par le maire adjoint, il est antidémocratique que ce ne soit pas les conseils d'administration de leurs structures qui les aient investis. Vous vous êtes immiscés là dans le fonctionnement réglementaire de la vie associative.

Bien entendu le procédé s'est appliqué aux autres quartiers de la Ville. La loi 1901 sur les associations est piétinée.

(Brouhaha)

MME DIEZ. -

Pour toutes ces raisons nous dénonçons toute valeur démocratique à la constitution de ces nouveaux conseils de quartiers.

M. LE MAIRE. -

M. MOGA

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, je voudrais signaler à nos collègues de l'opposition que les propositions FIL de notre quartier Bordeaux Sud sont maintenant filtrées, justement Madame, par la commission FIL de la commission permanente.

Justement, les personnes qui faisaient partie d'associations en sont sorties. Il n'y a plus que des personnes qui ne font pas partie d'associations.

Je suis peut-être innocent, mais je ne vois pas pourquoi vous ne votez pas cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Je vous expliquerai M. MOGA. Il ne s'agit pas d'un débat de fond, il s'agit de préparer les élections du mois mars. Allons, ne soyons pas naïfs.

En tout cas moi je voudrais souligner l'exemplarité des procédures de participation, de démocratie participative, de co-construction des projets à Bordeaux. Je crois que nous faisons référence dans ce domaine, comme on le verra d'ailleurs en fin de semaine à l'occasion des Participiales qui connaîtront j'en suis sûr le même succès que l'année dernière.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, pour répondre à M. MOGA qui s'interroge pourquoi l'opposition ne vote pas. Tout simplement parce que nous pensons que la position de la municipalité n'est pas totalement démocratique dans la mesure où effectivement il y a une commission qui analyse ce qui se passe au niveau des propositions, mais au final ces propositions sont retirées ou avalisées par le maire adjoint.

Tout ceci ne nous paraît pas très démocratique dans la mesure où c'est une commission consultative, mais en fait elle ne décide pas. Alors je sais, Monsieur le Maire, vous allez me répondre que celui qui décide c'est le Conseil Municipal, mais dans les propositions qui sont faites au Conseil Municipal, M. MOGA, c'est quand même l'adjoint de quartier qui a le dernier mot, qui peut retirer une proposition ou qui peut en soumettre une sans l'avis de la commission.

Voilà, M. MOGA, pourquoi nous ne votons pas cette délibération.

M. LE MAIRE. -

La démocratie c'est un exécutif et un délibérant. Le délibérant c'est le Conseil Municipal.

A force d'attaquer la démocratie représentative qui s'exprime ici dans le Conseil Municipal, il faut faire attention aux graines de populisme que l'on sème. La démocratie, elle est ici.

Oui, oui, c'est très bien de dire que ce n'est pas démocratique... C'est démocratique. Nous sommes l'incarnation de la démocratie bordelaise. Nous avons reçu ce mandat et nous l'exerçons.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, je tiens quand même à dénoncer le fait que concernant Bordeaux Maritime il a été choisi un directeur d'association sans même que le conseil d'administration se soit penché sur la désignation ou pas de cette personne au sein de ce conseil.

Je suis désolée, c'est antidémocratique.

M. LE MAIRE. -

Non, Madame, ce n'est pas du tout antidémocratique. Le conseil d'administration n'a qu'à censurer son directeur, à ce moment-là.

Si nous avons nommé exclusivement des présidents d'associations socialistes je suis sûr que vous voteriez le FIL, naturellement. On sait comment ça se passe.

Allons, on n'est pas naïfs, franchement, notamment dans votre quartier.

Oui, je rends hommage à votre implantation. Vous avez beaucoup d'associations qui sont proches de vous. C'est parfait. On les connaît. D'ailleurs quand je viens vous voir vous êtes toujours entourés par eux. C'est très bien. Moi je respecte ça. C'est parfait.

Il ne faut pas nous raconter d'histoire, Madame DIEZ, franchement...

M. HURMIC

M. HURMIC. -

En 30 secondes je voulais répondre à votre réflexion précédente sur la démocratie pour vous dire que certes vous représentez la majorité, mais que les Bordelais nous ont quand même donné à nous également élus d'opposition, mandat de participer à l'assemblée délibérante.

Si les Bordelais avaient voulu que vous dirigiez seul cette municipalité vous auriez eu 100% des voix. Il se trouve qu'ils ont tenu à ce qu'une opposition soit représentée à l'intérieur de cette assemblée.

Ce que nous vous reprochons c'est le procès d'intention que vous nous faites en permanence. Encore dernièrement, quand on critique des projets vous dites : vous êtes en campagne électorale.

Monsieur le Maire, on n'est pas plus en campagne électorale que vous. N'ayez pas vis-à-vis de votre opposition municipale ces critiques systématiques qui font monter la tension...

(Rires)

M. HURMIC. -

... qui nous énervent. C'est vrai. Vous êtes autant en campagne électorale que nous, Monsieur le Maire.

Ne nous faites pas ce procès d'intention, nous sommes avec vous la démocratie qui s'exprime.

M. LE MAIRE. -

Vous êtes un homme délicieux, M. HURMIC. En somme vous pouvez me bombarder de vos critiques pendant 5 heures et il faudrait que je dise merci beaucoup...

M. HURMIC. -

Non, Monsieur le Maire, je ne vous ai jamais accusé d'être en campagne électorale. Vous venez d'accuser Patrick PAPADATO de l'être.

M. LE MAIRE. -

Je vous en prie. La démocratie s'exerce parfaitement ici...

M. HURMIC. -

Oui, oui dans le respect...

M. LE MAIRE. -

Vous parlez tant que vous voulez, dans le respect mutuel. Naturellement pour ma part je ne vous ai jamais accusé d'être insincère ou malhonnête et moi j'en prends plein la gueule à longueur de séances. Voilà ce que c'est que la démocratie telle que vous la concevez.

M. HURMIC. -

Non, non...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Mais si ! D'ailleurs tous ceux qui nous écoutent le voient bien. Ils voient bien la tonalité de vos propos.

Vous vous exprimez longuement. Si on faisait le décompte de la parole dans ce Conseil Municipal entre vous et la majorité on verrait que vous vous exprimez largement majoritairement. C'est parfait. Je m'y prépare à chaque séance. C'est très bien. Mais ne venez pas nous dire qu'il n'y a pas de démocratie dans ce Conseil.

M. HURMIC. -

Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de démocratie !

M. LE MAIRE. -

Mais si.

Il y a de la démocratie.

M. HURMIC. -

Pourquoi vous dites des choses qu'on ne dit pas ?

M. LE MAIRE. -

Tout à l'heure j'ai entendu en permanence que c'était antidémocratique. Vous êtes sourd ou quoi ?
Moi je ne suis pas sourd. J'entends bien.

M. HURMIC. -

Nuancez vos remarques.

M. LE MAIRE. -

Vous ne m'empêchez pas de me défendre quand je suis attaqué, ou d'attaquer avant d'être moi-même attaqué. Je suis comme ça. Ne vous attendez pas à avoir un pushing-ball devant vous. Et ça va continuer comme ça, laissez-moi vous dire. Si vous cherchez la bagarre, vous l'aurez.

M. HURMIC. -

Je ne cherchais pas la bagarre...

M. LE MAIRE. -

Je sais bien que vous la cherchez ! Vous l'aurez.

M. HURMIC. -

Je voulais répondre au fait que vous disiez à Patrick PAPADATO qu'il était en campagne électorale et je disais que c'était une attaque.

M. LE MAIRE. -

Vous êtes en campagne électorale, M. HURMIC ! Regardez-moi dans les yeux ! Dites-moi dans les yeux que vous n'êtes pas en campagne électorale, M. HURMIC !

M. HURMIC. -

Oui, mais...

(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

Nous sommes d'accord !

M. HURMIC. -

Pas plus que vous ! Dites-moi dans les yeux, Monsieur le Maire, si vous êtes ou non en campagne électorale ?

M. LE MAIRE. -

Oui, bien sûr, et vous aussi.

M. HURMIC. -

D'accord. C'est plus clair comme ça. Et je n'ai jamais dit que je ne l'étais pas.

M. LE MAIRE. -

Parfait.

M. ROUVEYRE, lui, n'est pas en campagne.

M. ROUVEYRE. -

Puisqu'on est dans ce moment d'intimité laissez-moi vous dire dans les yeux que non seulement je pense que vous êtes en campagne électorale, mais en plus que vous utilisez les moyens de la mairie pour y parvenir.

M. LE MAIRE. -

Ah ! Voilà !

(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

M. Feltesse n'utilise en aucune manière les moyens de la Communauté Urbaine pour sa campagne de promotion ! Bien sûr...

Il a fallu que la présidente du C2D démissionne in extremis, mais quand même pendant 5 ans on savait bien qu'elle était militante socialiste et qu'elle a fait marcher(?) le C2D. Mais M. Feltesse n'utilise pas les moyens de la Communauté Urbaine pour faire sa campagne...

Allez. Ça suffit.

M. ROUVEYRE. -

Non. Je croyais qu'on avait le droit de s'exprimer dans cette enceinte ! Je croyais que c'était la règle démocratique qui présidait.

M. LE MAIRE. -

Là on n'est pas sur une délibération...

Allez-y.

M. ROUYEYRE. -

Je voudrais simplement vous faire observer deux choses. La presse nous apprend que votre directeur de cabinet est votre directeur de campagne. Je ne suis pas sûr que dans le cadre de la campagne de Vincent Feltesse ce soit le cas.

J'ai un certain nombre de factures que je vous ai épargnées tout à l'heure, mais si vous voulez qu'on en parle sur les Participiales et sur un certain nombre de documents de communication, notamment les documentations des adjoints de quartiers, on est sur des montants très très importants.

Quand nous, nous voulons exprimer à la population notre compte rendu de mandat c'est sur nos propres deniers que nous faisons ces opérations...

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Oui, oui...

M. ROUYEYRE. -

Je n'ai jamais financé un bilan de mandat sur les deniers d'une collectivité contrairement à vous et à vos adjoints !

M. LE MAIRE. -

Très bien. Alors là on n'est pas en campagne électorale du tout...

M. ROUYEYRE, je vous en prie, revenons aux débats. Vous avez votre conception de la vie politique qui est agressive, qui consiste à accuser systématiquement votre adversaire de malhonnêteté et d'insincérité. C'est votre conception des choses. Ce n'est pas la mienne. Donc on ne va pas poursuivre le dialogue.

Et ne vous étonnez pas que je ne veuille pas dialoguer avec vous parce que vous êtes dans un autre monde que le mien. Vous êtes dans le monde du dénigrement, de la méchanceté et de la critique systématique.

C'est votre tempérament. C'est comme ça. Ça m'est égal. Ça ne m'empêche pas de dormir, je vous le signale tout de suite.

Quant au reste, sur les factures vous pouvez publier tout ce que vous voudrez, nous avons des justifications et aucune réticence à nous expliquer.

C'est la première fois que je vois un Conseiller Municipal aller fouiller dans les factures...

Tiens, on va faire de même... On va aller faire de même au Conseil Général et au Conseil Régional. On va s'amuser.

Ce n'est pas ma conception de la démocratie. Moi j'ai une vision un peu plus élevée du débat démocratique.

Mais on ne s'entendra jamais là-dessus. Restons chacun à notre niveau.

Tout ça pour dire que le FIL est voté à la majorité.